This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1196

[illegible] 1

25. B

1196

.71

25, 13

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem, quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XXIV

TOME TREIZIÈME

(2me série)

FOREIGN BODL: LIBR PERIODICALS

ON SOUSCRIT

A SOISSONS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCCCLXXXII

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem, quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; épît. XXIV

TOME TREIZIÈME

(2me série)

FOREIGN BODL: LIBR. PERIODICALS

ON SOUSCRIT

A SOISSONS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCCCLXXXII

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Lundi 9 Janvier 1882.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny* (Jura), 22e année, n° 6, 1878-1881.

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1881, n° 3.

3° *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, t. 37.

4° *Association française pour l'avancement des sciences* ; Congrès de Reims de 1880, envoi de M. le docteur Alfred Wimy, à Braine-sur-Vesle.

5° *Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre*, 20e bulletin, 1880, 3e trimestre.

6° *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1881, 9e vol.

7° *Revue des travaux scientifiques*, décembre 1881.

8° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2e série, t. 20, 28e de la collection, 1881-1882, 2e fascicule.

9° *Rapport sur l'activité de la commission impériale archéologique* pour 1878 et 1879 ; Saint Pétersbourg.

10° *Bulletins et mémoires de la Société archéologique du département de l'Ille et Vilaine.*

11° *Almanach annuaire* de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, publié par Matot-Braine (Reims) offert par Dom Noël, de Solesmes.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

Le scrutin, ouvert à trois heures et fermé à quatre heures et demie, a donné le résultat suivant :

Président:	M. De la Prairie ;
Vice-Président:	M. Piette ;
Secrétaire :	M. l'abbé Pécheur ;
Vice-Secrét-Archiviste:	M. Branche de Flavigny ;
Trésorier :	M. Collet.

NOMINATION DE MEMBRES.

M. Wolf, ancien membre titulaire, et M. Bouchel, instituteur à Presles-et-Boves, sont nommés membres correspondants.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Collet, trésorier, rend le compte de sa gestion pendant l'année 1881, lequel est approuvé ; il expose ensuite la situation financière de la Société.

M. le Président, donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société, contenu dans le 32e volume (1881).

MESSIEURS,

Permettez-moi, dans cette première séance, de Janvier et avant de recommencer nos travaux, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'année 1881 qui vient de finir. Vous avez entre les mains le 32 volume de notre Bulletin et vous pourrez suivre l'appréciation que je vais en faire. Diverses raisons, qu'il est inutile de rappeler, ont forcé à le restreindre à un moins grand nombre de pages que n'en contiennent les volumes qui ont précédé.

« L'étude des armoiries a perdu un peu de l'intérêt qu'on y attachait il y a un siècle. Cependant les villes qui tiennent à leur histoire, par ce qu'elles en ont véritablement une, doivent désirer savoir exactement ce qu'étaient leurs armoiries. Jusqu'à la Révolution celles de Soissons se blasonnaient ainsi : de Gueules, à la fleur de Lys d'argent. Après la Restauration elles furent changées, c'est-à-dire que la fleur de Lys d'argent resta et que le fond devint d'azur. Ces armoiries primitives et le changement qui y avait été apporté par Louis XVIII, n'étaient guère connus des habitants de Soissons, et quand un étranger demandait quelles étaient les armes de Soissons, il n'y avait pas beaucoup d'habitants de la ville, qui auraient pu lui faire une réponse satisfaisante.

«Maintenant cette ignorance n'est plus permise, notre

collègue, M. Collet, dans un article que contient notre bulletin, après les recherches nécessaires, a établi, d'une manière certaine, que les armes de la ville de Soissons sont bien maintenant d'azur à la fleur de Lys d'argent.

Notre Société l'a arrêté dans son règlement et elle l'a proclamé bien souvent, depuis, c'est du pays de Soissons qu'elle doit s'occuper presque exclusivement. M. Michaux n'a pas, comme M. Collet, borné ses recherches aux deux ou trois derniers siècles puisqu'il s'est attaqué aux *monuments celtiques du Soissonnais.* Ce que M. Michaux a voulu faire, ce n'est pas une dissertation sur ce genre de monuments, son but était plus modeste, il s'est borné, à en donner une liste ou nomenclature aussi complète que possible, et voici comment il a divisé son travail : 1° Creuttes ou boves, 2° tombelles et sépultures, 3° Dolmens, pierres debout, meinhirs, etc. M. Michaux a donné un grand intérêt à son travail en y ajoutant une carte qui porte l'indication de tous les monuments compris dans sa nomenclature et qui pourra se compléter à mesure que de nouvelles découvertes auront lieu.

Notre 32e volume contient en plus de ce travail, sur les monuments ante-historiques, un compte rendu par M. Michaux, de la visite que la Société archéologique de Compiègne est venue nous faire le 23 juin 1881. Vous vous rappelez tous, Messieurs, cette belle journée, qui nous a laissé de si bon souvenirs.

M. Piette, partageant aussi cette pensée : que notre Bulletin devait recueillir et prendre partout les renseignements qui jettent quelque lumière sur notre histoire, nous a donné une note sur les découvertes d'antiquités romaines faites à Soissons, sous Henri II, en 1550. Le même membre nous a communiqué une seconde note tirée d'un manuscrit du XIIIe siècle, de laquelle il résulterait que la Marne *Matrona*, se serait aussi ap-

pelée *Launia*. Ce second nom de la Marne me parait avoir été jusqu'à présent assez généralement ignoré.

Les inscriptions lapidaires, si communes dans un grand nombre de villes sont rares ici. MM. Wolf et Delorme, ainsi que M. Joffroy nous en ayant communiqué deux, ont droit aux remerciements de la Société. Les pierres sur lesquelles elles sont inscrites viendront enrichir notre Musée.

L'année dernière, un des membres de notre Société, aux quels nous étions le plus attaché, M. l'abbé Dupuis, a quitté Soissons, envoyé à Madrid par ses supérieurs ecclésiastiques. Avant de partir, M. l'abbé Dupuis nous a offert un livre très curieux du XVIe siècle. M. D'Arcosse a bien voulu l'examiner et nous faire connaître dans un compte rendu succinct, mais très curieux, le sujet singulier que l'auteur avait voulu aborder. Ordinairement, quand on ouvre un livre remontant aux premiers temps de l'imprimerie, en s'attend à n'y trouver que des prières, des psaumes, des traités sur la religion, celui-ci au contraire nous présente un *tableau* tout différent.

M. Choron continue la rédaction de sa biographie de Louis de Héricourt. Deux articles ont été déjà publiés dans nos précédents volumes, celui-ci en contient un troisième, dans lequel notre collègue examine et étudie l'ouvrage de Louis de Héricourt, portant le titre d'Abrégé de la discipline de l'église du P. Thomassin. La question des bénéfices qui, était si importante autrefois, est expliquée par M. Choron d'une manière si claire et si nette, qu'on s'y intéresse encore quoiqu'elle n'ait plus la moindre actualité, puisque les bénéfices eux-mêmes ont disparu.

Je vais vous parler en dernier lieu de l'*Histoire des bibliothèques publiques du département de l'Aisne*, par M. l'abbé Pécheur. C'est le travail le plus important que contient notre 32e volume.

La manière dont se sont formées les bibliothèques de Soissons, Laon et Saint-Quentin, n'est réellement pas connue. M. l'abbé Pécheur a voulu, pendant qu'il en était temps encore, recueillir tous les renseignements et toutes les indications existants qui auraient fini par disparaitre. Voici comment il a divisé son travail :

1° Des bibliothèques en général et de celles de la France en particulier. Dans ce chapitre, l'auteur jette un coup d'œil sur les plus anciennes collections de livres, et il fait voir qu'en France presque toutes les bibliothèques avaient été formées par les corporations religieuses.

2° Des bibliothèques publiques du département de l'Aisne. Ici, comme dans le reste de la France, le clergé régulier ou séculier possédait toutes les bibliothèques. Au nombre des exceptions assez peu nombreuses à cette règle, je ne dois pas oublier de noter, que l'Académie de Soissons, dont nous nous regardons comme les successeurs, avait une belle bibliothèque.

3° Les bibliothèques pendant la Révolution. Des décrets de 1790 et 1793, forcèrent tous les établissements religieux à déposer leurs livres dans les chefs-lieux de districts.

Que de livres et de manuscrits furent perdus, détruits ou volés. Cependant c'est avec le fonds commun des livres réunis aux districts que furent formées les bibliothèques de Soissons, de Laon et de Saint Quentin. M. l'abbé Pécheur donne beaucoup de détails intéressants sur l'histoire de ces trois bibliothèques, surtout sur celle de Soissons la plus belle et la plus importante des trois.

Enfin il termine son travail par quelques observations sur les bibliothèques appartenant à divers établissements du département et même sur des bibliothèques particulières. Pour donner une idée exacte du travail

de M. l'abbé Pécheur, il faudrait entrer dans des détails que ne comporte pas un rapport comme celui-ci, rapport, qui doit se borner, il me semble, à vous rappeler nos travaux de l'année écoulée.

M. l'abbé Corneau met sous les yeux de la réunion un petit parchemin trouvé sur une relique dans une des châsses de Longpont. M. Joffroy se charge de vérifier et de compléter l'interprétation de cette cédule.

M. l'abbé Pécheur donne lecture, dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France, de la note suivante de M. Mazard, sur les objets trouvés par M. Frédéric Moreau, à Breny, près d'Oulchy-le-Château :

« Une première communication a déjà été faite à la Société, si j'ai bonne mémoire, sur les fouilles pratiquées par M. Frédéric Moreau dans le cimetière gallo-romain et mérovingien de Breny, canton d'Oulchy-le-Château, arrondissement de Soissons (Aisne). Une visite que je viens de faire à la belle collection de notre heureux confrère, m'engage à ajouter quelques notes complémentaires à cette intéressante communication.

« Dans le cimetière de Breny, occupé par les sépultures, incinérations à une profondeur de 0m60, inhumations à une profondeur de 2 m. des gallo-romains et les sépultures mérovingienes, il n'y a cependant pas de confusion ; les premières sont au nombre de 800, les secondes de 1350, d'après le journal des fouilles de M. F. Moreau. La récolte s'est élevée à 1500 pièces, mais, parmi elles, les instruments en silex figurent pour un millier ; ils ont été rencontrés dans les sépultures mérovingiennes, qui ont fourni les deux tiers des autres objets. Parmi les armes retirées de ces dernières sépultures, haches, angons, javelots, on n'a trouvé aucun scramasaxe.

« Le cimetière a donné une remarquable collection

de verres tant gallo-romains que mérovingieus ainsi que de nombreuses poteries. C'est à propos de ces deux sortes d'antiquités que je reviens sur la première communication faite à la Société, par une remarque curieuse. Il résulte de l'examen des verres mérovingiens, assez nombreux dans la collection, que l'art du verrier est loin d'avoir subi en Gaule, du fait de l'invasion des Barbares, la décadence qu'on constate dans la céramique. Les formes des vases en verre, gallo-romains, se retrouvent fréquemment à l'époque suivante; d'autres types, souvent heureux, viennent enrichir même l'industrie ; la technique ne semble pas avoir sensiblement varié. Il en est tout autrement pour les poteries, alors que pour la multiplicité de leurs emplois il eût été naturel que la fabrication se fût conservée dans des conditions aussi favorables que celle de la verrerie.

« Les types deviennent très peu variés, réduits presque à des écuelles, en général de peu de capacité ; l'ornementation des plus simples, presque primitive. Poteries massives à parois épaisses, elles ont cependant un avantage sur les poteries gallo-romaines, elles sont mieux cuites et offrent presque la dureté des grès. Sous tous les autres rapports, on peut dire sans exagération qu'il y a eu éclipse à peu près complète dans l'art céramique, et remarquer aussi que la technique a changé.

« Les fouilles de Breny sont venues rompre un peu la monotonie de la céramique mérovingienne en mettant au jour quelques types inédits. M. Moreau a eu la bonne idée de faire photographier ces pièces et a bien voulu m'en confier les épreuves que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de la Société. Les deux vases munis de leur couvercle et trouvés tels quels, avec des ossements insinérés à l'intérieur, sont sortis de sépultures gallo-romaines. Les autres sont méro-

vingiens : ce sont des vases à verser, genre de poteries très rares, car je ne me rappelle pas en avoir encore vu, ce qui, bien entendu, ne veut pas dire qu'il n'y en a pas. On remarque le décor en ondulations sur l'un de ces vases, particularité dans l'ornementation mérovingienne qui procède d'une façon toute différente.

« Un dernier mot sur un vase en verre d'une sépulture gallo-romaine de Breny : un joli barillet à anse avec le nom du fabricant sur le fond. M. Frœhner a lu FRONTINI rétrograde, c'était la première fois que cette estampille se présentait à lui dans cette condition. Ce barillet était auprès d'un squelette avec une coupe et un petit flacon en verre blanc. »

M. Bertrand, à propos des silex retrouvés dans les sépultures mérovingiennes, dit que M. de Baye en a rencontré de nombreux exemplaires dans le cimetière mérovingien d'Oye où ils ont été apportés. Il en conclut que ces silex n'étaient pas taillés pour la circonstance, mais que les habitants de l'époque mérovingienne allaient les chercher dans d'anciens ateliers voisins. — M. Mazard, fait observer qu'il n'en est pas moins certain que, pour ce qui regarde les silex des tombes mérovingiennes de Caranda, ceux-ci ont été taillés dans le but précis d'être déposés dans les sépultures. — M. Bertrand croit que jamais la présence des silex dans les tombes mérovingiennes ne doit être attribuée au hasard, et qu'une intention formelle a toujours présidé à leur introduction dans les sépultures. — M. Gaidoz rappelle qu'aujourd'hui encore on attache en Bretagne une idée superstitieuse et de protection aux instruments de pierre. — M. Mazard ajoute que cette superstition est générale. On l'a constatée dans tous les temps et presque dans tous les pays, même en Amérique. Elle s'attache surtout aux haches polies et parfois aux pointes de flèches. M. Mazard

cite une de ces dernières, du travail le plus fini, que M. Moreau a retrouvée dans une sépultûre mérovingienne. On ne peut, pour le culte de la pierre, consulter un meilleur travail que celui de M. Cartailhac, *Sur l'âge de pierre dans les souvenirs et superstitions populaires.*»

Le même membre donne communication de plusieurs pièces recueillies par M. Jeannesson, greffier de la justice de paix, à Oulchy-le-Château, et qu'il destine aux archives de la Société. La première est une procuration du 30 juillet 1770, relative à la gestion de Mme de Margeret, abbesse de Saint-Paul-lès-Soissons; la seconde est un plan d'une partie de la ci-devant église Saint-Martin de Soissons, du 28 brumaire, an V; et la troisième le relevé de l'inscription d'une tombe en marbre noir de l'église de Saint-Remy-Blanzy.

Nous avons remarqué, dans une de nos excursions, des dalles funéraires en marbre noir, dans la belle petite église de Saint-Remy-Blanzy. Les inscriptions en ont été effacées à coups de ciseau pendant la Révolution. M. Jeannesson a pû, à force de patience, en rétablir une ainsi conçue :

Epitaphe de très noble et très vertueuse personne (dame)

MAGDELESNE DE RAVENEL ÉPOUSE DE MESSIRE
DE CONFLANS SEIGNEUR DE SAINT-REMY:
PASSANT QUE PENSES TU COURANT A SI GRANDE AIRE ?
TOUT BEAU ! FICHE TES YEUX, CONTEMPLE CETTE PIERRE.
TU COGNOITERA COMMENT LE BONHEUR DE MES JOURS
SOUS CE TRISTE TOMBEAU RÉSIDE POUR TOUJOURS
MAGDELESNE POUR TOI, AUX ENNUIS JE SUCCOMBE

OU S'UNIRONT NOS CORPS A LA POSTÉRITÉ
NOS AMES, DIEU LA HAUT JOIGNE L'ÉTERNITÉ.
ANTOINE DE CONFLANS ENCORE ÉTANT MORTEL
PERD A L'ASCENSION SA CHÈRE DE RAVENEL L'AN 1607.

Antoine de Conflans se remaria quelques années après avec Eléonore de Saint-Quentin dont il eut plusieurs enfants, entre autres Michel de Conflans.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : DE LA PRAIRIE.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 6 février 1882.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Mémoires de l'académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, t. 22, 2e série.

2° *Tables générales* des 20 premiers volumes de la société archéologique de Constantine, 11e vol., 2e série, 21e de la collection (1881).

3° *Mémoires de la société académique de Maine-et-Loire*, t. 36, lettres et arts.

4° Société belge de géographie, *bulletin*, 5e année, 1881, 4 et 5, juillet-octobre.

5° *Mémoires* de la société académique des sciences

et arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 4e série, t. 3, juillet 1879 — juillet 1880.

6° Brochures diverses envoyées du Canada et invitation de se rendre au Congrès scientifique qui doit se tenir à Montréal.

NOMINATION DE MEMBRES.

M. D'Urclé, receveur des finances de l'arrondissement de Soissons, est nommé membre titulaire.

M. Toulouse à Paris (la Chapelle) est nommé membre correspondant.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Bourbier présente une photographie reproduisant divers objets intéressants, qu'il a déposés sur le bureau et trouvés sur la ligne du chemin de fer de Compiègne à Soissons, aux stations d'Ambleny (Arlaines), et de Soissons (faubourg Saint-Christophe), consistant en tuiles romaines, poteries, armes, et en une jolie dague à poignée revêtue d'une lame de cuivre et ornementée. Ces antiquités sont destinées au Musée.

M. l'abbé Pécheur présente également une curieuse statuette de cuivre argentée, représentant un comédien gallo-romain, la figure couverte de son masque qu'il touche de la main droite. Cette figurine a été trouvée près de la station de Vic-sur-Aisne.

M. Michaux entretient la compagnie de la découverte d'un cimetière, composé de tombes en pierres et de nombreux ossements, qui lui a été signalé par M. Morio de l'Isle, à Vierzy, avec invitation de le visiter.

M. Piette se propose d'aller examiner ultérieurement cette nécropole.

Le même membre signale une inscription romaine

mise à découvert par la charrue, non loin de la voie de Soissons à Senlis, près d'Ambleny, et conservée par M. Rochard, cultivateur au Pressoir. Déjà M. Piette en avait vu un fragment ; il s'engage à en faire un nouvel examen.

M. Michaux lit, dans un numéro du *Magasin pittoresque*, une note sur un pliant romain en fer. Il fait ressortir l'analogie de ce meuble avec celui que M. Frédéric Moreau a rencontré dans ses fouilles du Martoy à Breny près d'Oulchy-le-Château.

M. De la Prairie donne lecture d'un mémoire de M. Pilloy, inséré dans les Bulletins de la Société académique de Saint-Quentin, sur un tombeau de femme. Le squelette était dans un état parfait de conservation, était accompagné de tout un mobilier funéraire, objets de toilettes et ornements que la défunte portait pendant sa vie ; anneaux, boucles d'oreilles, verroteries, plaques de ceinture, couteau, bronze d'empereurs, etc. ; les vêtements seuls avaient disparu dans la pourriture. Cette intéressante découverte a été faite à Cugny près de Saint-Quentin. M. Pilloy fait remonter cette sépulture au ve ou vi^e^ siècle, mais un certain genre d'ornements plus que profane, un *phallus*, qu'il y a remarqué fait penser qu'elle ne peut être attribuée qu'à l'époque payenne.

Ces lectures donnent lieu à un échange de considérations sur les antiquités que les travaux des fortifications de Soissons, au xvie siècle, ont mis à jour et dont beaucoup ont malheureusement disparu.

M. le Président donne communication de *Notes sur une série de saisons et de récoltes* extraites des archives de la commune de Presles et Boves, par M. Bouchel, correspondant. Dépôt aux archives de la Société.

M. Michaux donne lecture d'un travail de M. Vander Haegen sur le marquis de Bussy-Castelnau, né

à Ancienville et il le fait précéder de la note suivante destinée à rectifier une erreur généralement commise par tous les biographes, touchant la date de la naissance de notre célèbre compatriote :

« Chargé par la société d'examiner le travail de M. Van-Der Haegen, sur le marquis de Bussy-Castelnau, connu aussi sous le nom de Bussy l'Indien à cause de son long séjour dans les Indes, j'ai trouvé ce travail intéressant et pouvant très bien figurer dans les bulletins de notre Société, puisqu'il concerne un de nos compatriotes qui, comme Montcalm au Canada, a tenté des efforts surhumains pour conserver à la France nos belles colonies des Indes.

Seulement j'ai cru devoir faire précéder ce travail de la copie prise sur les registres de baptêmes de la paroisse d'Ancienville, canton de Villers-Cotterêts, de plusieurs actes, afin d'établir, exactement et d'une manière irréfutable, le lieu et la date de naissance de M. de Bussy.

La plupart des biographes le font naître à Bucy-le-Long, près Soissons, en 1718. On va voir tout à l'heure par la copie ci-après que c'est un de ses frères qui est né en 1718 et est mort presqu'aussitôt après sa naissance.

Celui qui nous occupe est né en 1720, et comme le précédent, à Ancienville, où habitait son père, lieutenant-colonel d'infanterie.

Acte de baptême de François de Bussy

Le vingt-quatrième du mois d'aoust (1718) je soussigné curé de la Paroisse de Chouy pour l'absence de monsieur de la Cour à cause de son infirmité et assisté au baptême de François Debucy fils de monsieur Debucy, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre de St. Louis et de madame de Sophie Hernestine Passava, femme de monsieur

Debucy, ses père et mère, qui a été ondoyé à la maison à cause du péril de mort où il était, le quatorzième du même mois, jour de sa naissance auquel on a imposé le nom de François et qui a eu pour parein François Passava son grand'père et pour mareine Charlotte Passava, et tenu à leur absence sur les fonds de l'Eglise sa paroisse d'Ancienvil par Joseph Clément, Mario Debucy et Marguerite le Pore, épouse de monsieur de Marol, lieutenant d'artillerie qui ont signés avec nous le jour et an que dessus ledit acte.

MARGUERITE LE PORE DE MAROLLES, JOSEPH DE BUSSY.

FOURNIER

En marge se trouve cette mention :

« Ce dit François de Bussy est décédé le même jour et enterré dans l'église de céant. »

Un autre, Joseph Clément, était né en 1712 le 9 novembre, de « M. Philibert Patissier de Bussy chevalier de l'ordre de St-Louis et lieutenant-colonel d'infanterie et de madame Sophie Passavat, ses père et mère, son parein fut très-haut très-puissant et très sérénissime prince Joseph Clément M. archevesque de Cologne, prince électeur du St-Empire, Archichancelier pour l'Italie, Evesque et prince de Hildeshein, de Ratisbonne et de Liège, administrateur de Costosgade duc des deux Bavières, du haut palatinat, Wesphalie et Engeven et Bouillon, comte de palatinat du Rhin, lantgrave, marquis de Francmont, comte de Evot et de Horn, qui en son absence a choisi et nommé Me Corneille Richard de Gaya chevalier major et commandeur de la ville de Compiègne, pour tenir sa place et représenter sa personne. »

Joseph Clément est le frère ainé du marquis de Bussy-Castelnau, et a été son parain comme on va le voir par la pièce ci-après.

Acte de naissance de Charles-Joseph de Bussy.

Le 8 février 1720 est né et ondoyé à la maison un fils à M. Philibert Pâtissier de Bussy, chevalier de l'ordre de

St-Louis et lieutenant- colonel, et à Mme Sophie Hernestine Passavat son épouse et le 1er avril de la même année nous Jean Charpentier Pr. curé d'Ancienville, avons fait les cérémonies du baptême dans l'église de cette Paroisse, et avons imposé à l'enfant le nom de Charles-Joseph, qui a eu pour parain Joseph-Clément-Marie de Bussy son frère, et pour maraine Damoiselle Charlotte-Louise Patissier cousine de l'enfant et fille de M. Patissier de Chateauneuf huissier du cabinet de sa majesté britannique comme électeur de Brunsvick qui ont signé avec nous au dit Ancienville le d. jour 1er avril 1720.

CHARLOTTE CHATEAUNEUF, JOSEPH DE BUSSY, PÈRE, PHILIBERT DE BUSSY, PASSAVAT MÈRE, P. CHATEAUNEUF, M. MASSÉ ANTOINE DUBOURG, CHARPENTIER.

Après la lecture de ces pièces, il ne peut rester aucun doute sur le lieu et la date de naissance du marquis de Bussy.

Nous laissons maintenant la place à l'auteur du mémoire.

LE MARQUIS DE BUSSY

JUGÉ PAR LE COMTE DE LA MARCK

Les victoires et la domination des Français dans l'Inde n'ont plus aujourd'hui que l'intérêt d'un souvenir historique; il en est de l'Inde, comme du Canada, de la Louisiane et d'autres colonies florissantes, la France les a évangélisées et civilisées, puis elle les a perdues. Il est de fait que si, à notre génie colonisateur, nous avions toujours joint l'âpre tenacité de l'Anglais, nos efforts, inévitablement heureux, nous auraient créé, au delà de l'Océan, des possessions bien

autrement considérables que celles dont s'enorgueillit aujourd'hui la Grande Bretagne.

L'Inde cependant avait attiré le Français comme l'Anglais ; l'esprit d'aventure avait vaincu chez nous l'amour du sol natal, et il est bien certain que si le courant qui se portait de ce côté, avait trouvé sa voie, l'Angleterre n'aurait pas eu si beau jeu à fonder l'empire des Indes.

Mais le cabinet de Versailles, préoccupé de la situation inquiète des esprits en France, où les tendances révolutionnaires étaient de plus en plus évidentes, ne prêta pendant plusieurs années qu'une attention restreinte à nos intérêts dans l'Inde. Lorsqu'enfin il songea à porter la guerre en Asie, il opposa, il est vrai, aux Anglais une flotte commandée par Suffren, qui s'y couvrit de gloire, mais il n'y envoya et ne pouvait y envoyer que des forces de terres insuffisantes. On a même reproché au gouvernement d'avoir rendu cette situation, déjà difficile, plus périlleuse encore, en jetant les yeux sur M. le marquis de Bussy qui s'y laissa, dit-on, éblouir par le grade de lieutenant général auquel on l'éleva et par le bâton de maréchal qu'on lui laissa entrevoir comme récompense.

Charles Joseph Patissier, marquis de Bussy-Castelnau, né en 1718, (1) fut un des brillants guerriers et des profonds politiques qui défendirent et soutinrent avec tant d'éclat le pouvoir de la France dans l'Inde, durant la première moitié du XVIIIe siècle. Bussy l'Indien, comme on l'appelait, gouvernait en qualité de lieutenant-colonel l'immense étendue du Dekhan, sous le nom du Saubub-Salabut-Joug, qui l'appelait son génie militaire ; Bussy l'Indien tenait vaillamment en échec la puissance anglaise dans les

(1) En 1720, comme on l'a vu plus haut par son acte de naissance.

Circars ; Bussy l'Indien acquérait par ses exploits une renommée méritée, qui excita la jalousie du présomptueux Lally, envieux d'un rival dangereux pour sa gloire.

Bussy rentra dans la vie privée et y resta vingt-deux ans. Il avait donc 62 ans lorsqu'il fut rappelé à l'activité en 1782. Ce dût être un bien grand sacrifice pour ce guerrier, affaibli par l'âge et la maladie, que de quitter le repos et la tranquillité qu'il goûtait au milieu des biens de la fortune. Appelé aux commandement des forces réunies de terre et de mer, il dut lui sembler juste et naturel d'être secondé par des hommes au fait de la politique nouvelle des puissances belligérantes et des militaires capables de le diriger dans les opérations stratégiques. Il fut malheureusement déçu dans cette légitime attente, la nouvelle expédition des Indes n'entraîna au delà des mers que des hommes déclassés par les événements ou chassés de Versailles, qui allèrent porter la désornigation dans l'armée, donnèrent le spectacle hideux de leurs vices et s'exposèrent au mépris des Indiens au milieu desquels ils vivaient.

Bussy néanmoins s'arma de courage. Malgré son âge et la goutte qui le tourmentait, malgré une maladie cruelle qu'il contracta en route, malgré les éléments désorganisateurs qu'il traînait après lui, il se rendit où le devoir l'appelait. Là encore de nouvelles déceptions l'attendaient. En effet lorsqu'il reparut sur l'ancien théâtre de ses exploits, il le trouva occupé par d'autres personnages, d'autres souverains régnaient dans l'Inde, c'était une autre politique, d'autres intérêts, en un mot tout et lui-même étaient changés.

Comment la conduite de Bussy, dans la campagne critique et difficile qu'il avait entreprise, fut-elle jugée ? Nous aurions voulu consulter à ce sujet ses historiens et ses biographes, mais il n'eut ni les uns

ni les autres, et lui-même n'eut guère le temps de se défendre, puisqu'il mourut au commencement de 1785.

Force nous a donc été de recourir aux différents récits de la vie du bailli de Suffren, qui commandait la flotte sous les ordres de Bussy. Or tous les biographes du bailli, sans exception, accusent de Bussy d'une manière plus ou moins violente et outrageuse. (1)

Ils lui reprochent d'avoir agi sous l'influence des intrigants qui l'entouraient, d'avoir oublié ses devoirs pour se livrer au luxe et à la mollesse, d'avoir repoussé les conseils et le concours des officiers instruits qu'il avait sous la main, de n'avoir pas pris l'offensive dans la campagne en 1783.

Voilâ quatre questions dont la gloire justement acquise par M. le marquis de Bussy, exige une solution, questions cependant que nous aurions hésité à nous poser, si nous n'avions en mains des pièces originales que nos prédécesseurs n'ont pas connues.

Parmi les officiers sous les ordres de M. le marquis de Bussy, se trouvait M. le comte de La Marck, qui commandait la brigade d'Aquitaine.

Tout le monde connaît le prince Auguste Antoine Raymond, prince d'Arenberg, longtemps désigné sous le nom de comte de la Marck. Ce nom lui avait été imposé par son aïeul maternel qui lui avait laissé la propriété d'un régiment allemand au service de la France, appelé régiment de La Marck. La carrière politique, qui mit le nom de comte de La Marck en évidence pendant la révolution française a été très exactement exposée, par M. A. de Bacourt, dans la *Correspondance entre le comte*

(1) Trublet, *Histoire de la campagne de l'Inde, sous les ordres du bailli de Suffren*. Rennes 1802. — Hennequin. *Essai historique sur la vie et les campagnes du bailli de Suffren*. Paris, 1824. — Cunat, *Histoire du bailli de Suffren*. Rennes 1852. — Roux, *Le bailli de Suffren dans l'Inde*, Marseille, 1862.

de Mirabeau et le comte de La Marck pendant les années 1789,1790, et 1791 (1), mais le comte de La Marck était soldat avant tout : c'était pour lui une tradition de famille. Comme sa carrière militaire est beaucoup moins connue que sa vie politique, nous en dirons quelques mots. Nous y sommes en quelque sorte contraint, si nous voulons établir toute l'autorité de son témoignage sur le marquis de Bussy.

Le comte de La Marck avait d'abord passé quelque temps en Autriche, où il avait pu admirer l'excellente organisation de l'armée. Aussi dès qu'il eût rejoint son régiment, s'occupa-t-il avec ardeur de toutes les parties du service ; les souvenirs récents qu'il avait des troupes autrichiennes lui firent faire des comparaisons entre les deux services ; aussi dès cette époque et plus tard essaya-t-il d'introduire dans le régiment de la Marck des améliorations imitées du réglement suivi dans les troupes autrichiennes. Ces heureuses tentatives firent bientôt citer son régiment comme un modèle et il n'y en avait aucun dans l'armée qui lui fut supérieur.

A son retour des Indes, où il s'était fait remarquer par sa bravoure, le comte de La Marck fut traité avec distinction parmi les officiers de son grade : il était alors brigadier, il ne tarda pas à devenir maréchal de camp et inspecteur général d'infanterie. Plus tard on le nomma membre de la commission établie pour rédiger l'ordonnance concernant les manœuvres de cette armée.

Le duc de Guines était président de cette commission et M. de La Marck, qui en était vice-président, eut la plus grande influence sur la rédaction de l'ordonnance, et ce qui doit faire croire qu'elle était bonne,

(1) Paris, 1851 3 volumes 8°.

c'est qu'elle a été maintenue en grande partie, même après les guerres de la révolution et de l'empire. Outre cela M. de La Marck inspecta une vingtaine de régiments français et, malgré sa sévérité, on fut satisfait de lui dans l'armée et au ministère de la guerre. Il rentra ensuite au service de l'Autriche et y fut général major.

Tel est l'homme dont nous avons sous les yeux :

1° Le *Journal de l'armée* dans l'Inde depuis le débarquement de M. le marquis de Bussy à Porto-Novo, côte de Coromandel, le 16 mars 1783,

Ce journal écrit sur *fracto folio*, est enrichi de plusieurs annotations importantes de la main même de M. de La Marck.

2° Une relation, en tête de laquelle M. le comte de La Marck a écrit ces mots : Rapport de la campagne que M. le marquis de Bussy m'avait chargé de faire en son nom.

L'authenticité de ces pièces est indiscutable : elles nous ont en effet été remises par feu M. Staedtler, dernier secrétaire du comte de La Marck, puis secrétaire de S. A. S. le Duc Prosper d'Arenberg, auprès duquel nous remplissons les fonctions de bibliothécaire.

Pour en revenir à notre sujet, voici ce que le comte de la Marck écrit en tête du *Journal de l'armée* :

« Je crois bien que l'ancienne habitude que M. le marquis de Bussy avait de l'Inde, le rendait encore propre à conduire la partie politique...

« Pour être conséquent dans mes opinions je vais chercher à établir le portrait de M. de Bussy autant par ce que je vois qu'il est à présent que par ce que je juge qu'il a pu être.

« Son principal caractère est la vanité et l'amour propre, une grande méfiance qu'il cause quelquefois par le besoin ou l'habitude qu'il a de témoigner confiance, mais elle n'est jamais réelle et entière. Je lui

trouve une grande facilité à croire le mal qu'on lui dit de quelqu'un ; il est ensuite très difficile de le faire revenir de là ; il en doit résulter qu'il n'est pas souvent juste. De plus, soit par caractère, effet de maladie ou de toute autre mauvaise disposition, il n'agit plus que par humeur, il brusque les gens dont il a entendu dire du mal ou dont il en sait, mais je ne connais pas encore de lui un trait de vigueur, quoiqu'il en ait souvent annoncé dans la conversation. Il est d'une grande lenteur pour le travail, et n'est susceptible d'aucun détail, il perd un temps infini dans la journée, tandis qu'il y a beaucoup d'objets qui devraient être terminés. Son état d'incommodité le rend incapable de s'occuper de la partie militaire ; il devrait non seulement en charger M. le comte d'Hoffelize, mais il devrait lui ordonner positivement de terminer et de faire exécuter différents objets qu'exigent absolument la possibilité d'être attaqués, et la nécessité d'être prêt à faire faire au détachement de l'armée une opération dans telle ou telle partie.

« M. de Bussy m'a toujours fort bien traité, c'est-à-dire avec toute l'aménité possible et la confiance dont il était capable. Je lui ai répondu en ne lui cachant jamais mes opinions et ma manière d'envisager les choses qui dépendaient de lui, soit par compliment, soit par vérité ; il m'a toujours paru content mais il n'en est jamais rien résulté, ce qui m'a fait prendre le parti dont je ne m'écarterai jamais, de le prévenir une fois sur chaque chose qui m'aura fait naître des réflexions, de lui répondre avec vérité de conscience chaque fois qu'il m'interrogera, mais de ne lui parler jamais deux fois sur le même objet, quelque intéressant qu'il soit. Je suis parfaitement convaincu que je suis à portée de lui faire prendre le parti que je voudrais sur la plupart des affaires. J'y parviendrais peut-être, autant par la faiblesse de son

caractère, pour ne pas dire de sa tête, que par l'opinion que je crois qu'il a de moi. Je crois même m'être aperçu qu'il était moins à l'aise avec moi qu'avec beaucoup d'autres, pour l'idée qu'il a que je le juge et que tôt ou tard mon jugement sur lui et ses opérations influeront sur sa réputation. Mais qu'ai-je à faire ici de m'occuper de ce dont je ne suis pas chargé. Je veux me contenter d'éviter de faire des fautes, c'est d'autant plus grand embarras de s'occuper à empêcher les autres d'en faire, qu'il en résulte qu'on se trouve en opposition d'intérêt de beaucoup de particuliers, ceux-ci intriguants pour que tout soit dirigé à leur avantage. Ce ne serait que par d'autres intrigues que je contribuerais au bien dont je ne suis pas responsable. Si j'étais la seconde personne en grade peut-être alors le devrais-je, mais je suis trop reculé sous ce rapport, et trop en évidence sur tous les autres.

« Pour terminer mon article sur celui auquel on a confié le sort des affaires de l'Etat dans l'Inde, depuis que je le connais, je ne lui ai jamais découvert de plan suivi, j'ai cru quelquefois m'apercevoir de défaut de vues et d'autres choses chimériques. C'est un bien grand malheur ; notre position dans l'Inde, où à la vérité les circonstances ont encore plus contribué que les dispositions du général, n'avait pas besoin de ce surcroît. »

On voit que le comte de La Marck avait étudié le marquis de Bussy dans sa vie privée, dans son caractère, dans son état physique, dans sa manière de vivre et de procéder dans les affaires à l'égard des personnes qui l'entouraient. Son jugement paraîtra peut-être sévère et la vérité trop crûment dite, mais le comte de La Marck, lui-même d'un caractère austère, exprimait ici sa pensée avec abandon et sans détours, rien ne vient modifier les traits principaux du tableau qu'il

exquisse, et si, dans le *Rapport de la Campagne* que nous donnons plus loin, ses expressions sont atténuées dans la forme sans changer au fond, c'est qu'il ne s'agit plus là d'un jugement privé sur la personne du marquis de Bussy, mais d'un document officiel concernant les opérations de la campagne.

Bussy fut vaniteux, tout le monde en convient, mais qu'importe à l'histoire ? Le bailli de Suffren était bourru cela a-t-il nui à sa renommée ?

Méfiant ! Mais Bussy avait de bonnes raisons pour l'être, entouré comme il l'était d'une quantité d'intrigants. Mais ce n'était pas eux qu'il consultait dans les conseils auxquels assistait M. de La Marck, qui en rend compte dans son *Journal de l'armée*. C'est ainsi que le 21 août M. de Bussy réunit autour de lui M. de Damas et M. de la Rochethulon, en même temps que le comte de la Marck . « Je lui ai fait ouverture, écrit celui-ci, de ma façon de voir sur la manière dont on était occupé des troupes qu'il avait sous ses ordres. Je lui dis qu'il en avait déjà si peu qu'on devait bien s'en occuper comme d'une chose précieuse ; il convint de tout et se rejetait sur l'incapacité du baron d'Albignac, il est vrai qu'elle était grande. »

... La séance chez M. de Bussy fut longue ; il me pressait fort pour que je lui dictasse l'homme capable de conduire son armée (hélas ! quelle armée !) Je voulus m'abstenir longtemps à ne rien répondre... je finis enfin par lui dire que j'étais persuadé que si je lui nommais celui que je croyais en état d'être chargé du détail de la misérable petite armée, il le choisirait sur le champ, mais que, comme ce n'était pas moi qui commandais, je n'avais rien à dire et ne voulais rien dire. Il me mit en avant M. de Freytag, dont je lui avais précédemment parlé comme d'un bon officier. Je lui répondis que dans toutes les armées mon attachement pour Freytag ne serait jamais inquiété de le voir

major général, mais qu'il n'en était pas de même dans dans la sienne... que M. de Freytag pouvait être déjoué et que j'en serais inconsolable. Enfin le besoin plutôt que la confiance, lui fit prendre le parti de se décider à choisir M. de Freytag pour major général. Il fallut néanmoins encore négocier avec M. d'Albignac qui, par instinct plutôt que par jugement, consentit à quitter une place dont il était effectivement incapable. »

Le lendemain M. de Freytag était nommé major général.

Nous avons donc ici la preuve que M. de Bussy ne prenait pas conseil d'hommes tarés ou de peu de valeur ; que dans les circonstances difficiles il s'entourait de l'élite de ses officiers et qu'il savait prudemment suivre leurs sages avis. Nous voyons également qu'il confiait les postes importants à des officiers choisis, tels que M. de Freytag, que le comte de La Marck, qui s'y connaissait, lui avait signalé comme un homme de mérite. Nous verrons plus loin que, se sentant lui-même physiquement incapable de suivre les opérations militaires, il en confia la direction à M. le comte d'Hoffelize, que l'un des biographes du bailli de Suffren nous a dépeint, bien à tort, comme l'objet particulier des persécutions du général.

Les historiens de Suffren reprochent à Bussy le luxe et la molesse dans lesquels il vivait. C'est là, de leur part, une accusation gratuite et dénuée de preuves. Le comte de La Marck qui, en observateur rigide, a dépeint Bussy sous toutes les faces ne souffle pas un mot de ce luxe ni de cette molesse. Certes, l'état de santé de M. de Bussy, chaque jour plus chancelant, comme le comte de La Marck le constate dans son *Journal de l'armée*, sous la date du 25 avril, exigeait des soins et des attentions particulières. Mais Bussy, âgé et malade, dédaignait le bien être de la vie, à 65 ans Bussy redevenait Bussy l'Indien devant le danger.

« Au moment d'une action, dit Trublet, on retrouvait en lui toute la bravoure d'un guerrier et d'un guerrier français. Dans l'attaque sanglante des retranchements de Gondelour, on le vit, comme le maréchal de Saxe, affaibli par la maladie, porté dans son palanquin, à la tête des bataillons les plus exposés, donnant partout des ordres, au milieu du feu et du carnage, avec un sang froid impertubable, une intrépidité qui en inspirait aux autres. Si jusqu'alors l'armée n'avait pas trouvé dans M. de Bussy un général capable de la diriger, du moins au combat, elle voyait dans lui un brave grenadier digne de marcher à sa tête. »

M. Roux admettrait-il qu'un tel homme eût reculé devant l'offensive, si l'offensive eût été possible? M. de Bussy lui-même nous dira tout à l'heure pourquoi la défensive seule était possible.

En résumé nous dirons, avec M Cunat, que M. de Bussy n'eut qu'un tort, celui d'arriver trop tard et pas assez bien appuyé pour offrir secours et assistance aux princes indiens et nous ajouterons que ce tort n'était pas le sien.

Maintenant que nous avons mis en présence les quatre accusateurs de M. le marquis de Bussy et son défenseur, M. le comte de La Marck, qui a détruit leurs griefs, il n'est que juste que nous accordions la parole à l'accusé lui-même.

Le plaidoyer de M. de Bussy sera naturellement la relation de la campagne qu'il avait chargé M. de La Marck de faire en son nom. C'est un document auquel nous pouvons ajouter une foi entière, car nous avons vu que M. de La Marck n'était pas homme à transiger avec la vérité ; nous le reproduisons d'autant plus volontiers qu'il n'existe pas, que nous sachions, un récit complet de la campagne des Français dans l'Inde en 1783.

L'escadre attéra à Porto Novo le 17 mars (1783). Les

troupes furent débarquées sur le champ, elles formaient en tout 2100 hommes, y compris les malades qui restèrent sur les vaisseaux. J'appris en débarquant le départ du Nabab Tipou Sultan, avec toute son armée pour la côte malabare, où les Anglais avaient fait attaquer ses possessions pour l'y attirer et le séparer de l'armée française. J'entrevis dès lors toutes les difficultés que je ne manquerais pas de trouver pour mettre l'armée du roi en campagne. L'état de dévastation où était la côte m'ôtait toute espérance d'y trouver les bœufs nécessaires tant pour l'artillerie que pour porter les vivres. Enfin je vis que j'allais manquer de ressources et de celui sur lequel j'avais compté pour me les procurer.

Les vaisseaux, après avoir mis les troupes à terre à Porto-Novo, firent voile le même jour pour aller à Gondelour débarquer les malades, les effets, vivres, munitions, etc. dont les bâtiments étaient chargés. Les troupes partirent le 17 au soir, passèrent le lendemain sous les murs de Gondelour et se réunirent à Mougicoupan. Le débarquement se fit en moins de quatre jours à Gondelour, avec la plus grande précipitation. Il était de la dernière importance que M. le commandeur de Suffren eût rejoint à Trinquemalé les vaisseaux qu'il y avait laissés en carêne, avant que l'escadre anglaise forte de 17 vaisseaux, parût à la côte où elle était journellement attendue. Elle parut effectivement devant Trinquebar le même jour que M. de Suffren entra dans Trinquemalé.

Presque dans le même temps le *Bristol*, vaisseau de guerre et plusieurs bâtiments de transport, venant d'Europe, débarquèrent à Madras 1800 hommes de troupes et des renforts en matelots. Le général Coote (1)

(1) Ce général mourut peu de jours après son débarquement et le commandement de l'armée anglaise fut donné au général Stuart.

arriva aussi du Bengal avec des fonds considérables. Les ennemis furent alors en état de faire entrer sur le champ en campagne une armée considérable. Elle consistait en plus de 3000 européens, sans compter ceux attachés au service de l'artillerie, 12000 cipahis formés et aguerris depuis plusieurs années par les guerres continuelles contre le Nabab Hyder; 1500 hommes de cavalerie dont 100 européens et le reste noirs bien dressés ; 4000 camatis ou pionniers et environ 80 pièces de canon. En un mot les Anglais avaient une armée considérable et pourvue de tout. Celle que j'avais amenée formait 1800 hommes d'infanterie et 180 d'artillerie. Le corps de troupes commandé par M. le comte d'Hoffelize, campé alors à Tindivanou, consistait en 800 hommes, y compris 200 matelots qu'il fallait rendre à l'escadre, et 1500 cipahis levés depuis dix mois et nullement comparables à ceux des Anglais M. le comte d'Hoffelize avait été dans le cas d'accorder 600 hommes du régiment de l'Ile de France, commandés par M. de Cossigny, au Nabab Tipou, pour lui donner le moyen de reprendre ses possessions dont les Anglais venaient de s'emparer à la côte Malabare.

Je me vis donc dans l'impossibilité de pouvoir opposer aux ennemis 3000 Européens, y compris l'artillerie et plus de 1500 cipahis. Quelque faible que fut cette armée je manquais encore de moyens pour la mettre en campagne. J'étais donc dans l'impossibilité de m'éloigner de Gondelour et d'aller choisir au loin des postes où l'armée put arrêter l'ennemi, et le combattre avec le moins de désavantage possible. Je fis donc reployer sur Mengicoupan le corps sous les ordres de M. le comte d'Hoffelize et je donnais à l'armée réunie la formation qui suit :

Monsieur le comte d'Hoffelize commandant en second.

Brigade d'Aquitaine. — M. le comte de La Marck,

	hommes
Bataillon de cipahis d'Aquitaine	150
Bataillon des cipahis de la Marck	400
Deuxième bataillon d'Aquitaine	600
Deuxième bataillon de la Marck	350
Premier bataillon de la Marck	350
Total	1,[illegible]

8 pièces de campagne, les canoniers fournis par les régiments des brigades.

Brigade d'Austrasie. — M. le baron d'Albignac,

	hommes
Deuxième bataillon de Royal Roussillon	300
Deuxième bataillon d'Austrasie	500
Premier bataillon d'Austrasie	500
Bataillon des cipahis de Royal Roussillon	450
Bataillon des cipahis d'Autrasie	450
Total	2,200

8 pièces de campagne, les canoniers fournis par les régiments des brigades.

Détachement de M. d'Houdetot

	hommes
Volontaires étrangers et de Bourbon	180
Houssards	36
Différents détachements des cipahis des brigades	400
Total	616

3 pièces de 3 livres servies par les volontaires étrangers.

Artillerie de parc.

Le mauvais état de ma santé et mes infirmités me donnant la crainte de ne pas être à même de vaquer par moi-même aux détails et à l'activité qu'exige une armée en campagne, en présence de l'ennemi, j'avais

établi M. le comte d'Hoffelize commandant en second ; en cette qualité je le chargeai de reconnaitre et choisir les positions que l'armée pourrait-être dans le cas d'occuper, et tout ce qui avait rapport à l'armée devait passer par lui.

Je reçus sur ces entrefaites des nouvelles du Nabab. Il m'annonçait du secours et me promettait de revenir bientôt avec toute son armée. Il fit effectivement entrer beaucoup de vivres dans Gondelour, mais il ne me fournit que peu de moyens pour les faire transporter, ainsi que pour faire marcher un train d'artillerie à la suite d'une armée. Quant à son retour, ses promesses ne déterminant jamais l'époque à laquelle il devait avoir lieu, je ne pouvais y compter.

J'aperçus alors combien son père manquait aux affaires du roi; c'était un homme abondant en grandes qualités. Il avait été lui-même l'artisan de son énorme fortune. Il fut le premier prince de l'Asie qui remporta avec ses seuls moyens des succès complets contre les Européens. Enfin la puissance où il était parvenu est la meilleure preuve de son génie, et ce qu'elle deviendra dans les mains de son fils prouvera infailliblement avec le temps la différence entre ces deux hommes. L'armée ennemie qui avait été, pendant quelque temps, campée au Grandmont sous Madras, pour être assemblée et formée, s'était mise en marche et s'avançait sur Permacool. Je fis marcher sur Villenour un détachement composé d'environ 200 Européens, et 40 hommes montés qui étaient toute la cavalerie qui existait dans l'armée et 400 cipahis, le tout sous les ordres de M. le vicomte d'Houdetot. Son instruction portait d'observer les mouvements de l'ennemi, de ne rien entreprendre de crainte de se compromettre et d'avoir à se replier si l'armée anglaise venait à marcher sur lui. Elle vint camper sous Permacool, où elle s'arrêta pendant quelques jours, occupée à en réparer les forti-

fications que le Nabab avait fait sauter six mois auparavant. Mais elles l'étaient de manière qu'elles furent facilement rétablies en quelques jours. L'ennemi après y avoir établi des magasins de vivres s'avança sur Quilinour; alors le détachement sous les ordres de M. le vicomte d'Houdetot rétrograda à Archiouar.

Ne pouvant plus douter par différentes lettres interceptées que les ordres du comité de Madras pressaient vivement la marche de leur armée pour aller mettre le siège devant Gondelour, je me déterminai à couvrir cette place, cependant sans trop m'en éloigner, puisque j'avais l'impossibilité de traîner plus de 28 pièces d'artillerie de parc, approvisionnées seulement à 50 coups chacune. Je pris une position sur le Ponear à une heure et demie au Nord de Gondelour. Cette rivière, quoique presque entièrement à sec, pendant cette saison et plus des trois quarts de l'année, laisse toujours un lit de sable d'une largeur assez considérable pour offrir beaucoup de difficultés au passage de l'artillerie. L'armée, ayant ce lit de rivière devant son front, avait sa droite appuyée à l'endroit où elle cesse d'être guéable. En avant de la gauche de l'armée, se trouvait une digue considérable, qui commence à Baour et qui eût forcé l'ennemi, dans le cas où il eût voulu nous tourner de ce côté là, de nous présenter le flanc de son armée à une distance si près ne notre ligne de bataille, qu'il nous eût procuré l'occasion de le combattre avec le plus grand avantage. Je mis à Baour un poste pour éclairer les démarches de l'ennemi. J'avais en outre fait construire différentes espèces de redoutes de distance en distance, sur le front de l'armée, et il y avait des chemins faciles par lesquels l'artillerie de position pouvait être promptement conduite dans l'endroit où les attaques de l'ennemi l'auraient rendue nécessaire.

Le Nabab Tipou sultan, en quittant le corps de troupes commandé par M. le comte d'Hoffelize, lui avait laissé pour le renforcer environ 3500 cipahis, 3000 cavaliers et 8 pièces de canon, mais outre que ces troupes étaient le rebut de son armée, Saïd Saeb, parent du Nabab, qui les commandait, loin de se prêter aux secours qu'il aurait pu rendre à l'armée française, ne m'avait jamais procuré qu'embarras et difficultés. Il s'était éloigné avec ses troupes depuis un mois pour aller faire des incursions dans le Sud. Mais à force de négociations j'étais enfin parvenu à le faire rejoindre, et je l'avais déterminé à camper à gauche de notre position dans une plaine où la cavalerie eût eu l'avantage si elle eût été en état d'agir, mais ce n'était, dans le vrai, que des hommes à cheval, sans selle et sans armes. Quant à ses cipahis, ils ont prouvé par la suite ce dont ils étaient capables.

L'armée ennemie, toujours dans le dessein de nous attaquer et de nous réduire à rentrer dans Gondelour, vint d'abord camper sur le côteau de Périmbé, près de Pondichéry, où elle fit rentrer des troupes. M. le vicomte d'Houdetot, craignant d'être attaqué, quitta le poste d'Archiouar et en prit un à une demis lieue nos de grandes gardes. Après quelques jours de séjour au côteau de Périmbé, l'armée anglaise campa aux environs de Pérounglour et d'Archiar, à deux très petites lieues de notre position sur le Ponear. Le général Stuart, malgré sa supériorité et la force de son armée, jugeant qu'il ne pouvait nous y attaquer qu'avec trop de désavantage se détermine à quitter sa position et à venir camper faisant face à notre flanc gauche, à la distance d'une lieue. Pour couvrir cette marche et la faire en sûreté, il fut obligé de marcher par la droite et de laisser la digue de Baour à sa gauche, entre son armée et la nôtre, de façon qu'il ne put être inquiété.

L'armée anglaise plaça son camp aux environs de

Kirsnaveron, le 3 juin à 2 heures après midi, mais à 3 heures notre armée avait déjà pris une position qui, quoique moins forte que la précédente, offrait encore aux ennemis de grandes difficultés pour nous attaquer. Notre droite était appuyée au Ponéar au même endroit où la gauche finissait dans la position précédente. C'était alors la droite que la digue de Baour empêchait d'être tournée, et pour plus de sûreté M. le vicomte d'Houdetot, avec le détachement qu'il commandait, fut chargé d'éclairer ce que l'ennemi pourrait tenter de ce côté là. Les troupes du Nabab furent placées à notre gauche et avaient la leur appuyée à hauteur de Baudapolam, avec l'impossibilité d y être tourné. En avant de tout le front de l'armée française, il y avait une lisière de palmiers, large d'environ trente pas qui couvrait entièrement aux ennemis la place des troupes. J'avais fait pratiquer de distance en distance des débouchés et l'artillerie de position pouvait être conduite avec la plus grande aisance d'un lieu à un autre, sans que l'ennemi put la découvrir Il resta quatre jours dans sa position de Kirsnaveron, et ne jugea pas possible de nous attaquer dans la nôtre.

Le 6 le général Suart fit marcher l'armée anglaise par sa droite, en nous présentant le flanc à la distance d'une lieue ou une lieue et demie de nous ; elle passa le Keldelour avec toute son artillerie; je me transportai sur les 9 heures et je fus témoin par moi-même de de ce qui aurait été une témérité de la part du général anglais, si j'avais eu seulement à ma disposition 600 bons cavaliers et que j'eusse été instruit à temps du moment où l'armée anglaise s'était mise en marche. La chaleur était excessive, et les troupes ne pouvaient plus être rendues qu'à midi à l'endroit où, si elles avaient pu être parties à 9 heures, elles auraient infailliblement culbuté l'armée anglaise. Je n'avais été averti qu'à 7 heures du mouvement des ennemis ; ils s'étaient ce-

pendant mis en marche à 3 heures. Enfin voyant que l'occasion d'attaquer très avantageusement l'ennemi, quoique avec une armée fort inférieure, était manquée, je m'occupai à aller lui faire face dans la nouvelle position qu'il cherchait à prendre.

Je fis lever le camp le 6 à trois heures, et j'aurais sur le champ fait marcher l'armée dans le Sud de Gondelour, si je n'avais pas craint qu'il ne tenta quelque entreprise sur nos derrieres, dès que nous aurions quitté la position où il n'avait pas jugé à propos de nous attaquer. L'armée passa la nuit dans Maugicoupan, autant pour être plus à portée de marcher le lendemain où il était apparent que l'ennemi voulut se rendre, que pour reprendre sur le champ notre dernière position, dans le cas où le général Stuart eût voulu s'en emparer. Mais l'armée anglaise, après avoir passé entièrement le Keldelour, campa près de Tirmanoutgoury, dans une plaine qui forme un intervalle aux hauteurs de Baudapolam. Le 7 de grand matin je fis partir M. le comte d'Hoffelize pour aller reconnaitre et désigner la position que l'armée devait occuper. Nos campements le suivaient ainsi que le détachement sous les ordres de M. le vicomte d'Houdetot. M. le comte d'Hoffelize ayant reconnu que l'armée anglaise débouchait déjà d'entre les hauteurs de Baudapolam dans la plaine au sud de Gondelour, fit replier nos campements et ordonna de faire feu aux volontaires étrangers et à leurs trois petites pièces de canon sur quelque cavalerie noire et des cipahis anglais qui replièrent aussitôt sans faire le moindre feu.

Comme notre armée suivait de près, M. le comte d'Hoffelize choisit à la hâte une position qu'il rectifia dans l'après-midi. L'armée anglaise campa à vue de la nôtre, à environ 8 ou 900 toises de distance. Il y avait dans cet intervalle et principalement sur notre droite beaucoup de palmiers grands et touffus qui

nous masquaient la partie gauche de leur camp et les mouvements qu'ils pouvaient faire dans cette partie. La droite de leur camp s'approchait de la mer, sur l'embouchure d'une petite rivière qui facilitait le débarquement des vaisseaux.

Notre gauche était appuyée sur une hauteur très peu distante de la mer, et notre droite au coteau escarpé qui fait le commencement des hauteurs de Baudapolam. Il y avait environ 12 à 1300 toises de ce coteau à la hauteur de gauche ; après que les deux brigades avaient pris leur position, je plaçai 3500 cipahis du Nabab qui avaient avec eux 9 pièces de canon, de manière qu'ils occupaient seulement 200 toises de terrain, leur droite appuyée à l'endroit le plus escarpé des coteaux, était encore renforcée par deux de nos pièces de canon. A leur gauche ils avaient un poste de 200 Européens, 1000 de nos cipahis formés par des détachements des brigades, avec deux pièces de 18, quatre de 8; le tout sous les ordres de M. Binth, lieutenant-colonel. M. de Canaple campait avec les cipahis du Nabab, il était chargé de leur faire passer mes ordres et de les diriger pour les exécuter. Du poste de M. Binth jusqu'à notre gauche, il y avait environ 1000 à 1200 toises, ce pont était garni par les deux brigades et les volontaires étrangers et de Bourbon que j'avais réunis en ligne. L'artillerie de position consistait en une batterie de 4 pièces de 8 à notre gauche, ensuite d'une de 4 pièces de 24, d'une de 4 obusiers, de 4 pièces de 6, de 2 pièces de 8, et finalement de 2 pièces de 4 longues, le tout sans compter l'artillerie légère des brigades.

Le 8, l'escadre anglaise parut forte de 18 vaisseaux de ligne, avec plusieurs bâtiments de transport. Elle vient mouiller à l'entrée de la petite rivière qui était à la droite du camp anglais, et ils commencèrent à débarquer beaucoup de munitions, de vivres et 800 hom-

mes de troupes venant de Madras. Pendant ce temps là je fis faire quelques épaulements pour mettre nos batteries à couvert. Cela était d'autant plus essentiel que nous n'avions pas une seule roue de rechange. Depuis quelques jours nos malades augmentaient considérablement, il y avait alors plus de 700 malades de l'armée aux hôpitaux, et n'ayant pas assez de troupes pour les protéger à Maugicoupan où ils avaient été jusqu'alors, je fus obligé de les faire rentrer dans Gondelour ; malgré l'activité la plus grande, il fallut trois jours pour cette opération.

L'armée, dans la position qu'elle occupait depuis le 7, paraissait en état de résister aux efforts des ennemis. M. de Canaple, chargé de la droite, c'est à dire du poste gardé par les troupes du Nabab, avait crû le côteau impraticable aux ennemis. Cette sûreté jointe à la mauvaise défense des cipahis du Nabab, occasionna le 14 au matin notre rentrée à Gondelour. Jusqu'au 12 nos avant-postes fusillaient journellement, mais sans effet. La nuit du 12 au 13, les ennemis à force de carnatis ou pionniers, établirent sur le côteau, crû impraticable, deux batteries de 6 pièces chacune. Indépendamment de ces batteries, ils y avaient fait passer plusieurs colonnes d'infanterie, et le 13 à la pointe du jour, notre droite se trouva attaquée et canonnée vivement. Pendant la nuit, dès qu on avait entendu travailler sur ce coteau, je me rendis au poste de M. Binth et je l'avais fait renforcer par le régiment d'Australie. A 5 heures du matin, apres un quart d'heure de canonnade des ennemis, les troupes du Nabab avaient abandonné leur poste et 6 pièces, la moitié de leurs canons, l'ennemi alors n'avait pas eu de peine à se rendre maître de nos deux pièces de canon longues que j'avais fait placer pour renforcer et soutenir les cipahis, puisqu'elles demeuraient isolées et tous les efforts de l'armée anglaise furent pour s'emparer du

poste de M. Binth. Ils établirent encore une nouvelle batterie de plusieurs pièces de 18 et sous la protection du feu de ces batteries ils tentèrent différentes fois de faire déboucher plusieurs colonnes d'Européens, qui furent toutefois repoussés. Notre artillerie, quoique infiniment inférieure et consistant en cette partie en 2 pièces de 18, 4 pièces de 8 seulement, fut si supérieurement servie, qu'elle détruisit beaucoup de monde aux ennemis. A 8 heures du matin, voyant que notre gauche n'était que faiblement attaquée, et qu'elle était suffisamment défendue par le feu des batteries de 8 et de 24, j'y laissai seulement le bataillon d'Aquitaine et je fis venir le régiment de La Marck en seconde ligne derrière le poste de M. Binth pour être à portée de le soutenir. Plusieurs colonnes de cipahis anglais ayant paru nous tourner à notre droite par l'endroit qu'occupait auparavant les troupes du Nabab et voulant déboucher du côté du village de Vaudipalour, j'envoyai le 2e bataillon du régiment de La Marck pour s'y opposer, et dès qu'il parut il les arrêta, même sans faire feu. Un peu avant dix heures, M. le comte d'Hoffelize ayant jugé à propos de faire rentrer le régiment d'Australie et le bataillon de Royal Roussillon dans leur première position, il ne resta pour la défense du poste de M. Binth, que les volontaires étrangers et de Bourbon et les piquets des brigades qui faisaient le fond de son détachement. Les attaques des ennemis se dirigeaient de ce côté là avec vigueur depuis 5 heures du matin, je donnai ordre à M. le comte de La Marck de charger avec le premier bataillon de son régiment plusieurs bataillons anglais européens, qui sortaient du bois un peu à gauche en avant du poste de M. Binth et qui faisaient un feu très vif. Dans ce même moment le régiment d'Australie quitta la position qu'il venait de reprendre depuis une heure environ et se reporta au poste de

M. Binth. Le bataillon de La Marck en chargeant se trouva à la gauche du régiment d'Australie et enfonça plusieurs bataillons anglais qu'il obligea de se reporter fort en arrière (1) ; le régiment d'Australie en fit autant en avant du poste de M. Binth, et après une heure de la plus vigoureuse résistance de notre part aux attaques réitérées de l'armée anglaise, il fallut céder au nombre de troupes que l'ennemi nous opposait. Le régiment d'Australie fut obligé de se replier dans sa première position et le premier bataillon du régiment de La Marck qui était resté seul fut obligé de le suivre quelque temps après. Toute l'armée anglaise, après avoir perdu un monde très considérable, s'empara vers midi du poste de M. Binth, qui venait d'être tué, après avoir fait la plus belle et la plus honorable résistance pendant l'espace de sept heures. Les brigades d'Australie et d'Aquitaine étaient rentrées à une heure dans leur première position. Le reste de la journée se passa à se canonner très lentement, les troupes étant de part et d'autre excédées de fatigue et par la chaleur excessive. Nous nous occupâmes pendant la nuit à retirer plusieurs pièces de canon qui étaient restées entre nous et l'ennemi, nous en perdîmes douze dont la plupart ayant été démontées, étaient hors d'état d'être rapportées. Nous retirâmes aussi nos blessés restés sur le champ de bataille. On n'avait fait pendant la journée que peu ou point de prisonniers de part et d'autre. Mais nous retirâmes 25 soldats et 6 officiers anglais, qui, à l'exception d'un seul étaient tous blessés. Il ne resta dans les mains de

(1) A ce moment le comte de la Marck reçut une balle dans le creux de l'estomac et fut obligé de laisser le bataillon aux ordres de M. de Freytag, lieutenant-colonel de son régiment. Le comte de La Marck ressentit toute sa vie les suites de cette blessure et de celle qu'il reçut dans son duel avec M. Peyron, officier suédois Il eut plusieurs maladies de poitrine, dont l'une le condamna à un silence absolu pendant deux ans.

l'ennemi qu'un seul de nos officiers qui ayant eu la jambe fracassée au poste de M. Binth fut pris au moment où ce poste fut forcé. Nous n'eûmes pas en tout dix de nos soldats prisonniers ou blessés ramassés par l'ennemi. Le bataillon d'Aquitaine avait été chargé de soutenir les batteries de la gauche dans le cas où elles eussent été attaquées, comme l'ennemi l'avait fait craindre plusieurs fois. Le deuxième bataillon du régiment de La Marck avait été envoyé pour repousser plusieurs colonnes de cipahis anglais qui voulaient tourner notre droite fort en arrière. Le régiment d'Australie, le bataillon de Royal Roussillon, le premier bataillon du régiment de La Marck, les volontaires étrangers et de Bourbon, formant tout au plus un total d'environ 1200 hommes, furent les seules troupes qui donnèrent toute la journée, elles résistèrent avec la plus grande valeur pendant sept heures aux attaques réitérées que plus de 7000 anglais européens firent sur notre droite.

Notre perte fut de 15 officiers tués et 20 blessés, de 150 hommes tués et 350 blessés (1), celle des ennemis par plusieurs lettres de leur camp qui ont été interceptées depuis, doit être évaluée à plus de 60 officiers tués et 40 blessés et en tout à 900 européens tant tués que blessés.

Notre artillerie, quoique inférieure par le nombre de pièces et par le calibre, fut si supérieurement servie qu'elle causa beaucoup de dommages aux ennemis. Les batteries de 12 commandées par M. Du Rouil et celle de 24 commandée par M le comte de Guiscar les empêchèrent plusieurs fois d'établir celles qu'ils voulaient leur opposer. La batterie d'obusiers commandée

(1) Soit un total 535. Dans le texte du rapport, ces chiffres ont une surcharge qui donne : officiers tués 9, officiers blessés 25, hommes tués 112, hommes blessés 298, total 444.

[illegible] attaquer
[illegible] connaître
[illegible] pourraient
[illegible] que j'en
[illegible] avant
[illegible]
[illegible]
[illegible] mais
[illegible] y
[illegible] aller
[illegible] eû-
[illegible] restés
[illegible] jour
[illegible] de
[illegible] 63 bles-

[illegible] sortie, les Anglais
[illegible] et quelques
[illegible] dépendamment de leurs
[illegible] ils avaient
[illegible] considérables, et des
[illegible] que nous puissions
[illegible] tous les
[illegible] que la ma-
[illegible] ration
[illegible] dans
[illegible] pou-
[illegible] pré-
[illegible]
[illegible] je
[illegible] leur
[illegible]
[illegible] pas
[illegible]

sur l'amiral Hughes que le 20, s'étant conservé l'avantage du vent, il força l'escadre anglaise à combattre, Après trois heures de combat très vif, notre escadre qui avait toujours été parfaitement en ligne, fit plier celle des ennemis. Le jour commençait à tomber, il fallut cesser le feu et l'escadre anglaise par sa marche se mit à l'abri de la poursuite de M. le Commandeur, qui le lendemain alla mouiller dans le nord de Pondichéry. Le surlendemain, à la pointe du jour, comme il aperçut l'amiral Hughes, il fit appareiller pour aller encore le combattre. Mais la supériorité de la marche des vaisseaux anglais le mit à même d'éviter le combat, et il s'en retourna à Madras, fuyant l'escadre française. Alors M. de Suffren revint mouiller devant Gondelour, et mit à terre non seulement les troupes qui lui avait été données pour remforcer l'armement de ses vaisseaux, mais encore il y ajouta 1500 hommes de troupes de la marine et de matelots, avec lesquels, joints au reste de l'armée, je me préparai à faire une sortie générale sur l'armée du général Stuart.

Depuis l'apparition de notre escadre et le départ de celle de l'amiral Hughes, avec les bâtiments de transport qui devaient fournir des vivres et des munitions aux ennemis, j'avais été informé de leurs inquiétudes. Ils construisaient des travaux dans des bois touffus à 700 toises de la place et je supposai que c'était plutôt pour se défendre contre nous, que pour entreprendre le siège de Gondelour, ils tiraient de temps à autre, mais ne se servaient que de canons de médiocre calibre. Il semblait qu'ils ne cherchaient qu'à inquiéter nos travailleurs du chemin couvert. Avant de me déterminer à une attaque générale, j'ordonnai, le 25, une sortie de 800 hommes, composés par détachements de deux brigades et des garnisons de vaisseaux, plus 500 cipahis. M. le chevalier de Damas, officier de jour,

la commandait et devait à la pointe du jour attaquer les travaux de l'ennemi, chercher à les reconnaître positivement et faire enclouer les canons qui pourraient y être placés. Cette sortie n'eut pas le succès que j'en attendais, l'attaque commença trop longtemps avant le jour. Les colonnes qui avaient un chemin difficile à parcourir arrivèrent en désordre aux retranchements ennemis. Quelques troupes y entrèrent, mais n'étant pas en ordre, la majeure partie de ceux qui y avaient pénétré furent faits prisonniers. M. le chevalier de Damas fut de ce nombre avec 60 soldats. Nous eûmes deux officiers tués, 3 blessés dont deux restés sur le champ de bataille ne furent retirés qu'au jour par l'ennemi : l'un des deux mourut le lendemain de ses blessures. Nous comptâmes 22 soldats tués, 63 blessés, et 39 faits prisonniers.

Malgré le mauvais succès de cette sortie, les Anglais ne laissèrent point que de perdre du monde et quelques officiers. Je sus ensuite qu'indépendamment de leurs travaux qui étaient en vue de Gondelour, ils avaient encore en arrière des batteries considérables, et des retranchements pour empêcher que nous puissions nous établir dans les premiers. J'apprenais tous les jours que la disette de vivres augmentait, que la majeure partie de l'armée était réduite à la demi ration et que l'on ne trouvait plus de vivres à acheter dans leur bazar ou marché. Persuadé alors qu'ils ne pouvaient pas tenir longtemps dans cette position, je préférai attendre et les laisser partir pour les harceler dans leur retraite. Indépendamment du canon de siège et des mortiers qui leur avaient été débarqués, je prévoyais par la grande quantité de bœufs qui leur avait été tués le 13 et de ceux qui leur mouraient journellement faute de vivres, qu'ils ne seraient pas en état de ramener avec eux la moitié de leur artillerie.

Sur ces entrefaites une frégate parlementaire vint *le 30* apporter à M. de Suffren des lettres de l'amiral *Hughes* et à moi des lettres de milord Maccartney, par lesquelles ils nous communiquaient les nouvelles indubitables, mais non officielles, de la paix et nous invitaient à agir en conséquence. Deux députés du comité de Madras venaient en outre faire part qu'il était défendu à leur armée d'agir hostilement contre nous ; et ils m'ajoutèrent qu'il faudrait que nous vinsions mettre nos bayonnettes dans leurs rangs (ce qu'ils ne croyaient pas possible avec les connaissances non dubitables qu'ils nous donnaient de la paix) pour qu'ils entreprissent de se défendre. Ils ajoutèrent même encore que si leur armée était dans le cas de laisser des munitions d'artillerie en arrière et que nous vinsions à nous en emparer, ils ne manqueraient pas de les faire réclamer par leur cour comme leur ayant été pris après nous avoir donné des preuves incontestables d'une paix conclue entre nos souverains.

Du moment où les noms du comité de Madras furent parvenus à l'armée du général Stuart, il nous renvoya sur le champ nos prisonniers. Cet empresssment eut achevé de me convaincre de l'embarras où cette armée se trouvait, si je n'en avais pas eu déjà la certitude, mais il ne fut permis à personne d'en douter, quand on vit que les principaux officiers de cette armée envoyaient solliciter à Gondelour des vivres de première nécessité. Je fus même obligé d'y mettre ordre, pour que les vivres conservassent leur prix modique, et continuassent à exister dans notre armée, avec la même abondance qui y a régné sans cesse jusqu'à présent.

6° *Romania*, octobre 1881, t. x.

7° *Comité archéologique et historique de Noyon*. Comptes rendus et mémoires, t. 6,

NOMINATION DE MEMBRES.

M. Binard, ancien notaire à Braine, est nommé membre correspondant.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président donne lecture d'une circulaire ministérielle relative à la réunion des Société savantes qui auront lieu les 11, 12 et 13 avril prochain. MM. Laurent, Joffroi, Delorme et l'abbé Corneaux acceptent la mission de représenter à cette réunion la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons.

M. Michaux communique un acte envoyé par M. Binard, de Braine, concernant une difficulté survenue entre le monastère de Saint-Yved et le curé de Braine au sujet d'une procession du Saint-Sacrement, où celui-ci n'avait pas voulu se conformer au vieil usage de le déposer, en passant devant l'église de l'abbaye, sur l'autel de la chapelle des comtes de Braine.

« Ce jourd'hui vingt septième jour du mois de may mil sept cent vingt trois, jour de la feste du Saint Sacrement sur les neuf heures et demy du matin, nous notaires royaux résidents à Braine, soussigné estant à la suitte de la procession du très Saint Sacrement qui se fait tous les ans à pareil jour par le sieur curé primitif ou son vicaire perpétuel de la paroise de Saint Nicolas de ladite ville de Braine en la manière accoutumée, ladite procession estant entrée dans la cour du chasteau des comtes dudit lieu, Me Gilles Maurice Prud'homme fesant les fonctions du sieur

curé primitif et passant devant la porte d'antré de l'église de l'abbaye de Saint Yved donnant dans la cour dudit chasteau, à la porte de laquelle estait le sieur Prieur de ladite abbaye revestu avec ses chanoines réguliers de leurs habits d'église et chapes, la croix et ensensoirs pour y recevoir dudit sieur curé primitif ou de son vicaire perpétuel le très saint Sacrement en la manière accoutumé. Le sieur Prud'homme ne s'estant point aresté à ladite porte de ladite esglise, ledit sieur Prieur assisté de mesdits chanoines a sosmé et interpellé ledit sieur Prud'homme à haute et intelligible voix de satisfaire à la sommation qui lui a esté faite le jour d'hier vingt six du présent mois sous les protestations y porté, en conséquence qu'il ait à lui remettre et déposer entre les mains le très Saint Sacrement pour estre par luy porté sur la chapelle hostel d'icelle qui est la chapelle des comtes de Braine et donner la bénédiction aux peuples avec le très Saint Sacrement en la manière ordinaire et accoutumée ensuitte estre le Saint Sacrement remis entre les mains dudit sieur Prud'homme et reconduit par ledit sieur Prieur et ses chanoines à la porte de ladite église pour achever la procession ainsi qu'il a toujours esté pratiqué et encore l'année dernière par ledit sieur Prud'homme. A laquelle sommation et interpellation ledit sieur Prud'homme n'ayant rien répondu et continuant la procession ledit sieur Prieur et ses chanoines lui ont déclaré qu'ils prenaient son silence et sa démarche pour refus et un trouble à leur possession dans laquelle ils sont inviolablement depuis l'institution de la feste du très Saint Sacrement de le recevoir à la porte de leur église des mains dudit sieur curé ou de son vicaire perpétuel ou autre officiant à leur place pour estre porté sur l'autel de la chapelle des comtes de Braine en donner la bénédiction aux peuples, ensuite remis au dit sieur curé ou officiant en sa place et reconduit à

la porte de ladite église avec les cérémonies ordinaires et accoutumés en pareil cas, de laquelle sommation et interpellation ledit sieur Prieur assisté comme dit est en a requis acte à Me François Gilbert lieutenant de la justice du comte de Braine, qui suivait en robe ladite procession, assisté de Me Louis Gérard de Larzillière procureur fiscal dudit comte et Me Jacques Samson Fabus bailly de la justice de leur abbaye qui était dessous la porte de ladite esglise de l'abbaye donnant dans la cour du chasteau assisté de Me Claude Copineau procureur fiscal de ladite justice et de tous le peuple qui suivait ladite procession. Lequel acte ledit sieur Prieur assisté de sesdits chanoines, a aussi requis a nous notaires soussignés que nous les avons accordés pour leurs servir et valoir en ce que de raison, dont et de tout ce que dessus avons dressé le présent acte pour en estre délivré des expéditions à qui il appartiendra, fait et passé, requis et octroyé sous le portail de ladite abbaye l'an et jour susdit, et ont lesdits sieurs Prieur et chanoines avec nous signé .

fe. Legoux prieur de Saint Yved de Braine. — fe. Duprez. — fe. Aubry. — fe. Le Ricard. — Périer Bouillon.

Controllé à Braine le 28 mai 1723 reçu 12 sols Larzillière »

M. Collet donne à examiner un broc d'étain, d'une belle forme, acquis récemment pour le musée ; ce broc est d'une contenance de 9 litres, et porte le mot : *Soissons* et la date *1700* ; c'est un de ces bons ouvrages d'étain dont on usait beaucoup en ce siècle.

M. Collet rappelle qu'avant la révolution il existait à Soissons une corporation de maîtres potiers d'étain, dont les armes étaient *d'azur à trois pots d'étain au naturel, deux et un.*

M. Choron donne lecture d'un article sur l'ancienne corporation des maitres charrons à Soissons :

L'ANCIENNE CORPORATION DES MAITRES CHARRONS

A SOISSONS.

Une obligeante communication m'a mis en main quelques titres concernant l'ancienne corporation des maîtres charrons de Soissons. Ces titres ne sont pas nombreux : quatre seulement. Mais dans l'état de pénurie, auquel les révolutions et les guerres ont réduit les archives de notre ville, c'est une bonne fortune de trouver, parmi les titres privés des anciennes familles Soissonnaises, des pièces et des documents se rattachant à n importe quelle partie de notre histoire locale et de pouvoir, si peu complets et si peu importants qu'ils soient, les reproduire dans le *Bulletin* de notre Société et en conserver ainsi le texte.

Pour donner une idée plus nette des pièces en question, pour les placer dans leur vrai jour, il est nécessaire de rappeler ce qu'étaient, aux dates aux quelles remontent ces pièces, les anciennes corporations d'arts et metiers et à quel régime elles étaient soumises.

Ces corporations, appelées aussi *communautés*, étaient, dans les derniers siècles, composées de membres plus ou moins nombreux d'un même métier, ayant le titre de *maîtres* et encore celui de *jurés* à raison du serment qu'ils prétaient. Et elles portaient elles-mêmes

par suite de cette dernière dénomination le nom de *jurandes*.

Indépendamment des ordonnances de police, auxquelles elles étaient toutes soumises, chacune d'elles était assujetie à des réglements et statuts particulièrs plus ou moins anciens.

Enfin, elles étaient administrées par des chefs ou dignitaires, membres de la corporation, et qui, à l'origine étaient tous élus par leurs collègues. Ces chefs ou dignitaires étaient, selon les fonctions qu'ils avaient à remplir, appelés syndics, *egards*, (1) *contre-égards*, (2) trésoriers.... Les égards, qu'on nommait aussi dans divers corps de métiers *maîtres gardes*, avaient particulièrement la mission de veiller au maintien des droits de la corporation qui les avait nommés, ainsi qu'à la bonne qualité et à la bonne confection des ouvrages exécutés par chacun de ses membres.

Pour faire partie d'une corporation, il ne suffisait pas d'être ouvrier et même habile ouvrier et reconnu tel dans le métier exercé par la corporation. Il fallait de plus être admis dans celle-ci par ses dignitaires jurés. Et pour cette admission, l'ouvrier avait à remplir diverses conditions d'âge d'apprentissage et de compagnonage. (3) Il avait de plus à subir diverses épreuves d'examen, de travaux, et particulièrement à confectionner sous la surveillance des dignitaires et

(1) Ce nom, qui désigne en général celui qui regarde, qui inspecte, était surtout en usage dans la corporation des drapiers. On verra plus loin qu'il l'était également dans celle des charrons soissonnais.

(2) Dignitaires des corporations venant à la suite des égards et destinés à agir concuremment avec eux, et à les remplacer. La préposition *contre* a ici le même sens que dans Contre-Amiral.

(3) Il fallait au minimum être âgé de 20 ans, avoir été apprenti 3 ans compagnon pendant le même espace de temps. Et les statuts de nombreuses corporations se montraient sous ce triple rapport beaucoup plus exigeants. *Nouvelle conférence des ordonnances et édits royaux Paris* 1627 *livre X*, *titre* 15, DES MAITRISES JURÉES, p. 867, 868. — *Édit de* 1581, *art.* 17, 14 *et* 18.

dans la maison de l'un d'eux un ouvrage de son état appelé chef d'œuvre. (1) Ces conditions et ces épreuves, rigoureusement exigées quand l'aspirant n'appartenait par aucun lien de parenté ou d'alliance aux membres de la communauté, étaient rendues plus faciles au contraire, quand il était le fils, le parent ou l'allié d'un des membres et surtout d'un des dignitaires de la dite communauté. (2) Et l'on peut croire d'ailleurs que ceux-ci, par un esprit de caste qui n'est que trop ordinaire, devaient être enclins à refuser plutôt qu'à recevoir ceux qui sollicitaient leur admission. (3) Quand enfin les apsirans réussissaient à triompher de ces épreuves, de ces traverses, ils avaient, pour leur réception effective, à faire face à des *dînées* ou banquets, à des présents et à d'autres dépenses qui, réunis, étaient considérables et les faisaient parfois reculer. (4)

Et pourtant, hors de la corporation, l'ouvrier ou compagnon quelque fut son mérite, restait forcément ouvrier. Il ne pouvait s'établir comme maître. Il lui était interdit d'ouvrir et de tenir boutique, même d'entreprendre et de faire pour son compte personnel le plus petit travail de son métier. Et la corporation avait la prérogative de pouvoir faire pratiquer sur lui la saisie de tous ouvrages mis en vente ou confectionnés en violation de cette interdiction. De même, il était

(1) Ibidem.

(2) Les fils de maîtres avaient même été dispensés de tout apprentissage. L'art 15, de l'édit de 1581 les y avait resoumis, mais n'exigeait qu'un an et demi d'apprentissage. *Nouvelle conférence* p. 868,

(3) L'edit de décembre 1581, art 1er, impute de plus aux Jurandes de refuser les postulans pauvres, quoique capables.

(4) Le même édit, art 15, en parlant de ces dépenses, dit que « un « pauvre compagnon du moindre des métiers n'en pouvait être quitte a « Paris pour 60 escus et un compagnon de métier plus productifs pour « 200 escus. »

interdit aux corporations de se faire concurrence entr'elles, ne se fut-il agi que d'ouvrages de la moindre importance et du moindre prix. Et elles pouvaient également faire saisir, les unes à l'encontre des autres et de chacun de leurs membres, les œuvres exécutées par usurpation sur leurs spécialités respectives. Enfin chaque contravention donnait droit contre tout contrevenant envers la corporation plaignante à des amendes et à des réparations pécuniaires. (1)

Le monopole était ainsi porté jusqu'à ses dernières limites. Et l'une des quatre pièces communiquées nous montrera combien chaque corporation était attentive à rechercher et à faire réprimer tout ce qui pouvait y porter atteinte.

Le gouvernement maintenait et protégeait ce monopole.

Mais, en même temps, il ne se faisait pas faute de toucher, sous d'autres rapports, à l'organisation et à l'indépendance des corporations et surtout de frapper celles-ci et leurs membres de charges fiscales toujours croissantes.

Les dignitaires des communautés étaient d'abord, comme on l'a vu, électifs, (2) et ils n'étaient nommés que pour un an, sauf réélection. Le gouvernement fit de quelques uns d'entre eux, des fonctionnaires à sa nomination, en érigeant leurs fonctions, particulièrement celles de syndics, en offices royaux et en y attachant

(1) Ce qui a fait dire à Renouard (*le droit industriel p.* 42); « les corporations, qui s'étaient formées par le besoin de se coaliser pour se « défendre ne s'étaient pas bornées à ce rôle purement défensif. Tout en « s'unissant pour se protéger contre les envahissements, elles en étaient « venues elles-mêmes à envahir et jusqu'asservir la liberté du travail. »

(2) Voir entr'autres, l'ordonnance de mai 1579. Isambert, *collection des anciennes lois françaises* tom. 14 p. 460.

un caractère viager, même héréditaire. (1) Il créa, d'un autre côté, aussi à titre d'offices et avec un semblable caractère d'hérédité, dans chacune des corporations, des fonctions d'auditeurs de leurs comptes,(2) de trésorier de leurs bourses communes. (3) Vers le même temps, il prescrivit aux mêmes corporations de se faire confirmer dans l'hérédité et la survivance résultant déjà des dispositions précédentes.(4) Et, non content de modifier et de dénaturer à ce point le régime des communautés d'arts et métiers, il prit prétexte de chacune de ces modifications et prescriptions pour assujétir lesdites communautés à autant de taxes distinctes : taxe ou finance pour les offices eux-mêmes, taxe pour leur hérédité, taxe pour confirmation de cette hérédité.

Il alla plus loin.

Il laissait bien les corporations continuer à recevoir comme maîtres et admettre au nombre de leurs membres les compagnons et ouvriers, qui se présentaient à elles et qui réunissaient les conditions et subissaient avec succès les épreuves indiquées plus haut. Mais il finit par s'immiscer directement dans le recrutement du personnel des corporations, en conférant lui-même la qualité de maîtres par la remise de titres ou brevets qu'on a appelés *lettres de maîtrise* et qui donnaient

(1) Edit de mars 1691, idem tom. 19 p. 145, Le motif ou plutôt le prétexte donné de cette innovation est celui-ci « une fonction perpétuelle « et l'intérêt de la conservation de leurs charges, qui répondraient des « malversations et des abus qu'ils pourraient commettre, engageront les « jurés en titre d'office bien plus que les jurés électifs à veiller avec plus « d'exactitude et de sévérité à l'observation des ordonnances.règlements « et statuts. »

(2) Edit de mars 1694, idem, même vol. p. 219,

(3) Edit de juillet 1702 même vol. p, 416. Le besoin de ces dernières fonctions ne se faisait guère sentir. De quelle utilité en effet pouvaient elles être dans les nombreuses corporations, qui, comme celles des petites villes, devaient avoir des comptes si peu importants et une bourse commune si peu garnie?

(4) Edit d'aoust 1701, même vol. p. 398.

interdit aux corporations de se faire concurrence entr'elles, ne se fut-il agi que d'ouvrages de la moindre importance et du moindre prix. Et elles pouvaient également faire saisir, les unes à l'encontre des autres et de chacun de leurs membres, les œuvres exécutées par usurpation sur leurs spécialités respectives. Enfin chaque contravention donnait droit contre tout contrevenant envers la corporation plaignante à des amendes et à des réparations pécuniaires. (1)

Le monopole était ainsi porté jusqu'à ses dernières limites. Et l'une des quatre pièces communiquées nous montrera combien chaque corporation était attentive à rechercher et à faire réprimer tout ce qui pouvait y porter atteinte.

Le gouvernement maintenait et protégeait ce monopole.

Mais, en même temps, il ne se faisait pas faute de toucher, sous d'autres rapports, à l'organisation et à l'indépendance des corporations et surtout de frapper celles-ci et leurs membres de charges fiscales toujours croissantes.

Les dignitaires des communautés étaient d'abord, comme on l'a vu, électifs, (2) et ils n'étaient nommés que pour un an, sauf réélection. Le gouvernement fit de quelques uns d'entre eux, des fonctionnaires à sa nomination, en érigeant leurs fonctions, particulièrement celles de syndics, en offices royaux et en y attachant

(1) Ce qui a fait dire à Renouard (*le droit industriel p.* 42); « les corporations, qui s'étaient formées par le besoin de se coaliser pour se « défendre ne s'étaient pas bornées à ce rôle purement défensif. Tout en « s'unissant pour se protéger contre les envahissements, elles en étaient « venues elles-mêmes à envahir et jusqu'asservir la liberté du travail. »

(2) Voir entr'autres, l'ordonnance de mai 1579. Isambert, *collection des anciennes lois françaises* tom. 14 p. 460.

un caractère viager, même héréditaire. (1) Il créa, d'un autre côté, aussi à titre d'offices et avec un semblable caractère d'hérédité, dans chacune des corporations, des fonctions d'auditeurs de leurs comptes,(2) de trésorier de leurs bourses communes. (3) Vers le même temps, il prescrivit aux mêmes corporations de se faire confirmer dans l'hérédité et la survivance résultant déjà des dispositions précédentes.(4) Et, non content de modifier et de dénaturer à ce point le régime des communautés d'arts et métiers, il prit prétexte de chacune de ces modifications et prescriptions pour assujétir lesdites communautés à autant de taxes distinctes : taxe ou finance pour les offices eux-mêmes, taxe pour leur hérédité, taxe pour confirmation de cette hérédité.

Il alla plus loin.

Il laissait bien les corporations continuer à recevoir comme maîtres et admettre au nombre de leurs membres les compagnons et ouvriers, qui se présentaient à elles et qui réunissaient les conditions et subissaient avec succès les épreuves indiquées plus haut. Mais il finit par s'immiscer directement dans le recrutement du personnel des corporations, en conférant lui-même la qualité de maîtres par la remise de titres ou brevets qu'on a appelés *lettres de maîtrise* et qui donnaient

(1) Edit de mars 1691, idem tom. 19 p. 145, Le motif ou plutôt le prétexte donné de cette innovation est celui-ci « une fonction perpétuelle « et l'intérêt de la conservation de leurs charges, qui répondraient des « malversations et des abus qu'ils pourraient commettre, engageront les « jurés en titre d'office bien plus que les jurés électifs à veiller avec plus « d'exactitude et de sévérité à l'observation des ordonnances.règlements « et statuts. »

(2) Edit de mars 1694, idem, même vol. p. 219,

(3) Edit de juillet 1702 même vol. p, 416. Le besoin de ces dernières fonctions ne se faisait guère sentir. De quelle utilité en effet pouvaient elles être dans les nombreuses corporations, qui, comme celles des petites villes, devaient avoir des comptes si peu importants et une bourse commune si peu garnie?

(4) Edit d'aoust 1701, même vol. p. 398.

droit à ceux qui en étaient en possession de contraindre les corporations à les accueillir au même titre et sur le même pied que les maîtres reçus par elles.

Tout d'abord, il apporta de la modération dans le chiffre d'émission de ces lettres. Il ne voulait, annonçait-il, que protéger les aspirants à la maîtrise contre les lenteurs et les difficultés que leur opposaient les corporations, les affranchir des dons et présens et des frais de réception auxquels elles les assujétissaient. Et, de fait, il interdit les dons et banquets en usage, mettant ainsi fin, autant qu'il le pouvait, à un long et dispendieux abus. Mais il tomba dans un abus plus grand. Il se fit, de son immixtion dans la nomination des membres des corporations, par les lettres de maîtrise, un nouveau moyen de battre monnaie. Il frappa ces lettres d'une taxe spéciale, véritable prix de vente; et, pour augmenter ses perceptions et son profit, il multiplia d'autant plus ces mêmes lettres, cessant d'ailleurs d'exiger de ceux, qui les achetaient des preuves de leur capacité dans la profession à laquelle ils aspiraient. On improvisait ainsi des maîtres ès arts et métiers, comme on improvisait alors certains nobles.

Et cette création répétée de lettres de maîtrise n'était pas seulement un moyen financier à l'usage du trésor public. C'était également une ressource financière mise à la disposition personnelle des rois, des reines, des princes et des princesses du sang, à l'occasion de leur naissance, de leur avènement au trône, de leur couronnement, de leur mariage, de leur entrée dans la capitale. Souvent, soit au profit de l'un de ces grands personnages, soit au profit de l'Etat, apparaissait un édit royal, par lequel étaient créées et mises en vente de nouvelles lettres de maîtrise, réparties au nombre de 2, de 3, même de 4 par chaque métier ou corporation jusque dans les villes de 3e ordre comme la

nôtre; ce qui augmentait considérablement dans ces villes le nombre des maîtres de chacun de leurs divers corps d'état.

Enfin l'abus était porté au point que l'on en était arrivé, sous l'édit de 1581, à contraindre les villes et leurs corps de métiers à prendre et à acheter celles des lettres de maîtrises, qui, créées pour les mêmes villes et corps de métiers, ne trouvaient pas preneurs. (1)

Des réclamations n'avaient pas manqué de s'élever contre la création et la multiplicité de ces lettres de maitrise et contre le monopole des corporations. Et plusieurs fois le tiers état s'en était fait l'organe au sein des *Etats généraux*. Henri IV seul avait en partie écouté ces plaintes. Il avait apporté aux abus signalés un réel tempérament, en facilitant l'admission des aspirans dans les corporations, en réduisant sensiblement les taxes qui pesaient sur celles-ci et en faisant défense à tous juges, officiers ou commis d'user d'aucune contrainte envers les villes, les corporations et qui que soit pour les amener à acheter des lettres de maîtrise. (2) Mais après lui et nonobstant de nouvelles réclamations, entr'autres celles formulées aux Etats généraux de 1614, (3) on vit bientôt revivre, ou peu

(1) Voir l'arret du Conseil d'Etat du 30 mars 1602 portant règlement sur l'exécution de l'édict des mestiers. *Nouvelle conférence* p. 863.

(2) Voir notamment edit d'avril 1597 *Isambert vol.* 15 *p.* 137; et l'arret du Conseil d'Etat du 30 mars 1602 mentionné en la note, qui précède

(3) « Toutes maitrises de métiers érigées depuis les Etats tenus en la « ville de Blois en l'an 1576 soient éteintes sans que par cy-après elles « puissent être remises ni aucunes autres de nouvelles établies et *soit* « *l'exercice des d. métiers laissé libre à vos pauvres sujets*, sous visite « de leurs ouvrages et marchandises par experts et prud'hommes, qui à « ce seront commis par les juges de la police.

« Tous édits d'Arts et métiers ensemble toutes lettres de maîtrise ci « devant accordées en faveur d'entrées mariages, naissances, régences des « rois et reines et leurs enfants ou d'autres causes, quelles qu'elles « soient, soient révoqués, sans qu'à l'avenir il soit octroyé aucunes « lettres de maitrises ni fait aucun édit pour lever déniers sur les arti- « sans pour raisons de leurs arts et métiers, et où aucunes telles lettres « de maîtrise seront faites et accordées au contraire, soit enjoint à vos « juges n'y avoir aucun égard. »

Cahier général du tiers-Etat au tom. 17. p. 118 et 119 « *des états généraux et autres assemblées nationales* », à la Haye, 1789.

s'en fallut, le système antérieur. L'achat des lettres de maîtrise ne redevint pas obligatoire. Mais Louis XIII reprit le cours des émissions de ces lettres, en dispensant, à son tour, leurs acheteurs de toute justification et de toute épreuve d'aptitude professionnelle. (1) Et Louis XIV ne fit qu'augmenter, au lieu de les réduire, les charges pécuniaires des corporations et de leurs membres. (2)

D'un autre côté, les communautés d'arts et métiers, pour se défendre de l'accroissement surabondant du nombre de ces derniers, résultat nécessaire de l'introduction forcée et fréquente parmi elles des porteurs de lettres de maîtrise, essayaient plus ou moins légalement, sous des noms supposés, d'acquérir pour elles-mêmes et en vue de les éteindre à leur profit, une partie des nouveaux titres incessamment lancés dans le public. Mais leurs ressources étaient loin d'être suffisantes pour pouvoir le faire efficacement. Tant s'est accru, particulièrement sous Louis XIV, le nombre des lettres de maîtrise ! (3) On peut juger par là de la pertubation que jetait dans les corporations cette adjonction multiple et sans cesse renouvelée de nouveaux membres. On peut calculer ce qu'apportait de diminution dans le gain annuel des anciens membres et dans

(1) Edit de mai 1610, Isambert tom. 16 page 5

(2) On lit particulièrement dans l'édit de 1691 :
« Les droits fiscaux de la couronne, fondés sur *ce qu'il n'appartient* « *qu'aux rois seuls de faire des maîtres ès arts et métiers*, autrement « dit, d'autoriser à travailler, à tenir boutique, se trouvent négligés et « anéantis.. . Et, au lieu du droit royal, fixé par l'édit de 1581, modé- « ré d'ailleurs par celui de 1597, ne se perçoivent plus que de petite droits « sans utilité » « Et l'édit en question prescrit de percevoir l'ancien « droit, « en sorte, ajoute-t-il, que nous en puissions tirer quelques se- « cours pour soutenir les dépenses de guerre et maintenir le succès de « nos armes »

(3) Dans l'espace de 18 ans, de 1691 à 1709, il a été crèé jusqu'à quarante mille titres tant de lettres de maitrises que d'autres brevets de même sorte. Renouard, TRAITÉ DES BREVETS D'INVENTIONS, et Isambert tome 20 page 121.

la valeur de leurs maitrises la survenance des nouveaux venus.

Le régime des corporations n'avait donc pas seulement alors pour résultat de porter préjudice aux ouvriers et compagnons de tous métiers, en les empêchant de s'établir selon leur gré et d'user en liberté de leur travail. Il était préjudiciable, comme il vient d'être dit, aux corporations elles-mêmes et à leurs membres. Et il l'était également au public, qui, sans avoir d'ailleurs le profit d'une concurrence efficace, payait pour les travaux des divers corps de métiers un prix d'autant plus élevé que ceux-ci étaient amenés à chercher dans cette surélévation, la compensation à la fois des lourdes taxes qu'ils avaient à payer et du tort que leur causait l'excessive profusion des brevets de maitrise créés par l'Etat.

On comprend que Turgot, le savant économiste, devenu ministre de Louis XVI dans les premières années du règne de ce prince, ait voulu, par son célèbre édit de 1776, (1) abolir un pareil régime, et que, bientôt après, la révolution de 1789, reprenant l'œuvre du grand ministre, se soit empressée de la mener à fin par la loi des 1er et 17 mars 1791, qui a supprimé toutes les corporations d'arts et métiers.

Je réviens aux quatres titres, qui concernent l'ancienne communauté des maitres charrons de Soissons et à ce qu'ils nous révèlent touchant l'application à cette communauté du régime que je viens d'esquisser.

(1) Turgot rappelle, dans le préambule de cet édit, l'ancienne maxime, que reproduisait tout à l'heure l'édit de Louis XIV de 1691, à savoir : « qu'il n'appartenait qu'aux rois de faire des maitres ès arts et métiers » ce qui n'était rien moins que la subordination, à l'autorité royale du droit si naturel d'ouvrir et de tenir boutique et même de celui plus naturel et plus indépendant encore de travailler. Et Turgot ajoute : « nous nous hâ- « tons de rejeter une pareille maxime. Dieu en donnant à l'homme des « besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit « de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la pre- « mière, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. »

Ces titres ne sont pas bien anciens. Ils datent à peine des premières années du 18e siècle. Mais il n'est pas douteux que l'origine de ladite communauté, comme celles des autres communautés du même genre ne remonte beaucoup plus haut. Déjà, un travail de M. Edouard de Barthélemy, l'*armorial général de l'élection de Soissons*, publié dans le 19e volume 1re série, p. 378, du *Bulletin* de notre société, a constaté l'existence dans notre ville, au cours du siècle précédent, en 1661, non seulement de la communauté des maîtres charrons (1) mais encore de trente et un autres corps de métiers. (2) Et il y a lieu d'espérer que la découverte de nouvelles pièces administratives ou autres permettra un jour de pénétrer encore plus avant dans l'histoire des anciennes corporations de notre ville. (3)

En attendant qu'apparaissent et soient révélés ces

(1) Même vol. p. 450.

(2) Les communautés des *mes apothicaires*, des *bonnetiers*, des *bouchers*, des *boulangers et tourtonniers*, des *bourreliers*, des *chapeliers*, des *charcutiers*, des *chaudronniers*, des *chirurgiens-barbiers*, des *cordiers*, des *cordonniers*, des *cordonniers en vieux*, des *couvreurs*, des *écrivains*, des *maçons*, des *mandeliers*, des *maréchaux*, des *marniers de l'arche*, des *menuisiers*, des *orfevres*, des *patissiers-traiteurs-cuisiniers et rotisseurs*, des *peintres-sculpteurs-vitrier-maitres de danse et paulmiers*, des *platriers*, des *potiers d'étain*, des *selliers*, des *serruriers* des *taillandiers*, des *tailleurs d'habits*, des *tisserands et marquiniers*, des *tourneurs* et enfin des *vinaigriers*.

Le travail de M. de Barthélemy indique les armes de chacune de ces corporations : toute personne, noble ou non, et toute corporation avait le droit d'en avoir.

Les armes de la communauté des maîtres charrons portaient: d'azur, à une roue d'argent, surmontée d'une hache couchée de même, emmanchée d'or.

(3) Déjà on peut voir dans un recueil de la bibliothèque de Soissons, intitulé *mémoires et factum* tom 3 n° 21, un mémoire pour le trésorier, les égard et contre égard des maîtres tonneliers de Soissons contre ceux de Vailly, où il est dit que la corporation des premiers avait ses statuts particuliers dès 1466.

De même, dans la partie manuscrite de la collection de M. Henri Cognet, même bibliothèque, sont mentionnés les règlements, remontant à 1601, des maîtres cordonniers en neuf et en vieux, de la ville de Soissons.

nouveaux titres, voici ce que contiennent ceux, récemment retrouvés, de la corporation des charrons. Je vais les soumettre les uns après les autres à l'examen de la société, en suivant l'ordre chronologique,

Le premier, selon cet ordre, est une quittance constatant le paiement par la communauté des maitres charrons de Soissons, d'une somme de 80 livres, montant de quelques uns des droits fiscaux dont je parlais tout à l'heure et qui étaient mis si souvent et à tout propos à la charge des corporaiions de métiers.

Ce premier titre porte la date du 28 novembre 1705. Il est ainsi conçu :

« Arts et Métiers.

» Confirmation d'hérédité et offices de trésoriers.

» généralité de Soissons.

» J ai reçu *des charrons de la ville de Soissons* la somde *quatre vingt livres*, à la quelle *ils ont esté* taxez par « le rôlle arrêsté au conseil le vingt-quatrième aoust « mil sept cent cinq, tant pour estre confirmez en con« séquence de l'édit du mois d'aoust 1701 et arrest du « conseil du onze juillet 1702, dans l'hérédité de leurs « offices de syndics-jurés et d'auditeurs de leurs comp« tes que pour la finance *de l'*office de trésorier de leur « bourse commune, créé par l'édit du dit mois de juil« let 1702, uni et incorporé à leur communauté par « arrest du Conseil du *dix sept avril mil sept cent trois*, « pour en jouir par eux et le faire exercer par telle « personne qu'ils aviseront bon estre, le tout suivant « et ainsi qu'il est plus au long porté par les dits édits « et arrests *et conformément à l'estat de répartition du « s. Lefébure d'Ormesson, intendant de ladite généralité « datté du 14 aoust mil sept cent cinq*,

» Fait à Paris le *vingt huitième* jour de *novembre* mil « sept cens *cinq*.

Signé : BERTIN

Il est ensuite mentionné,

Au bas;

« Quittance du trésorier des revenus casuels, pour « confirmation d'hérédité et réunion d'offices de tré- « soriers, de la somme de IIII^{xx}

» Au rôlle de *modération* du *24 aoust* 1705 art. *13*

Et au dos:

« Enregistré au contrôlle général des finances par « Nous Ecuyer, Conseiller du Roy, Garde des Regis- « tres du Contrôlle général des finances, commis par « Monseigneur Chamillart, Conseiller général du Roy « en tous ses Conseils et au Conseil Royal, Contrôlleur « Général des dites finances.

» A Paris ce *dix septième* jour de *décembre* mil « sept cens *cinq*

Signé: SOUBEYRAN »

La quittance, dont copie précède, est sur parchemin Et, comme il sagit de taxes payés non seulement par la Communauté des charrons de Soissons mais par toutes les autres corporations du royaume et que le reçu à donner à chacune d'elles ne pouvait être qu'identique, le texte de cette même quittance et celui des mentions, qui la suivent, sont imprimés. Il n'y a de manuscrit que les parties ci-dessus reproduites en lettres italiques, lesquelles, devant différer selon les corporations, les lieux et les dates, avaient été laissées en blanc dans le libellé imprimé.

Quant aux taxes elles-mêmes, c'étaient, la quittance l'indique, celles imposées aux corporations d'arts et métiers par deux des édits que j'ai fait connaître par celui d'aout 1701 pour la confirmation de l'hérédité de leurs offices de syndics jurés et d'auditeurs de leurs comptes; par l'édit de juillet 1702 pour *la finance* (1)

(1) On appelait ainsi, autre fois, ce qui se payait au roi pour le prix d'une charge, d'un office.

un caractère viager, même héréditaire. (1) Il créa, d'un autre côté, aussi à titre d'offices et avec un semblable caractère d'hérédité, dans chacune des corporations, des fonctions d'auditeurs de leurs comptes,(2) de trésorier de leurs bourses communes. (3) Vers le même temps, il prescrivit aux mêmes corporations de se faire confirmer dans l'hérédité et la survivance résultant déjà des dispositions précédentes.(4) Et, non content de modifier et de dénaturer à ce point le régime des communautés d'arts et métiers, il prit prétexte de chacune de ces modifications et prescriptions pour assujétir lesdites communautés à autant de taxes distinctes : taxe ou finance pour les offices eux-mêmes, taxe pour leur hérédité, taxe pour confirmation de cette hérédité.

Il alla plus loin.

Il laissait bien les corporations continuer à recevoir comme maîtres et admettre au nombre de leurs membres les compagnons et ouvriers, qui se présentaient à elles et qui réunissaient les conditions et subissaient avec succès les épreuves indiquées plus haut. Mais il finit par s'immiscer directement dans le recrutement du personnel des corporations, en conférant lui-même la qualité de maîtres par la remise de titres ou brevets qu'on a appelés *lettres de maîtrise* et qui donnaient

(1) Edit de mars 1691, idem tom. 19 p. 145, Le motif ou plutôt le prétexte donné de cette innovation est celui-ci « une fonction perpétuelle « et l'intérêt de la conservation de leurs charges, qui répondraient des « malversations et des abus qu'ils pourraient commettre, engageront les « jurés en titre d'office bien plus que les jurés électifs à veiller avec plus « d'exactitude et de sévérité à l'observation des ordonnances.règlements « et statuts. »

(2) Edit de mars 1694, idem, même vol. p. 219,

(3) Edit de juillet 1702 même vol, p, 416. Le besoin de ces dernières fonctions ne se faisait guère sentir. De quelle utilité en effet pouvaient elles être dans les nombreuses corporations, qui, comme celles des petites villes, devaient avoir des comptes si peu importants et une bourse commune si peu garnie?

(4) Edit d'aoust 1701, même vol. p. 398.

tait d'en investir un des jurés ou un des dignitaires déjà en charge, de ne pas augmenter par cela même le nombre de ces dignitaires et sans doute aussi de s'épargner la dépense de la rétribution attachée à l'office.

Le second titre, sur parchemin comme le premier, est à la différence de celui-ci entièrement manuscrit. C'est une ordonnance rendue le 22 aout 1733 par le lieutenant général du Baillage et siège présidial de Soissons et aux termes de la quelle ce magistrat, sur la présentation d'une de ces lettres de maîtrise dont il a été parlé plus haut, a reçu comme membre de la communauté des maîtres charrons de notre ville un ouvrier compagnon de cette profession, nommé Antoine Duprez.

On comprend que de telles réceptions, qui introduisaient dans les corporations d'arts et métiers des membres qu'elles n'avaient pas choisis elles-mêmes et qu'il ne leur était pas permis de refuser, aient été déférées, dans la personne des lieutenants de Bailliage et siège présidial, à l'autorité judiciaire. Et ces magistrats avaient du reste dans leurs attributions tout ce qui concernait ces corporations. Ils joignaient, à raison de cela, à leur qualification de lieutenants généraux de police civile et criminelle, celle de lieutenants généraux de police des *jurandes*. (1)

Quant aux formalités aux quelles ces mêmes réceptions étaient assujetties, elles étaient telles qu'elles faisaient de celles-ci de véritables procédures. Le porteur de la lettre de maîtrise avait à comparaître devant le lieutenant de police où se trouvait la corporation dans laquelle il désirait entrer. Il lui présentait la

(1) Ce mot, qui servait aussi quelquefois à désigner les conseils administratifs des corporations ou leurs dignitaires jurés, est pris ici dans son sens le plus large et désigne les corporations elles-mêmes.

lettre qu'il avait obtenue le récépissé de la taxe ou du prix de cette lettre. Et il lui demandait par une requête, signée d'un procureur, de le recevoir au nombre des maîtres de la dite corporation. La lettre et le récépissé étaient communiqués au procureur du roi, qui était appelé à donner son avis. Et, cet avis donné, et après avoir fait prêter au postulant le serment de bien et fidèlement s'acquitter de sa profession, le magistrat rendait une ordonnance, par laquelle il admettait ce postulant à prendre rang dans la corporation indiquée par la lettre de maîtrise.

Voici au surplus le texte de l'ordonnance, intervenue en faveur d'Antoine Duprez et dans laquelle ont été puisés les renseignement qui précèdent :

« Jean Hébert, conseiller du roy, lieutenant général « de police civile et criminelle et jurandes des maî- « trises de la ville, faubourgs et banlieue de Soissons,

» Salut ;

» Savoir faisons que :

« Sur la requête présentée par Antoine Duprez, com- « pagnon charron, demeurant à Soissons, à ce qu'il « nous plut, vu le récépissé du S. Dolfault, (1) commis « préposé pour « la vente des lettres de maîtrises » créés « par sa majesté par édit du mois de novembre 1722, « en date du 7 du présent mois d'aoust, par lequel le « suppliant a payé la finance d'une place de charron « en cette ville, le recevoir au nombre des maistres « du dit mestier, aux offres de prêter le serment au « cas requis, la dite requête signée Sarazin procureur;

(1) Il est à croire quelle s. Dolfault était à Soissons receveur d'impôts ou d'autres revenus de l'Etat et qu'il tenait en même temps un bureau de débit des lettres de maitrise, comme faisaient ailleurs d'autres préposés du même genre et comme font aujourd'hui pour le papier timbré et les souscriptions aux emprunts de l'Etat les receveurs de finances et des domaines.

« l'ordonnance de communication étant au bas de la « dite requête ;

» Vu le récépissé sus mentionné et datté ;

« Ensemble les conclusions du procureur du roy et « de son consentement ;

« Nous avons reçu et recevons le s. Antoine Duprez « maître charron en cette ville, faubourg et banlieue; « à luy donné pouvoir de par le roy, notre sire, d'y « travailler et y tenir boutique ouverte, (1) après avoir « d'iceluy pris et reçu le serment en tel cas requis et « accoutumé, sous lequel il a juré et promis de bien et fidèlement s'acquitter de la profession et d'obser- « ver les règlements de la communauté et les ordon- « nances de police.

» Donné en notre hostel le 22 aoust 1733.

» Signé Delaplace (le greffier)

Tel était le mode suivi pour l'admission, au nombre des membres des corporations d'arts et métiers, des porteurs de lettres de maîtrise. Et l'intervention, en sa qualité de magistrat, de lieutenant général du Bailliage avait pour effet: d'une part, de donner aux lettres présentées et vérifiées une sorte *d'exéquatur* et la voie de contrainte à l'encontre des corporations, dans lesquelles les porteurs de ces lettres obtenaient de prendre rang; et d'autre part, de sanctionner judiciairement, par le serment que prétaient en ses mains ces mêmes porteurs, l'obligation que prenaient ceux-ci d'accomplir fidèlement les devoirs de leur profession et d'observer exactement à la fois les ordonnances de police et les réglements particuliers de la communauté dont ils allaient faire partie.

( ) Ces expressions rappellent la doctrine déjà signalée, qui faisait du droit de travailler une sorte d'octroi royal et contre laquelle Turgot a si vivement protesté dans le préambule de son édit de 1776.

Quant à la lettre de maîtrise, présentée par Antoine Duprez, on vient de lire, dans le texte sustranscrit, qu'elle était une de celles créées par un édit de novembre 1722 et qu'il l'avait achetée ou du moins payée le 7 aout 1733, par conséquent plus de 10 années après la date de l'émission. L'édit de 1722 n'avait établi rien moins que quatre nouveaux titres de maîtres dans la communauté des charrons et dans chacune des trente et uneautres communautés de notre ville (1) Et, néanmoins, dès le mois de juin 1725, après moins de 3 ans, un autre édit (2) était venu jeter dans la circulation d'autres lettres de maîtrise également en grand nombre. On ne doit donc pas trop s'étonner que Antoine Duprez ait pu trouver encore en 1733 ou à l'époque peu antérieure de sa souscription, une lettre de l'émission de 1722, propre à lui procurer une place parmi les maitres charrons soissonnais La profusion de telles lettres n'était pas toujours de nature à en faciliter le débit.

Le troisième titre, également manuscrit, se trouve sur le même parchemin que le texte de l'ordonnance qu'on vient de lire ; il est transcrit à sa suite et il en est du reste le complèment· C'est la signification de cette même ordonnance, par voie d'huissier, à la communauté des maîtres charrons de notre ville.

La dite ordonnance ayant été rendue hors la présen-

(1) Il est bien question, dans le préambule de cet édit, des restrictions qu'il était nécessaire et qu'on manifestait l'intention d'apporter dans l'émission des lettres de maitrise. Mais les dispositions ne répondent guère au préambule Et, tout en n'atteignant pas le chiffre des édits de mai 1643 sous Louis XIV, l'édit de novembre 1722 ne créa pas moins « de 8 « maitres nouveaux de chacun art et mestiers dans la ville de Paris, 6 « dans chaque ville du royaume où il y a cour supérieure, 4 dans celles « où il y a présidial, Bailliage et sénchanssée et 2 dans chacune des « autres villes, bourgs et lieux du royaume où il y aura jurandes. « *Isambert, tom.* 21, p 211.

(2) Isambert, même tom. p. 294.

ce des représentants de cette communauté et sans qu'ils y aient été appelés, il y avait lieu pour qu'ils pussent se pourvoir contre elle, s'ils étaient fondés à le faire, pour qu'en tout cas ils eussent à l'exécuter et à s'y soumettre, de leur en donner connaissance d'une façon officielle. Et c'est ce qui a été fait par la signification en question, qui porte la date du 28 aout 1733, six jours après celle de l'ordonnance, et dont voici la teneur :

« L'an 1733, le 28e jour d'aoust, après midy, à la « requête d'Antoine Duprez, maître charron, demeu- « rant à Soissons, qui a élu son domicile en sa maison « au dit lieu

« Je Jacques Briet, huissier audiencier au Baillage et « siège présidial de Soissons, y demeurant, soussigné,

« Certifie avoir signifié et laissé copie :

« De l'acte de réception, fait par devant M. le lieute- « nant général de police de la ville, faubourg et ban- « lieue de Soissons, du dit Duprez au métier de charron « en datte du 22 aout des présents mois et an, signée « Delaplace greffier et aussi paraphée et scellée.

« A la communauté des maîtres charrons de la vil- « le faubourg et banlieue de Soissons, y demeurant, « au domicile de François Flamant, égard de la dite « communauté des maîtres charrons de la ville fau- « bourgs et banlieue de Soissons, y demeurant, et « parlant à sa personne pour eux tous ;

« A ce qu'ils n'en ignorent et à ce que du conte- « nu au dit acte de réception au dit métier de charron « il n'existe prétendue cause d'ignorance, dont acte ;

« Et leur ay, au domicile et parlant comme dit est, « laissé copie tant du dit acte de réception que du pré- « sent exploit, l'an et jour susdits.

Signé : Briet :

« Contrôlé à Soissons le 28 aoust 1733. »

Le 4e et dernier titre est aussi sur parchemin et manuscrit.

Il va nous montrer, sous leur côté pratique et poussés jusqu'à leurs plus rigoureuses conséquences, d'une part l'obligation imposée aux membres des corporations d'arts et métiers de ne faire que des ouvrages de bonne qualité et d'une bonne confection, d'autre part le monopole, appartenant aux corporations, des travaux qui rentraient dans leur spécialité. Le titre en question est en effet une nouvelle ordonnance, rendue par le même lieutenant général de police, Jean Hébert, un peu plus de 10 ans après celle que nous connaissons déjà, et autorisant les égard et contre-égard de la communauté des maîtres charrons de Soissons à rechercher et faire saisir : chez les membres de cette communauté, les travaux de charronage mal façonnés et défectueux effectués par ceux-ci ; et chez les ouvriers et artisans qui n'en faisaient pas partie les ouvrages de la même profession, faits par ces derniers au mépris du monopole sus-rappelé. Cette ordonnance autorise en outre les mêmes égard et contre-égard à faire assigner devant le lieutenant général de police, pour être légalement poursuivis et punis, ceux qui seraient trouvés dans l'un des cas de cette double contravention.

On sera sans doute surpris de voir ainsi réunis et assimilés dans une pareille poursuite de simples mal façons et des faits, qui, dans les idées du temps devaient être regardés comme bien autrement délictueux: ceux d'immixtion dans des travaux qui étaient du domaine exclusif des corporations. Aussi ne peut-on trop regretter qu'à côté de l'ordonnance dont il s'agit ne figurent pas d'autres pièces, telles que les procès-verbaux de perquisition et de saisie, les assignations et surtout les décisions intervenues sur la poursuite. Elles eussent contribué à nous éclairer sur cette assimilation qui ne laisse pas de nous paraître étrange au premier

abord. On peut du moins penser, en l'absence de ces pièces, que les ouvrages mal façonnés et défectueux, dont la saisie était demandée, étaient des ouvrages de mauvais aloi, intentionnellement faits pour tromper les acheteurs.

Autre sujet de surprise, il me semble, quoique d'une bien moindre importance. On va voir, par le texte de l'ordonnance, qu'Antoine Duprez, entré comme on le sait en 1733 et presque de vive force, par l'effet obligatoire attaché aux lettres de maîtrise, dans la communauté des maitres charrons soissonnais, était devenu l'un des dignitaires de cette communauté. Il en était l'égard. Et c'est lui, qui, en cette qualité et avec l'assistance du contre-égard, Pierre Charpentier, a pris l'initiative des poursuites en question et qui allait avoir à les mettre à fin. Mais le temps fait oublier bien des choses. Il fallait au surplus qu'Antoine Duprez eut un certain mérite pour avoir été élu à ce poste malgré les préventions qu'avait dû tout d'abord inspirer à ses collègues le mode de son admission dans la communauté.

L'ordonnance dont nous nous occupons est du 16 janvier 1744 et elle est conçue dans les termes qui suivent :

« Jean Hébert, conseiller du roy, lieutenant général
« de police civile criminelle et Jurandes des *maitiers*
« de la ville faubourgs et banlieue de Soissons, salut;
» savoir faisons que :
» aujourd'hui 16 janvier 1744,
» au premier huissier de cette police générale, ou
« autre huissier ou sergent royal sur ce requis,
« Mandons de,
« à la requête des nommés Antoine Duprez, égard
« et Pierre Charpentier, contre-égard jurés de la com-
« munauté des maitres charrons de cette ville,
« Vous transporter avec eux ès-maisons, boutiques,

« ouvroirs et autres lieux des dits maitres, même ès-
« maisons et lieux de ceux qui travailleront *par entreprise*
« *du dit métier*, (1) pour voir et vérifier les ouvrages qu'ils
« y font; et où ils en trouveront de mal façonnés, dé-
« fectueux ou *faits par entreprise* (2) les saisir et les
« déposer en notre greffe; du tout en dresser procès-
« verbal, assigner les contrevenans par devant nous
« pour, le tout communiqué au procureur du roy, être
« iceux poursuivis et punis suivant la rigueur des or-
« donnances.

« De ce faire lui donnons pouvoir sous le scel ordi-
« naire de cette justice.

« Fait et ordonné en notre hostel le jeudi 16 janvier
« 1744.

» Le greffier *Signé* : DELAPLACE.

« Scellé à Soissons le 21 janvier 1744 reçu 30 sols.
« Emolument, reçu cinq sols »

Tels sont les titres que j'ai cru devoir soumettre à à l'attention de la société.

On a vu qu'ils touchent au régime des corporations par quatre côtés différens: par les taxes incessantes que le fisc s'ingeniait à imposer à ces corporations; par la lettre de maitrise, remède essayé mais resté impuissant pour élargir leur cadre, remède devenu d'ailleurs lui-même fécond en abus ; par les mesures d'investigation, même de saisie, qu'il était permis à chacune d'elles de requérir pour assurer la bonne confection par ses membres des travaux et des ouvrages dont elle avait la

(1) Le mot *entreprise* est ici employé dans le sens d'usurpation, comme « si les maitres de quelque communauté s'immiscaient de faire « des ouvrages qui fussent du ressort d'une autre communauté... Si, par « exemple, les orfèvres voulaient débiter des pincettes de fer, ce qui ap- « partient aux serruriers. » ENCYCLOPEDIE de Diderot, V° entreprise.

(2) Par usurpation. Voir la note qui précède.

spécialité en même temps que le monopole ; enfin par les mesures semblables qu'elles étaient de même autorisées à employer pour défendre et maintenir ce monopole.

C'est par ce dernier coté, le monopole ; par le droit, qu'elles avaient fini par se faire attribuer, de pratiquer leurs industries respectives à l'exclusion de tout ouvrier ou artisan du même état, qui n'était pas un de leurs membres ; c'est par cette violation de la liberté du travail que ces corporations ont péri et qu'elles devaient périr. Elles n'auraient pu subsister et elles ne pourraient dans l'avenir se reconstituer et revivre qu'à la condition par chacune d'admettre dans leur sein non pas seulement quelques travailleurs, mais tous les travailleurs du même métier ; non pas de proscrire et d'étouffer, mais de provoquer toute concurrence ; non pas seulement de veiller à la bonne qualité et à la bonne confection des produits, mais aussi d'assurer, en même temps que l'honnêteté industrielle, la moralité de leur membres.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE

Lundi 8 Avril 1882.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*, t. 29, 2e série.

2° *L'investigateur*, 1881, t. 52.

3° *Société linéenne du nord de la France*, n° 99 1er septembre 1880, 9e année, t. 5.

4° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 68e vol. 1879-80, n° 3-4.

5° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny* (Jura), 22e année, 1881, 2 numéros.

Note sur les monnaies gauloises trouvées dans le camp de Pommiers (Aisne)

Cette antique enceinte d'environ 37 hectares de superficie, a dû avoir une grande importance, par sa position stratégique ; elle se trouve à cinq kilomètres environ au nord-ouest de Soissons, sur la colline au-dessus de Pommiers, dominant la vallée de l'Aisne, et à 1500 mètres de l'ancienne voie romaine de Soissons à Saint-Quentin.

On trouve un assez grand nombre de silex taillés, de toutes formes et de divers âges, beaucoup de poteries gauloises, des rouelles et des monnaies de même origine, disséminées dans tout le camp et aux environs.

Voici la description des diverses variétés de monnaies gauloises, provenant du camp de Pommiers, que j'ai pu recueillir depuis quelques années.

Massilia. — 1. Argent ; obole barbare. Tête à gauche, cheveux hérissés. R. (1) Trépied. (1878) 1 pièce.

2. Argent : obole barbare. Crabe. R. Espèce de trépied (1867) 1 pièce.

3. Bronze (Basse époque.) Tête d'Apollon. R. Taureau cornupète (1867) 1 pièce.

Cavares. — 4. Bronze. Arbrisseau. R. Type confus. (1877.) 1 pièce.

(1) Tous les R indique REVERS.

Lingones. — 5. Potin. Trois petits quadrupèdes, au milieu, rouelle. R. Trois poissons. (1881) 1 pièce.

Senones ? — 6. Electrum. Deux chèvres affrontées dressées, dessous un croissant et un globule, entre les pattes autre globule. R. Loup et sanglier dressés, sous leurs pattes de devant globule. (1878) 1 pièce.

Catalauni ? — 7. Potin : Guerrier marchant à droite, tenant d'une main en avant une lance, de l'autre en arrière une couronne ou torques. R. Quadrupède à droite dévorant un reptile, dessous un serpent. (1872-1878) 3 pièces.

8. Potin : Le même guerrier à droite. R. Loup à gauche. (1870) 1 pièce.

Poemani ? — 9. Potin : Tête à droite fruste. R., Cheval courant à gauche ; (légende ARDA peu visible.) (1867) 1* 1 pièce.

10. Bronze. La même que la précédente en bronze. (1873) 1 pièce.

Leuci. — 11. Bronze : Tête imberbe à gauche. R. Sanglier à droite, dessous fleuron ressemblant au sommet d'un lis. (1881) 1 pièce.

Ambiani. — 12 Argent faible, Cheval à gauche surmonté d'une grande roue, au milieu de 2 annelets, dessous le cheval, un globule. R. Cheval à droite, dessus un croissant, globule et fleuron, dessous un annelet (1867) 1 pièce.

13, Bronze. Type confus. R. Cheval courant à gauche, au-dessus de la croupe un guerrier tenant une lance, dessous 2 annelets (1873) 1 pièce.

14. Bronze. Cheval courant à gauche, dessous une petite rouelle, R. Cheval courant à gauche. (1873) 1 pièce.

15. Bronze. Tête imberbe à droite avec 5 annelets

devant. R. Cheval courant à gauche, dessous rouelle et fleuron, dessus VIR. (1866.) 1 pièce.

16. Bronze. Tête à droite, derrière S. R. Cheval à droite, rouelle très belle dessous ; dessus, un autre petit cheval à droite, devant la tête et sous le cou 2 rouelles (1869). 1 pièce.

Veromandui. — 17. Bronze. Tête échevelée à droite, les cheveux hérissés par grosses touffes frisées. R. Lion à gauche, peu visible (1879). 1 pièce.

Veliocasses. — 18. Bronze Guerrier un genou en terre dansant, de la main droite une épée penchée, et de la gauche une autre levée, dessus chaque bras un cercle. R. Cheval courant à gauche, dessous le cou une grosse étoile (1865). 1 pièce.

Eburovices. — 19. Bronze. Tête de femme à droite, dessous globule, devant tête PIXTILOS. R. cheval courant à droite, rameaux dessus (1878) 1 pièce.

Carnutes. — 20. Bronze. Tête imberbe à gauche. R. Cheval courant à gauche (1866). 1 pièce.

21. Bronze. — Tête à droite, CATAL peu visible. R. Aigle à gauche, derrière une amphore (1881). 1 pièce.

22 Bronze. Tête à droite. R. Lion à droite tête relevée, dessous CAMBIL (1880). 1 pièce.

Bituriges. — 23. Bronze. Tête à gauche, cheveux frisés en grosses mèches. R. Cheval courant à gauche, dessus 3 annelets, dessous ABVD (1864). 1 pièce.

Arverni, — 23 *bis.* 1 pièce trouvée en 1883 au nom de Vergasillaunus.

Haedui. — 24 Argent. Tête casquée à gauche. Cheval à gauche, dessous, A, dessus la croupe A. Le coin n'ayant pas porté exactement sur le flanc, on ne voit pas la légende. KAΛETEΛOY (1880). 1 pièce.

Sequani. — 25. Argent. Tête casquée à gauche, devant TOGIRIX. R. Cheval à gauche, dessous serpent (1878). 1 pièce.

26. Argent. La même que le numéro 25, avec casque et serpent plus grands (1880). 1 pièce.

27. Argent. Tête casquée à gauche, devant DOCI. R. Cheval à gauche dessus DOCI, dessous SA.. (1880). 1 pièce,

Parisii. — 28. Bronze. Incuse très rare. Tête à droite, genre des Parisii (1879). 1 pièce.

Meldi. — 29. Bronze. Très belle tête nue à gauche, devant ROVECA. R. Cheval courant à gauche, dessous 3 cercles centrés, en triangle (1879). 1 pièce.

30. Bronze. Très belle tête imberbe casquée à gauche, derrière 2 feuilles de vigne. R. Cheval courant à gauche, dessous, peu visible, ROVECA, dessus rameau (1865). 1 pièce.

31. Bronze. Très belle tête à gauche, devant ARCANTODAN. R. Griffon femelle bondissant à droite, dessous ligne perlée, cep, vigne et raisins.

31 *bis.* 2 pièces de ROVECA dont 1 du numéro 65 ci après classé par suite de la trouvaille d'une autre, en 1883, légende grecque POOVIKA (1873). 1 piéce.

Silvanecti. — 32. Potin Fragment d'une pièce, trop petit pour être décrite (1874). 1 pièce.

Remi — 33. Bronze. Double tête imberbe (Janus) dessous fleuron. R. Lion courant à gauche, queue relevée sur crinière en forme de ꝏ (1865-1868) 2 pièces.

Suessiones — Les monnaies suivantes, en raison des types divers et du grand nombre que l'on trouve dans le camp de Pommiers et aux environs, peuvent bien être des Suessions, quoique ayant été classées aux Rémes.

34. Bronze. Très belle tête de Janus, dessus deux demi cercles dessous 4 annelets. R. Lion à gauche, tête barbare, dessus 3 globules, dessous 1 annelet centré (1865). 1 pièce

35. Bronze. Même tête, dessous 5 annelets centrés. R. Lion à gauche, dessous 1 annelet, dessus 3 annelets centrés en triangle (1866). 1 pièce.

36. Bronze. Même tête. R. Lion à gauche, tête barbare, dessus 3 annelets centrés un autre dessous 1878). 1 pièce.

37. Bronze. Même tête, dessous fleuron. R. Lion à gauche ; tête plus barbare, dessus 3 globules, dessous un annelet centré (1865). 1 pièce.

38 Bronze. Tête de Janus, devant chaque profil un annelet centré, dessous 2 autres annelets centrés, à droite § R. Lion à gauche (1878). 1 pièce.

39 Bronze. Autre double tête, devant chaque profil un annelet centré, dessous 4 annelets centrés, réunis 2 à 2 par un trait. R. Lion à gauche, 3 annelets dessus et 1 dessous centrés (1865). 1 pièce.

Exemplaires frustes double tête, lion à gauche ; genre des nos 34 à 39. 21.

Monnaies au même type données à divers. 22

Bellovaci. — 40 Bronze. Tête barbare à droite. R. Cheval au galop à droite, dessous globule. (1873) 1 pièce.

41 Potin. Fleur à 4 pétales, entourée d'un grenetis. R Cheval courant à droite. (Fragment de monnaie) (1880). 1 pièce.

42 Bronze. Tête de Diane à gauche. R. Aigle éployé à gauche, dessous un petit aiglon aussi éployé, dessous GALIAGIIS (1869). 1 pièce.

Suessiones. — 43 Bronze. (Monnaie attribuée à Galba). Tête à droite, devant CAVOV. R. Cheval cou-

rant à gauche, dessous point centré, dessus 3 étoiles et légende peu visible (1876). 1 pièce.

22 *Bellovaci* — 44 Bronze. Tête à droite. R. Cheval courant à gauche, cou long (Pièce mal conservée peut être de MAV (Bellovaque) ou de Galba 1881. 1 pièce.

44 *Bis*. DIVITIAC 1. Pièce trouvée en 1883.

Monnaies de CRICIRV. — Les monnaies suivantes, attribuées jusqu'ici aux Bellovaques, en raison du nombre et des diverses variétés que l'on trouve disséminées dans le camp de Pommiers, aux environs et dans la vallée de l'Aisne, peuvent très bien être des Suessions.

45. Bronze. 1° Tête avec petit casque. R Cheval au galop à gauche, dessous CRICIRO, et dessus la queue N D (1865). 1 pièce.

46. Bronze. 2° Tête avec petit casque. R. Pégase avec aile arrondie en 3 traits, dessous CRICIRO et dessus la queue NIS (1879) 1 pièce.

47. Bronze. 3° Même tête que n° 46. R. Pégase avec aile arrondie en 2 traits, dessous CRICIRO, dessus queue NIS (au lieu de NIS) (1879). 1 pièce.

48. Bronze. 4. Tête peu visible. R Pégase avec aile arrondie en 4 traits, dessous cRIcIR° et dessous la queue NIS (1879). 1 pièce.

49. Bronze, 5. Très belle tête avec barbe, grand casque. R. Pégase avec aile arrondie en 2 traits, dessous CRICiiV (avec 4 points) (1867). 1 pièce.

50. Bronze. 6. Très belle tête avec petit casque. R. Pégase à aile arrondie en 4 traits. dessous cRIcIRV (1879). 1 pièce.

51. Bronze 7. Tête nue. R. Pégase à aile arrondie en 4 traits tenant à la queue, dessous cRIcIRV (1878) 1 pièce.

52. Bronze. 8. Tête avec petit casque. R. Pégase à

aile arrondie en 4 traits, oreille très haute. (Légende peu visible) (1867). 1 pièce.

53. Bronze. 9. Tête petit casque. R. Pégase à aile arrondie en 3 traits, la pointe de l'aile revenant vers l'oreille (Légende peu visible) (1854). 1 pièce.

54. Bronze. 10. Tête peu visible. R. Pégase à aile arrondie en 3 traits, autre que la précédente, dessous ʿRICIR (1865). 1 pièce.

55. Bronze. 11. Très belle tête avec grand casque. R. Pégase à aile arrondie plus relevée que les autres, dessous globule et légende plus petite CRICIRV (1866). 1 pièce.

56 Bronze 12. Très belle tête grand casque R. Pégase bouche ouverte, à aile revenant près de l'oreille. Sans légende frappée de côté (1866). 1 pièce.

57. Bronze. 13. Tête nue. R. Pégase avec aile arrondie en 3 traits, queue très hauts prenant à l'aile, dessous cRICIRV (1881). 1 pièce.

58. Bronze. 14. Très belle tête nue. R. Pégase à aile triangulaire en 2 traits, dessous cRIcIRV (1878). 1 pièce.

59. Bronze. 15. Tête casquée. R. Pégase à aile triangulaire en 4 traits, dessous légende avec lettres penchées : CRICIRV (1879). 1 pièce.

60. Bronze. 16. Tête petit casque. R. Pégase à aile triangulaire en 4 traits, se joignant à l'oreille, dessous annelet centré. et CRICI. (1881) 1 pièce.

61. Bronze. 17. Tête peu visible. R. Pégase à aile triangulaire en 4 traits, devant tête ⊳, dessous cheval un annelet centré. Légende CRICIR, sans V, le pied du cheval étant le second R (1868). 1 pièce.

62. Bronze. 18. Assez belle tête avec barbe, grand casque devant 2 S. R. Pégase à aile triangulaire en 4 traits,

sous la tête ⊲, sous le cheval point centré et CRICIA (1882). 1 pièce.

63. Bronze. 19. Tête avec grand casque. R. Pégase à aile triangulaire en 4 traits, fort penchée sur le cou, bouche ouverte, dessous CR ... R (1877). 1 pièce.

64. Bronze 2° Tête peu visible. R. Pégase a aile arrondie en 3 traits, dessous légende CRICIRV avec 2 points sur R et V (1865). 1 pièce.

Monnaies frustes de Criciru que j'ai encore : 20

Monnaies de Criciru que j'ai données : 29.

Pièces incertaines — 65. Cette pièce par suite, d'une autre de même origine, trouvée à Pommiers en 1883, est attribuée à ROVECA (voir nos 29 et 30) avec légende grecque.

65 *bis*. Bronze. Tête à gauche, cheveux hérissés. R. Cheval au galop à gauche, dessous légende peu visible (1876). 1 pièce.

66. Brouze. Tête à droite. R. Guerrier debout presque de face (1877). 1 pièce.

67. Bronze. Tête à droite, cheveux hérissés. R. Quadrupède à gauche, queue relevée sur le dos, 3 globules dont un sur la tête, un dessous et un sous l'animal. Attribué par quelques personnes aux Sénons (188?). 1 pièce.

68. Bronze. Tête à droite. R. Type peu visible et confus. Cette pièce paraît-être de fabrication arverne (1864). 1 pièce.

69. Bronze. Tête peu visible à droite. R. Grenetis au milieu (1875). 1 pièce.

70. Potin. Tête casquée à gauche. Taureau à gauche queue relevée sur le dos (1876). 1 pièce.

71. Potin. Pièce analogue à la précédente, beaucoup plus petite. Ces deux dernières pièces sont attribuées par quelques personnes aux Catalaunes.

Pièces frustes, que j'ai, autres que celles de CRICIRA et tête de Janus, ne pouvant pas être classées ni décrites. 9

Plus monnaies données 53

Total des monnaies diverses de Pommiers. 176

La proportion de 49 à la tête de Janus sur 176 est d'environ 28 p. 0/0.

La proportion de 68 Criciru sur 176 est environ de 39 p. 0/0. En conséquence il est probable que les pièces à la tête de Janus avec lion à tête barbare, et les Criciru, qui se trouvent disséminés en grand nombre dans le camp de Pommiers et aux environs, proviennent des Suessions, et non des Rèmes et des Bellovaques comme on les a classées jusqu'alors.

Trouvaille faite à Pommiers le 30 aout 1875.

Cette trouvaille a été faite par MM. Lamy Guérot et Messance Ernest dans le camp, au lieu-dit Dessus le Pas St-Martin, elle se trouvait sous une grosse pierre, se composait d'environ 100 pièces en argent dont suit la désignation des variétés d'après celles que j'ai pu me procurer le 31 aout 1875.

Sequani. — 72 Argent. Tête imberbe, à gauche, casquée, devant TOGIRIX. R. Cheval courant à gauche, dessous serpent. 1 pièce

73. Argent. Pièce même genre que la précédente sans légende, étant frappée de côté. R. Cheval à gauche, dessous serpent autre que dans le n° 72. 1 pièce.

Haedui. — 74 Argent. Tête mal frappée. R. Cheval barbare au galop à gauche, dessous un grand cercle entre deux globules. 1 pièce.

75. Argent. Tête imberbe à droite, devant DVBNOCOV. R. Guerrier à gauche tenant des deux mains une enseigne, surmontée d'un sanglier à gauche, derrière DVBNO REX. 1 pièce.

76 à 80. Argent. La même : diverses variétés de Dubnorex, où on trouve une différence dans l'enseigne, l'écartement des jambes, la ceinture ou la coiffure. 5 pièces.

81 Argent. Tête imberbe à droite, chevelure bouclée, devant grande S entre deux étoiles. R. Cheval courant à droite, dessous DVBNOR 1 pièce.

82. Argent, Tête imberbe à droite devant ANOR. pour *Anorbo*. R. Cheval courant à droite, dessous DVBNO, sous le cheval un cercle centré. 1 pièce.

83. Argent. Tête comme n° 82, devant ORB, sans place pour O de *Anorbo*. T. Cheval à droite ayant sous la tête un globule, dessous VBNOR. 1 pièce

84 Argent. Même tête à droite, devant ANO, R. Cheval à droite, frappée de côté ce qui indique que l'on faisait deux pièces ensemble 1 pièce.

85 Argent. Droit mal frappé. R. Cheval courant à droite, dessous cercle et légende BN° sans place pour R de Dubnor. 1 pièce.

86 Argent. Tête peu visible, devant ANORB. Ce côté indique aussi que l'on frappait 2 pièces à la fois avec un coin double. R. Cheval courant à droite, dessous PNOR. 1 pièce,

PIÈCES ROMAINES DE LA MÊME TROUVAILLE (30 aout 1875

87 Arg.	1. Marcia (Consulaire)	200	avant J.-C.	1 p.
88 Arg.	2. Fundania	101	id	1 p.
89 Arg.	3. Cornelia	97 à 72	id	1 p.
90 Arg.	4. Cassia émission de	96	id	1 p.
91 Arg.	5. Cipia questeur en	63	id	1 p.

Pièces provenant de la trouvaille de 1875: 20

L'examen des pièces trouvées en 1875, indique probablement une cachette faite par un guerrier lors de

la conquête de la Gaule par les Romains avec les Eduens comme alliés.

J'ajoute la description d'autres pièces gauloises, provenant aussi du camp de Pommiers, passées à divers amateurs.

92 Un certain nombre de Criciru, dont trois en argent des têtes de Janus au lion tête barbare, quelques pièces avec aigle et aiglon, de la série des GALIAGIIIS, des Togirix et Dubnorex, probablement de la trouvaille de 1875.

Argent. 93. Une pièce de COIOS, chef éduen. Argent. Buste casqué à gauche devant COIOS, R. Cheval à gauche légende ORCITIRIX.

Bronze. 94. Tête casquée à gauche devant TVRONOS,. R. Cheval libre à gauche et CANTORIX.

Bronze. 95. PIXTILOS, au revers une chienne courant à gauche se retournant pour saisir un lézard placé au dessus. (Eburovices).

OR. 96. Statère des Trévires. Grand œil avec 3 étoiles devant. R. Cheval courant à gauche, dessus ornement formant V entouré d'un cordon perlé, dessous 2 rouelles au milieu d'une 3me perlée.

Bronze. 97. Tête casquée à gauche, derrière NIREI, devant NVTINVS. R. Cheval à droite, dessus enseigne, dessous oiseau. Chef Bellovaque.

Bronze. 98. Tête à droite. R. Aigle et aiglon, dessous serpent, au milieu une croisette cantonnée de 4 points.

Quelque Dubnorex de 1875, des Criciru et :

Bronze. 99. Une pièce attribuée aux Calètes. Tête à gauche, cheveux hérissés. R. Espèce de coq debout à droite. (N° 27 *Revue Archéologique,* février 1881).

100. Tête barbare. R. Trait au milieu, à droite 3 traits inclinés, à gauche grande S. Cette pièce est attribuée aux Carnutes.

PIÈCES APPARTENANT A M. TOULOUSE.

Un certain nombre des pièces décrites, à l'exception de :

Bronze. 101. Buste jeune imberbe à gauche devant ANDOBR. R. Cavalier tête nue, trottant à droite, dessus. OS. Chef des Atrébates. Cette pièce d'un bon style présente tête coiffée d'un casque à larges bords, et derrière un foudre (ANDOBRV-CARMANOS).

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : DE LA PRAIRIE.

Le Secrétaire : l'abbé PÊCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

CINQIÈME SÉANCE.

Lundi 1er Mai 1862.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, par M. Ed. Fleury, 4e partie, 4e volume.

2° *Archéologie de la Meuse*, voies anciennes et monuments, avec atlas.

3° *Notice descriptive sur une trousse de médecin du IIIe siècle* (trouvée dans des fouilles faites à Paris, quartier Saint-Marcel) par M. Toulouse, correspondant, avec planches.

4° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et

arts de Poligny, (Jura) 23e année, 1882, n° 1, janvier et n° 2, février.

5° *Bulletin de l'Académie du Var*, nouvelle série, t. 10, 1881, 3e livraison.

6° *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. 11, 2e partie.

7° *Société des sciences et arts du Havre*, 21e-23e bulletin, 1880, 1er-3e trimestre.

8° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. 7, n° 110, 2e-4e trimestre de 1881.

9° *Société des antiquaires de la Morinie, bulletin historique*, 31e année, nouvelle série, 121e livraison, janvier-mars, 1882.

10° *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 1880-1881, 2e série, t. 10.

11° *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France* ; séances du 22 mars au 2 août 1881 inclusivement.

12° *Quarante six volumes d'ouvrages classiques*, envoi de M. Elie Goguet, correspondant.

CORRESPONDANCE

Une demande de communication du cartulaire de Saint-Michel en Thiérache n'est pas agréée, son auteur devant bientôt pouvoir profiter de l'analyse de ce cartulaire que M. Piette destine à la *Thiérache*, publication de la Société de Vervins.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président dépose sur le bureau le quatrième volume des antiquités et monuments du département

de l'Aisne par M. Ed. Fleury, membre titulaire. Des remerciements sont votés à l'unanimité à l'auteur de cette superbe publication. M. Michaux répondra aux désirs exprimés par la Compagnie en rendant compte de cette quatrième partie à une prochaine séance.

Appelée par un membre à donner son avis sur la construction d'un plafond à la nef de l'église d'Oulchy-le-Château, la compagnie n'hésite pas à répondre qu'il doit être construit en bois avec poutres apparentes. Elle regarde comme inadmissibles l'emploi du plâtre dans les monuments.

M. l'abbé Pécheur donne lecture de la note suivante sur un crucifix de l'église cathédrale de Soissons :

Un Christ de la Cathédrale de Soissons.

De courageux citoyens, administrateurs du temporel de la Cathédrale, qui pendant la Révolution sauvèrent ses autels, ses belles boiseries, ses superbes grilles et même l'édifice entier, dont les démagogues voulaient la ruine, et y réintégrèrent le culte en 1795, ont laissé un registre de leurs délibérations depuis cette année jusqu'à 1802 inclusivement.

En compulsant ce registre, mis gracieusement à notre disposition, pour nos *Annales du Diocèse*, nous y avons relevé les lignes suivantes sous ce quantième, 12 décembre 1801 :

« M. Hubert, grand archidiacre présente à l'Administration « un christ dont la sculpture (*sic*) a été admirée étant du ciseau (*sic*) du fameux Girardon ; ce présent a été accepté pour être placé sur l'autel de la

grande sacristie qui doit avoir une décoration distinguée et digne de la majesté de l'édifice ; l'Administration a témoigné à M. l'abbé Hubert, un sincère remerciment de ce magnifique présent. (1) »

Notre premier mouvement fut de rechercher ce christ parmi ceux de la cathédrale. Nous ne pouvions mieux nous adresser qu'à M. l'abbé Léguillette, vicaire-sacristain, qui, sur-le-champ, comprit ce dont il s'agissait. Ce christ, c'était celui qu'il avait trouvé, en faisant la revue des meubles de la grande sacristie, perdu entre deux planches, dans un coin obcur, et inondé de poussière. L'ayant nettoyé, il fut frappé de sa beauté et le serra dans une armoire de la salle du chapitre, c'est à dire qu'il le sauva. Disons aussi qu'il le fit examiner par M. le chanoine Piot, un amateur distingué, qui admira cet objet d'art et en eût fait l'acquisition s'il n'eût pas appartenu à la cathédrale.

Emerveillé à notre tour, il ne nous restait plus qu'à révéler à ces Messieurs le nom de l'artiste célèbre qui l'avait produit et les prier de le transmettre à qui de droit, afin que cette belle image du Sauveur, réappliquée sur une nouvelle croix d'ébène, prit possession de la place d'honneur qui lui avait été assignée en 1801.

M. Choron donne lecture d'un article biographique sur l'horticulteur Antoine Poiteau.

(1) Pierre Hubert avait été nommé chanoine de St-Gervais le 25 mai 1780 et Grand Archidiacre le 28 juillet 1788. Il était de Paris.

ANTOINE POITEAU

(1766-1854.)

d'après une Statuette exécutée vers 1835.

BIOGRAPHIE

D'ANTOINE POITEAU

Botaniste-Horticulteur.

Sans qu'on puisse les regarder comme de grandes célébrités, il y a des hommes qui, par leurs actes ou leurs écrits et souvent par leurs actes et leurs écrits tout ensemble, rendent à la société d'importants services. Les biographies de ces hommes utiles sont, comme celles des hautes illustrations nationales, à la fois un hommage dû à leur mémoire et un exemple donné à ceux qui viennent après eux.

Ces biographies sont particulièrement intéressantes et instructives pour les habitants des pays où ces mêmes hommes ont pris naissance. On s'attache d'autant plus à eux que l'on vit où eux-mêmes ont vécu, là où ils ont fait leurs premiers pas et soutenu leurs premières luttes. Il semble qu'on ait avec eux plus d'affinité. On les suit avec une curiosité d'autant plus vive qu'on foule le même sol qu'ils ont foulé, qu'on y retrouve, malgré la

différence des temps, presque les mêmes mœurs, les mêmes obstacles qu'ils ont rencontrés. Etant de leur localité ou des localités environnantes, par conséquent plus rapproché de leur point de départ et plus à même de savoir ce que pouvait être à leur début leur bagage pécuniaire et intellectuel, on se rend mieux compte des difficultés de la route qu'ils ont suivie, de la somme de labeur et de persévérance qu'il leur a fallu avoir ; on apprécie d'autant mieux les résultats qu'ils ont obtenus, le bien qu'ils ont fait ; et l'on se sent, à leur exemple, l'âme plus forte, le cœur plus ferme contre les luttes de la vie, plus d'ardeur et d'opiniatreté au travail, plus de dévouement à ses semblables et à son pays.

Aussi, ne pouvons-nous que persévérer dans les efforts que fait notre société pour raviver, dans l'esprit des populations, le souvenir des hommes plus ou moins célèbres du Soissonnais. Par les volumes qu'elle fait imprimer chaque année, elle facilite la publication de notices biographiques sur ces personnages marquants, laissant d'ailleurs à ses membres le libre choix de leurs sujets et ne désirant qu'une chose : sauver de l'oubli toutes personnes quelconques, toutes spécialités de conditions ou de professions diverses, qui ont honoré leurs noms dans leurs carrières respectives.

Parmi ces personnalités de notre pays, qui me paraissent devoir être plus particulièrement mises en relief, est un botaniste-horticulteur, Antoine Poiteau.

Il m'a paru d'autant plus opportun de relever ce nom qu'il appartient à un homme, trop peu connu, même dans le Soissonnais où il est né, à un homme qui sans instruction au début est arrivé à se faire une place parmi les savants, qui de simple ouvrier-jardinier est devenu une véritable illustration dans l'horticulture et qui, sous le double rapport théori-

que et pratique, a su donner une impulsion progressive à cette science du jardinage et de la culture des arbres fruitiers, qui commence il est vrai à se répandre dans les campagnes, mais qu'il importe à tous les points de vue de développer bien plus largement encore.

C'est pour cela, que, voulant cette année présenter à notre Société la biographie d'une des célébrités de notre Soissonnais, je me suis attaché de préférence à celle de Poiteau.

Ma tâche s'est trouvée du reste de beaucoup avancée : notre horticulteur a lui-même, de son vivant dans des notes autobiographiques (1), donné sur son enfance, sur les difficultés qu'il a eu à surmonter, sur ses aventureuses pérégrinations et sur ses travaux, de nombreux renseignements auxquels sont venus s'ajouter, depuis sa mort, ceux qui nous ont été révelés par M. Decaisne dans la *Revue horticole* en 1854 (2), par M. Rousselon dans les *Annales* de la Société centrale d'horticulture de Paris en la même année (3), par M. Robinet dans la séance publique de la Société centrale d'agriculture du 24 décembre 1856 (4), et par M. Hérincq dans *l'Horticulteur français* en 1872 (5). A part quelques nouveaux détails que (personnellement) j'ai pu recueillir, particulièrement au ministère de la marine, à part également les indications som-

(1) On les trouve répandues dans ses divers ouvrages et mémoires particulièrement dans son *Cours d'horticulture* et aussi dans une publication déjà ancienne, dans la partie botanique de l'*Encyclopédie méthodique*, tom. VIII, p. 750.

(2) Notice sur A. Poiteau, tom. III de la 4e série, p. 115 et suiv.

(3) Notice bibliographique et nécrologique sur Poiteau, vol. 45, n° d'avril 1854, p. 145 et suiv.

(4) Eloge de A Poiteau, publié dans le compte-rendu de ladite séance en 1857, partie des éloges, p 55 et suiv.

(5) N° de l'année 1872, p. 103 et suiv.

maires par lesquelles j'ai cherché à faire connaitre et à caractériser chacun des écrits de Poiteau, je n'ai eu, à vrai dire, qu'à réunir et à coordonner les divers documents dus à sa plume et à celles des savants que je viens de nommer. Et mon rôle ici va être, en définitive, bien moins celui d'un véritable biographe que celui d'un simple vulgarisateur.

I.

Poiteau est né le 23 mars 1766, à Ambleny, village important, dépendant alors de l'intendance et de la généralité de Soissons, dépendant aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrondissement de Soissons, département de l'Aisne.

On lui a donné pour prénoms : Pierre-Antoine. Il était le cinquième de dix enfants d'Antoine Poiteau et de Marie-Jeanne Blanchard, tous deux nés en 1732 à Cutry, village voisin d'Ambleny et mariés dans ce dernier lieu le 16 novembre 1755 (1).

Ses père et mère étaient de simples manouvriers. Le père, d'abord charretier dans une ferme, a été le reste de sa vie batteur en grange. Ils étaient lui et sa femme tout à-fait dépourvus d'instruction, ne sachant ni lire ni écrire. Et ils n'étaient pas mieux favorisés sous le rapport de la fortune. Ils habitaient à Ambleny une pauvre chaumière, qu'ils ont quittée ainsi que ce village, deux ans après la naissance de leur fils Antoine. Ils sont alors allés se fixer à dix kilomètres environ d'Ambleny dans le village de Vi-

(1) Dans les registres de l'état-civil de Cutry, le nom patronimique de Poiteau est écrit tantôt Poteau, tantôt Poiteau ; dans ceux d'Ambleny, il est écrit : Poitau. Notre horticulteur l'a toujours écrit Poiteau.

vières, près de Villiers-Cotterêts. Ils étaient amenés là, paraît-il, par le désir de se rapprocher de la forêt de Retz et d'être ainsi à même de ramasser dans cette forêt le bois nécessaire aux besoins de leur ménage et surtout à leur chauffage pendant l'hiver.

C'est donc à Vivières que notre horticulteur a passé son enfance et lui-même va nous dire comment.

« Le maître d'école de Vivières s'appelait Braillon. » Quand j'eus 6 ans, on m'envoya à son école, qui ne » durait que 9 mois chaque année, parce que le mai- » tre d'école était faucheur et qu'il fauchait les prés » et les avoines des fermiers. Pour être écolier, il en » coûtait quatre sous par mois, et un morceau de » bois chaque jour pendant l'hyver pour chauffer » l'école J'apprenais assez bien ; mais je n'avais pas » la mémoire assez heureuse pour répéter les leçons » par cœur, comme certaines petites filles le fesaient » à ravir. Pourtant, je me rappelle encore que, si je » ne pouvais répéter mes leçons aussi bien que beau- » coup d'autres, je fesais des progrès supérieurs aux » leurs. Au reste, je n'ai eu le fouet qu'une seule » fois pendant les cinq années que j'ai été à l'école.

» A l'âge de 9 ans, j'ai été nommé enfant de chœur ; » je chantais assez bien, mais j'avais un camarade » nommé Marsault (1), qui chantait mieux que moi ; » ce dont j'étais très-fâché. Ma mère croyait aux sor- » ciers ... je crois bien qu'à présent il n'y a guère de » personnes qui croient qu'il y a des loup-garoux, » comme le croyait ma mère. Mais alors, dans tous » les villages, il y avait beaucoup de femmes qui y » croyaient fermement.

» A l'âge de 12 ans, on me fit faire ma première

(1) Les souvenirs de Poiteau ne sont pas toujours exacts quant à l'orthographe des noms de lieux et de personnes, non plus que quant à ces noms eux-mêmes. Ici, c'est Marsaux qu'il aurait dû écrire.

» communion. Alors l'usage était dans mon pays de
» regarder comme un homme celui qui avait fait sa
» première communion ; alors il fallait qu'il travaillât.
» Mon père me fit donc battre dans la grange avec
» lui, dans une ferme appelée le Murgy (1). Le mé-
» tier de batteur en grange est fort dur, et au bout de
» 6 mois je fis une maladie grave dont je guéris,
» mais qui fit penser à mon père que je n'étais pas
» d'une constitution assez robuste pour être batteur
» en grange. On chercha donc à me donner une au-
» tre occupation et l'on me donna celle de garçon li-
» monadier dans un café à Noyon, où je gagnais 3
» francs par mois et nourri. Je restais un an dans
» cette place, d'où l'on me renvoya, parce que, en ef-
» fet, je ne faisais pas les devoirs que j'aurais dû y
» faire et que j'aurais faits, si j'avais été plus âgé et
» plus raisonnable. »

Poiteau, lorsqu'il cessa d'être garçon de café, avait treize ans et demi. Il redevint batteur en grange, Mais bientôt, grâce à la recommandation du vicaire de la paroisse de Vivières, appelé François Colliot et qui avait remarqué son intelligence et sa bonne conduite, il obtint d'entrer comme apprenti jardinier et comme *serveur* de messe dans une abbaye de religieuses, dites des nonnains de Saint-Remy, dépendance de Villers-Cotterêts, aux gages de 20 écus par an. Et c'est là que se dessina sa vocation d'horticulteur.

Après un séjour de deux ans dans le couvent de Saint Remy, il se plaça comme jardinier, moyennant cent francs par an, à Villers-Cotterêts, chez une dame veuve Mussart (2) où il resta trois années, c'est à-dire jusqu'à près de 19 ans.

(1) Le vrai nom de cette ferme est le Murget. Elle est une dépendance de Cœuvres.
(2) Au lieu de Mussart, Poiteau écrit Husard.

A ce moment lui vint l'idée, pour se perfectionner dans sa profession, d'aller chercher de l'ouvrage à Paris (1). Mais il ne réussit pas à en trouver. Et il revint, au bout de quelques jours, à Villers-Cotterêts, découragé, sans le sou et sans place, réduit à travailler, pour qui voulait l'employer, à 20 sous par jour et non nourri.

Cette situation précaire dura quatre mois, après lesquels il fut accepté comme aide par Cholet, jardinier de Notre-Dame, célèbre abbaye de femmes fondée dès le 7e siècle à Soissons. Et peu après, il entra dans une autre abbaye de femmes comme Notre-Dame, moins ancienne que cette dernière, établie en dehors des murs mais sur le terroir de Soissons, au hameau de Saint-Paul. Dans cette dernière abbaye, il est resté trois années, aux appointements d'abord de 150 francs et, bientôt après, de 200 francs par an.

II.

Il avait là une vie calme et il pouvait avoir un sort assuré. Mais le même désir, qui déjà l'avait poussé vers Paris, le reprit de nouveau. Il retourna donc dans la capitale, un peu plus âgé — il venait d'avoir 22 ans — et un peu moins emprunté que lors de son premier voyage. Cette fois, il parvint à se placer. Ce

(1) Il lui arriva dans ce voyage une piquante aventure, qui le blessa vivement dans son amour-propre et lui donna une assez amère désillusion.

Il croyait avoir acquis durant son séjour dans la petite ville de Villers-Cotterêts les manières du citadin et il avait, pour faire son entrée dans la grande ville, revêtu ses plus beaux habits. Descendu de la voiture, qui l'avait amené, près de la porte Saint-Denis il touchait à peine le pavé, lorsque deux ouvriers passant près de lui, l'un d'eux dit à son camarade : « Vois donc ce paysan qui débarque. »

Poiteau se retourna pour voir aussi le paysan. Mais il n'y avait là que lui et les deux ouvriers ; et il fut bien obligé de reconnaître que le paysan mystifié, c'était lui-même.

fut chez un jardinier-maraîcher, qui lui donna 18 fr. par mois, plus 18 sous par dimanche. Il apprit là des procédés nouveaux ou du moins plus perfectionnés de jardinage et particulièrement un mode plus expéditif d'arrosage, consistant non-seulement à courir en tenant deux arrosoirs, un de chaque main, mais de plus à vider ces deux arrosoirs en même temps sans les lâcher et toujours en courant

On était alors dans l'été de 1789 et vint bientôt le 14 juillet, date de la prise de la Bastille. Ce jour-là, les dernières foules, qui se portaient à l'attaque de la forteresse, entraînèrent avec elles Poiteau et son patron qui, s'en allant à leur ouvrage, ayant chacun une fourche sur l'épaule, parurent des combattants tout trouvés. « Heureusement, dit Poiteau (que n'agi-» tait ni l'esprit belliqueux ni l'ardeur politique), lors-» que nous arrivâmes près de la Bastille, celle-ci » venait d'être prise. Nous n'eûmes pas ainsi à con-» courir à la lutte. » Combien d'autres, sans avoir fait plus que lui, mais moins réservés et moins modestes, ne reculèrent pas à se donner le titre de combattants et de vainqueurs de la Bastille et à s'en faire attribuer l'honneur et les profits !

L'hiver venu, Poiteau fut congédié, son premier patron n'ayant plus dans cette saison rien à lui faire faire Et réengagé dans une autre maison, il en fut renvoyé deux jours après, faute, remarque-t-il, d'avoir su repiquer la romaine au gré de sa nouvelle patronne (1).

Le besoin de vivre le réduisit alors à se faire, pour tout l'hiver, polisseur de glaces. Au printemps, il entra chez un jardinier de la rue Saint Jacques, puis

(1) Ce renvoi froissa son amour-propre tout autant que la supériorité qu'avait eue sur lui pour le chant son camarade Marsaux dans l'église de Vivières. Il en reparle à plusieurs reprises dans ses écrits.

chez Decemet, jardinier de l'école de pharmacie et bientôt après au Jardin des Plantes, but suprême de ses vœux.

III.

Ce n'est pas sans peine ni sans concurrence qu'il fut admis dans ce grand établissement. Et il n'y fut reçu d'abord que comme garçon jardinier. Mais remarqué, dès ses débuts, à raison de ce mode expéditif d'arrosage auquel il venait de se former, il fut signalé par Jean Thouin à son frère André, l'un des professeurs de l'établissement, bientôt l'un des plus constants protecteurs du candidat. Et, grâce à cette particularité, et surtout aux autres qualités plus solides de Poiteau, à son assiduité au travail, à son ardent désir d'apprendre, il fut préféré à ses rivaux et nommé définitivement en octobre 1791, élève-jardinier en titre (1) du Jardin du Roi, c'est ainsi qu'on appelait alors le Jardin des Plantes.

Sa nomination à ce poste, qu'il avait si vivement ambitionné, le remplit de joie. Et il s'empressa d'en transmettre la nouvelle à un professeur du Collège de Versailles, nommé Paillet, qui lui portait intérêt et à qui il fit part de son intention de se livrer à l'étude de la botanique. Ce professeur vint le féliciter et en même temps lui expliqua que, tous les traités de botanique étant alors écrits en latin, il ne pouvait utilement apprendre cette science sans connaître la langue latine. Et, coupant court à toutes les objections de l'élève jardinier, il tira de sa poche une grammaire

(1) Poiteau succédait dans ce poste à Lahaie, parti, le mois précédent, du port de Brest, à bord de *La Recherche*, l'un des deux bâtiments envoyés à la découverte de la Pérouse. (*Lettre de Poiteau au ministre de la marine du 22 décembre 1822*).

latine qu'il avait apportée de Versailles, la lui mit dans les mains, insista pour le décider à l'apprendre, lui donna une première leçon et le quitta, en se mettant à sa disposition pour lui aplanir les difficultés de cette nouvelle étude (1).

Poiteau avait de 24 à 25 ans. Il n'avait appris à l'école de Vivières qu'à lire, à compter et à écrire. Et il n'avait, depuis sa sortie de l'école, ajouté à ce bagage scolaire que quelques notions de grammaire française et quelques essais de dessin. Il ne recula pas néanmoins devant les conseils et les incitations du professeur de Versailles. En même temps qu'il continuait ses ébauches de dessin, il se mit, tout en bêchant la terre, tout en taillant les arbres fruitiers et en arrosant les plantes, à décliner les noms, à conjuguer les verbes, à déchiffrer les textes latins. Et il fit, en peu de temps, assez de progrès dans cette étude pour arriver non-seulement à entendre les traités de botanique et spécialement le *systema vegetalium* de Murray, mais à comprendre plus tard et à citer parfois et très à propos des passages et des maximes des classiques latins.

(1) Paillet était originaire de Versailles, où il est né le 1er juin 1759. Il ne s'est pas borné à son rôle de professeur. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, particulièrement d'une traduction de quelques idylles de Gessner et d'une intéressante étude sur l'Enéide de Virgile. Il a de plus concouru à diverses fondations littéraires et scientifiques de sa ville natale. Et Daniel de Saint-Anthoine le fait figurer parmi les hommes remarquables du département de Seine-et-Oise.

Comment avait-il connu Poiteau et conçu pour celui-ci un aussi sympathique intérêt?

On peut dire d'abord qu'il ne paraît pas être resté étranger à la botanique. En effet, il a fait partie à Versailles, vers 1793, d'une commission nommée pour la fondation d'un muséum. Il avait pu, avant cette époque, fréquenter le muséum de Paris, y rencontrer Poiteau et s'intéresser à lui.

D'un autre côté, le nom et l'orthographe du nom de ce professeur sont les mêmes que ceux d'une ancienne famille de Villers-Cotterêts, dont dépendait la souche à laquelle se rattachait notre célèbre compatriote Alphonse Paillet et dont peut-être dépendait aussi celle du professeur en question. Et il ne serait pas étonnant que dans ce cas, ce bienveillant professeur eut pu faire à Villers Cotterêts, même la connaissance de Poiteau ou qu'il eut reçu de cette ville des recommandations en faveur de ce dernier.

Tout marchait ainsi de pair dans l'active existence de Poiteau : la partie matérielle et pratique du jardinage, que lui imposait sa modeste condition ; la partie intellectuelle et théorique à laquelle il consacrait ses moindres loisirs et vers laquelle se portaient toutes ses aspirations. Et c'est là, sans doute, ce qui lui attira la protection de Lemonnier, premier médecin de Louis XVI, (1) ce qui lui assura pour toujours la bienveillance d'André Thouin, ce qui le fit bientôt nommer, à l'école de botanique, préparateur des leçons qu'y donnait trois fois par semaine le professeur Desfontaines, ce qui, enfin, le rendit en peu d'années l'un des élèves jardiniers les plus habiles et les plus instruits du Jardin des Plantes, ce qui, en même temps, le rendit apte à établir et à diriger lui-même des jardins analogues.

IV.

Aussi fut-il chargé en l'an III, (2) d'aller former un Jardin des Plantes et de Botanique à Bergerac (3). Mais non-seulement il ne lui fut pas possible, à raison des troubles de l'époque, d'achever ce jardin ; le

(1) Ce n'est pas en 1788, comme le dit M. Decaisne, mais en 1790 que Poiteau est entré au Jardin des Plantes. Cela résulte des renseignements fournis par Poiteau lui-même dans divers écrits, spécialement dans sa lettre au ministre de la marine du 22 décembre 1822, déjà citée. Lemonnier ne doit avoir remarqué Poiteau que lorsque déjà celui-ci était au Jardin du Muséum. Il ne l'y a pas fait entrer. Mais il aura aidé à le faire nommer préparateur du cours de botanique du professeur Desfontaines.

(2) Année du calendrier républicain commençant au 22 septembre 1794 et finissant à pareille époque de 1795 du calendrier grégorien.

(3) M. Decaisne dit qu'avant de partir pour cette mission, Poiteau avait eu à établir, au Jardin des Plantes, à Paris, un verger-école d'arbres fruitiers. Je crois que c'est là une erreur échappée à l'éminent professeur. Poiteau annonce, dans son *Cours d'horticulture*, tom. II, p. 240, que ce verger n'a commencé à être défoncé que peu avant son départ pour Bergerac.

voyage de Bergerac devint pour lui le commencement d'une existence agitée, pas toujours assurée et pleine d'aventures.

Il était arrivé à Bergerac à la suite de Lakanal. On connait ce célèbre conventionnel. Jamais, au milieu des plus grandes agitations de la politique et de la guerre, il ne perdit de vue la science (1). Envoyé à Bergerac pour y établir une manufacture d'armes en prévision d'une rupture avec l'Espagne, il voulait y fonder en même temps pour l'utilité de ce pays et de toute la France un jardin de production et d'expérimentation. Mais, bientôt, chargé d'un autre mission, il fut forcé d'abandonner Bergerac et son projet. Poiteau, qui n'avait pas encore terminé la plantation du jardin, qui avait eu à peine le temps d'herboriser et d'envoyer à André Thouin des graines qui manquaient au Muséum, notamment le *latræa clandestina* eut lui-même à quitter Bergerac pour aller à Agen comme garde-magasin des fourrages de l'armée des Pyrénées-Orientales. Puis, la guerre prévue avec l'Espagne n'ayant pas lieu et le magasin d'Agen étant supprimé, il se trouva sans place ni argent.

V.

Il s'adressa, dans sa détresse, à André Thouin, qui ne tarda pas à lui venir en aide, en contribuant, comme on va le voir, à lui faire donner une mission des plus conformes à ses goûts.

Le gouvernement du Directoire venait de succéder

(1) Joseph Lakanal était, avant la Révolution de 1789, entré dans les ordres. Et il professait, comme membre de la Congrégation des Pères de la doctrine chrétienne, la philosophie à Moulins, lorsqu'il fut élu député à la Convention. C'est à lui qu'est dûe la conservation du Jardin des Plantes de Paris. Dans un rapport sur les signaux télégraphiques proposés par Chappe, il appela et sembla pressentir la profonde

à celui de la Convention. Il avait été installé le 6 brumaire an IV (28 octobre 1795). Dès son entrée en fonctions, il avait eu à s'occuper de la colonie de St-Domingue, dont la partie française allait s'accroître de toute la partie espagnole (1), mais qui n'était pas moins l'objet de vives appréhensions. Quatre commissaires, Santhonax, Raymond, Girard et Leblanc, (2) chargés d'aller administrer l'île et d'y prévenir, au besoin d'y réprimer les troubles, devaient s'embarquer prochainement au port de Rochefort. Le Directoire avait en outre décidé de faire partir avec ces commissaires des minéralogistes pour explorer, au point de vue de leur spécialité, la partie de l'île cédée par l'Espagne.

En apprenant cette dernière décision, les membres du Muséum ont, dans une lettre du 1er frimaire an IV (22 novembre 1795) et signé de tous les membres de ce corps savant, au nombre de 28, (3) demandé au Directoire d'adjoindre à ces minéralogistes un *géologiste*, un botaniste et un dessinateur. Malgré un rapport favorable du ministre de la marine, (4) le Directoire n'a admis que l'envoi d'un botaniste à Saint-Domingue, en laissant d'ailleurs sa nomination au choix de la Société d'histoire naturelle, c'est à dire du Museum. Et André Thouin, qui était le directeur de

révolution que, par l'électricité, la science a amenée de nos jours dans la transmission des dépêches Il eut également une grande part à la création de l'Ecole normale de Paris, à celle des écoles centrales, au développement des écoles primaires et à la fondation de l'Institut.

(1) En conséquence du traité de Basle du 22 juillet 1795.

(2) Les deux premiers avaient déjà été envoyés à Saint-Domingue en la même qualité, Santhonax dès le mois d'avril 1792; et c'est apres être revenus en France se justifier d'accusations portées contre eux qu'ils retournaient dans la colonie avec un nouveau mandat.

(3) On trouve parmi les signataires de la demande : Bosc, Lamarck, Geoffroy, Millin, Ventenat, Alexandre Brongniart, Audebert, G. de Candolle, Guilliot Duhamel Jussieu, Vauquelin, Lenoir, Thouin et Desfontaines.

(4) En date du 12 frimaire an IV (3 décembre 1795).

cette Société et qui sans doute venait de recevoir le pressant appel de Poiteau, proposa et obtint de faire nommer un jardinier, « afin, disait-il, qu'il utilisât sa » mission en restaurant au moins l'un des deux jar- » dins de l'île, soit celui de Port-au-Prince, soit celui » du Cap, en y plantant et en envoyant les produits » en France ; un botaniste pur, ajoutait il, ne ferait » absolument que de la science. » (1)

Poiteau, bientôt indiqué et aussitôt agréé, fut de suite avisé par Thouin, avec invitation de se préparer à un prompt départ.

Pour Poiteau, aller à Saint-Domingue, voir par ses yeux, étudier sur place cette luxuriante végétation des Antilles, était une mission séduisante. Aussi s'empressa t-il de solliciter du ministre de la marine ses instructions et un ordre d'embarquement sur la division navale, qui devait conduire les commissaires du gouvernement à Saint-Domingue et qui devait le mettre lui-même en mesure « de rendre ses faibles con- » naissances utiles à ses concitoyens. » (2)

De son côté, Thouin adressait le 18 ventôse an IV (8 mars 1796), les mêmes sollicitations à La Reveillère Lepeaux. Il lui rappelait que le Directoire dont il était l'un des membres, avait jugé convenable d'envoyer à Saint-Domingue un jardinier-botaniste, ayant pour but : « 1° Des observations sur la nature du terrain, » du site, du climat et sur les moyens de les utiliser ; » 2° La recherche des productions végétales pouvant » fournir des plantes, des produits utiles à l'agricul- » ture, au commerce et aux arts ; 3° Et le complé- » ment des collections nationales tant en plantes en » nature pour les écoles de botanique qu'en exem-

(1) Lettre du 14 frimaire an IV (5 décembre 1795).
(2) Lettre datée d'Agen le 14 ventôse an IV (4 mars 1796).

» plaires secs pour les herbiers, en fruits, graines, » bois, racines, gommes, résines et autres produits » végétaux pour les galeries d'histoire naturelle. » Le Directoire, disait-il en terminant, « a bien voulu » agréer Antoine Poiteau, élève jardinier du Muséum » pour remplir cette importante mission ; et Poiteau, » prévenu de cette faveur, attend à Agen les ordres » du ministre. »

On était au 8 mars et la division navale devait partir le 28 (8 germinal au IV). 20 jours à peine pour gagner Rochefort restaient donc à Poiteau, qui perdait pied à Agen et qui prit le parti de devancer l'ordre ministériel et de se rendre de lui-même à Rochefort. L'argent qui lui manquait pour ce voyage, il l'obtint de l'obligeance d'un officier de l'intendance, nommé Saint-Amand, sous les ordres duquel il avait été placé à Agen. Leur gout commun pour la botanique les avait bien vite rapprochés et, en dépit de la hiérarchie, en avait fait des amis.

Saint-Amand lui rendit un autre service. Poiteau était parti d'Agen sans papiers ni passeport. Et ce défaut de passeport alors compromettant, amena son arrestation et son emprisonnement à Bordeaux. Prévenu de ce contre-temps, Saint-Amand se mit en rapport avec le professeur de botanique de cette ville, qui s'appelait Latapie ; et, grâce à leurs actives démarches, Poiteau fut mis en liberté et put gagner Rochefort.

Là, pas plus qu'à Agen, il n'était arrivé d'ordre le concernant. Cependant La Reveillère Lepeaux, au reçu de la lettre de Thouin, du 18 ventôse, avait lui-même invité le ministre (1) à hâter l'envoi de cet ordre. Poiteau s'adressa de nouveau à ce dernier, le

(1) Lettre du 19 ventôse an IV (9 mars 1796).

priant, par deux lettres successives, (1) de vouloir bien confirmer sa mission, l'agent maritime de Rochefort n'ayant encore rien reçu et ne sachant rien. Thonin à son tour renouvela ses démarches et ses instances. (2)

Mais l'ordre n'arriva pas. Et c'est à grand'peine et après une vive opposition de l'agent maritime et surtout de l'un des commissaires, de Santhonax, que Poiteau put se faire admettre sur le vaisseau le *Fougueux*, sans sa commission et aussi sans argent, « ayant, » dit-il, donné mes derniers 24 sous aux matelots qui » avaient monté ma malle à bord et partant pour le » nouveau monde aussi pauvre que je l'étais, en ar- » rivant dans l'ancien. »

VI.

Le vaisseau, dans lequel Poiteau avait si difficilement trouvé place, quitta Rochefort à la fin de mars 1796. (3)

Presque à la même époque, où le délégué de la science botanique du Muséum partait ainsi pour les Indes occidentales, un autre voyageur était sorti du même port, chargé d'une mission analogue pour les Indes orientales. Ce voyageur était un naturaliste, entré comme Poiteau au Jardin des plantes et, comme lui originaire du soissonnais. Il s'appelait Chapelier et

(1) Des 26 et 27 ventôse an IV (16 et 17 mars 1796).
Toutes ces lettres et celles que je vais encore avoir à citer se trouvent aux archives du ministère de la marine. Et j'exprime ici mes remerciements à M. le ministre, le vice-amiral Cloué, et à M. Faure, sous-directeur aux archives, pour l'obligeante communication qui m'a été faite de ces divers documents.
(2) Lettres sans date de Thouin à Poiteau.
(3) La correspondance citée met cette date de 1796 hors de controverse. Et il n'y a pas lieu de s'arrêter à réfuter celle évidemment erronée de 1794, qu'on trouve dans plusieurs biographies et jusque dans le *Cours d'horticulture* de Poiteau.

il était fils du jardinier du château de Maucreux, dépendance de la commune de Faverolles, près Villers-Cotterêts. Chapelier, le jour où il quittait la France, n'avait guère que 16 ans ; il avait été reçu, à 13 ans, élève du Muséum. Poiteau en avait 29. Tous deux avaient été formés et ils étaient soutenus dans leur carrière par André Thouin, (1) « l'âme du Jardin des Plantes », répétait encore Poiteau en 1836. (2) Poiteau et Chapelier s'étaient rencontrés à Rochefort ; ils s'étaient serré les mains en se quittant, avec l'espérance de se revoir. Ils ne se revirent pas ! Chapelier mourut au cours de son voyage, le 15 frimaire an XI (6 décembre 1802) à 22 ans, dans l'île de Madagascar Il n'avait pu encore envoyer à Paris que le résultat de ses premières excursions. (3)

(1) André Thouin, dans sa correspondance relative au départ de Poiteau pour Saint-Domingue, s'occupe aussi de Chapelier.

Il écrit (lettre du 17 frimaire an IV — 8 décembre 1795) : « J'ai reçu « une réponse du ministre de la marine (Bourdon) relativement au « voyage de Chapelier dans l'Ile de France. Elle remplit parfaitement « mes intentions » Il écrit d'un autre côté (lettre du 27 ventôse même année — 17 mars 1796) : « Vous verrez Chapelier, s'il n'est pas encore « parti pour les Grandes-Indes Vous lui demanderez ses instructions « pour vous y conformer. »

(2) *Annales de la Société centrale d'horticulture*, au cours de l'article cité en la note qui suit.

(3) Dans un article, qui a paru dans les *Annales de la Société centrale d'horticulture* (tom II, p. 403 de l'année 1836), Poiteau donne le texte d'un traité d'alliance que son jeune camarade avait conclu la veille de sa mort avec le chef du pays où il est mort. Et ce traité indique chez Chapelier tant d'attachement à la science et un si vif patriotisme qu'on me pardonnera de le reproduire.

« Moi, Chapelier, naturaliste de la République française, envoyé par « le gouvernement pour contribuer par des découvertes utiles au progrès « des sciences et des arts, étendre et perfectionner les connaissances « humaines et enfin concourir à la gloire de ma patrie, au bonheur de « mes concitoyens,

« J'ai fait alliance d'amitié et de paix avec Baha-Oulour, chef du vil- « lage d'An-Boudi-Atuffan.

« La douceur, la droiture et les sentiments d'humanité, que professe « ledit chef, m'ont engagé à contracter avec empressement et sous les « auspices de l'Etre suprême ladite alliance à le recommander à mes « concitoyens comme étant digne de leur bienveillance et à leur de- « mander de lui prêter aide et secours, si le besoin le requiert, ainsi « qu'à toute sa famille. »

Ce texte, continue Poiteau, a été recueilli, le 26 août 1818, au village d'An-Boudi-Atuffan, par Bréon, lui-même, naturaliste voyageur français,

Quant aux papiers que Poiteau avait vainement attendus et dont l'absence avait failli empêcher son départ, ils arrivèrent à Rochefort (1) quelques jours après son embarquement et ils faisaient encore à Paris l'objet d'une active correspondance (2) lorsque déjà notre horticulteur était en mer. Le vaisseau, qui le transportait, arriva au Cap le 12 mai. Poiteau débarqua le lendemain. Il ne put résister au désir de sortir immédiatement de la ville, pour voir au moins un instant la brillante végétation des tropiques, qui allait devenir l'objet de ses investigations et de ses travaux Mais l'admiration qui le saisit l'entraîna trop loin. La nuit le surprit, avant qu'il eût songé à manger et à se pourvoir d'un logement. Rentré au Cap, et ayant vainement cherché un gîte, il se coucha contre un mur et s'endormit. Cette escapade scientifique lui valut encore une fois la perte de sa liberté. Une ronde militaire le tira brusquement de son sommeil et le conduisit en prison. Le lendemain, le commissaire Raymond ordonna sa délivrance, lui donna quelque argent pour qu'il pût déjeuner et retirer sa malle du navire. Et il le plaça en subsistance à l'hôpital militaire jusqu'à la réception de ses papiers qui finirent par lui arriver et furent bientôt suivis d'une recom-

qui a été conduit sur la tombe de son devancier et qui l'a trouvée religieusement entretenue.

Poiteau ajoute : « Le sort a terminé la carrière de Chapelier, à 22 ans, « loin de sa Patrie, après qu'il lui eut envoyé les prémisses de ses re- « cherches. Quelle différence de cette mission pacifique avec celle du « guerrier, qui ne parcourt le monde que pour répandre la terreur, la « désolation et le carnage!... »

(1) La lettre, qui les contenait, est datée du 6 germinal an IV (26 mars 1796).

(2) Note de Thouin sans date adressée à La Reveillère-Lepeaux. Lettre de ce dernier au ministre de la marine en date du 11 germinal an IV (31 mars 1796). Réponse du ministre du 17 même mois (6 avril de ladite année).

mandation toute spéciale (1) en sa faveur, adressé par le ministre de la marine aux commissaires, « agens du Directoire exécutif à Saint-Domingue. »

VII.

Poiteau se fit un devoir de s'occuper immédiatement des objets de sa mission.

Des deux jardins, qui étaient à rétablir, il s'attacha à celui du Cap, qu'il avait sous la main. Il le laboura, l'ensemença, en refit les plantations. Il se mit également à étudier la végétation de l'île, à en rechercher et collectionner les plantes. Il parcourut pour cela les environs du Cap et les régions adjacentes. Mais ces premiers travaux et ces premières excursions, exécutés avec son ardeur habituelle et sous une température brulante, finirent par excéder ses forces, diminuées d'ailleurs par une nourriture peu substantielle, la seule que lui permit l'insuffisance de son traitement. Il en résulta que, au bout de six mois, épuisé de fatigues en même temps que de privations, il tomba malade. Et il dut faire un long séjour à l'hôpital.

Sa santé se rétablit, mais les appointements lui manquèrent tout à fait. Et il fut réduit à accepter, en dehors de sa mission, un emploi particulier, ne pouvant plus donner à ses excursions et au jardin que le peu de temps libre que lui laissait cet emploi. Heureusement la situation ne tarda pas à changer, et le paiement plus régulier de sa modeste rétribution, joint au calme relatif dont vint à jouir la colonie, le rendit tout entier à ses travaux de jardinage et à ses explorations botaniques.

Bientôt le hasard le mit en relation avec un jeune

(1) Elle porte la date du 8 messidor an IV (26 juin 1796).

militaire, nommé Turpin, né à Vire (Normandie) en 1775, enrôlé volontaire dans le bataillon du Calvados, ayant fait avec ce bataillon la guerre de Vendée et étant venu avec lui à Saint Domingue. Turpin, avec lequel Poiteau ne tarda pas à se lier et qui allait aussi se faire un nom dans les sciences naturelles, n'avait lui-même appris qu'à lire et à écrire. Mais il avait fréquenté pendant deux ans un cours régulier de dessin ; et il aida Poiteau à achever de se perfectionner dans cet art, tandis que Poiteau de son côté lui donna des leçons de botanique et de latin. Le jeune militaire, grâce aux faciles permissions qu'il obtenait de ses chefs, devint désormais le compagnon ordinaire des excursions du botaniste.

On était alors vers le milieu de l'année 1797.

A ce moment retournèrent en France le général Laveaux et Santhonax, sous la pression peu dissimulée de Toussaint-Louverture. Et le général Hédouville, appelé à les remplacer, arriva dans l'île vers les premiers mois de 1798. Mais, impuissant lui-même à réagir contre l'omnipotence du général nègre, il sollicita son rappel et repartit pour la métropole, le 12 octobre de la même année. Il avait vu à l'œuvre et il avait pu apprécier Poiteau. Et dans une lettre qu'il adressait après son retour, le 21 ventôse an VII, (1) au ministre de la marine, il fait l'éloge de notre horticulteur, « de son zèle, de sa science », ajoutant que pendant les sept mois de son séjour dans l'île il avait remis à Poiteau « quelques appointements » et demandant que son traitement fut porté à 50 gourdes (130 francs) par mois.

Le général Hédouville ramena avec lui en France le bataillon du Calvados. Turpin et Poiteau furent ainsi

(1) 11 mars 1799.

séparés. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Turpin, envoyé à Rennes à sa rentrée en France et attaché là comme dessinateur à l'état-major du général Leclerc, obtint au cours de l'année 1799, de retourner à Saint-Domingue. Il y arriva au moment où la lutte était des plus sanglantes entre les mulâtres, commandés par Rigaux, et les nègres qui avaient pour chef Toussaint-Louverture, et ce n'est que par des circonstances tout à fait exceptionnelles qu'il put, ainsi que Poiteau, échapper aux dangers du siège meurtrier de Jacmel (1)

A raison de cette implacable guerre entre nègres et mulâtres, l'exploration des plantes était devenue difficile, même dangereuse dans bien des parties de l'île. Poiteau d'ailleurs se trouvait de nouveau privé de ses appointements. Roume, alors commissaire agent du gouvernement, devenu gouverneur à l'avènement du Consulat, se déclarait dans l'impossibilité de les faire payer. Et Poiteau courait risque de ne pouvoir continuer sa mission.

Heureusement, il trouva, dans le Consul général des Etats-Unis, le docteur Stevens, un ardent ami des sciences et un bienveillant protecteur. Stevens, qui connaissait le mérite en même temps que les besoins de Poiteau, vint en aide à celui-ci de la façon la plus délicate, en lui demandant de lui préparer et de lui des-

(1) Toussaint Louverture, lorsqu'il entreprit contre les mulâtres il siège de Jacmel, fit au cap une levée générale. « J'échappai, dit « Poiteau, à cette levée, parce que je logeais dans une maison avec « quelques musiciens de l'armée, que je jouais de la clarinette, qu'on « me prit pour un musicien et que la musique ne fut pas commandée « pour cette expédition. Turpin ne fut pas aussi heureux ; il ne coucha « que deux nuits au cap et fut entraîné comme les autres au siège de « Jacmel. Il souffrit beaucoup dans cette campagne, qui fut courte « à la vérité, mais dans laquelle Toussaint Louverture ne payait ni ne « nourrissait ses soldats. Enfin, il parvint à se faire réclamer, comme « dessinateur, par M. Sorel, ingénieur en chef de Port-au-Prince ; et il « évita ainsi une mort à peu près certaine ; car, de tous les blancs pris « au cap pour aller à ce siège, il n'en revint qu'un seul et avec une jambe « de moins. (*Cours d'horticulture*, tome II, p. 230).

siner quelques plantes et en lui faisant en retour des libéralités qui le mirent au-dessus du besoin. (1).

Poiteau ne manqua pas de présenter Turpin à Stevens, qui lui fit le meilleur accueil. Et non-seulement le représentant des Etats-Unis favorisa les deux amis dans les excursions qu'ils continuèrent à faire dans les régions les moins agitées de Saint-Domingue; mais il trouva moyen pour leur assurer une plus grande tranquillité de les installer pendant une année dans une île voisine, dans l'île de la Tortue (2), chez M. Labattue, l'un des riches propriétaires de cette île (3). Là, Poiteau eut le plaisir de découvrir des plantes nouvelles. Il put à loisir les décrire ainsi que celles qu'il avait déjà recueillies dans l'île de Saint-Domingue. Il put de même rédiger les observations que lui avait suggérées l'examen de ces diverses plantes (4). Turpin, de son côté, dessina celles de ces mêmes plantes, dont Poiteau n'avait pas encore eu le temps de prendre lui-même la figure.

Lorsque, à la fin de 1800, Poiteau et Turpin quittèrent l'île de la Tortue et revinrent au Cap, Rigaud et les mulâtres étaient complètement défaits. Mais Toussaint-Louverture, leur vainqueur, ayant dans l'enivrement de sa toute puissance blessé le premier consul, allait succomber à son tour sous la formidable at-

(1) Lettre de Roume, datée de Philadelphie du 19 vendémiaire an X (11 octobre 1801) et adressée au ministre de la marine Forfait.

(2) L'île de la Tortue, qui fait partie de l'archipel, appelé les Antilles, a toujours été rattachée à Saint-Domingue, dont elle est voisine, ne se trouvant qu'à seize kilomètres environ du port de la Paix, dans le nord de l'ancienne partie française de cette grande île. L'île de la Tortue a trente-quatre kilomètres de longueur sur sept de large. Elle est de plus très fertile et favorisée par un air vif et sain.

(3) *Cours d'horticulture*, tom. II, p. 231).

(4) « L'argent de Stevens mit Poiteau en état d'épuiser le départe-« ment du nord de Saint-Domingue et de se transporter à l'île de la « Tortue, qui lui a procuré diverses plantes nouvelles et où il a fait « beaucoup de remarques sur l'histoire des plantes. » Lettre de Roume du 19 vendémiaire an X, déjà citée.)

taque de l'expédition conduite par le général Leclerc.

Déjà l'île était livrée à la plus vive agitation, et les circonstances allaient de nouveau mettre obstacle aux pacifiques excursions de botanique. Poiteau avait d'ailleurs à sauver ses collections. Toujours l'objet du bienveillant appui de Stevens, il put gagner les Etats-Unis (1) et de là, à l'aide de fonds fournis par le Consul français, la ville de Bordeaux, où il arriva au commencement de 1802 et où il reçut, à la suite de sollicitations adressées pour lui au ministre de la marine (2) une somme qui lui permit de se rendre à Paris avec les collections qu'il rapportait.

Quant à Turpin, retenu à Saint-Domingue par le devoir militaire, il y attendit l'arrivée du général Leclerc et il ne quitta l'île qu'après la mort de celui-ci, dont il était conuu, dont il était même le protégé (3).

(1) Poiteau est resté quelque temps dans ce pays. Il y a visité les jardins, les serres et examiné avec attention l'état de l'horticulture. Il a particulièrement séjourné à Philadelphie, pendant que Roume y était. Il a tenu en outre à aller à Mout-Vernon où reposait la dépouille mortelle de Washington, qui venait de mourir, et « où, dit-il, tout voyageur « s'arrête avec un respect religieux pour rendre hommage à ce grand « citoyen. » (*Annales de la Société d'horticulture*, année 1832, p. 210).

Le corps de l'illustre fondateur de la République des Etats-Unis a été, peu de temps après la visite de Poiteau à Mout-Vernon, transporté en vertu d'un décret du congrès américain dans la capitale de l'Union.

(2) Il existe aux archives du ministère des traces de ces sollicitations, entr'autres une lettre du 29 nivôse an X (19 janvier 1802), qui signale à la fois l'arrivée de Poiteau à Bordeaux et son dénument. Poiteau avait été réduit à demander l'hospitalité au jardinier du jardin botanique de Bordeaux.

(3) Poiteau attribue la cause et l'origine de cette protection à la vive intelligence que le général avait remarquée chez Turpin

La bienveillance était, du reste, l'un des traits du caractère du général Leclerc. Il était propriétaire du château de Montgobert, près de Villers-Cottetêts, et il y fit, dans l'intervalle de ses campagnes, divers séjours. Les anciens de ce village vantaient ses relations pleines de familiarité avec les habitants du pays et des alentours et surtout sa douceur affectueuse pour les enfants. Au moment de son départ pour Saint-Domingue, il a laissé à quelques-uns de ceux-ci de petits souvenirs, particulièrement deux épingles d'or. L'une de ces épingles a été conservée par la famille de l'enfant à qui elle a été donnée.

On sait que c'est dans le parc du château de Montgobert que repose le corps du général Leclerc, mort à l'âge de 30 ans et ramené de Saint-

Et, grâce également à l'inépuisable bienveillance de Stevens il put aussi passer aux Etats-Unis, d'où, par une bonne fortune singulière, il serait revenu en France sur le vaisseau même, qui y amenait aussi le savant Humbolt. (1)

VIII

Voyons maintenant, dans ses résultats, cette mission de Poiteau à Saint-Domingue, si remplie d'incident et de traverses.

Poiteau, durant son séjour dans la colonie, a fait au Museum trois envois de graines. Le 1er n'est pas arrivé Sur le second, qui est parvenu, je n'ai trouvé aucun détail dans les recueils du temps. Le troisième est mentionné parmi d'autres envois de personnes diverses dans un rapport fait par Thouin et consigné dans les *Annales du Museum* (2). On lit dans ce rapport : » Il a été adressé au Museum par Poiteau, cultiva- » teur-botaniste-voyageur, 289 espèces de graines, » récoltées à Saint-Domingue pendant les années an- » térieures à l'an X et presque toutes de végétaux peu » ou mal connus des botanistes ou qui n'ont pas en- » core été déterminés par les naturalistes. Cet envoi » est l'*un des plus considérables et des plus intéressants* » que le Museum aie reçus au cours de l'année (an » X, de septembre 1801-2). Malheureusement, beaucoup

Domingue sur la *Swifsure*, vaisseau de haut bord, capturé sur les Anglais par l'amiral Ganteaume.

Le château est resté la propriété de la famille du général. Il est passé, à sa mort, dans les mains de sa sœur, mariée au maréchal Davoust ; et, des mains de la maréchale, dans celles de sa fille, Léonie Davoust, devenue épouse, aujourd'hui veuve du comte de Cambacérès, le neveu de l'archi-chancelier.

(1) Dans la *Flore médicale*, 1819, Turpin a dédié à Humbolt son tableau d'organologie végétale.

(2) Tome II, p. 254.

» de ces semences sont trop vieilles pour germer ; » le trajet entre Saint-Domingue (maintenant Haïti) et la France etait alors de si longue durée.

Un mémoire et un rapport, lus à l'Institut (1), constatent en outre que Poiteau a ramené avec lui, à son retour en France, « six cents paquets de graines et » de fruits dont une partie avait été immédiatement » livrée au jardin du Muséum pour être semée sur-le-» champ. »

Indépendamment de toutes ces graines, Poiteau a rapporté de Saint-Domingue : 1° Douze cents espèces de plantes desséchées ; 2° La description d'environ 800 de ces plantes, faite sur les lieux et d'après les individus vivants ; 3° Six cents dessins de ces mêmes plantes ; 4° Et enfin une suite de faits et d'observations sur un grand nombre des aphorismes du *Philosophia botanica* de Linnée.

Cette énumération est celle donnée par Poiteau lui-même dans un mémoire, qu'il a lu à l'Institut (*Classe des sciences naturelles et mathématiques*), à la séance du 18 messidor an X (7 juillet 1802), et qui est une sorte de compte-rendu de sa mission.

Poiteau explique dans ce mémoire que, s'il n'a apporté que 1200 espèces de plantes, c'est parce qu'il a cru se rendre plus utile à la science en décrivant et déterminant rigoureusement un petit nombre d'objets. En suivant cette méthode, il a découvert et il signale des genres nouveaux, au nombre desquels il en fait figurer deux, qu'il a dénommés l'un *Thouinia* et l'au-*Stevensia*, empressé de témoigner ainsi sa reconnaissance à ses bienfaiteurs, Thouin et Stevens, et montrant par là qu'il était aussi plein de cœur qu'avide de

(1) Le mémoire et le rapport dont il va être question ci-après.

science (1). Il a trouvé de même et il signale des caractères nouveaux à un certain nombre de plantes déjà connues et qu'il indique, entr'autres à l'arachide (arachis hypogæa), dite pystache de terre. Il fait de cette dernière plante une longue description. Il relève une à une chacune des erreurs qu'il prétend avoir été commises à son sujet. Il lui rend ce qu'il appelle sa véritable nature. Il la classe dans la famille des légumineuses. Et, pressentant déjà le parti qu'on en pouvait tirer et qu'on en a tiré depuis, il en recommande vivement la propagation. (2)

Poiteau, en terminant la lecture de son mémoire, a ajouté : « Si les observations que je viens de com» muniquer à la *classe*, lui inspirent quelque con» fiance pour mes travaux, je la prie de vouloir bien » nommer des commissaires, chargés d'examiner mes » collections, mes dessins et mes manuscrits. L'ap» probation de l'Institut serait la récompense la plus » flatteuse de mes efforts. »

Cette demande a été accueillie. L'Institut (classe des sciences) a nommé une commission composée de trois

(1) *Thouinia*, genre nouveau de la famille des savonniers, arbrisseau produisant une multitude de tiges; fleurs en épi.

Déjà, Thumberg et Swartz avaient nommé *Thouinia* une autre plante qui avait été antérieurement classée sous une autre dénomination, ainsi qu'il a été reconnu bientôt après. Celle de Thouinia ne pouvait donc lui rester. Poiteau a cru pouvoir pour cela donner le nom de Thouin au nouveau genre qu'il a décrit. « J'espère être plus heureux, dit-il, que « Thumberg et Swartz et que le genre que je dédie au professeur Thouin « persistera autant que ma sincère reconnaissance envers le savant esti« mable, à l'indulgente bonté de qui je dois ma faible instruction. »

Stevensia, de la famille des Rubiacées, arbrisseau rameux, haut de 10 à 12 pieds, à fleurs blanchâtres.

« En dédiant ce genre au docteur Stevens, dit Poiteau, je joins une « faible marque de ma reconnaissance à celle du grand nombre de Fran« çais à qui ce savant a rendu d'importants services à Saint-Domingue « pendant son consulat dans cette île pour les Etats-Unis d'Amé« rique. »

(2) Nous verrons Poiteau reprendre plus tard son étude sur l'arachide et j'aurai alors occasion de faire connaître le développement donné à la culture de cette plante et à l'usage qu'en fait l'industrie.

de ses membres les plus compétents, de Jussieu, Desfontaines et Ventenat. Et cette commission a, dès la séance du 9 thermidor an X (28 juillet 1802), dans un rapport rédigé par Ventenat, fait connaître le résultat de son examen (1).

Ce rapport s'occupe d'abord des dessins de Poiteau et il en signale le mérite ? « Coloriés et soignés dans » leur ensemble, ils présentent une image fidèle du » port de la plante et intéressent par les détails exacts » des parties de la fructification. (2)

Passant ensuite aux 1200 espèces de plantes, les savants membres de la commission expliquent que « les » nombreux échantillons de ces plantes, *cueillis dans » les différents âges de l'individu et préparés avec soin*, » offrent à l'étude toutes les ressources que doit pré» senter une collection de cette nature. Ces espèces, » disent-ils, ont toutes été nommées par Poiteau, qui, » n'ayant avec lui que les trois ouvrages de botanique: » *Philosophia botanica* de Linnée, *genera plantarum* de » Jussieu et *systema vegetalium* de Murray, a regardé » comme nouvelles les plantes qu'il n'a pu déterminer » d'après ces ouvrages. A la vérité, plusieurs de ces » dernières sont consignés dans des ouvrages écens que » notre voyageur n'était pas à portée de consulter. » Mais d'autres, et en assez grand nombre, sont véri» tablement inédites. Il en est de même des genres » qu'il a établis. On en trouve plusieurs dans le *Pro» dromus* de Swartz. Mais il en est quelques-uns, qui » sont réellement nouveaux et dont la publication » contribuera au progrès de la botanique. »

Ici, s'attachant aux remarques et aux explications

(1) On trouve ce rapport dans le *Magazin encyclopédique*, 2e volume de 1802, p. 387.

(2) Roume, dans sa lettre déjà citée du 19 vendémiaire an X, déclare de son côté avoir vérifié à Saint-Domingue la parfaite exactitude de ces dessins sur un nombre considérable, comparé avec les originaux encore tout frais.

de Poiteau sur les plantes composant ses collections. le rapport entre dans des développements, qui pourront paraître longs, mais que j'ai cru utile de reproduire pour mieux faire connaître les soins laborieux et intelligents, apportés par notre horticulteur dans l'accomplissement de sa mission.

« Si Poiteau, dit le rapport, a été devancé dans » ses recherches, le travail qu'il présente à la *classe* » n'en sera pas moins utile à la science. Les botanis- » tes, qui ont écrit sur les productions végétales des » Antilles, n'étant pas assez pénétrés des principes et » des avantages de la méthode naturelle, se sont bor- » nés dans leurs descriptions aux seuls caractères de » la fleur et du fruit ; et ils ont négligé presque tou- » jours ceux qui résultent de la structure de la se- » mence. Poiteau, comme on le verra dans la suite du » rapport, a suppléé à ces omissions ; et, en insistant » sur les caractères que fournissent les organes les » plus importants, il a dissipé les doutes que les bo- » tanistes devaient avoir sur l'ordre qu'il fallait assi- » gner à des plantes incomplétements décrites.

« L'examen, que ce voyageur a fait des plantes an- » ciennement connues, lui a fait reconnaître quelques » erreurs qui se perpétuaient dans les écrits des bo- » tanistes et l'a mis à portée de déterminer d'une fa- » çon plus précise et plus exacte les caractères de plu- » sieurs genres. La *classe* a pu juger de la sagacité » de Poiteau par les observations qu'il lui a communi- » quées sur l'*arachis hypogœa*. Quoique cette plante » ait été décrite par plusieurs célèbres botanistes, » quoiqu'elle soit cultivée depuis longtemps dans les » jardins consacrés à l'étude de la science, néanmoins » la forme du calice, la position de l'ovaire située à » la base du tube du calice, et le *stipès* qui porte l'o- » vaire, qui l'allonge considérablement aprés la flo- » raison, *sont autant de faits que les naturalistes igno-*

» *raient entièrement*. Vos commissaires ont vérifié cette
» observation, qui fait le plus grand honneur à la sa-
» gacité de Poiteau. Et ils ont reconnu qu'elle était de
» la plus grande exactitude et qu'elle est exactement
» representée sur le dessin, fait par l'auteur en pré-
» sence de l'un d'eux.

« Nous désirerions pouvoir faire connaître à la *classe*
» *toutes les observations neuves* que présente le travail de
» Poiteau Mais les bornes, dans lesquelles doit être
» renfermé un rapport, ne nous permettent pas de
» présenter l'ensemble de ses découvertes. »

Les commissaires citent ici quelques-uns des genres établis par Poiteau ou dont il a reformé les caractères. Et s'occupant de son dernier travail : la suite de ses réflexions et observations sur le *Philosophia botanica* de Linnée, ils continuent : « Le manuscrit du voya-
» geur est rempli de faits additionnels, confirmatifs
» des axiomes contenus dans l'ouvrage du célèbre pro-
» fesseur d'Upsal, et parsemé aussi de quelques faits et
» observations contraires. Ce genre de recherches
» annonce une disposition à *voir la science en grand*. Et
» l'on doit souhaiter que l'auteur puisse être dans le
» cas de les multiplier. »

« Cela fait désirer, ajoute la commission, que Poi-
» teau soit chargé d'une seconde mission à Saint-Do-
» mingue, surtout pour y étudier la partie cédée par
» les Espagnols (1). Le succès du premier voyage,
» accompli dans les circonstances difficiles et dans

(1) Poiteau n'avait pu explorer cette partie de l'île. Elle n'avait été remise à la France que peu de temps avant qu'il s'embarquât pour les Etats Unis.

Quant à un second voyage du botaniste à Saint-Domingue, il pouvait, à Paris, le 22 juillet 1802, jour de la lecture du rapport de la commission, être l'objet des vœux de l'Institut. Mais il allait être rendu impossible par les événements désastreux qui se préparaient à Saint-Domingue : la mort du général Leclerc, la défaite répétée des troupes françaises et la perte définitive de notre plus riche colonie.

» l'état de dénûment connus, devant faire espérer un
» meilleur succès encore d'un second voyage qu'effec-
» tuerait Poiteau, son existence assurée et tous les li-
» vres nécessaires mis à sa disposition. »

Le rapport se termine de la façon suivante : « la
» commission pense que les observations de Poiteau
» sur l'*arachis* méritent d'être imprimées dans les mé-
» moires des savants étrangers (1) et l'ensemble de
» ses travaux communiqué au ministre de l'intérieur,
» dont le zèle éclairé sait apprécier le mérite. »

L'Institut a donné sa pleine adhésion à ce rapport et il en a adopté la double proposition.

Poiteau recevait ainsi pour sa mission de Saint-Domingue la flatteuse récompense qu'il osait à peine espérer : l'approbation motivée et pleine d'encouragement de la savante compagnie.

Ses observations sur l'arachide ont été publiées dans les *Mémoires de l'Institut* (*sciences mathématiques et physiques*),, tome Ier, p. 455. Elles y figurent dans la partie consacrée aux Mémoires des savants, ne faisant pas partie de l'Institut, sous le nº 62 (2). D'un autre côté, communication a été faite de ses travaux au ministre de l'intérieur, qui était alors Chaptal ; et l'on ne saurait douter que cette communication n'eut dès lors appelé sur lui l'attention du savant ministre et de ses successeurs et n'eut contribué à le faire investir des fonctions et des missions dont il sera parlé ultérieurement et qui n'ont pas tardé à lui être confiées.

(1) Les savants qui n'étaient pas membres de l'Institut.

(2) On les trouve aussi dans les *Annales du Muséum*, tom. IIII, an XII, p. 235.

IX

Indépendamment de son mémoire sur l'arachide. Poiteau en a présenté d'autres qu'il serait trop long de rapporter dans leurs détails mais que du moins il importe de faire connaître dans leur substance.

En 1803, il a exposé devant l'Institut (classe des sciences), une découverte qu'il avait faite à Saint-Domingue en ce qui concerne les végétaux monocotyledones. Il a expliqué que toutes les plantes de cette division, soit ligneuses, soit herbacées, provenant de graines, perdent leur pivot peu de temps après leur germination et que ce pivot est remplacé par des racines latérales qui se développent successivement de bas en haut. C'est une observation qu'il a faite le premier, Et c'est d'après lui, une loi constante. Il l'a rappelée et confirmée dans son *Cours d'horticulture*, tome 1er, page 245.

D'un autre côté, il a successivement publié, dans les *Annales du Muséum*, les mémoires et observations dont l'énumération suit :

En 1806 (vol. 7, p. 459 à 477), un mémoire, accompagné de cinq planches (1), sur le genre *hyptis* (2), appartenant à la famille des labiées. Poiteau ajoute 14 espèces d'hyptis aux quatre déja connues. Et il n'y en a qu'une qu'il n'ait pas examinée d'après nature.

En 1809 (vol. 13, p. 381 à 400) un mémoire accompagné de deux planches, sur l'embryon des *graminées*, des *cypéracées* et du *Nelumbo*. Poiteau y émet cette triple conclusion : 1° la plaque latérale de l'em-

(1) Toutes les planches, jointes aux mémoires de Poiteau, sont dessinées par lui et portent l'indication de son nom.

(2) Ce genre comprend à la fois des plantes annuelles, des plantes vivaces et des arbrisseaux, ayant tous des tiges carrées, des feuilles simples et des fleurs en épi.

bryon des graminées, appelée vitellus et scatellum par Gaertner, est un véritable cotylédon ; 2° la germination des cyperacées ne peut pas s'effectuer comme celle des graminées ; mais elle a lieu exactement et de la même manière que celle des palmiers et de toutes les liliacées ; 3° dans la graine du nelumbo, de la famille des nymphinées (nénuphar), il est naturel de regarder comme cotylédon le vitellus de gaertner et comme graine stipulaire ce que Richard nomme cotylédon (1).

En 1811 (vol. 15, p. 473 à 477), un mémoire sur l'hypothèse de la transformation des feuilles en écailles fructifères, dans la famille des plantes conifères. Mirbel a mis en avant cette hypothèse. D'après lui, les écailles fructifères des cônes ne sont que des feuilles modifiées ; d'après Poiteau, qui s'appuyait de l'autorité de de Jussieu, c'est un appareil spécial à la fructification (2).

En 1812, (vol. 19, p. 388 à 395), des observations accompagnées d'une planche, sur le *Pedilhante*, de la famille des euphorbiacées. Poiteau s'y est attaché à mieux caractériser, que ne l'a fait Linné, cet arbrisseau, que Tournefort avait appelé Tithymaloïde et à laquelle Necker a donné le nom de Pedilhante, parce que ses fleurs ont la forme du soulier.

En 1815, exposition, avec planches, des caractères de deux genres de plantes, ou nouveaux ou incomplè-

(1) Poiteau ajoute : « Des transpositions de de Candole, celle qui « place les Cypéracées à la suite des graminées est la plus belle et la « plus heureuse ; le genre, qui, d'après la structure de l'embryon, est « le plus éloigné des Cypéracées, est celui du blé, triticum ; et le plus « rapproché, le maïs ; et, si l'on trouvait un gramen, dont le cotylédon « enveloppât encore davantage la gemmule, il aurait la première place « vers les cypéracées. »

(2) Turpin ne partageait pas cette opinion de Poiteau ; et celui-ci s'est de nouveau et plus longuement attaché à la justifier dans une note placée sous la description générique du pin. (6e volume du *Traité des arbres fruitiers*, dont il sera question ci-après).

tement observés jusque là, savoir : — (1er vol. de ladite année, p. 60 à 65), du genre *rumea*, grand arbrisseau, qui est divisé près de terre en plusieurs tiges hautes de 12 à 15 pieds et qui ne semble, dit Poiteau, s'approcher des liliacées que pour en retirer le *flacurtia* et constituer avec lui une nouvelle famille ; — (même vol. p. 152 à 161), du genre *drypètes*, arbre à sexes séparés, assez près du nerpruns, d'après Poiteau, en attendant, ajoute-t-il, que ce dernier groupe subisse une refonte générale.

X.

Poiteau avait, du reste, quelques années après son retour de Saint-Domingue, entrepris avec Turpin un travail plus important et de plus longue haleine : une édition remaniée et augmentée du *Traité des Arbres fruitiers*, de Duhamel du Monceau (1).

Ce traité avait paru en 1768 (2), 13 ans après celui des *Arbres et Arbustes* du même auteur, publié en 1755 (3). Il avait eu un succès considérable et il jouissait encore d'une autorité méritée. Mais il était devenu rare. La pratique et l'étude avaient d'ailleurs, depuis sa publication, amené des progrès dans la culture des

(1) Duhamel du Monceau, né à Paris en 1700, mort en 1782, a été élu, à l'âge de 28 ans, membre de l'Académie des sciences. Et il est devenu plus tard inspecteur général de la marine.

D'une grande fortune, il consacra sa vie à des recherches utiles pour le progrès des arts industriels et de l'agriculture. Indépendamment de son *Traité des arbres fruitiers* et de celui *Des arbres et arbustes* dont il va être parlé, il a composé de nombreux ouvrages : sur la *Culture des terres*, la *conservation des graines*, sur les *semis et les plantations*, l'*exploitation des bois*, les *éléments de l'architecture navale*, la *conservation de la santé des équipages de vaisseaux*. Il a en outre collaboré à l'histoire détaillée des arts et métiers dont il a rédigé plus de vingt parties, a écrit sur l'art de la corderie, sur la garance et sa culture...

(2) Paris, 2 volumes grand in-4°.

(3) Paris, 1 volume grand in-4°.

arbres fruitiers et fait découvrir de nouveaux fruits. De là, la nécessité d'une réédition.

Et cette nécessité, sentie par les savants, était aussi comprise par la spéculation (1). Un éditeur de Paris, du nom de Michel, avait devancé Poiteau et Turpin, en commençant dès l'année 1800, à rééditer et à réunir en un seul les deux ouvrages sus rappelés de Duhamel, sous le titre ; « Traité des Arbres et Arbustes » que l'on cultive en France en pleine terre, par Du- » hamel, deuxième édition, considérablement aug- » mentée. »

C'était une édition de luxe, avec planches dessinées et coloriées par les meilleurs artistes du temps, du Ruisseau, Redouté, Gabriel, Lemaire, Bessa, Baquet, Véron-Didier. Elle comprend sept volumes, qui ont paru par livraisons (2), à intervalles inégaux, de 1800 à 1819. Et elle a eu pour rédacteurs successifs des botanistes et des horticulteurs non moins distingués, savoir : du 1er volume, Viellard ; des trois suivants, Jaume Saint-Hilaire, Mirbel, Poiret ; et des trois derniers (3), Loiseleur des Longschamps.

Malgré cela, malgré l'exactitude des dessins et la science des rédacteurs, malgré la dédicace de l'ouvrage à l'Impératrice Joséphine, dédicace qui figure — on était alors en plein 1er empire — sur les 2e, 3e, 4e et

(1) Déjà en 1782, il avait été fait à Bruxelles, en 3 volumes in-8°, une contrefaçon du traité qui nous occupe, contrefaçon d'ailleurs peu soignée, surtout pour les gravures.

La bibliothèque de Soissons ne possède du *Traité des arbres fruitiers* de Duhamel qu'un exemplaire de cette contrefaçon.

(2) Chaque livraison au prix de 9 francs, papier ordinaire, figures noires ; de 18 francs papier vélin, figures coloriées ; et de 30 francs, grand in-folio vélin, figures également coloriées.

(3) Ces trois derniers volumes portent pour titre principal : « *Nouveau Duhamel.* » L'ancien titre n'y figure plus que comme sous-titre, de la façon suivante : « *Ouvrage des arbres et arbustes que l'on cultive en France...* » Et c'est sous cette dénomination de nouveau Duhamel que l'œuvre, éditée par Michel, est citée dans les ouvrages postérieurs et qu'elle est restée connue.

5e volumes, malgré enfin les réclames de plus en plus accentuées qui se lisaient en tête des livraisons, à mesure que celles-ci se succédaient, la publication, commencée et continuée sans beaucoup d'ordre ni de méthode, bourrée de latin et par trop surchargée de matières, ne paraît pas avoir eu un grand succès.

Et c'est sans doute ce qui a décidé Poiteau et Turpin à entreprendre à leur tour la réédition qui nous occupe, et à l'entreprendre, bien que déjà celle de Michel fut de beaucoup avancée, puisque, en 1806, elle en était déjà arrivée au 3e volume. Poiteau et Turpin étaient fortement excités et encouragés à le faire par André Thouin à qui Poiteau, de retour en France, s'était empressé de présenter Turpin et des enseignements duquel celui-ci n'avait pas manqué de largement profiter.

Poiteau et son collaborateur se mirent donc à l'œuvre, adoptant pour leur édition, un seul format, le grand in-folio ; et, comme Michel avait fait pour la sienne, la publication par livraisons [1]. Mais à la différence de leurs devanciers, ils resserrèrent les matières du travail, se gardant d'y faire entrer confusément tous les arbres et arbustes, n'y comprenant au contraire que les seuls arbres fruitiers ; et, comme ils étaient tout à la fois botanistes, horticulteurs et dessinateurs, suffisant seuls à la rédaction du texte, au dessin et à la peinture des planches

Ils donnèrent à leur ouvrage le titre suivant : « Traité des arbres fruitiers par Duhamel du Monceau, » nouvelle édition, augmentée d'un grand nombre

(1) Le prix de chaque livraison était :
Non coloriée, de 15 francs.
Coloriée, de 30 francs.

» d'espèces de fruits, obtenus des progrès de la cul-
» ture. » (1).

Et saisissant l'occasion : Poiteau, de témoigner de nouveau ses sentiments de reconnaissance envers André Thouin, et Turpin de s'y associer, ils inscrivirent en tête de l'ouvrage cet hommage dédicatoire : « Au » vénérable professeur, A. Thouin, ses élèves et res- » pectueux admirateurs. »

La première livraison a paru au commencement de 1807 et les autres suivirent assez régulièrement jusque vers 1813 et 1814, époques désastreuses pour nos armes, longtemps suivies de beaucoup de gêne pour les grandes entreprises de commerce et particulièrement de librairie. La publication de l'ouvrage fut même interrompue en 1814. Ce n'est que 16 années après qu'elle put reprendre son cours et c'est seulement en 1835 qu'a paru la dernière livraison, la 72e. L'ensemble des livraisons forme 6 volumes in-folio.

Mais j'entends me borner ici à ces simples indications. Et, pour ne rien scinder de ce qu'il importe d'envisager d'ensemble, j'ajourne à l'époque du complet achèvement de la publication de l'ouvrage, à l'année 1835, aussi bien l'examen et l'appréciation de l'ouvrage lui-même que ceux de l'introduction et même de la préface, bien que celle-ci remonte au mois de janvier 1807.

(1) Les noms des auteurs « A. Poiteau et P.J.F. Turpin » sont suivis de la mention qu'ils sont membres de la Société philomatique et de celle d'histoire naturelle et d'agriculture de Seine-et-Oise

Il est, de plus, ajouté que l'ouvrage est « orné de figures gravées et « coloriées au pinceau sur les vélins originaux peints d'après nature par « les auteurs. »

XI

Tout en se consacrant à la rédaction des mémoires inscrits dans les *Annales du Muséum* et surtout à la publication du nouveau *Traité des arbres fruitiers*, Poiteau et Turpin se livraient encore à d'autres travaux.

Dès 1802, aussitôt après leur retour de Saint-Domingue, leur habileté à reproduire l'exacte physionomie des plantes les avait fait rechercher pour les dessins des gravures destinées à des traités de botanique et d'histoire naturelle. Et ils eurent ainsi à faire, outre les figures de leurs propres ouvrages, celles d'un grand nombre d'ouvrages d'autres botanistes, se partageant ce qu'ils recevaient pour ces productions et augmentant par là leurs faibles ressources. Ils n'avaient même au début qu'une seule et très modeste habitation. « Nous n'eûmes d'abord, dit « Poiteau, qu'une chambre et nous dessinions sur la « même table (1) » Chacun d'eux s'étant marié, Poiteau au cours de l'année 1806 (2), ils cessèrent d'habiter ensemble. Mais leurs intérêts n'en continuèrent pas moins de rester communs. On les voit, à la fin de cette même année 1807, achever de dessiner en collaboration, entr'autres, un assez grand nombre de figures pour l'une des œuvres de Ventenat (3) : le *Choix des plantes*. Et ces figures, confondues parmi celles dessinées pour le même ouvrage par Redouté et Bessa, les plus habiles spécialistes de l'époque, loin de rien perdre à ce rapprochement, gagnent au contraire à la comparaison.

Poiteau et Turpin entreprirent d'ailleurs, vers la

(1) *Cours d'horticulture*, tome II, p. 232.

(2) Poiteau a épousé Alexandrine-Eugénie Putheaux, appartenant à une famille de jardiniers de Versailles. Leur mariage a eu lieu à Paris, à la mairie du XI e arrondissement.

(3) Ventenat est, on s'en souvient, le membre de l'Institut qui a rédigé le rapport, fait en 1802, à la classe des sciences, sur la mission de Poiteau à Saint-Domingue. Il est mort en 1808.

même époque que la nouvelle édition du *Traité des arbres fruitiers,* un ouvrage sur la flore des environs de Paris. Ils lui donnèrent le titre de *Flore parisienne* et ils en firent paraître les premières livraisons au commencement de 1808. L'ouvrage contient à la fois la description et la figure des plantes : chaque figure représentant une branche de l'une de ces plantes, avec ses feuilles et ses fleurs, dans leur pose et leur grandeur naturelles ; la description et la figure énumérant et reproduisant de plus tous les détails de la fleur et du bouton. Les rédacteurs de l'*Encyclopédie méthodique,* dans un volume publié en 1808, attestent le mérite de cet ouvrage, en même temps que celui de la réédition du traité de Duhamel : « Poiteau, disent-ils, « publie, en ce moment, conjointement avec Turpin, « son ami, dessinateur et botaniste très instruit, une « nouvelle édition du *Traité des arbres fruitiers,* de « Duhamel, et *Une flore des environs de Paris.* On re- « connaît, dans les premiers numéros livrés au public « de ces deux ouvrages, les connaissances du botaniste « réunies à celles du dessinateur (1). » En 1813, ont paru de la *Flore parisienne* de nouvelles livraisons, qui ont porté à 42 le nombre des plantes jusque la décrites et figurées (2). Mais ce furent les dernières.

(1) *Encyclopédie méthodique*, vol. 54 de la collection et vol. 8 de la botanique, direction de Lamarck, sous le titre : *Voyageurs*, au nom de *Poiteau*, par Poiret.

Poiret était un savant naturaliste qui est né à Saint-Quentin vers 1760 et qui a été l'un des professeurs de l'école centrale de Soissons, inaugurée le 4 vendemiaire an 5 (24 septembre 1796).

(2) Voici la désignation de ces 42 planches :

Pesse commune, Blitte en tête, Blitte effilée, Troène commune, Lila de Marly, Circée de Paris, Véronique officinale, Véronique petit chêne, Véronique de montagne, Véronique mouron, Véronique à écusson, Véronique à bouclier, Véronique germandrie, Véronique à feuilles de sariette, Véronique à trois feuilles, Véronique à épi, Véronique printanière, Véronique à feuilles de thym, Véronique précoce, Véronique à feuilles de lierre, Gratiole officinale, Grassette commune, Utriculaire commune, Utriculaire naine Lycopus d'Europe, Sauge effilée, Sauge sauvage, Sauge Sclarie, Flouve odorante, Valeriane dioique, Iris fétide, Iris des marais, Iris naine, Iris flambé, Linaigrette engainée, Linaigrette à larges feuilles, Linaigrette à feuilles étroites, Linaigrette de Vaillant, Linaigrette grêle, Scirpe des marais, Scirpe rampant, Scirpe setiforme.

L'ouvrage, malgré son mérite reconnu, ne put être achevé, faute de souscripteurs. La *Biographie des contemporains*, en déplorant cet insuccès, lui donne pour cause l'élévation du prix, due elle-même aux grands frais qu'exigeait cette somptueuse publication (1).

La réédition du *Traité des arbres fruitiers* eut pu avoir le même sort. Du Petit-Thouars, en signalant, à son tour, en 1814, dans la *Biographie universelle*, la magnificence de ce dernier ouvrage, observe qu'il est aussi d'un prix bien élevé pour la grande masse du public (2). Et l'on sait déjà que, presque aussitôt, l'œuvre a été mise en un bien plus grand péril par suite de la gêne financière de l'époque. Par bonheur, comme on l'a vu, elle n'a éprouvé, qu'une interruption, après laquelle, du moins, elle a pu reprendre son cours et s'achever.

XII.

Quand arri a cette interruption, dont on ne pouvait alors prévoir le terme, qui pouvait même ne pas aboutir à une reprise, mais à l'abandon définitif de la publication, Poiteau et Turpin avaient déjà réuni une part e importante des éléments du nouveau *Traité des arbres fruitiers;* ils avaient aussi dessine un certain nombre de planches Dans l'attente de temps plus favorables,

(1) « Chaque plante. lit-on dans la *Biographie des contemporains*, au « tome IV, article consacré à Poiteau, était peinte avec une perfection « peu connue jusqu'alors. On doit regreter que le prix nécessairement « élevé de cet ouvrage n'aie pas permis aux auteurs de trouver un assez « grand nombre de souscripteurs pour les indemniser de leurs frais. »

(2) Biographie de Duhamel du Monceau, par du Petit-Thouars, dans le tome XII, publié en 1814, de la *Biographie universelle*, de Michaud. Du Petit-Thouars, qui était lui-même un botaniste et un pomologiste distingué fait dans ce recueil l'éloge du *Traité des arbres fruitiers*, de Duhamel, et il ajoute : « Turpin et Poiteau en ont commencé une édi- « tion magnifique. Mais malheureusement son prix la met hors de la « portée du plus grand nombre des amateurs. »

ils mirent de côté et rangèrent tous ces papiers que, malgré leurs précautions, ils eurent plus tard le regret de ne pas retrouver complets (1). Et, sans rien relâcher des liens étroits de leur ancienne et constante amitié, ils cessèrent de travailler en collaboration et divisèrent leurs intérêts.

Turpin, plus habile encore que Poiteau comme dessinateur et peintre (2), continua de consacrer son crayon et son pinceau à illustrer des ouvrages de botanique (3). En même temps, comme botaniste, il s'attacha tout particulièrement à l'étude des organes des plantes, de la structure, des rapports et de la transformation de ces organes ; et il se tint dès lors de plus en plus dans les hauteurs de la science physiologique des végétaux (4).

On a vu, en effet, que le prix de chaque livraison avec planches coloriées était de 30 francs et le nombre des livraisons étant de 72, le prix de l'ouvrage entier ne s'élevait pas à moins de 2.160 francs.

Peu d'entreprises du temps avaient du reste été montées d'une façon aussi large. D'après Poiteau *Cours d'horticulture*, tome II, p. 227, la publication de l'ouvrage a coûté à l'éditeur plus de 100,000 francs.

(1) Introduction au *Traité des arbres fruitiers*, et *Cours d'horticulture*, tome II, p 90.

(2) « Je me plais à reconnaître, a dit Poiteau, et il l'a souvent répété, « que les plus beaux dessins sont dus à l'habile pinceau de mon ami Tur- « pin. » (*Cours d'horticulture*, tome II, p. 232).

(3) Il a été chargé, notamment : de 1814 à 1820, de faire les figures pour la flore du *Dictionnaire des sciences médicales*; de 1815 à 1824, de celles du *Dictionnaire d'histoire naturelle*, de Déterville ; de 1824 à 1828, des premières figures de la *Flore du Brésil*, d'Auguste de Saint-Hilaire.

(4) Il ne s'est pas toujours borné, dans les ouvrages qui viennent d'être rappelés, au rôle de dessinateur et à ce qu'il appelait l'iconographie végétale ou la description par image des végétaux. Il y ajoutait ses observations et y développait ses idées personnelles.

La *Flore des sciences médicales* contient de lui l'essai d'une iconographie élémentaire et philosophique des végétaux, accompagné d'explications d'un point de vue très élevé.

D'un autre côté, « il a apporté, d'après Poiteau, dans le dictionnaire « de Déterville, un choix si judicieux d'exemples de toutes les familles « connues du règne végétal et des analyses si correctes qu'il n'avait « jamais été rien fait d'aussi exact par aucun peintre ni par aucun bo- « taniste dans un ouvrage de cette nature. » (*Cours d'horticulture*, tome II, p. 232).

Poiteau, au contraire, tout en continuant à demeurer au niveau des doctrines théoriques et des progrès de la botanique et de l'horticulture, s'adonna davantage à la pratique. Sa réputation lui valut l'attention et des emplois du gouvernement. Et il devint successivement jardinier en chef du jardin botanique de l'Ecole de médecine de Paris, directeur des pépinières de Versailles et jardinier en chef du parc de Fontainebleau.

XIII.

C'est dans le cours de l'année 1814 que Poiteau a été nommé jardinier en chef du jardin botanique de l'Ecole de médecine de Paris. Il a occupé ce poste jusque vers la fin de 1816 ou le commencement de 1817, à peine deux années. Et il n'est pas douteux qu'il ne l'ait des mieux rempli, puisque, après ce peu de temps, il a été appelé au poste plus important de directeur des pépinières de Versailles.

Si court qu'ait été son passage au jardin botanique de l'Ecole de médecine de Paris, il l'a marqué par la publication d'un nouvel ouvrage, intitulé : *Jardin botanique de l'Ecole de médecine de Paris*, ou *Description abrégée des plantes qui y sont cultivées*. C'est un simple manuel, à l'usage des élèves en médecine du temps et destiné à remplacer pour eux une publication antérieure encore plus sommaire, le *Catalogue* de ces mêmes plantes, catalogue qui, imprimé en 1799, était depuis longtemps épuisé. Poiteau, au lieu de se contenter de le rééditer, le refit entièrement, mais sans s'écarter de la voie que lui indiquait la destination de l'ouvrage. C'est à peine si, dans une introduction, d'ailleurs très courte, il touche à quelques idées générales propres à caractériser la botanique. Ce à quoi il s'est attaché dans ce petit ouvrage, c'est à y dé-

crire exactement les genres et les espèces de plantes que contenait le jardin, c'est à y exposer d'une façon claire et précise le système de classification, adopté par le professeur, M. Richard. Et il a ainsi réussi à en faire un livre qui, hors d'usage aujourd'hui, a été alors pour ceux à qui il était destiné, essentiellement utile et pratique.

Le *Jardin botanique de l'Ecole de médecine de Paris* a été imprimé en 1816, format in-12 ; et c'est quelques mois après sa publication que Poiteau a été nommé aux fonctions de jardinier en chef des pépinières du château de Versailles.

XIV.

Ce nouveau poste dut particulièrement lui convenir.

Outre les liens de famille qui, depuis son mariage, l'attiraient à Versailles, les jardins, les pépinières et le potager du palais de cette ville étaient encore pleins du souvenir et des traditions de la Quintinie, qui les avait formés. Poiteau ne manqua pas l'occasion d'étudier sur place les méthodes du célèbre jardinier, qui a mérité d'être rangé parmi les hommes remarquables du siècle de Louis XIV et qui déjà s'attachait à faire de l'horticulture une véritable science.

D'un autre côté, Poiteau profita de ses nouvelles fonctions pour suivre de plus près, en même temps que l'éducation des jeunes arbres des pépinières, le développement et la production des anciens arbres fruitiers des jardins de Versailles. Et les observations, qu'il a consignées dans sa réédition du traité de Duhamel, donnent la preuve du soin attentif avec lequel il l'a fait.

Un autre travail l'occupa plus encore.

De même que la Quintinie, il ne put voir, avec indifférence, dans les serres grandioses qui les renferment, les magnifiques orangers de Versailles. Et, comme, lui aussi, il se laissa aller au charme de l'étude et au désir de propager la connaissance et la culture d'un arbre « qui, chaque jour, — ce sont les » propres expressions du savant jardinier du XVII» » siècle — a de quoi réjouir soit par la verdure de » son beau feuillage, soit par l'agrément de sa figure, » soit par l'abondance et le parfum de ses fleurs, soit » enfin par la beauté, la bonté et la durée de ses » fruits. »

De là, après le *Traité de la culture des orangers* par la Quintinie, qui a été publié en 1690 (1), l'idée par Poiteau en 1817 d'un ouvrage sur les mêmes arbres.

La Quintinie, fidèle au titre du traité dont il est l'auteur, ne s'est occupé dans ce traité que de la culture des orangers et même seulement de la culture des orangers en serre. « Cette culture, dit-il au début » et à l'encontre de certains jardiniers de son temps » qui voulaient en faire un mystère, n'est pas inabor- » dable, mais aisée et facile autant qu'agréable. » Et, passant aux détails, il expose, de la façon la plus instructive d'ailleurs, les conditions d'une bonne serre, la composition de la terre propre à nourrir les orangers, la manière de les élever de pépins, de les greffer, de les mettre en caisse, de les diriger, entretenir, arroser, de les défendre contre les maladies, con-

(1) Ce traité se trouve à la suite de l'*Instruction pour les jardins fruitiers et potagers*, du même la Quintinie, ouvrage dont il a paru une première édition en 1690 et non pas, comme l'indique Poiteau, en 1680, et une deuxième en 1730. C'est un exemplaire de cette seconde édition que possède la bibliothèque de Soissons : le *Traité de la culture des orangers* y figure, tome II, pages 202 et suivantes. En tête est une gravure représentant l'orangerie de Versailles.

tre les insectes. Il indique le temps de les sortir des serres, celui de les rentrer, les fleurs qu'il convient de cueillir et celles qu'il est préférable de laisser nouer, la distinction des fruits en fruits doux, aigres, « aigres doux », leur classement au point de vue de la qualité. Il ne parle dans un dernier et court chapître des orangers cultivés en pleine terre que pour dire que, vivant à l'air pur et poussant leurs racines en liberté, ils ont plus de disposition à réussir que les orangers élevés par artifice dans les serres et emprisonnés dans des caisses. Par suite, ajoute-t-il, en faisant de nouveau allusion aux jardiniers à mystère, la culture de ces orangers ne présente pas plus d'obscurité ni de difficultés que celle de tout autre arbre fruitier (1).

Poiteau n'entendait pas restreindre l'ouvrage qu'il projetait aux étroites proportions de celui de la Quintinie. Il n'entendait pas se borner, comme son célèbre devancier, à la simple indication des travaux de culture et des soins à donner aux orangers en serre ou non. Il voulait pour son travail une plus grande extension, y comprendre particulièrement les orangers de pleine terre, les représenter, les dessiner et les figurer, ainsi que leurs feuilles, leurs fleurs et leurs fruits, dans leur naturel et complet développement, tels enfin qu'ils croissent dans les pays méridionaux.

Mais, ne pouvant aller les observer et les suivre par lui-même dans ces pays, il réclama le concours de Risso, naturaliste du midi, qui en avait fait une étude spéciale et qui était déjà connu par un intéressant mémoire sur les orangers des Alpes-Maritimes, publié

(1) « Pour planter et cultiver les orangers de pleine terre, il n'y a « pas, dit la Quintinie, d'autre mystère que pour planter d'autres « arbres fruitiers. Tout l'embarras, quand on les plante dans les climats « du nord, est de trouver, comme on peut en voir et admirer dans les « jardins de Trianon, des couvertures si bien faites et si épaisses que le « froid ne puisse pas les pénétrer. »

dans les *Annales du Muséum*. Risso était un ancien professeur des sciences physiques et naturelles du lycée de Nice. Il était alors retiré à Savonne, au milieu des orangers dont ce pays abonde.

Risso accepta la proposition. Et ce fut en grande partie d'après le plan et les divisions de son mémoire que furent arrêtés le plan et les divisions de l'ouvrage projeté. Mais ici, encore, le cadre et les proportions du mémoire furent de beaucoup élargis. Risso, comme on vient de le voir, ne s'était occupé dans son mémoire que des espèces d'orangers cultivées dans les Alpes-Maritimes. L'ouvrage, que Risso et Poiteau allaient faire en collaboration, devait comprendre toutes les espèces d'orangers alors connues. Et, indépendamment des développements plus amples, des divisions, des observations et des idées nouvelles qu'ils allaient y introduire, ils convinrent, de plus, de représenter la plupart des espèces par des figures, complément utile, sinon indispensable, des descriptions scientifiques et qui manquait au mémoire.

Tout cela entendu, ils se mirent à l'œuvre, Risso rédigeant le texte et Poiteau faisant les dessins (1). Et ils purent commencer, dès le mois de juillet 1818, à publier leur travail. Ils le firent paraître sous le titre : HISTOIRE NATURELLE DES ORANGERS, *par Risso et*

(1) « Par le directeur des postes, dit Poiteau, j'ai obtenu que « M. Risso m'envoyât promptement, par les courriers, les orangers que « je dessinais, faisais graver, et leurs descriptions que je faisais impri- « mer. » (*Cours d'horticulture*, tome II, p. 114 et 300).

Poiteau, ouvrage orné de figures peintes d'après nature et imprimé à Paris, en 1818,(1) format petit in-folio (2).

XV.

En tête de l'*Histoire naturelle des orangers* est, selon l'usage du temps, une épitre dédicatoire. Elle est à l'adresse de la duchesse de Berri. Les auteurs y expriment le vœu que la duchesse puisse « trouver « quelques délassements à voir retracée, dans l'œuvre « qui lui est dédiée, l'image des fruits qu'elle cueillit « souvent de sa propre main sous le beau ciel de « l'Italie. »

Viennent ensuite, comme une sorte d'introduction,

(1) L'ouvrage porte le millésime de 1818. Mais sa publication s'est prolongée au delà de ladite année. Il résulte en effet du *Journal de l'imprimerie et de la librairie* (années 1818, 1819 et 1820) que, seule, la première livraison a paru en 1818. Douze autres ont été publiées en 1819 et les six dernières en 1820.

Quant à la rédaction, commencée en 1817, elle n'a pas non plus été terminée en 1818, puisqu'on lit, pages 74 et 75 de l'ouvrage en question, à propos du bigaradier Grand-Bourbon, le plus élevé, le plus beau, le plus fertile et le plus âgé des orangers de Versailles — il est né en Espagne en 1421 — la phrase suivante : « Cette année (1819), il est « chargé de plus de mille fruits. » Mais Poiteau étant, comme on le verra bientôt, parti pour la Guyane dans les premiers jours de juin 1819, le texte et les dessins du même ouvrage ont dû être achevés avant cette dernière époque.

Par le même *Journal de l'imprimerie et de la librairie*, on voit que le prix de chaque livraison — il y en a eu 19 — était de 15 francs sur papier ordinaire et de 25 francs sur vélin.

(2) Au début de l'entreprise, Poiteau eut un instant la crainte de ne pouvoir la continuer. On était en 1817; la gravure des planches et l'impression du texte étaient commencés; « elles coûtaient fort cher et je « n'aurais pu, explique Poiteau, y tenir longtemps sans une circonstance « heureuse, dont je dois ici rendre compte

« En 1817, j'étais jardinier en chef des pépinières de Versailles; « j'avais déjà dessiné beaucoup d'oranges, que m'avait adressées « M. Risso, quand, un jour, M. de Montalivet, ancien ministre de « l'intérieur, vint à la pépinière pour y choisir des arbres. Après qu'il « eut fait son choix, je lui montrais mes dessins d'oranges et lui fis « part de la difficulté que j'éprouvais à les faire graver et à les publier. « Mon projet lui plut et il me promit de parler à son successeur, « M. Decazes, pour me faire obtenir un encouragement. En effet, peu « de temps après, je reçus une lettre de M. Mirbel, secrétaire général « au ministère de l'intérieur, qui me félicitait, en m'annonçant que le « ministre venait de souscrire pour un nombre d'exemplaires de notre

trois chapitres, consacrés : le premier à d'intéressantes recherches historiques sur l'antiquité des diverses espèces d'orangers, sur le lieu de leur origine, leurs migrations et leur arrivée en Europe ; le second à l'exposition de leurs caractères physiques et physiologiques, à l'énumération des organes de leur végétation, de leur floraison et de leur fructification. Ces organes y sont minutieusement décrits ; ils y sont, de plus, fidèlement figurés dans deux planches gravées et coloriées, hors texte, accompagnées de notes explicatives des plus lumineuses. On trouve aussi, dans ce second chapitre, l'indication d'une curieuse découverte, pouvant servir à distinguer avec certitude et sans recourir à la dégustation les oranges douces des oranges acides. Les auteurs remarquent que les oranges douces ont les vésicules de l'huile essentielle de leur écorce convexes, que les oranges aigres ou amères les ont concaves et que celles participant de l'un et de l'autre caractère ou plutôt n'en ayant aucun de bien déterminé, les ont planes.

Le troisième chapitre est relatif à la classification et à la nomenclature des orangers. Comme classification, les auteurs ont adopté celle que venait de compléter Risso dans son mémoire sus-rappelé et qui divise la famille des orangers en cinq groupes principaux : les *orangers* proprement dits, les *bigaradiers*, les *limettiers*, les *limonadiers*, les *cédratiers* ou citronniers (1). Et ne trouvant possible, dans l'état de la science, ni de rattacher à ces groupes certaines varié-

« *Histoire naturelle des orangers*, nombre assez considérable pour « m'ôter toute crainte de non succès. Ainsi, sans la bienveillance de « M. de Montalivet et de M. Decazes, notre *Histoire des orangers* n'au- « rait probablement pu être publiée. Grâce leur soit rendue. » (*Cours d'horticulture*, tome II, p. 114 et suiv.

(1) Voici comment se sont successivement formés ces cinq groupes : Ferrari, qui écrivait en 1646, a, dans son *Hesperides sive de malorum aureorum cultura et usu*, divisé les orangers en trois groupes, sous

tés, ni de faire de ces variétés des groupes nouveaux, ils les ont provisoirement et d'après leurs affinités respectives répartis dans quatre sections supplémentaires. Pour ce qui regarde la nomenclature, alors surtout si peu fixée, ils ne sont entrés dans aucun détail, en imputant toutefois à la négligence des botanistes la divergence existante et en exprimant l'espoir que leur ouvrage, par le choix raisonné des noms qu'ils y ont admis et par le grand nombre de descriptions et de figures qu'il contient, pourra servir « à « jeter les bases d'une nomenclature uniforme pour « tout ce beau genre de végétaux. »

Les autres chapitres, au nombre de treize, forment le corps de l'ouvrage.

Dans les neuf premiers sont décrites, et la plupart dessinées et peintes, les nombreuses variétés et espèces d'orangers qui étaient connues à l'époque. Elles y figurent, classées sous l'un ou l'autre des cinq groupes ou sous l'une ou l'autre des quatre sections supplémentaires, dont il vient d'être parlé : un groupe ou une section par chapitre. Les neuf chapitres sont à leur tour rangés selon l'ordre d'affinité qu'ont entre elles les variétés que renferme chacun d'eux.

Le premier de ces chapitres, en d'autres termes le chapitre quatre, pour lui donner le rang qu'il occupe dans l'ouvrage, — et je vais faire de même pour les suivants, — contient le groupe des *orangers* proprement dits, ceux à fruits doux ou à vesicules de l'écorce convexes ; on y trouve 43 espèces décrites, 29 gravées et coloriées.

Le chapitre cinq contient le groupe des *bigaradiers*, à

les noms de *citrons*, *limons* et *orangers*. Galesio, dans son *Traité du citrus*, publié en 1809, a créé un quatrième groupe en séparant les *bigaradiers* des orangers. Et Risso, dans son mémoire sus-indiqué, en a ajouté un cinquième sous le nom de *limettiers*.

fruits acides et amers, ou à vesicules concaves; 32 espèces décrites, 23 gravées et coloriées.

Le chapitre 6 contient une des sections supplémentaires, formées en dehors des groupes, celle des *bergamotiers*, à vesicules concaves ; 5 espèces décrites, 3 de bergamotes et 2 de mellaroses ; 4 gravées et coloriées.

Le chapitre sept contient le groupe des *limettiers*, à fruits mamelonnés et à vésicules concaves ; 8 espèces décrites, 4 gravées et coloriées.

Le chapitre huit contient la seconde section supplémentaire, celle des *pompelmousses*, à gros fruits et à vésicules les unes planes, les autres convexes ; 6 espèces décrites, autant de gravées et coloriées.

Le chapitre neuf contient la troisième section, celle des *lumies*, qui ne diffèrent guère des limettiers que par leurs fleurs rouges en dehors. Les vésicules sont concaves dans la lumie dite la poire du commandeur, elles sont convexes dans les autres ; 12 espèces sont décrites dans ce chapitre et 3 gravées et coloriées.

Le chapitre dix contient le groupe des *limoniers*, à fruits mamelonnés et à vésicules concaves, désignés et vendus le plus souvent sous le nom de citrons ; 46 espèces décrites, 26 gravées et coloriées.

Le chapitre onze comprend le groupe des *cédratiers ou citronniers*, à fruits bosselés, sillonnés, la plupart mamelonnés et très gros, quelques-uns pesant jusqu'à cinq, jusqu'à dix kilogrammes et même au delà ; 18 espèces décrites, 15 gravées et coloriées.

Enfin, le chapitre douze, qui comprend la quatrième et dernière section supplémentaire, mentionne quelques espèces indiennes, décrites dans l'herbier d'Amboine, mais avec si peu de développement, disent Risso et Poiteau, que l'existence de ces espèces reste problématique. Le même chapitre contient en outre la description avec figures coloriées de deux petits oran-

gers : l'un originaire de la Chine, le *triphasia aurentiola;* l'autre de Madagascar, le *glycomis madagascariensis.*

Le nombre total des espèces décrites dans les neuf chapitres, dont il vient d'être question, est de 171 et celui des figures qui les accompagnent (indépendamment des deux planches du chapitre deux), de 107.

Les quatre derniers chapitres de l'ouvrage rentrent dans les matières dont s'est occupé la Quintinie. Mais on y trouve, outre de plus grands détails, d'autres et plus amples matières. Si les auteurs de l'*Histoire naturelle des orangers* traitent, en effet, comme l'a fait la Quintinie: dans le chapitre treize, de la culture des orangers en serre, et dans le chapitre quinze des maladies et des ennemis des orangers, ainsi que des moyens à opposer aux unes et aux autres, ils traitent, de plus, dans le chapitre quatorze, de la culture, à peine mentionnée par la Quintinie, de l'oranger venant en pleine terre; et, dans le chapitre seize et dernier, des produits qu'on peut en tirer, de l'emploi du tronc aux constructions navales et autres, de celui de ses feuilles, de ses fleurs et de ses fruits sous le rapport domestique, industriel et médical (1). Tout dans ce bel arbre, une des plus magnifiques productions de la nature, disent Risso et Poiteau, tout, depuis sa racine jusqu'à l'écorce et jusqu'à la graine de son fruit, peut être avantageusement utilisé, peut procurer de riches profits.

(1) Risso et Poiteau citent, à propos des propriétés médicales de l'oranger, qui n'avaient pas échappé aux anciens, les vers latins suivants des Géorgiques de Virgile :

..... Animas et olentia Medi
Ora fovent illo et senibus medicantur anhelis.

Et la traduction en vers français qu'en a faite Delille :

Et son suc, du vieillard qui respire avec peine,
Raffermit les poumons et parfume l'haleine.

XVI.

Telle est la série des chapitres et des matières que renferme l'*Histoire naturelle des orangers*. Et l'on a vu que le nombre des différentes espèces, qui y sont décrites, ne s'élève pas à moins de 171 et celui des espèces à 107. (1)

Il serait trop long d'énumérer ici toutes ces espèces et de m'arrêter á la description et à la figure de chacune d'elles. Je ne puis, pour ces détails et quelque soit l'intérêt qu'ils présentent, que renvoyer à l'ouvrage lui-même (2). Mais il me paraît nécessaire de de faire au moins connaître le mode suivi par les auteurs dans ces descriptions et ces figures.

Il y a d'abord, en tête des neuf chapitres qui renferment chacun un des cinq groupes ou une des quatre sections supplémentaires indiqués ci-dessus, une description des caractères communs du groupe ou de la section faisant l'objet du chapitre. Cette première description est courte; elle s'arrête aux généralités.

Viennent ensuite les descriptions particulières de chacune des espèces comprises dans le même chapitre Et celles-ci sont plus longues, plus détaillées. Elles indiquent uniformément dans l'ordre qui suit : le nom de l'espèce décrite ; l'énumération sommaire en langue latine des caractères spécifiques de celle-ci, les naturalistes et les botanistes qui se sont occupés d'elle et les dénominations qu'ils lui ont données ; son mode de végétation, en d'autres termes si elle pousse en arbre ou en buisson, et l'élévation à laquelle elle parvient ; la forme, la longueur et la largeur de ses feuilles ; la blancheur plus ou moins nuancée, le par-

(1) Je dois faire observer que 6 des espèces décrites sont chacune représentées par deux figures distinctes; ce qui réduit le nombre de celles figurées à 101.

(2) Un exemplaire de l'*Histoire naturelle des orangers* se trouve à la bibliothèque de Soissons.

fum et la grosseur de ses fleurs ; la forme et la dimension de ses fruits (1) ; la douceur ou l'acidité de ceux ci ; le nombre de loges et de graines que contient leur intérieur, l'épaisseur et la nature des vésicules de leur écorce ; enfin des observations intéressantes sur l'origine et l'histoire de l'espèce dont il est question, sur les particularités qui la distinguent, sur les produits qu'elle peut donner, sur son mode de culture et de reproduction.

Les figures, sur pages hors texte, portent la dénomination de tableaux. Et chaque tableau représente une branche d'une des espèces décrites avec ses feuilles, ses fleurs et ses fruits dans leur pose et leur couleur naturelles. Les feuilles s'y trouvent sous leurs diverses faces et dans leurs diverses directions Les fleurs y sont les unes en boutons, les autres épanouies; les fruits s'y voient en pleine maturité, souvent néanmoins accompagnés de quelques autres plus ou moins verts et plus ou moins développés : et quant aux parties intérieures, elles sont représentées au bas du tableau par la reproduction d'une moitié d'un fruit mur, horizontalement coupée et qui montre à vif la couleur et la disposition de la pulpe ou des chairs, les cloisons et les graines de l'espèce figurée ; parfois aussi, pour être mieux en relief, les graines sont elles-mêmes reproduites à part dans le tableau.

Ces figures, toutes dessinées et peintes par Poiteau et imprimées en couleur avec le plus grand soin sous sa direction, ne sont pas de sèches images dues à la main d'un indifférent, pas plus d'ailleurs que les descriptions dues à la plume de Risso ne sont de sèches nomenclatures. Et de même que ces descriptions et tout le texte de l'ouvrage forment, comme on l'a vu, un exposé historique, économique et scientifique, à la

(1) Cette dimension en longueur, largeur et épaisseur est exactement indiquée en centimètres, millimètres et autres sous-multiples.

clarté et à l'exactitude duquel on ne saurait trop rendre hommage, dont au surplus de célèbres naturalistes, Thouin et Bosc, ont dès l'apparition du livre proclamé le mérite, en le déclarant aussi complet que savant (1) ; de même la réunion sur une même branche des feuilles, des fleurs et des fruits de l'oranger, dans la pose et la couleur que leur donne la nature, fait de chaque figure un tableau vivant et animé qu'on ne saurait trop admirer, surtout quand on pense à ce qu'il a fallu d'efforts à Poiteau, simple écolier de village et longtemps sans aucune notion du dessin, pour arriver à une telle perfection.

La collaboration de Poiteau à l'*Histoire naturelle des orangers* ne s'est pas bornée du reste à la confection des figures. Outre qu'il a été l'initiateur et le directeur de la publication, il a apporté à l'œuvre commune son contingent d'observations et d'idées. Et si, comme il s'est plu lui-même à le dire et répéter, Risso tenait la plume et a rédigé le texte, notre horticulteur n'est pas sans avoir contribué à en fournir le fond. C'est ainsi qu'on ne peut naturellement attribuer qu'à lui les notions relatives à des orangers observés à St-Domingue, à Paris, dans les jardins environnant cette capitale et dans les serres de Versailles C'est à lui encore que sont dûs les renseignements sur le commerce des oranges à Paris. C'est à lui enfin qu'appartient l'ingénieuse découverte de ces vésicules convexes et concaves de l'écorce, révélatrices de la douceur ou de l'acidité du sucre des diverses variétés d'oranges. Sur ce dernier point tout le monde est d'accord, aussi bien ceux qui ont parlé de cette découverte au moment de la publication de l'*Histoire naturelle des orangers* que ceux qui s'en sont occupés depuis, et tout ré-

(1) « Le texte entier de notre ouvrage, dit Poiteau, appartient à « Risso ; et Thouin et Bosc l'ont trouvé si savant et si complet que je « ne dois plus en parler après ces académiciens. » (*Cours d'horticulture*, tome II, p. 300).

comment encore les rédacteurs de l'Almanach du *Bon Jardinier*, dans le volume de cet almanach pour l'année 1880.

En somme, Risso et Poiteau ont réussi par leur communs efforts à décrire et à figurer en 1818 tous les orangers alors connus, à les classer selon que le leur permettait à cette époque l'état de la science, à ramener comme ils en exprimaient le désir, une nomenclature plus uniforme pour ce beau genre de végétaux, à réaliser un progrès dans l'étude de ceux-ci, à faire en un mot un livre utile, instructif et dont l'influence continue à se faire sentir.

Aussi, lorsque en 1862, le savant professeur d'horti culture, M. Dubreuil, pensa lui-même à faire un travail sur les orangers et à suppléer à l'épuisement en librairie de l'ouvrage de nos deux auteurs, ne crut-il mieux faire que de rééditer ce dernier ouvrage, en n'y faisant d'ailleurs d'autres modifications et additions que celles relatives à la culture en pleine terre de l'arbre dont nous nous occupons, culture aujourd'hui bien plus étendue qu'autrefois dans le midi de la France et en Algérie, Et, le fait de cette réédition, après plus d'un demi-siècle, est, il me semble, le plus bel éloge de l'*Histoire naturelle des orangers*.

XVII. (1)

Poiteau avait consacré à l'important ouvrage, dont il vient d'être parlé, tout le temps que lui avait laissé libre sa place de jardinier en chef des pépinières de Versailles. Et, sans négliger aucun des devoirs que lui imposait cette place, il avait su, dans l'espace de deux années à peine, mener à fin l'œuvre laborieuse

(1) Je viens de rappeler, dans les pages qui précèdent, les fonctions de jardinier en chef remplies par Poiteau au jardin botanique de l'école de médecine de Paris et aux pépinières de Versailles Et j'allais m'occuper ici de celles pareilles remplies par notre horticulteur au chateau de Fontainebleau. Je tenais à suivre en cela l'ordre indiqué par MM. De-

qu'il avait entreprise. Il achevait à Versailles, au mois de décembre 1818, de réunir les derniers éléments et de préparer les dernières feuilles de l'*Histoire naturelle des Orangers*, lorsque s'offrit pour lui l'occasion de retourner dans le nouveau monde et d'y continuer l'étude de sa riche végétation.

Ce n'était plus à Saint-Domingue qu'il s'agissait d'aller, mais dans l'Amérique du sud, à la Guyane, qui, bien que placée en dehors des régions tropicales, a un sol d'une fertilité rare et produit toutes les denrées alimentaires de ces régions.

L'ancienne partie française de la Guyane avait été, en 1817, restituée à la France par les Portugais, qui

caisne, Rousselon et Hérincq comme étant l'ordre de nomination de Poiteau à ces divers postes.

Mais il me vint bientôt des doutes sur l'exactitude de cette indication ; et par de récentes recherches je suis arrivé à trouver la preuve que, chronologiquement, Poiteau a occupé le poste de jardinier en chef au chateau de Fontainebleau aussitôt après celui du jardin de l'école de médecine, qu'il n'y a pas dès lors été appelé de Versailles comme le disent les savants que je viens de nommer, qu'il y a encore moins été envoyé comme le dit la *Biographie universelle*, à son retour de la Guyane, colonie pour laquelle nous allons tout à l'heure le voir partir. Et cette preuve émane de Poiteau lui même, qui dans une lettre par lui adressée au ministre de la marine le 22 décembre 1822 et restée aux archives du ministère, s'exprime ainsi : « entré en 1814 jardi-» nier en chef de l'école de médecine, j'ai été nommé le 20 février 1816, » par le ministre de la maison du roi, jardinier en chef du jardin de » Fontainebleau et le 19 septembre de la même année aux pépinières » de Versailles, où j'étais encore en décembre 1818, quand j'ai été ap-» pelé à la Guyane.

Il n'y avait plus à douter. Et c'est entre les pages relatives au séjour de Poiteau au jardin de l'école de médecine et les pages relatives au séjour du même à Versailles qu'il fallait placer celles concernant son séjour à Fontainebleau Mais cela n'était plus possible, tout ce qui précède étant déjà imprimé. J'ai dû dès lors consigner ici, bien qu'ils n'y soient plus à leur date, les quelques renseignements qui suivent sur le temps passé à Fontainebleau par notre horticulteur.

Son séjour dans cette ville n'a duré que sept mois. Il n'a d'ailleurs été marqué par rien de saillant. Et Poiteau, de son côté, n'en a parlé qu'à propos du chasselas

Son attention s'était naturellement portée sur cette riche production du pays et particulièrement sur le village de Pommery, où il fait remonter au règne de Henri IV l'introduction de la culture du Chasselas. Plusieurs fois il s'est transporté dans ce village pour y suivre cette culture, « qui était, dit-il (*Cours d'horticulture*, t. 2, p. 315), et qui est » toujours d'un grand produit ainsi que celle du parc même de Fon-» tainebleau. » Et il a fait sur cette même culture d'intéressantes observations qui sont consignées dans quelques uns de ses ouvrages. Il en sera bientôt question en même temps que de ces ouvrages eux-mêmes.

s'en étaient emparés en 1809 pendant les guerres du premier empire. La restauration venait d'en reconstituer l'administration. Il fallait aussi pourvoir à la culture des jardins et des terres qui dépendaient du domaine de l'Etat. Et le ministre de la marine, alors M. Molé, cherchait à qui il pourrait le plus utilement confier ce soin.

Poiteau s'empressa de se mettre sur les rangs ; et le choix du ministre s'étant arrêté sur lui, il a été nommé le 16 décembre 1818 (1) « botaniste du roi et directeur » des cultures des habitations royales à la Guyane » française. »

En témoignage sans doute de sa reconnaissance, il écrivit le 22 janvier 1819 au ministre pour le prier de vouloir bien recevoir un exemplaire de son ouvrage sur les orangers et il déposa en même temps au ministère les deux premières livraisons de l'ouvrage, les seules qui fussent alors imprimées. Le ministre renvoya le 3 février suivant les deux livraisons et refusa l'ouvrage offert. Une lettre, en date du même jour et dont la minute se trouve aux archives du ministère, expliquait à Poiteau que l'ouvrage était d'un trop grand prix pour que le ministre crut pouvoir l'accepter : scrupule exagéré, dira-t-on, exemple d'esquise délicatesse, répondrai-je, et qui fait honneur au ministre qui l'a donné.

Poiteau qui, on s'en souvient, s'était marié en 1806, avait alors cinq enfants. Les deux aînés (2) étaient élèves boursiers au lycée de Nantes ; il les laissa en France. Sa femme et leurs trois plus jeunes enfants,(3) pour qui il avait obtenu le passage gratuit, l'accompagnèrent à la Guyane, ainsi qu'un frère de sa femme.

Tout ce monde quitta bientôt Versailles pour aller s'embarquer à Rochefort le 2 juin 1819 et débarqua à Cayenne le 24 juillet suivant. (4).

1 Lettre sus-rappelée du 22 décembre 1822.
2 Albert-Victor né le 21 juillet 1808 et Emile-Hippolyte, né le 1er juillet 1809.
3 Clémence-Pauline-Louise, née le 26 septembre 1812, Jules-Georges, né le 10 avril 1815 et Antoine-Alexandre, né le 14 octobre 1817.
4 Même lettre.

M. Laurent donne verbalement un aperçu sommaire des séances de la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne auxquelles il a assisté comme délégué de la Société. Il signale un Mémoire de M. de Florival, de la Société académique de Laon, sur les instruments de musique au moyen-âge, surtout d'après les vitraux des églises, entre autres de la Cathédrale de Soissons, avec dessins par M. Midoux, de la même Académie.

M. le Président demande à la Société de fixer l'époque où elle désire rendre à la Société historique de Compiègne la visite qu'elle en a reçu l'année dernière Le lundi 12 juin est proposé et accepté.

On décide, sur la demande d'un membre, qu'avant de se séparer, l'on se rendra à la Cathédrale pour examiner le Christ attribué à Girardon, M. Laurent est prié de donner notamment ses appréciations sur cet objet d'art.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SIXIÈME SÉANCE

Lundi 5 juin 1882.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Journal des Savants*, février, mars, avril 1882.

2° *Mémoires* de la Société historique de Langres, t. 8

3° *Bulletin* de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. 5, 2 livraisons.

4° *Societé industrielle* de Saint-Quentin, bulletin n° 27, février 1882.

5° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1882, 35e vol., 4e de la 3e année.

6° *Bulletin de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*,

7e année, 4e livrais., juillet-août 1880 et 8e année, 5e livraison, septembre-octobre 1881.

7° *Revue des travaux scientifiques*, t. 2, 1881, n° 5.

8° *Mémoires* de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, t. 45, 5e série, année 1881.

CORRESPONDANCE.

Diverses circulaires administratives du ministère de l'instruction publique. Lettres de M. le docteur Lesguillon, président de la Société historique de Compiègne, du 29 mai 1882, et de M. de Marsy, secrétaire, relatives à la visite que la Société de Soissons doit rendre le 9 juin à cette Société. Lettre de M. Babaut demandant des renseignements sur les travaux que feu M. Suin a publié dans les *Bulletins* de la Société. Les réponses à ces lettres seront adressées par le président et le secrétaire.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. De la Prairie donne lecture de l'itinéraire provisoire adopté par Messieurs de Compiègne, pour la visite des monuments de cette ville.

Vieux-Pont. (Prise de Jeanne d'Arc).

Hôtel-Dieu. Chapelle Saint-Nicolas, salle souterraine.

Grosse Tour.

Couvent des Jacobins. (Ancien Palais de Saint-Louis) Cloîtres et Tombeaux.

Maisons anciennes.

Cour le Roi.

Abbaye de Saint-Corneille.

Déjeûner à l'*Hôtel de la Cloche*, midi

—

Église des Minimes. (Saint-Pierre).
Collège.
Porte-Chapelle.
Parc. (Remparts)·
Palais. (Grands appartements, musée gallo-romain, musée de sculpture.
Eglise Saint-Jacques. (Le Change. Hôtel des Rats).
Eglise Saint-Antoine.
Hôtel-de-Ville. (Musée Vivenel. Bibliothèque).

Le même membre lit ensuite une note sur une île de la rivière d'Aisne appelée *Ile Saint-Lambert* et s'exprime ainsi :

ILE SAINT-LAMBERT

Il y a quelques années on a supprimé dans la rivière d'Aisne une île, qui portait le nom de St-Lambert. Elle était située à peu près à égale distance du pont de Pasly et de l'extrémité de la promenade du cours. Il y avait sans doute et il y avait peut-être encore, au moment de la révolution, une chapelle sur le bord de la rivière, vis-à-vis de cette île puisqu'on y allait en procession un certain jour de l'année, probablement le 17 septembre, jour de la fête de St-Lambert. Cette chapelle, si elle a en effet existé, avait-elle remplacé quelque petit établissement Romain? Je suis tenté de le supposer et en voici la raison. La rivière, a été draguée dans cette partie de son cours et parmi les sables,

qui en ont été retirés se trouvent plusieurs morceaux de tuiles à rebord, ainsi qu'un fragment d'une meule à bras, genre de meule que l'on trouve partout où les Romains ont séjourné. J'ai cherché et n'ai pas trouvé autre chose.

Ma communication a bien peu d'intérêt, mais elle pourrait en acquérir si plus tard on avait l'occasion de le rapprocher d'autres découvertes du même genre.

M. Joffroy expose sur le bureau le dessin de l'inscription romaine trouvée à Ambleny et déjà mentionné dans une des séances précédentes. On en a retrouvé les principaux fragments, qui ont été rapprochés. Elle a été donnée au Musée par M. Rochard. La Compagnie vote des remerciements à M. Rochart, qui a déjà enrichi le Musée de divers objets antiques recueillis par lui sur son exploitation. M. Joffroy se propose de donner les renseignements nécessaires sur cette trouvaille et de fixer autant que possible l'interprétation de l'inscription.

M. E. Fossé d'Arcosse lit une courte notice sur M. l'Abbé H. Congnet. Le temps ne paraît pas encore venu d'en donner au public une plus étendue ; mais l'honorable membre a cru, avec raison, devoir répondre aux désirs de ses collègues en consacrant, dès à présent, quelques lignes à la mémoire d'un sociétaire non moins zélé que distingué par ses talents et ses travaux littéraires.

L'ABBÉ CONGNET

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

par M. Fossé d'Arcosse

Parmi ceux de ses membres que la Société Archéologique de Soissons s'honorera toujours d'avoir comptés dans son sein, l'abbé Congnet occupe, sans contredit, l'un des premiers rangs. Ses qualités personnelles, son savoir varié, son zèle pour tout ce qui avait trait aux intérêts de cette société, les utiles travaux dont il a enrichi nos publications aussi bien que les nombreux ouvrages de piété, de pédagogie et d'histoire qui ont porté son nom au loin garantissent sa mémoire contre l'oubli. Cependant près de 12 années déjà se sont écoulées depuis sa mort et nos volumes demeurent muets sur cette perte que tous nous avons profondément ressentie. Une telle lacune dans nos annales s'expliquerait difficilement si on ne se rappelait qu'au moment même où l'abbé Congnet rendait le dernier soupir, éclatait la guerre contre l'Allemagne; puis vinrent les désastres dont cette guerre fut accompagnée et suivie, enfin la longue suspension de nos séances qui en a

été la conséquence obligée. Ainsi le temps s'écoule, ainsi les souvenirs disparaissent. Il m'a donc semblé qu'il était temps aujourd'hui de ne pas différer davantage à combler une lacune regrettable en consacrant quelques pages à la mémoire d'un confrère universellement estimé et j'ajouterai aimé.

L'abbé Louis-Henri Congnet était né le 6 décembre 1795 à Soissons où il est mort le 5 juillet 1770, et où son père, originaire d'Angoulême, était venu se fixer dans les dernières années du siècle. Il exerçait la profession d'entrepreneur de bâtiments et habitait une maison construite par lui, rue des Jardins, aujourd'hui rue des Minimesses, au coin de la rue de l'Hôpital. Sa mère dont il fut le onzième enfant allait souvent, pendant sa grossesse, prier dans la chapelle de cet établissement dont le maître-autel était surmonté d'un tableau représentant une scène de la vie de saint Charles Borromée. L'habitude de contempler ce tableau avait si fortement gravé en cette pieuse et excellente femme, l'image du saint, qu'elle mit au monde un fils qui lui ressemblait. Tous ceux qui ont connu l'abbé Congnet conservent le souvenir de son profil rectiligne qui rappelait si bien celui de l'illustre archevêque de Milan. Le portrait du pieux abbé qui se voit au Musée de notre ville offre un éclatant témoignage de cette ressemblance.

Elevé sur les genoux d'une sainte mère, le jeune Congnet sentit de très bonne heure se développer en lui les germes d'une foi vive et d'une solide piété. Lorsqu'il eut atteint l'âge de l'adolescence, ces sentiments loin de s'affaiblir, comme il arrive quelquefois, se développèrent au contraire de plus en plus et il manifesta bientôt l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique. Ses parents, quoique très-pieux l'un et l'autre,

s'opposèrent d'abord à ses désirs et il lui fallut attendre plusieurs années avant de vaincre leur résistance. La suite de la vie de notre confrère a montré qu'il ne s'était pas trompé sur sa véritable vocation. En effet, jamais prêtre n'a été plus profondément pénétré de tous ses devoirs, quelque difficile qu'en soit l'accomplissement rigoureux. On a pu, à sa mort, lui appliquer le mot que rapporte Saint-Simon dans ses Mémoires au sujet du cardinal de Coislin, évêque d'Orléans.

Henri Congnet avait déjà atteint sa seizième année lorsque ses parents consentirent enfin à le laisser entrer au petit séminaire de Liesse. Telle était sa facilité, sa mémoire et son ardeur pour le travail que quatre années lui suffirent pour parcourir le cercle complet des Humanités en remportant néanmoins des prix dans toutes ses classes. Entré ensuite au grand séminaire il fut du nombre des élèves de choix que l'évêque d'alors, M. Le Blanc de Beaulieu envoya à Saint-Sulpice de Paris pour y compléter leur éducation ecclésiastique. Cette éducation terminée, et l'abbé Congnet ordonné prêtre, il fut momentanément pourvu de la cure du petit village de Belleu, puis il devint successivement professeur et directeur de divers établissements d'enseignement ecclésiastique à Laon, à Liesse, et à Soissons, sa ville natale, où s'est écoulée presque toute son existence puisqu'il y fut tour à tour écolier, professeur, chanoine. Il a ainsi goûté la douce satisfaction, dont tant d'autres sont privés, de ne point perdre de vue le toit paternel et a pu s'écrier avec un illustre bibliothécaire florentin :

Félix qui propriis ævum transegit in arvis,
Ipsa domus puerum quem videt, ipsa senem.

Heureux celui dont la vie s'est passée dans les champs

paternels, le même toit le voit vieillard comme elle l'a vu enfant.

Revenu définitivement à Soissons après de courtes absences, l'abbé Congnet, alors dans toute la force de l'âge et du talent, consacra le temps libre que lui laissaient ses fonctions à l'étude et à la composition de nombreux ouvrages de piété, de pédagogie et d'histoire. Il publia aussi, sous le titre de *Soldat et Prêtre*, une très complète biographie de l'abbé Marprez et une autre de Madame de Bussières, veuve de l'un des anciens maires de Soissons. Les bornes de cette simple esquisse ne me permettent pas d'énumérer ici la nombreuse liste des œuvres dues au labeur incessant de notre regretté confrère qui était vraiment ce qu'on appelle *un lion pour le travail*. Il me suffira de dire qu'il n'est aucune de ses œuvres, dont plusieurs de longue haleine, qui n'ait été reconnue, par les juges les plus compétents, d'une utilité pratique: soit pour éclaircir un point historique, soit pour donner de salutaires préceptes aux maîtres chargés d'enseigner la jeunesse, soit pour former les enfants à la piété, soit pour leur faciliter l'étude des langues classiques, notamment celle du grec pour laquelle l'abbé Congnet avait un attrait particulier et dont il inculquait si bien la connaissance à ses élèves par les moyens les plus ingénieux et les plus propres à les intéresser. J'ajouterai enfin que les volumes de notre Société doivent, entre autres, à la plume de notre digne confrère, deux articles d'histoire locale fort appréciés lorsqu'ils parurent : le premier consiste en une Dissertation sur certains droits et usages concernant les chapitres cathédraux et en particulier celui de Soissons ; le second est une notice sur l'authenticité des reliques de Saint-Yved et de Saint-Victrice et sur leur translation en 1865 par le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen.

La persévérante application de l'abbé Congnet à l'étude et au travail n'avait pas produit en lui ce qu'on rencontre quelquefois chez d'autres auteurs : c'est-à-dire une continuelle préoccupation qui les absorbe et les rend peu sociables. Notre estimable confrère offrait au contraire le type de la politesse la plus accomplie; il était d'une affabilité et d'une bienveillance à toute épreuve. Néanmoins comme il connaissait le prix du temps il avait soin, sans paraître pour cela pressé ni importuné, de le répartir de manière à suffire à ses diverses occupations dans la mesure nécessaire à chacune : fonctions sacerdotales ; travaux littéraires; devoirs envers le monde, qui l'accueillait toujours avec empressement et où sa présence répandait un charme particulier sur les réunions qu'il animait par ses connaissances variées et la douceur de ses manières.

Amateur éclairé des arts et des lettres, l'abbé Congnet avait réuni dans l'appartement qu'il habitait rue des Rats une intéressante collection de tableaux ; il possédait également une belle bibliothèque que sa mort a nécessairement fait disperser. Mais on ne saurait oublier, et je me fais un devoir de le signaler ici, qu'outre les autres actes de générosité contenus dans son testament, il avait préalablement pris soin de témoigner de son affection envers sa ville natale en faisant don à la Bibliothèque publique de plusieurs documents manuscrits et imprimés et au Musée de deux tableaux : le premier représentant un curieux épisode de la Révolution, à Soissons, peint par son compatriote Hoyer, et le second représentant son portrait peint par Ange Tissier, autre peintre soissonnais.

Homme de foi, de piété, de savoir, l'abbé Congnet a, durant sa vie, occupé une place considérable dans la cité qui l'a vu naître et sa mémoire y restera

toujours chère au cœur des amis de l'étude et de la vertu.

M. l'abbé Pécheur donne communication de la pièce suivante sur le *Procès de presse de Marat* :

UN PROCÈS DE PRESSE
DE MARAT,
DOCTEUR EN MÉDECINE ET L'AMI DU PEUPLE.

D'après un dossier de l'étude de Me Simon QUINQUET, ancien procureur au Parlement et ancien maire d'Oulchy-le-Château.

La biographie a aujourd'hui plus que jamais le privilège de captiver les faveurs du public ; aussi, c'est merveille de voir comme on exploite cette nouvelle mine d'or de la presse. Il n'est pas de lorette, pas de comédien ou de bohême, qui ne jouisse de l'honneur insigne de voir publier ses hauts faits, même de son vivant. Malheureusement, la muse biographique rejette trop souvent le miroir de la vérité, pour s'armer du fouet de la satire et du pamphlet qu'elle manie sous l'inspiration de ses passions et de ses rancunes. Nous n'aurons pas à nous mettre en garde contre ces excès en nous occupant de l'*Ami du peuple*. Marat est un homme jugé par la postérité. Du Panthéon où ses admirateurs l'avaient placé, elle s'est bien vite hâtée de le traîner aux gémonies de l'histoire. D'ailleurs, nous ne voulons pas donner ici la biographie de l'*Ami du peuple*, mais soulever seulement un coin de cette vie hideuse, à l'aide d'un dossier précieux contenant, outre les pièces d'un procès de presse qu'il eut à essuyer en 1790, plusieurs autographes de cette main qui écrivait avec de la boue et du sang. Ce dossier a été trouvé dans l'étude de Me Simon Quinquet, ancien procureur au Parlement de Paris et ancien notaire à Oulchy-le-Château, mort il y a quelques années. Il nous a été communiqué par feu M. Quinquet, son fils, ancien maire de la même commune.

Jean Paul Marat naquit de parents calvinistes, à Baudry dans la principauté de Neufchâtel. Cet homme n'était pas Français. Il étudia la médecine en Suisse et les sciences physiques à Paris où il publia divers mémoires sur l'anatomie, l'électricité, l'optique. Selon la mode du temps, il se porta comme le défenseur de l'humanité, l'apôtre de la liberté et l'ennemi de la tyrannie. On sait quel usage firent de ces mots sacrés nos prétendus régénérateurs. Entré dans l'arène philosophique il rêva l'âge d'or, mais par une révolution pacifique et sage ; et, rien, si ce n'est un caractère fougueux, obstiné, impatient, ennemi de la contradiction, tenace jusqu'au délire, jusqu'au fanatisme le plus outré dans ses convictions les plus folles, les plus extravagantes, rien dis-je, ne faisait pressentir en lui le furieux proscripteur, le sale et dégoûtant démagogue.

Pour suffire à ses besoins, Marat exerça la médecine tout en lançant dans le public des publications scientifiques et humanitaires. Il se fit même en ce genre assez de réputation, pour que des propositions lui fussent faites de la part du roi d'Espagne, qui voulait l'attirer dans ses Etats pour y *faire fleurir les sciences*. Il refusa ces offres et fut attaché plus tard, comme médecin, aux écuries du comte d'Artois. C'est dans ce poste que la révolution le trouva ; il en dépassa dès l'abord toutes les données et toutes les espérances et se vit bientôt entouré d'une véritable popularité ; aussi fut-il recherché et protégé par les meneurs du parti ultra-révolutionnaire pendant la constituante. Dès la réunion des trois ordres, il avait créé une feuille intitulée l'*Ami du Peuple ou le Publiciste parisien*, avec cette épigraphe : *Vitam impendero vero.* (Il faut s'immoler pour la vérité). Le succès de cette horrible feuille qu'il rédigeait seul et imprimait chez lui, était immense. Il ne cessait d'y signaler aux ven-

geances populaires, la famille royale, la cour, la Fayette, les Feuillants, les Girondins et tous ceux qui faisaient obstacle à ses projets de régénération sociale. Au mois d'août 1789, il avait déclaré qu'il fallait pendre 800 députés à 800 arbres des Tuileries, Mirabeau en tête. Dénoncé par Malouet à l'assemblée, Mirabeau qui le redoutait fit passer à l'ordre du jour.

Plusieurs fois on essaya d'arrêter Marat, et ce fut à l'occasion d'une prise de corps lancée contre lui à la requête du procureur du roi du Châtelet, en date du 8 octobre 1789, que M. Quinquet, procureur au Parlement, entra en rapports avec lui. Voici comment il explique lui-même cette affaire (lettre à de Joly du 15 octobre 1789). Une scène grave avait eu lieu à l'hôtel-de-ville, dans la salle des représentants de la Commune et dans le bureau des passeports. M. Pernet accusa hautement M. de Joly, avocat aux conseils du roi, membre secrétaire de l'assemblée générale des représentants de la commune et l'un des soixante administrateurs de la municipalité « d'avoir soustrait une pièce, dont il était trop heureux de conserver la minute et d'avoir falsifié un arrêté, de manière à lui avoir fait courir le risque d'être lanterné. » Marat alarmé, ainsi qu'il le dit lui-même, de ces nouvelles raisons de défiance dans un moment de crise où il entrevoyait une horrible trame prête à éclater et une connivence non équivoque, pour tout homme versé dans la politique, entre le gouvernement, la faction aristocratique de l'assemblée nationale et la faction aristocratique de la municipalité, pouvait-il se taire ! Aussi, dans son numéro 24 du dimanche 4 octobre 1789, voulant *purger la municipalité*, en avait-il dénoncé plusieurs membres comme indignes de confiance, Joly de Fleury d'une manière spéciale, et sommé le lendemain le comte Pernet, au nom de ce *qu'un*

homme d'honneur respecte le plus au monde, de rendre hommage à la vérité. Une entrevue eut lieu entre le comte et Marat en présence de sept ou huit *personnes honnêtes*. D'abord, au dire de ce dernier, Pernet convint de la réalité des imputations, mais *il chiffonna* au sujet de de Joly et insinua qu'il avait parlé de M....., dont le nom échappe à l'*Ami du peuple*, car *les noms propres*, dit-il, et les *dates sont l'écueil de sa mémoire*, et qu'il s'engage à faire connaître. Sommé de répondre catégoriquement, le comte balbutia, et Marat en tira cette conséquence que les faits étaient réels, mais qu'il s'était mépris à l'égard de de Joly, qui n'est donc coupable que d'avoir imputé des malversations commises dans un comité de l'hôtel-de-ville, à un membre innocent, au lieu de l'imputer à un membre coupable, qu'il est clair que M. Pernet s'est trompé en nommant M. de Joly. En conséquence, il désavoue son accusation contre lui et il aurait déjà rempli ce devoir depuis huit jours, si ses amis ne l'eussent arraché de chez lui, pour l'entraîner à la campagne. où ils l'ont tenu sous clef, excepté le temps où ils le conduisaient dans la salle des Etats généraux. Par ce désavœu tombe donc l'action juridique que de Joly a contre lui, l'équité et l'honneur lui font un devoir de faire révoquer l'arrêt et « pour lui témoigner sa confiance sans bornes à cet égard, il va s'arracher des bras de ses amis pour aller se remettre entre ses mains et s'abandonner à sa foi. »

Cette lettre, signée : « Marat, auteur de l'*Ami du peuple*, d'une campagne qui m'est inconnue, ce 15 octobre 1789 » et sans nom d'imprimeur, n'inspirait sans doute pas grande confiance à Joly, car, à sa requête, le prévôt de Paris ordonna, le 3 novembre, au premier huissier du Châtelet de faire comparaître devant lui, en son cabinet criminel au Châtelet, le sieur Marat, comme ayant, dans une brochure impri-

mée, diffamé le sieur de Joly, et, le 6 novembre, en vertu de ce décret d'ajournement personnel, Louis Doyen, huissier à cheval, vint assigner Marat, bourgeois de Paris, demeurant rue du Vieux-Colombier, « parlant à une femme qui n'a dit son nom de ce sommée, » à comparaître sous trois jours pardevant le lieutenant-criminel, sous peine de voir changer ce décret d'ajournement en décret de prise de corps. Cette femme ne pouvait être que la demoiselle Victoire dont il sera question plus tard (pièces du dossier et numéro de l'*Ami du peuple* du 11 janvier 1790, où ces faits sont rappelés).

Dans son numéro du 11 janvier 1790, Marat dit que quoiqu'il n'eût point comparu, le décret d'ajournement ne fut point changé en prise de corps, selon la coutume, et qu'on répondit même au *procureur* (Quinquet) chargé de prendre des renseignements au greffe, qu'il pourrait comparaître quand il voudrait, qu'enfin il se croyait oublié du Châtelet ; tout en continuant, néanmoins, *à écrire avec force* (p. 4 et 6) ; mais il se trompait, car le 7 janvier, des agents se présentèrent à son domicile, rue de l'Ancienne Comédie, pour l'arrêter et enlever de l'imprimerie une dénonciation contre le ministre des finances prête à paraître. On fit des perquisitions jusqu'au grenier. Marat vit tout ce qui se passait par la serrure de la porte de sa retraite. Comme on dit aux agents chez le portier qu'il pourrait être à son ancien domicile, rue du Vieux-Colombier, ils s'y rendirent et Marat put se sauver de la maison et s'enfuit *chez un ami de cœur*. Le 9 janvier, vers onze heures, des agents accompagnés de 40 à 50 hommes se présentèrent encore pour l'enlever par ordre du Châtelet. Il s'en plaignit vivement dans une lettre du 18 à la Fayette et il protesta contre les décrets du Châtelet, qu'il attaqua violemment dans son numéro du 11 et dans un billet autographe où l'on

voit que, quoiqu'il en ait dit, il avait comparu au greffe et que les scellés furent posés sur tous ses papiers et effets. C'est ce dont il se plaint lui-même dans ces écrits sans signature, mais bien de sa main et de son style. « L'attentat du Châtelet contre ma liberté est atroce, disait il (sans doute à M. Quinquet), n'étant fondé que sur un décret d'ajournement personnel, qui était anéanti par ma comparution au greffe. La procédure du Châtelet est indigne, la plainte de de Joly ne porte que sur le numéro 24 de mon journal ; le corps du délit, s'il existe, est donc contenu dans ce numéro seul ; pourquoi donc avoir fait poser le scellé sur tous mes papiers et imprimés étrangers à cette affaire, sur mon imprimerie et sur tous mes effets ? Ce coup d'autorité inouï jusqu'à ce jour pourrait bien avoir pour prétexte l'affaire de de Joly, mais il n'avait pour cause réelle que la franchise avec laquelle j'ai démasqué les agents publics prévaricateurs. C'est donc une indigne vengeance personnelle et un nouveau motif de récusation contre le Châtelet, où je ne compte que des ennemis. » (Autographe du dossier)

Tandis que Marat s'agitait ainsi sous le décret de prise de corps lancé contre lui, mais non encore mis à exécution, une autre instruction se préparait à la municipalité de Paris, qu'il avait attaquée avec violence dans son numéro 84 de l'*Ami du Peuple*, par un paragraphe écrit sous le titre de *Notice*, ainsi conçu :

« Le bruit court que la conjuration qui vient d'être découverte, ayant pour but de se défaire du premier ministre des finances, du maire et du commandant général (Necker, Bailly et la Fayette). Ce bruit est un tour d'adresse de l'administration, habile à tirer parti de tout, même de ses défaites. Pour sentir combien il est ridicule, il suffit de considérer que cette conjuration est l'ouvrage des ennemis de la patrie, des amis du despotisme. Je ne prononcerai point encore sur les sentiments du commandant gé-

néral, mais je suis intimement convaincu que le maire n'est qu'un automate dans la main du premier ministre des finances, et je ne suis pas moins convaincu que le premier ministre des finances est le plus adroit et le plus dangereux suppôt du pouvoir arbitraire, le plus cruel adversaire de la liberté, le plus ferme appui de l'aristocratie. Quoiqu'il en soit, il n'est point de pièges que nos ennemis ne s'étudient à nous tendre et dont nous ne devions nous défier. »

Le district de la Sorbonne, par une délibération du 30 décembre 1789, avait attiré l'attention de la municipalité de Paris sur cet article et l'avait déféré au procureur-syndic, adjoint de la commune, Cahier de Gerville, lequel faisant l'office du ministère public près du tribunal de police, porta cette affaire à son audience du 13 janvier 1790. Marat avait été assigné le 11. Ce tribunal de police de la commune, séant en l'Hôtel-de-Ville, était composé de Duport, du Tertre. Tassin, Dujeux, de Vergennes, Legrand de Laleu, Dosne, Viel, Leroy de Lisa et Audelles. Le procureur-syndic, après avoir fait lecture de l'article incriminé, prononça un discours où il fit éloge pompeux de Jean Sylvain Bailly et du ministre Necker dans le style empathique du temps, où il parla des dangers de la liberté illimitée de la presse, qu'il veut néanmoins qu'on respecte dans Marat, puisqu'elle n'est pas encore réglée par les lois ; sur le vague des accusations de Marat, qu'il accuse de diffamation, sur ce que Marat, n'étant pas au nombre des imprimeurs de Paris, n'a pas le droit d'imprimer, comme il le fait ainsi que le prouve son numéro 83 : *de l'imprimerie de M. Marat, rue de la Vieille-Comédie, n° 39.* Le procureur-syndic donne ensuite lecture d'une lettre ainsi conçue :

« Je suis assigné, Messieurs, pour paraître aujourd'hui devant vous au sujet d'une prétendue contravention aux or-

donnances et réglements commise dans le n° 83 de mon journal l'*Ami du peuple* Comme ce numéro porte le nom de l'auteur et de l'imprimeur et qu'il est dans les règles ainsi que tous les autres ; après le noir attentat du Châtelet, je regarde cette assignation comme un piège grossier pour m'attirer hors du district (celui des Cordeliers), qui assure ma liberté. Marquez-moi si cette assignation émane réellement de votre tribunal ; j'attends votre réponse pour mettre ma feuille sous presse. Ce 13 janvier 1790. — Signé : MARAT, l'Ami du peuple. »

Après s'être récrié sur la forme et sur le fond de cette mission, le procureur requit que la *notice* fût supprimée comme contenant une diffamation politique, qu'il fût fait défense au sieur Marat de récidiver, d'avoir des presses et une imprimerie dans sa maison, qu'il fût condamné à une amende et aux frais du procès et que le jugement fût imprimé et affiché à 300 exemplaires, dont 60 seraient envoyés aux 60 districts (Lettres de Sylvain Bailly faisant partie du dossier). Enfin, le 16, la commune sollicite un décret de prise de corps pour la nuit suivante.

Le Châtelet dut faire de nouvelles tentatives pour mettre à exécution le décret du 8 octobre 1789, mais les agents de la force publique trouvèrent de la résistance dans l'exécution de leur mandat de la part des administrateurs du district des Cordeliers que présidait Danton et dont il établit bientôt le club. C'était *cet ami de cœur*, qui donnait asile à Marat et l'enlevait à la police. Le district, sous prétexte de veiller à la sûreté des patriotes, mais en réalité pour entraver l'action du Châtelet, avait pris le 19 janvier un arrêté qui avait été signifié à ce tribunal provisoirement conservé, par lequel nul décret où ordre de prise de corps ne devait être exécuté dans l'étendue du district sans être revêtu du *visa* de cinq commissaires pris à cet effet dans le sein même de son administration. En con-

séquence, deux huissiers à cheval, du tribunal, s'étant présentés le 22 janvier vers 9 heures du matin au corps de garde du bataillon du district se disant chargés de mettre à exécution le décret de prise de corps contre Marat, les cinq commissaires *conservateurs de la liberté*, se réunirent et observèrent que ce décret, étant la suite d'une procédure faite suivant les formes anciennes proscrites par les décrets de l'Assemblée nationale, des 8 et 9 octobre, ne pouvait être exécuté. Les deux officiers qui s'étaient fait accompagner de plusieurs détachements de différents bataillons pour se rendre sur le terroir du district des Cordeliers durent se retirer pour en référer au Châtelet, mais l'Assemblée nationale ayant désapprouvé la délibération prise par le district, celui-ci décida que deux de ses membres iraient déclarer au commandant du détachement stationné dans la rue des Fossés-Saint-Germain des Prés que rien ne l'empêchait de mettre à exécution les ordres dont il était porteur, c'est-à-dire d'arrêter Marat. L'Ami du peuple, pendant toutes ces allées et venues et tous ces conflits de pouvoirs mal définis et provisoires, avait eu le temps de s'échapper (pièces du dossier.)

Toutefois, il resta d'abord caché à Paris; car son numéro 105, du 22 janvier 1790, est encore daté « de l'imprimerie de M. Marat ; » et le numéro 110 du 3 février, fut imprimé chez Rivet et Roux, rue des Cordeliers, 30. Le 23 janvier il écrivit à M. Quinquet les deux billets suivants :

« Moi, soussigné, donne pouvoir à M.... procureur ... d'occuper pour moi dans l'affaire concernant de Joly, de manière à faire tomber le décret, obtenir main lever des scelés apposés sur mes papiers et imprimés étrangers à l'affaire et conclure à des dommages et intérêts.

« Signé J.-P. Marat, docteur en médecine
et l'ami du peuple.
« Paris ce 23 janvier 1790. »

L'autre billet en date du même jour est plus explicite.

« Je soussigné donne pouvoir à M. ..., Procureur au Parlement, d'interjeter appel de tous les décrets, d'assigner pour être oui, d'ajournellement personnel, même de prise de corps qui aurait pu être décernés contre moi à la requête du sieur de Joly et de tous autres ; demander l'apport des charges et informations au greffe du Parlement requérir des défenses contre l'exécution desdits décrets, la nullité des plaintes et procédures sur lesquels ils sont intervenus, la décharge de l'accusation avec impression et affiche de l'arrêt à intervenir. Comme aussi de se rendre appelant de l'apposition des scellés faite sur mes effets, papiers et presses, ainsi que de toute ordonnance en vertu desquelles les dits scellés ont été apposés, requérir la nullité du tout, restitution de mes effets et papiers et conclure avec dommages et intérêts, faire et dire à raison de ce par le dit sieur procureur tout ce qu'il avisera bon être et promettant de l'avouer.

« A Paris, ce 23 janvier 1790.

« Signé Marat, docteur en médecine. »

« Je susine et déclaire que la sinature sci dessus est la sinature de M. Marat (sic),

« Signé Duprat (1). »

Craignant toujours pour ses papiers, sans doute avec grande raison, il adresse encore coup sur coup le 25 janvier deux nouveaux billets à son procureur, hôtel de la Fautrière, n° 39, rue de l'ancienne Comédie.

« Je prie Monsieur Kinquet (sic) de vouloir bien prendre avec M. Danton et le district des Cordeliers des mesures efficaces pour s'opposer à l'enlèvement de mes imprimés, papiers et effets, attendu qu'ils sont étrangers à l'affaire de de Joly et autres. Le corps du délit, s'il existe, n'étant contenu que dans les numéros 24 et 83 dénoncés, et ces

(1) Ce Duprat était l'homme de confiance de Marat.

numéros étant entre les mains des parties adverses, de réclamer contre l'espoliation criminelle que voudrait faire lec hâtelet et la municipalité.... etc.

« Signé MARAT, docteur en médecine.

« Paris, ce 25 janvier 1790. »

Le second billet peint ses appréhensions toujours croissantes au sujet de l'appel qu'il avait interjeté au Parlement de la sentence du Châtelet.

« Je vois qu'on a mis une lenteur allarmante à se pourvoir au parlement contre le châtelet. Le porteur de ce billet est chargé de prier M. le procureur au Parlement de vouloir bien faire apposer un scelé croisé du Parlement pour arrêter toute démarche violente jusqu'à ce qu'on ait le temps de se mettre en règle et de faire paraître un mémoire.

« MARAT, docteur en médecine.

« Ce 25 janvier 1790. »

« P.-S. — Je prie Monsieur le procureur de vouloir bien informer le porteur de l'état des choses. »

(autographes du dossier).

Mais les choses n'allaient pas au gré de son impatience et de ses désirs et le procureur Quinquet, plus versé que lui dans la procédure, lui répondit le lendemain 26, qu'il avait obtenu du Parlement un arrêt qui le recevait appelant, mais que cet arrêt n'empêchait pas la continuation de l'instruction au Châtelet, que des défenses pour l'empêcher ne pouvaient s'accorder qu'après une connaissance parfaite de l'affaire et *sur vu* des charges et informations ; qu'il fallait donc attendre sur le parti à prendre. Il lui dit en outre qu'on débite dans le public qu'il y a trois prises de corps et que si cela est, c'est une raison de plus d'agir avec précaution et prudence : « Il faut que M. Marat prenne patience, le temps calmera les esprits et nous agirons, ajoutait-il, avec plus de sûreté. »

Enfin, il lui observe : qu'il n'est pas possible que le parlement croise les scellés du Châtelet, cela ne se pratiquant jamais ; que, quand on fera la levée, une sommation sera probablement faite à Marat d'y être présent, en conséquence il le prie de lui envoyer un état de ses effets et une procuration.

L'arrêt du Parlement obtenu par M. Quinquet est daté du 27 janvier et fut rendu au nom de Louis XVI « par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'Etat, roy des Français. » Il fut à la requête de Marat, qui avait élu domicile en la maison de Me Simon Quinquet de Monjour, habitant l'hôtel de la Fautrière (rue des Fossés-Saint-Germain) où l'Ami du peuple avait aussi un appartement, signifié le 28 janvier 1790, par Pierre-Fursi Bureau, greffier au Parlement, à M. Thory, greffier criminel au Châtelet, avec ordre d'envoyer sans retard au greffe criminel de la Cour toutes les procédures énoncées en l'arrêt.

A cette époque Marat avait quitté Paris s'était retiré à Passy. C'est de ce lieu qu'est daté le plus curieux autographe du dossier où il donne à M. Quinquet l'état et la procuration que celui-ci lui avait demandés.

« De Passy, le 28 janvier 1790.

« Moi soussigné, donne procuration à M. Quinquet de Monjour de me représenter à la levée des scellés apposés dans mon appartement, hôtel de la Fautrière. Mlle Victoire qui tient mon bureau et Duprat mon fondé de procuration lui donneront un état des effets à leur connaissance.

» Quant à moi, je me borne aux articles qui m'intéressent le plus.

» Dans l'armoiré aux pommes, à l'encoignure, contre la cheminée du bureau doivent se trouver trois rouleaux de papiers étiquetés sous enveloppes particulières.

» Le plus petit renferme sept lettres éployées contenant des preuves authentiques de plusieurs malversations du premier ministre des finances.

» Le plus gros contient les numéros du journal de l'*Ami du peuple* corrigés pour une seconde édition.

» Le moyen contient le commencement d'une Histoire de la révolution avec des fragments pour la suite.

» Dans une boîte que renferme le petit cabinet à l'un des coins du bureau se trouvent, parmi un grand nombre de lettres sur la médecine, les sciences, etc., toute ma correspondance avec M. de Saint-Laurent au sujet des propositions que m'a faites en 1785 et 1786 le roi d'Espagne (par son ministre de Florida Bianca), de passer dans ses Etats pour faire fleurir les sciences ; plusieurs mémoires précieux sur divers instruments astronomiques de mon invention, entr'autres sur un hélioscope dont la propriété est de représenter le soleil d'une grosseur prodigieuse parfaitement terminé et blanc comme neige sans fatiguer l'œil le moins du monde.

» Comme le dernier attentat du Châtelet contre ma personne et mes écrits est la suite de ma dénonciation de M. Necker, je ne saurais prêter aux ennemis de l'Etat d'autres motifs que ceux de m'ôter les moyens de continuer à servir la Patrie en me privant de la liberté, de m'enlever tous les exemplaires de ma dénonciation du ministre, de même que les écrits contenant les preuves authentiques d'une seconde dénonciation, ou plutôt d'un supplément à la première déjà annoncée dans le public et par moi et par mes amis. C'est à la conservation de ces pièces précieuses que je prie Monsieur Quinquet d'apporter le plus grand soin.

» Signé MARAT, l'ami du peuple, docteur en médecine. »

Cette Histoire de la Révolution fut sans doute enlevée avec l'*hélioscope*, car elle n'est pas comptée parmi les œuvres du publiciste révolutionnaire, et n'a point vu le jour. Ennemi juré du ministre Necker qu'il avait attaqué dès 1786, il lança contre lui une autre brochure en 1790 intitulée : *Nouvelle dénonciation de M. Marat, l'ami du peuple, contre M. Necker* et un *Appel à la nation contre le ministre des finances, la municipalité et le Châtelet de Paris*. On lui attribue aussi: *Criminelle*

neckérologie, ou les manœuvres infâmes du ministre Necker entièrement dévoilées. Ces ouvrages sont postérieurs au procès qui l'occupait alors activement, mais s'y rattachent nécessairement.

Ce procès traînait sans doute en longueur, parce qu'on avait manqué le but principal, l'arrestation de Marat. Ce ne fut que le 30 janvier que le greffier Deligneul donna copie à *Monseigneur le Procureur général du Parlement* et à Louis-Hector de Joly de l'arrêt du Parlement du 27 janvier, en vertu duquel il donnait assignation à ce dernier de comparaître, dans le délai de l'ordonnance, par devant le Parlement pour répondre *sur et aux fins dudit arrêt.* De cette date au 17 février 1790, le dossier ne nous fournit aucun renseignement, mais à cette époque arrive le désistement et et un dernier autographe de Marat ainsi conçu :

« Je n'attachais aucun prix, Monsieur, à l'intervention du Parlement dans ma cause, qu'autant qu'il aurait ordonné la levée des scélées et la redition des presses. Quant au décret, il m'inquiette très-peu et si la cause doit être remise en dernier ressort au Châtelet, j'en fais mon affaire. Recevés de nouveau, Monsieur, mes remerciements et trouvés bon que ne voulant point de procès, même avec M. de Perneti, je révoque de nouveau les pouvoirs que je vous ai donnés.

« Signé MARAT, l'ami du peuple
« près Paris, ce 17 février 1790. »

A cette lettre le procureur Quinquet répondit par ce billet laconique :

« J'ai reçu la lettre de M. Marat par laquelle il m'annonce ne vouloir suivre son procès sur l'appel des décrets du Châtelet, je m'y conformerai et je compterai avec Mlle Victoire des deux louis qu'elle m'a remis, etc. 18 février 1790. »

Pendant tout ce temps-là, où s'était caché Marat pour échapper aux recherches de la police ? Il avait d'abord trouvé un asile à Paris chez une actrice du Théâtre-Français, Mlle Fleury, d'où il passa, chez le curé de Saint-Louis de Versailles, Bassal, qui devint son collègue à la Convention. On voit aussi par le dossier, qu'il s'était retiré à Passy et chez Danton. De chez Bassal il passa dans la cave du boucher Legendre et enfin dans les souterrains du couvent des Cordeliers, sous la protection du district et du club de ce nom. Du réduit où il se cachait il ne cessait de jeter dans le foyer ardent de la révolution ses feuilles démagogiques. Lorsque Charlotte Corday lui donna un coup de couteau, Marat poussa ce seul cri : « A moi, ma chère amie ! » C'était cette femme qui porte dans les autographes du dossier le nom de Mademoiselle Victoire et avec laquelle il vivait.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE

Lundi 3 Juillet 1882.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Concours de l'Académie des sciences*, sur la vie de Boucher de Perthes.

2° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 1881, nos 1 et 2.

3° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1882, n° 1.

4° *Mémoires* de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, t. 10-12.

5° *Bulletin* de la Société philomatique de Paris, 7e série, t. 5, 1880 81.

6° *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne, 1881, 35e vol.

7° *Romania*, janvier 1882, t. XI.

8° *Société malacologique de Belgique*, novembre 1880, décembre 1881.

9° *Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 4e trim. de 1881.

10° *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*. 6e année, mars-avril 1882.

11° *Bulletin* des Travaux historiques, n° 1 de 1882

12° *Rapport* de M Gaston Paris sur le concours de 1880, pour les Antiquités nationales. (Académie des Inscriptions et belles-lettres.)

13° *Notice historique* sur l'église de N.-D. de Chauny par Médéric Lecomte.

NOMINATION DE MEMBRES.

M. Emile Quinette de Rochemont, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Valenciennes, est nommé Membre titulaire,

CORRESPONDANCE,

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes, en date du 21 juin 1882, lui demandant des renseignements plus complels que ceux qu'il lui a fournis, relativement à une *Histoire des Bibliothéques publiques du département de l'Aisne*, par M, l'abbé Pêcheur, que la Société se propose de publier et pour laquelle il avait

sollicité une subvention. Une réponse sera adressée prochainement à M. le Ministre.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX,

M. Fossé d'Arcosse rend compte en ces termes de l'excursion que la Société vient de faire à Compiègne :

MESSIEURS,

Le lundi 12 juin dernier, notre Société, accomplissant sa trente-quatrième excursion, s'est réunie pour la troisième fois à celle de Compiègne. La première de ces réunions eut lieu en 1875 à Vic-sur-Aisne où les deux Sociétés, à leur satisfaction réciproque, parcoururent ensemble une partie de ce canton. L'année dernière, les savants de Compiègne sont venus visiter notre ville pour étudier ses principaux monuments et resserrer les liens de confraternité qui déjà nous unissaient à eux. Cette année, c'était notre tour de nous rendre à Compiègne et j'ai hâte de dire que cette troisième réunion n'a pas offert moins d'attraits que les deux précédentes.

Partis de Soissons à neuf heures du matin, par le chemin de fer, nous avous rapidement franchi la distance qui sépare les deux villes, non pourtant sans donner, en passant, un souvenir aux pays situés à droite et à gauche, à peu de distance de la route et bien connus de nous tous. Pasly avec son camp et ses grottes ; Ambleny avec sa sépulture mégalithique, si bien décrite par notre honorable confrère, M. Piette, sa tour, sa belle église ; puis la *ville* d'Arlaines ; Vic-sur-Aisne et son antique manoir, restes du domaine du cardinal de Bernis ; Attichy, qu'habitaient autrefois les princes de La Trémouille et dont le château

a été entièrement rasé ; Breuil-Trosly où se tinrent plusieurs conciles, entre autres celui qui eut pour objet l'élargissement du roi Charles le Simple, retenu prisonnier par le comte de Vermandois ; Rethondes et son ancien prieuré de Notre-Dame de la Joie converti en un riche domaine qu'occupe, depuis quelques années, un de nos compatriotes, M. Paul Lagarde, conseiller général de l'Oise. Mais je me borne à ces courts détails car nous voici à Compiègne où nous attendaient, sur le quai de la gare, le Président de la Société historique de la ville, entouré de ses nombreux collègues.

Après avoir échangé les paroles de bienvenue, les membres des deux sociétés, au nombre de près de 60, se sont immédiatement mis en marche en suivant l'Itinéraire dressé par les soins de la Société de Compiègne et offert aux membres de celle de Soissons. Cet Itinéraire, accompagné d'un plan de la ville, avec légende, a été pour nous un guide non moins sûr qu'instructif et le sera aussi pour tous ceux qui ont à cœur de connaître tout ce que la ville de Compiègne renferme d'intéressant.

Sous la direction de M. le docteur Lesguillon, président de la Société, la promenade a commencé par la visite de l'emplacement du Vieux-Pont par où l'on entrait jadis à Compiègne et à la tête duquel Jeanne d'Arc fut traitreusement prise au mois de mai 1430. Non loin de là, sur la rive gauche de l'Oise, apparaissent les restes d'une tour destinée jadis à protéger le pont et dont quelques archéologues font remonter la construction au IXe siècle.

A l'Hôtel-Dieu, nous avons tous admiré d'abord l'immense rétable et les magnifiques boiseries sculptées du XVIIe siècle qui décorent la chapelle, puis étant descendus dans une vaste salle souterraine nous

avons été frappés de la beauté de sa construction qui remonte à saint Louis, fondateur de cet établissement.

L'ancien couvent des Jacobins, devenu une maison particulière, nous a offert, au milieu d'un très-beau jardin parfaitement entretenu, de curieux restes d'arcades du XIIIe siècle et des pierres tombales dont l'une porte la date de 1514 et les noms de Jean de Humières et de sa femme.

Plus favorisée sous ce rapport que celle de Soissons, la ville de Compiègne possède encore un certain nombre de constructions en pans de bois sculptés, l'une entre autres, dite *Hôtel des Trois Maillets*, a particulièrement attiré l'attention de la Société par le nombre et la bonne conservation de ses ornements et de ses figures.

Je signalerai aussi la place du Marché-aux-Herbes où l'on s'est arrêté quelques instants avant de visiter l'ancienne et célèbre abbaye de Saint-Corneille. Il ne reste plus trace de l'église, mais on voit, avec un vif intérêt, outre les restes des bâtiments couventuels, des pans de murailles de l'enceinte fortifiée et le cloître dont toutes les arcades ogivales entièrement conservées présentent encore aujourd'hui un quadrilatère parfait Néanmoins l'harmonie de ce cloître est complètement détruite pour le coup d'œil, à raison de ce que chacune des arcades est fermée par un mur dans lequel sont pratiquées, de distance en distance, des portes pour le service de la manutention militaire qui occupe tous les locaux. On remarque sur l'un des murs intérieurs une ancienne peinture représentant un Christ que l'on croit pouvoir attribuer au XVIe siècle.

Mais l'heure du déjeûner est arrivée, c'est l'accompagnement indispensable de toute excursion, il offre d'abord un repos et un repas réparateur dont tout le monde a besoin, à un moment donné, et de plus c'est

une occasion d'exprimer, sous forme de toasts, des pensées et des sentiments qui y trouvent tout naturellement leur place. A midi donc, nous nous sommes rendus dans la grande salle de l'*Hôtel de la Cloche* où était dressée une table abondamment pourvue autour de laquelle chacun est venu se grouper. Le repas, il n'est pas besoin de le dire, a été on ne peut plus gai et empreint de la plus franche cordialité. Vers la fin, M. le docteur Lesguillon, président de la Societé de Compiegne, a rappelé en excellents termes la visite faite l'année dernière à Soissons et, après avoir signalé les services que les sociétés de province rendent à l'histoire, il a porté un toast à la continuation des bons rapports entre celles de Soissons et de Compiègne et aussi à la santé de notre honorable Président et de ses collègues « qui continuent, a-t-il dit, les traditions de l ancienne Académie de Soissons, si florissante au siècle dernier.» M. De la Prairie a répondu en quelques mots par lesquels, après avoir remercié M. Lesguillon de ses paroles gracieuses, il a manifesté le désir de voir s'organiser entre les Sociétés une sorte de congrès périodique dont les réunions favoriseraient sans doute le développement des études archéologiques

Le savant et laborieux secrétaire de la Société de Compiègne, M. de Marsy, s'est levé à son tour pour rendre un hommage mérité à deux de nos honorables confrères, MM. Piette et Fleury, doyens de l'archéologie départementale de l'Aisne. Puis M. Méresse et M. l'abbé Morel ont captivé l'attention de l'assistance par des allocutions à la fois piquantes et instructives.

Malgré le charme attaché à ces entretiens, on ne pouvait les prolonger davantage et, sans nous effrayer de la pluie qui tombait en abondance, nous nous sommes bravement rendus à l'ancienne église des Minimes qui est placée sous le vocable de Saint-Pierre et, par une curieuse coïncidence, sert aujour-

d'hui, comme la nôtre du même nom, de salle d'exercices gymnastiques. Cette église offre certains détails d'architecture dignes d'intérêt.

De là nous nous sommes dirigés vers la Porte Chapelle, construction colossale par laquelle on arrivait de Soissons avant l'établissement de la voie ferrée; enfin, nous avons jeté un rapide coup d'œil sur les remparts et sur le parc, en nous hâtant d'atteindre le château.

Ce château, dont l'architecture n'appartient pas aux diverses époques de l'art auxquelles les archéologues s'intéressent particulièrement, n'en est pas moins un monument digne d'une sérieuse attention. Il a été presque entièrement reconstruit sous Louis XV, sur les dessins de l'architecte Gabriel. Les péristyles, la salle des gardes, la galerie et la façade en regard de la forêt sont admirables. Les appartements, enrichis de meubles, d'objets d'art, de peintures, de tapisseries, sont de toute beauté et dans un merveilleux état d'entretien. Mais ce qui était surtout du ressort des visiteurs du jour, et qui a excité leur intérêt au plus haut point, ce sont les produits des découvertes dues aux persévérants et infatigables efforts du docte M. de Roucy, qui a exploré, dans la forêt de Compiègne, l'emplacement de plus de dix-huit cents sépultures antiques. Une partie des objets de toutes sortes : urnes, agrafes, bracelets, armes, monnaies, etc., trouvés dans ces sépultures, sont exposés dans des vitrines qu'on aurait voulu examiner en détail, ce qu'on n'a pu faire, emporté qu'on était par la marche du temps. Néanmoins, aucun de nous de s'est éloigné de ces vitrines sans exprimer à l'honorable M. de Roucy toute son admiration et sa sympathie pour un pareil résultat obtenu.

Au sortir du château, nous avons porté nos pas d'abord vers l'église Saint-Jacques, puis vers l'église

Saint-Antoine, où l'on a remarqué un monument récent élevé à Pierre d'Ailly. On a vu avec regret dans la première, les lambris sculptés qui encadrent tous les piliers et en détruisent le caractère architectural. Dans la seconde, on a été frappé de la gracieuse élégance de son abside. Je n'ai point à décrire ici ces monuments, mais seulement à constater que tous deux sont dignes de l'attention des amis de l'art.

Au milieu de la place de l'Hôtel de Ville, où nous nous sommes ensuite dirigés, s'élève une statue de Jeanne d'Arc, en bronze. L'héroïne, à pied, s'avance, son étendard à la main, et sur le socle formant piédestal sont gravés ces mots :

Je iray voir mes bons amis de Compiègne.

Sur la façade de cet Hôtel de Ville, curieux spécimen de l'architecture du XVIe siècle, on vient de placer dans des niches devenues vides six statues pour lesquelles on a oublié de prendre les proportions voulues, de telle sorte qu'elles sont en complet désaccord avec le monument. Les habitants de Compiègne jettent avec raison les hauts cris. Qu'y faire ? Ces six statues représentent saint Remy, Charlemagne, saint Louis, Pierre d'Ailly, Jeanne d'Arc, Charles VII. N'ayant pas conservé le souvenir de la place qu'occupe chacune d'elles, je les donne ici par ordre chronologique.

Il nous restait enfin à visiter, en ce même endroit, le musée Vivenel, don du fondateur à sa ville natale. La visite de ce musée où s'étalent des richesses artistiques de tout genre, réunies et cordonnées avec un soin et un discernement parfaits, a dignement couronné une journée qui laissera les meilleurs souvenirs à tous ceux qui y ont pris part.

Le temps, assez beau dans la matinée, est devenu pluvieux dans l'après-midi, ainsi que je viens de le dire, mais notre ardeur n'a pu être ralentie non plus

que celle de nos excellents hôtes dont le concours ne nous a pas fait défaut un seul instant.

Au moment du retour, ces Messieurs nous ont accompagnés à la gare, comme ils s'y étaient rendus le matin pour nous recevoir, et on ne s'est séparé qu'après avoir échangé, avec les assurances d'un dévoûment réciproque, la promesse de continuer à entretenir des relations engagées sous de si heureux auspices.

A sept heures du soir, le train nous déposait en gare de Soissons et chacun de nous rentrait chez soi, en se félicitant d'avoir pris part à ce que j'appellerai une récréation aussi instructive qu'agréable.

M l'abbé Pécheur communique à la Société quelques pièces, notamment plusieurs ordres donnés à Soissons par l'Empereur en 1814.

Quelques Ordres donnés à Soissons par Napoléon Ier.

Les 11 *et* 12 *Mars* 1814

ET ORDRE DU JOUR DU COMMANDANT GÉRARD.

La dernière déclaration de guerre à la Prusse, en ravivant les souvenirs de 1814 et 1815, donne un véritable intérêt à tout ce qui se rapporte à cette époque de glorieuse et désolante mémoire.

C'est pourquoi nous avons cru qu'on nous saurait gré de donner au public soissonnais communication de quelques feuilles légères et complètement inédites, marquant le séjour de Napoléon à Soissons, les 11 et 12 mars de cette année, lorsque déjà tout était perdu pour nos armes.

Ces feuilles sont des ordres émanés de lui, et transmis au maréchal Ney, prince de la Moskowa, par le major général Alexandre (1). Elles doivent être les minutes des copies envoyées, car elles ne portent aucune altération ni aucune marque de pli ou de froissement.

Voici quelques détails succincts qui aideront à leur intelligence.

Après la reddition de Soissons par le général Moreau, qui avait favorisé la jonction du général prussien Blucher avec les corps de Bulow et Winzingerode, Napoléon gagne sur les alliés la bataille de Craonne;

Alexandre Berthier, prince de Wagram.

mais ceux-ci se groupent sur la montagne de Laon, et Napoléon essaie en vain de les déloger de cette position qu'ils ont rendue formidable. Il se replie sur Soissons, où il arrive le 11 mars dans l'après-midi, par la route de Crouy, où il organise la défense qu'il confie à un jeune chef de bataillon nommé Gérard.

Crouy, 11 mars 1814.

Monsieur le prince de la Moskowa (1), l'intention de l'Empereur est que vous preniez position au hameau de Saint-Médard, près Soissons, où vous ferez rallier les divisions de la jeune garde.

Le prince major général.
ALEXANDRE (2).

Soissons, le 11 mars 1814
3 heures après midi.

Monsieur le prince de la Moskowa, d'après les nouvelles dispositions prescrites par l'Empereur, l'intention de Sa Majesté est qu'au lieu de venir avec votre corps occuper Saint-Médard, vous occupiez le faubourg Saint Waast, sur la rive droite de l'Aisne, attendu que Saint Médard sera occupé par la division de cavalerie du général Colbert.

Le prince vice-connétable
major général,
ALEXANDRE.

Soissons, le 11 mars 1814.

Monsieur le prince de la Moskowa, il est arrivé à Soissons près de trois mille paires de souliers qui peuvent être distribués à l'armée. Je vous prie de me faire connaître quels sont vos besoins en chaussures pour les présents sous les armes. Adressez moi votre réponse par un sous-of-

(1) Le maréchal Ney
(2) Alexandre Berthier, duc de Wagram.

ficier qui serait chargé de prendre ici ces souliers et de les faire transporter à votre corps.

Le prince vice-connétable,
major général,
ALEXANDRE.

Soissons, le 11 mars 1814,
10 h. 1/2 du soir.

M. le prince de la Moskowa, l'Empereur ordonne que vous passiez demain au jour la revue de vos deux divisions de la jeune garde.

Vous m'enverrez le plus promptement possible le résultat de cette revue qui devra indiquer le nom des régiments, le nombre des bataillons et le numéro de chacun, le nom des colonels et des chefs de bataillons, en faisant mention s'ils sont présents ou non, le nombre des compagnies, le nombre d'officiers, de sergents, de caporaux, de tambours et de soldats telle que se compose la situation d'aujourd'hui, afin que S. M. puisse faire ensuite un nouveau travail d'organisation pour la division de la garde.

Le prince vice-connétable,
major général,
ALEXANDRE.

P, S. — Faites fournir de suite, prince, une garde au pont de bâteaux (1).

ALEXANDRE.

Soissons, le 12 mars 1814.

Monsieur le prince de la Moskowa, l'intention de l'Empereur est que toute votre artillerie passe sur la rive gauche de l'Aisne, et soit placée au faubourg de Compiègne.

Le prince vice-connétable
major général.
ALEXANDRE.

---

(1) Ce pont avait été jeté sur l'Aisne près de Soissons.

Soissons, le 12 mars 1814,
5 heures du soir.

Monsieur le prince de la Moskowa, l'Empereur ordonne que vous passiez l'Aisne ce soir, et que vous réunissiez ce soir votre corps avec toute votre artillerie sur le chemin de Sermoise (1).

Votre corps sera augmenté du bataillon de la Vistule qui est à Soissons, et du 7e bataillon du 122e régiment d'infanterie qui se trouve aussi à Soissons ; vous réunirez ce bataillon aux autres bataillons du même régiment qui font partie de la brigade de la division Boyer qui est sous vos ordres.

Je joins ici un ordre pour que le commandant de Soissons (2) tienne ces deux bataillons à votre disposition et prêts à vous rejoindre au moment où vous les appellerez à vous.

Le prince major général,
ALEXANDRE (3)

Soissons, le 12 mars 1814.

Monsieur le prince de la Moskowa, l'Empereur vient de modifier les ordres que je vous ai adressés à 5 heures du soir, et voici quelles sont les nouvelles intentions de Sa Majesté.

Partez sur le-champ avec la brigade du général Boyer, augmentée du 7e bataillon du 122e régiment et du bataillon de la Vistule que je vous ai déjà dit de prendre à Soissons ; menez avec vous les douze bouches à feu de la division Boyer ; si cette division n'a pas ses douze bonches à feu et quatre caissons de cartouches d'infanterie, vous mènerez une batterie de la division Meunier.

Laissez la division Meunier à Soissons, sous les ordres

(1) Route de Reims à Soissons.
(2) Cette suscription seule est du prince major, la lettre est de la main du secrétaire.
(3) La signature seule est du major général. La lettre est d'un secrétaire différent du précédent.

de M. le duc de Trévise ; prévenez en ce maréchal, afin qu'il lui donne dès ce moment des ordres.

L'intention de l'Empereur est que vous alliez ce soir aussi loin que possible, afin d'arriver demain de bonne heure à Reims.

Le prince vice-connétable,
major général,
ALEXANDRE.

En conséquence des ordres de l'Empereur, le prince de la Moskowa prit la route de Reims, et Napoléon lui-même partait de Soissons le 13 mars au matin. Le commandant Gérard y soutint un siège dans les règles du 20 au 31 mars, contre le corps de Bulow qui avait reçu l'ordre de l'empereur Alexandre d'enlever la place pour marcher sur Paris. C'est à la suite d'une brillante sortie qu'il fit le 28 que ce brave militaire lança l'ordre du jour suivant (1) :

PLACE DE SOISSONS

ORDRE DU JOUR.

Soldats,

Je m'empresse de témoigner ma satisfaction à la garnison de Soissons, sur la belle conduite des troupes qui ont fait la sortie d'hier 28 mars. La perte de l'ennemi est considérable ; les prisonniers se portent à 500 hommes. C'est à votre intrépidité que nous devons le succès de ce brillant combat qui a si bien confirmé l'opinion que j'avais de votre courage, et m'a mis à même de connaître la force et les projets de l'ennemi.

Animés par l'exemple de leurs officiers, tous ont fait leur devoir : tous méritent des éloges. Les braves dont je me plais à citer les noms se sont plus particulièrement fait remarquer de leurs chefs ; leur valeur leur donne des droits

(1) Cette pièce est imprimée, mais sans nom d'imprimeur.

aux récompenses de Sa Majesté ; mon bonheur sera de les obtenir.

Contrôle nominatif des soldats qui se sont distingués a la sortie du 28 mars 1814.

(Suivent les noms avec la désignation des corps. — Artillerie française, *id.* polonaise. — Sapeurs-mineurs. — Garde nationale de l'Aisne. — 6e voltigeurs, 11e voltigeurs — 4e de tirailleurs. — 136e. — Vieille garde. — Isolés. — Lanciers. — Eclaireurs. — Gendarmerie impériale. — Tirailleurs volontaires.)

Soldats,

L'Empereur a les yeux sur nous ; nous couvrons la capitale de l'Empire, et nous justifions la confiance de notre Souverain, en défendant jusqu'à la mort le poste d'honneur où il nous a placés.

Le commandant supérieur de la place et de la défense de Soissons.
Signé : GÉRARD.

Le 14 avril suivant, Gérard recevait communication des évènements de Paris, de la déchéance du grand Empereur et de l'avènement de Louis XVIII. Il ne lui restait plus qu'à obtenir une capitulation digne de son courage ; il l'obtint.

M. Michaux donne lecture d'une note sur la famille Delahante, originaire du Valois et dont un membre a été chanoine à Soissons, un autre directeur des fermes de l'apanage du duc d'Orléans et un troisième maître des eaux et forêts du Valois :

NOTE

SUR LA FAMILLE DELAHANTE

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

Nous trouvons dans une étude biographique publiée en deux volumes, par M. Adrien Delahante, sous le titre : *Une famille de finance au XVIIIe siècle*, des détails qu'il m'a paru intéressant de vous communiquer, d'autant plus que cette famille est, pour ainsi dire, du Soissonnais.

En effet, parmi les biographies contenues dans cet ouvrage, nous remarquons celles de :

L'abbé Pierre Delahante, chanoine de Soissons (1664-1723).

Adrien Delahante, son frère, directeur des fermes de l'apanage du duc d'Orléans (1673-1737).

Adrien Delahante, fils du précédent et neveu de l'abbé, maître des eaux et forêts du duché de Valois (1714-1748).

Puis viennent :

Jacques Delahante, fermier général du roi (1714-1792).

Etienne-Marie Delahante, fermier général, adjoint (1743-1829).

I.

Nous nous occuperons d'abord de l'abbé Delahante :

Né à Damery le 9 décembre 1664, il est tonsuré a 12 ans par Charles de Bourlon, évêque de Soissons, le 30 mai 1676; ordonné prêtre en 1689, il dessert l'église de Cumières; l'année suivante, il est nommé curé de Montgobert; en 1691, à Nonneron (ne serait-ce pas Nouvron ou Montrond?); en 1692, il passe à la cure de Vaurezis; en 1718, il est nommé curé de Saint-Germain-près-les-Murs, à Soissons, et l'année suivante, chanoine de Notre-Dame-des-Vignes, où il mourut en 1723, âgé de 59 ans.

Son canonicat fut obtenu par une permutation faite aux termes de l'acte notarié que nous reproduisons ci-dessous :

L'an 1719, le 28 janvier avant midy, pardevant moi, Pierre-Louis Cabaret, Notaire Royal Apostolique de la Cour spirituelle de Soissons soubsigné et des témoins ci-après nommés, furent présents de leurs personnes, M. Estienne Regnault, prêstre, chanoine de l'Eglise collégiale et paroissiale de Notre-Dame des Vignes dudit Soissons et M. Pierre Delahante, prêstre, curé de Saint-Germain-lez-Soissons — lesquels — étant de volonté de permuter ledit canonicat et chanoinier de l'Eglise de Notre-Dame des Vignes avec ladite cure de Saint-Germain-lez-Soissons, ont de leur gré par les présentes résignés et remis, sçavoir : ledit Estienne Regnault son dit canonicat et chanoinier de Notre-Dame des Vignes entre les mains de M. le Trésorier de l'Eglise cathédrale de Soissons, collateur ordinaire desdits canonicats et chanoinier desquels il est paisible possesseur, pour en être pourvu ledit M. Pierre Delahante et non autre ni autrement — et ledit M. Pierre Delahante sadite cure de Saint-Germain avec tous ses droits appartenances et dépendances quelconques entre les mains de Messieurs les vénérables Prévot, Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Eglise

cathédrale de Soissons, collateurs ordinaires de ladite cure de laquelle il est aussi en paisible possession pour en être pourvu ledit M. Estienne Regnault et non autre ni autrement et supplient très-humblement M. le Trésorier de ladite Eglise cathédrale de Soissons et Messieurs les vénérables Prévost, Doyen, Chanoines et Chapitre de vouloir admettre la présente permutation en faveur de l'un et de l'autre et de leur faire expédier toutes les lettres de provisions à ce nécessaires pour ensuite se faire mettre en possession desdits bénéfice et cure et jouir par l'un et l'autre de tous les mêmes droits, profits et émoluments y attribués et dont ils ont joui ou doivent jouir,ayant juré en leurs âmes qu'en ces présentes il n'est intervenu et n'interviendra aucun vol, fraude, simonie ou autre paction victieuse et illicite et obligeant pour l'observation desdites présentes tous leurs biens droits présents et à venir, et ont requis acte à eux octroyés. Fait et passé en l'étude de moi, Notaire soubsigné en présence de M. Jean Labourer le jeune, marchand à Soissons et d'Antoine Levasseur, maître serrurier audit Soissons, témoins à ce requis et appelés qui ont avec lesdits sieurs Regnault et Delahante et moi, Notaire, signé aux minutes des présentes dûment controllées à Soissons par Athénar le 28 du mois de janvier.

Signé : CABARET,

Dans cette biographie, l'auteur nous montre la solennelle politesse du grand siècle, observée, comme une loi rigoureuse, dans une lettre de l'abbé et dans la manière d'ôter et de remettre son chapeau.

L'abbé Delahante était un homme parfaitement élevé et connaissait les usages du monde et l'étiquette du temps. Il observait les règles de la bienséance jusque dans la rédaction de ses lettres.

Ainsi, il écrivait : « Mademoiselle ma chère sœur, » ce qui était du meilleur bon ton, et non pas : « Mademoiselle *et* chère sœur, » ce qui était du plus mauvais goût, et il finissait ses lettres, comme un homme de

bonne maison, par la formule polie : « Votre très humble et très obéissant serviteur, » au lieu d'employer le « très affectionné, » qui était une prétention, le « très obligé, » qui n'était pas aussi civil que le « très obéissant, » et surtout le « très acquis, » cette formule malhonnête et commune dont une femme de qualité avait fait une éclatante justice en déclarant qu'elle ne voulait pas de cette « acquisition. »

Une autre particularité piquante est signalée à propos des obsèques du bon abbé. Un marchand poissonnier de Soissons, qui était chargé de l'enterrement du chanoine, trouve moyen d'y placer sa marchandise, et sa note funèbre commence par :

« Premier, une carpe pour souper avec le cordelier qui » a gardé le corps. »

Puis viennent divers articles dont l'opportunité est parfaitement justifiée :

« Trente livres au sacristain de Saint-Gervais, sept li- » vres cinq sous pour un crêpe et trois paires de gants. » Quatre sols aux enfants qui ont porté les tretteaux, etc., » etc. »

Enfin, le mémoire se termine par ces deux articles :

« Plus du 12 mars, deux carpes de deux livres ;
» Plus du 13 mars une carpe de deux livres dix sols. »

Cette note s'explique par ce que nous avons dit que celui qui était chargé de l'enterrement était Melchior François, marchand poissonnier à Soissons et fermier général des étangs du Valois.

II.

La seconde biographie est celle d'Adrien Delahante, frère cadet du chanoine. Né à Damery en 1673, il

vint se fixer à Crépy-en-Valois en 1700 et y resta jusqu'à sa mort, arrivée le 12 avril 1737, à l'âge de 67 ans.

Le cumul n'était pas défendu alors, aussi remplit-il une foule de fonctions à la fois. Il était : notaire, — receveur d'enregistrement, — procureur au présidial, — bailli de Thury, de Boursonne, Acy, Nanteuil et de plusieurs autres endroits, — prévôt de Béthizy, Verberie, Néry, Vaucelles, etc., etc., — directeur des fermes de l'apanage du duc d'Orléans, — chef du contentieux de l'abbaye de Morienval, etc.

L'auteur, après avoir énuméré tous ces titres, ajoute :

« Comment s'expliquer aujourd'hui ce notaire qui était en même temps receveur de l'enregistrement, c'est-à-dire qui contrôlait et taxait ses propres actes; cet homme qui sollicitait la justice à Crépy comme procureur pendant qu'il la rendait sur d'autres points du duché de Valois en qualité de prévôt royal ou de bailli, et cela tout en dirigeant le service financier des contributions et des domaines au nom des fermiers de l'apanage de M. le duc d'Orléans ? »

Nous trouvons d'intéressants détails sur les formalités du temps, sur l'autorité et les prérogatives attachées à ces fonctions, surtout à la dernière et, en outre, sur l'érection du bailliage de Villers-Cotterêts, où, dès 1703, le duc d'Orléans voulait concentrer toute la justice du duché.

La plus importante des fonctions de M. Delahante était celle de directeur des fermes de l'apanage du duc d'Orléans.

Cet apanage comprenait l'Orléanais, le pays de Chartres et le Valois. « Le prince y percevait les revenus de vastes domaines et encaissait le produit de la plupart des impositions. Ces revenus et impôts

étaient affermés par lui à une compagnie de fermiers constitués sur le modèle des fermes générales du roi. Ces fermiers étaient au nombre de cinq. Ils avaient à Paris le siège de leur administration et se faisaient représenter dans les provinces de l'apanage par des directeurs dont la nomination était soumise à l'approbation du prince. Telle était la place qu'occupait M. Delahante pour le duche de Valois. »

Sa nomination de prévôt de Béthizy et Verberie résulte de la pièce que nous allons reproduire :

« Philippe d'Orléans, petit fils de France, duc d'Orléans, de Vallois, de Chartres et de Nemours, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut, savoir faisons que pour les bons témoignages qui nous ont été rendus de la personne de notre âmé M. Adrien Delahante, ancien procureur au Baillage et siège présidial de Crépy-en-Vallois, de ses sens, suffisance, capacité et expérience en la pratique, en agréant et confirmant la nomination et présentation qui nous en a été faite par la dame engagiste de la Châtellenie de Béthisy et de Verberie, (c'était madame Raray de la Billarderie) par acte y attaché sous le contre-scel de notre Chancellerie. Nous, pour ces causes et autres à ce nous mouvant, *l'avons* commis, nommé et estably, commettons, nommons et establissons par ces présentes signées de notre main, pendant la vacance, à l'exercice et fonctions de l'office de Prévost de ladite Châtellenie de Bethisy et Verberie réservée par édit portant création du Baillage de Villers-Cotterêts du mois de septembre 1703. Pour par lui jouir et user doresnavant de ladite commission aux honneurs, revenus et émoluments y appartenants, et ce tant qu'il nous plaira, si nous donnons en mandement au Bailly de Vallois ou son lieutenant-général à Villers-Cotterêts et autres nos officiers qu'il appartiendra ils ayent à le recevoir sans autre information de vie, mœurs, religion que celle faite lors de ses réceptions aux charges dont il est pourvu au Bailliage et Siège présidial de Crespy dont nous l'avons relevé et dispensé par ces présentes, le met-

tre et instituer ou faire mettre et instituer de par nous et reconnaître au fait de la présente commission, et à lui obéir et entendre de tous ceux qu'il appartiendra es choses qui le concernent.

Car tel est notre plaisir. En *témoin* de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. *Donné* à Fontainebleau le deuxième septembre mil sept cent onze.

« PHILIPPE D'ORLÉANS.

« *Par Monseigneur*,

« DOUBLET. »

La prestation de serment eut lieu le 24 septembre, devant M. Jean Morant, conseiller du Roi et de Son Altesse Royale, président lieutenant général civil et de police, commissaire enquêteur, examinateur, taxateur de dépens, et commissaire aux inventaires au bailliage de Villers-Cotterêts.

Nous ne rapporterons pas les pièces concernant les autres titres de M. Delahante, cela nous entraînerait trop loin ; nous ne ferons exception que pour une seule pièce, celle concernant sa nomination au titre de bailli du comté de Nanteuil, l'année qui précéda sa mort et qu'il dût au maréchal d'Estrées, vicomte de Soissons.

En voici la teneur :

« Victor-Marie, duc d'Estrées, pair, vice-amiral et premier maréchal de France, premier baron du Boulonnois, comte de Nanteuil-le-Haudoin, marquis de Cœuvres, vicomte de Soissons, prince en partie de la propriété de Trugny, seigneur de Tourbes et autres lieux, vice-roy de l'Amérique, chevalier des ordres du Roy, Grand d'Espagne, lieutenant du prince de la Mer pour Sa Majesté Catholique, gouverneur des ville et château de Nantes, lieutenant-gé-

néral du comté Nantais, commandant en chef de la province de Bretagne, ministre d'Etat, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut, sçavoir faisons que sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de la personne de M. Adrien Delahante, ancien Prévost royal et la Sénéchaussée de Béthisy et Verberie pour Son Altesse royale Monseigneur le Régent, et de ses bonnes vie, mœurs, conversation, religion catholique, apostolique et romaine, et sur la confiance que nous avons en sa probité, prud'hommie, capacité et expérience au fait de judicature, fidélité et affection à notre service. Pour ces causes et autres considérations nous avons donné gratuitement audit sieur Delahante, l'état et office de notre Bailly du comté de Nanteuil, et de nos terres et seigneurie d'Ormoy, Villers-Saint-Genest, George, Oigne, Sennevières et Montagny, leurs circonstances et dépendances pour dorénavant jouir audit office, comme a fait ou a dû le faire le sieur Joseph Oronce de la Rochelambert, Ecuyer, Procureur du Roy au Bailliage et siège présidial de Crespy qui en était ci-devant pourvu et décédé, aux honneurs prérogatives, autorités, prééminences et gages de cent livres que nous lui accordons profits, revenus et émoluments attachés à ladite charge, et ce tant qu'il nous plaira, en témoin de quoi nous avons à ces présentes signées de notre main, fait apposer le cachet de nos armes, et icelles fait contresigner par un de nos secrétaires. Fait en notre hôtel à Paris le vingtième jour de juin mil sept cent trente-six.

« Le Maréchal D'ESTRÉES.

« *Par Monseigneur,*

« THIBAULT. »

III.

M. Delahante, en mourant, laissait :

Sa veuve,

Deux fils, Adrien et Jacques Delahante,

Et deux filles, l'aînée mariée à M. Etienne Choron, procureur à Crépy, — l'autre à M. Dambry.

La veuve était une « maîtresse femme, » vertueuse, économe, mais d'un caractère très vif ; « elle aimait un peu ses filles, beaucoup ses garçons, passionnément son mari, pas du tout ses gendres, surtout son gendre Choron, » avec lequel elle était en hostilité permanente.

Ces tiraillements sont constatés jusque dans les inventaires.

M. Choron est de la même famille que notre honorable collègue du même nom.

Un des fils du procureur de Crépy fut, par les soins de son oncle, Jacques Delahante, vers 1765, nommé directeur des fermes à Coutances, place importante alors. C'est le père du célèbre compositeur de musique Alexandre-Etienne Choron, né à Caen en 1772 et mort à Paris en 1834.

IV.

Adrien Delahante, second du nom, n'avait que 23 ans à la mort de son père (1737).

En 1741, cependant, il était possesseur paisible de quatre emplois : gruyer royal du Valois, bailli de Nanteuil, directeur des insinuations et contrôleur des actes.

Il épousa Mlle Marguerite-Elisabeth Marquette, de Soissons, et le mariage fut béni dans l'église Saint-

Léger, par l'abbé Gosset, curé de Puiseux, oncle du marié. Ils eurent deux fils, Adrien-Jacques, — Etienne-Marie, — et une fille qui devint plus tard Mme Boucher de Perthes.

En 1743, Racine fils, alors à Soissons, envoyait à Adrien Delahante un exemplaire de son poème de la religion.

En 1748, il était nommé maître des eaux et forêts du Valois, charge très importante pour le brevet de laquelle il fut obligé de verser 30,000 livres au Trésor.

Le 11 juin de la même année, il s'installait lui-même à Villers-Cotterêts au siège de la maîtrise du duché de Valois, après avoir, quelques jours auparavant, prêté serment à la table de marbre du Palais, à Paris, devant les grands maîtres enquêteurs et généraux réformateurs des eaux et forêts de France.

Malheureusement, le titulaire de cette place mourut à l'âge de 30 ans.

V.

La quatrième biographie retrace la vie de Jacques Delahante, qui fut fermier général du roi. C'est une étude complète sur l'organisation et le fonctionnement de la ferme, étude fort intéressante, mais toute financière et dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Dans ce chapitre très curieux et peu connu de l histoire du XVIIIe siècle, l'auteur réfute victorieusement l'opinion de ceux qui considèrent les fermiers généraux comme une réunion « d'épicuriens, de pachas et de proconsuls. »

Ensuite vient une biographie d'Etienne-Marie Delahante, neveu de Jacques et fermier général adjoint. Ici, nous arrivons à une époque terrible, la Révolution ; nous assistons au fameux procès des fermiers

généraux en 1792 ; nous voyons en passant Lavoisier, cette illustre victime de l'époque néfaste ; nous assistons aux massacres de septembre, à la Terreur, puis vient le 9 thermidor, puis le 18 fructidor, etc. ; enfin, la révision faite en 1806 du procès des fermiers.

Dans ces pages, pleines de documents et de pièces justificatives authentiques, sont admirablement encadrés des détails de mœurs : la description d'une maison bourgeoise sous Louis XV avec la vie calme et patriarcale.

Cet ouvrage est orné de dix-huit photogravures représentant les membres de cette famille qui, grâce à la généreuse initiative filiale, appartient maintenant à l'histoire.

M. Michaux donne lecture d'une note relative au marquis de Bussy, dont il été question dans la séance du 6 février 1882.

Un trait de bravoure du marquis de Bussy.

Nous avons dernièrement donné quelques notes biographiques sur le marquis de Bussy, notre compatriote qui s'est illustré dans les Indes, il y a un siècle. Ces notes accompagnaient un article de M. Van der Haegen, intitulé : « Le marquis de Bussy jugé par le comte de la Mark. »

Aujourd'hui, permettez-moi, pour compléter cet article, de vous faire connaître un trait de bravoure de ce général. Nous le trouvons dans l'*Histoire de l'infanterie française* (1) :

« Le 7 décembre 1781, le régiment d'Austrasie s'embarqua pour passer dans l'Inde, où l'attendait une gloire immortelle. Il allait lutter, presque seul pendant dix-huit mois, dans ce lointain pays, contre toutes les forces des Anglais. Après un court séjour dans l'île de Ceylan, où le général marquis de Bussy rassemblait les troupes mises à sa disposition, il arrive enfin en vue de la côte de Coromandel.

« Le 19 février 1782, les navires qui portent Austrasie mouillent dans la rade de Pondichéry, alors au pouvoir des armes britanniques, et à peine débarqué, le régiment marche sur la ville de Gondelour, qu'il emporte d'assaut et dont la garde lui est confiée. Ce poste, dont le colonel d'Hoffelize est

(1) Général Suzane, *Histoire de l'infanterie française*, régiment d'Austrasie.

nommé gouverneur, était de la dernière importance, puisqu'il était le seul point où l'illustre Suffren pût trouver un mouillage assuré et un appui pour ses vaisseaux.

« Un détachement embarqué sur la flotte prit part au combat livré le 25 juillet à l'amiral Hughes dans les eaux de Negapatam. Le lieutenant Duvivier y est tué.

« Après cet engagement, Suffren vint se réparer rapidement à Gondelour et prit 1,200 hommes d'Austrasie pour assiéger Trinquemale. L'attaque de cette ville fut si vigoureusement conduite que le 30 août, elle était réduite à capituler. Le fort d'Ostembourg fut emporté quelques jours après par les grenadiers du régiment.

« Une partie du détachement resta à Trinquemale avec quelques cypaïes, et le reste re tra à Gondelour, qu'il sut préserver pendant un an contre toutes les tentatives des Anglais.

« Cependant, ceux-ci avaient reçu de nombreux renforts et vinrent au mois de juin 1783 mettre le siège devant cette ville avec 5,000 soldats européens et 9,000 cypaïes.

« Le marquis de Bussy, commandant des troupes françaises dans l'Inde, qui n'avait sous ses ordres que la moitié de ce nombre d'hommes, se plaça bravement entre les remparts et l'armée anglaise. Le 13 juin, un engagement très vif eut lieu, Bussy, à la tête d'Austrasie, attaqua avec une audace extrême un corps de troupes anglaises, mais, emporté par son élan, il s'éloigna assez du gros de son armée pour qu'une autre colonne ennemie put le prendre en flanc et par derrière. Lorsqu'il voulut rallier le camp, le brave Bussy s'aperçut que le chemin lui était fermé : « Soldats, s'écria-t-il dans cette extrémité, souvenez-vous que vous êtes des enfants de Champagne ! » Ces

mots, ce souvenir produisent un effet électrique. Australie se précipite avec rage sur les Anglais, les renverse, les écrase et reprend à la pointe de la baïonnette son poste de bataille sur le glacis de Gondelour.

« Dans cette brillante affaire, le régiment eut 10 officiers et 59 sous-officiers et soldats tués et 12 officiers et 157 hommes blessés. Parmi les morts se trouvaient les capitaines du Pasquier, de Dommartin, Patornay, de Brûlon, d'Hamonville, Prévost et Montrouand. Le lieutenant-colonel de Villeneuve mourut le 21 des blessures qu'il avait reçues.

« Le lendemain de cette action, un bataillon s'embarqua avec Suffren et se trouva encore le 20 juin à un dernier combat. La paix était faite en Europe. Une frégate en rapporta la nouvelle le 27, et le 9 juillet, les hostilités cessèrent. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

CINQIEME SÉANCE.

Lundi 7 Août 1882.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Annuaire* de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, 15e année, 1881.

2° *Revue* des travaux scientifiques, t. 2, Travaux publiés en 1881, n° 6.

3° *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.* Liste des membres titulaires et des correspondants.

4° *Bulletin* de la Société de l'Histoire de France et de l'Ile-de-France, 9e année, 3e livraison, mai juin 1882.

5° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe,* 11e série, t. 20, 28e de la collection, 1881-1882, 3e fascicule.

6° *Société des sciences et arts, agricoles et horticoles du Hâvre,* 22 et 23e bulletins 1881, 3e et 4e trimestre.

7° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, n° 112, 1er trimestre de 1882.

8° *Notice* historique sur la Société des Antiquaires de la Morinie, par M. E. Dramard (1882).

9° *Mémoires* de la Société nationale des Antiquaires de France, 5e série, t. 1er.

10° *Mémoires* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, 1881-82.

11° *Annual report, etc,* de la Société Smithsonnienne de 1880.

CORRESPONDANCE

M le président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, du 27 juillet dernier, accompagné du *Programme du Congrès de la Sorbonne en* 1883, contenant des questions d'histoire, de philologie et d'archéologie.

M. le Président lit un lettre de M. Bernauld, de Blois, relative à des renseignements extraits d'un *Essai sur l'abbaye de Solesmes* (1846) et d'une Histoire manuscrite de la Congrégation de Saint-Maur, par Dom Martène sur un abbé de la Couture dont dépendait Solesmes et qui prenait le titre de *chevalier* et de *comte* de Soissons. Cet abbé commendataire était Henri légitimé de Bourbon, qui avait succédé en 1657 au prince Eugène-Maurice de Savoie, démissionnaire, pour épouser Olympe Mancini, nièce de Mazarin, dont il

eût le prince Eugène. Lui même démissionnaire en 1693 pour épouser la fille du duc de Luxembourg-Montmorency.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président donne communication d'une proposition de M. Combier, président de la Société académique de Laon, et au nom de cette Société, tendant à provoquer une réunion annuelle des Sociétés savantes du département qui se tiendrait, à tour de rôle, dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement. Un programme serait concerté d'avance et on pourrait, à cette occasion, organiser une exposition d'œuvres d'art et d'archéologie.

De la discussion que soulève cette proposition il résulte que la Compagnie l'accueille avec faveur, qu'elle en accepte l'idée, qu'elle admet les avantages que présenterait son exécution, sauf à en examiner mûrement le côté capital, c'est-à-dire le côté pratique.

M. l'abbé Pécheur donne lecture d'une note biographique sans nom d'auteur, sur le général Chadlas, note à laquelle M. de la Prairie s'est chargé de donner une forme plus littéraire avec diverses additions concernant la famille de M. Chadlas, qui habitait Vauxbuin où il a été inhumé en 1813.

BIOGRAPHIE

DU

GÉNÉRAL CHADLAS

Le général Chadlas (Jean-Charles), chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, était né à Alais, département du Gard, le 20 juin 1744.

Il n'avait que seize ans lorsqu'il s'engagea dans le régiment de Navarre, infanterie, qui allait faire en Allemagne, de 1761-1762, la campagne qui termina la guerre de Sept ans. Au bout de peu de temps, il fut fait sergent-major et en cette qualité il fut chargé de l'administration de sa compagnie. Il s'acquitta de ces fonctions avec tant de zèle, d'exactitude et de probité que M. le comte de Guibert se le fit donner pour quartier-maître. Chadlas fut nommé à ce poste en 1776 et il y resta jusqu'en 1787, époque à laquelle M. de Guibert étant devenu membre du conseil de guerre, le proposa pour secrétaire de ce conseil comme l'homme le plus digne et le plus éclairé qu'il connut. Il fut, en effet, nommé secrétaire du conseil de guerre. Il quitta alors Landau, garnison du régiment de Neustrie, pour se rendre à Versailles.

Le 1er mars 1788, il reçut pour récompense de ses services le grade de capitaine. Et, lorsqu'en août 1789, la garde nationale soldée de Paris fut constituée, Chadlas en fut nommé quartier-maître-trésorier. Ce

fut pendant le cours des travaux minutieux et en même temps importants de sa position qu'il mérita et obtint l'estime et la confiance de M. de la Fayette et du ministre de la guerre, M. Lajard. Ce dernier, lors du rassemblement des volontaires au camp de Soissons, dit à Chadlas : « Je ne connais que vous qui puissiez commander et organiser ces hommes, dont le zèle ardent et indiscipliné peut les porter à mille excès. »

Chadlas partit pour remplir ces nouvelles fonctions, ne se dissimulant pas, privé de tout plan arrêté du gouvernement, les difficultés qu'il rencontrerait à donner une organisation à une multitude d'hommes qui ne connaissaient ni loi ni subordination.

De tous les départements arrivaient à Soissons des masses d'hommes qui, bientôt, sous le génie organisateur de Chadlas, devenaient des bataillons dont il nommait les officiers et fixait la solde. Et, chose inouïe ! c'est que, dans ces temps d'effervescence, l'homme qui avait peut-être espéré commander, obéissait sans murmurer à celui qui était un instant auparavant son égal, tant la décision du chef lui paraissait juste et impartiale.

Quarante-deux bataillons furent ainsi organisés avec des éléments nobles ou impurs et pas une réclamation ne s'éleva contre le commandant. Sa porte était toujours ouverte aux mécontents ; sa présence calmait les factieux et faisait taire tous les cris. Il allait au camp à toutes les heures du jour et de la nuit et était accessible à tous. Et le jour où fut massacré un officier, il alla à l'Hôtel de Ville de Soissons donner sa démission. Il harangua les soldats et les habitants en déclarant qu'il renonçait à commander des hommes qui se souillaient par de pareils forfaits.

Le maire de la ville et le Conseil municipal tout entier le supplièrent de reprendre sa démission et de préserver, par sa présence, la ville du pillage. Par

un sentiment d'humanité, il se laissa fléchir et n'abandonna pas son poste périlleux. Soissons fut sauvé. La mission du commandant du camp fut entièrement remplie, les bataillons ayant été dirigés sur les armées et la ville évacuée.

Le 6 décembre 1792, Chadlas fut nommé adjudant-général à l'armée des Vosges sous le général de Custines. Il fut bientôt enfermé dans Mayence en qualité de chef d'état-major et soutint le siège de cette ville avec le plus grand courage. Il couchait sur les remparts, s'exposait aux plus grands dangers et supportait tous les genres de privations pour donner l'exemple aux soldats. Enfin, après dix mois d'un siège opiniâtre, la garnison, épuisée par la faim et la misère, diminuée par le feu, capitula et donna au roi de Prusse des otages, parmi lesquels fut compris le général Chadlas. Ce fut dans les villes de Wesel et d'Erfurt qu'il passa le temps de son exil.

Le 8 mars 1793, il fut nommé chef de brigade.

Le 20 prairial an V, il obtint sa pension de retraite qu'il conserva jusqu'au 18 pluviôse an VIII.

Le général Chadlas avait acheté une maison à Vauxbuin et, pendant le séjour qu'il y fit, il s'occupa de l'administration de la commune en travaillant avec les employés du gouvernement à mettre de l'ordre dans les registres et les papiers. Bientôt, il fut nommé lui-même agent municipal et ensuite président du canton externe de Soissons. Ces fonctions n'étaient pas sans difficultés à cette époque. Il les remplit avec zèle et persévérance jusqu'au 18 pluviôse an VIII, époque où il fut nommé sous-inspecteur aux revues de la 17e division militaire. Cette position l'obligea à résider à Paris. Il fut successivement nommé membre ou président de plusieurs commissions de révision. Il sut si bien éclaircir des points de comptabilité restés embrouillés pendant des années de guerre que, non-seulement les

registres soumis à son examen, mais encore la comptabilité tout entière reçut des bases fixes et une simplicité qui devaient servir de modèle à la garde des consuls et à l'armée entière.

Le général Davoust, depuis maréchal de France et prince d'Eckmuhl, fut frappé du mérite des travaux de M. Chadlas et il communiqua sans doute ses impressions au général Berthier, alors ministre de la guerre, qui nomma Chadlas membre d'une commission pour l'examen des comptes et des fournitures de la garde des consuls, en l'an IX. Tous ces comptes furent révisés et arrêtés par lui avec le plus grand soin et la plus grande exactitude.

Le 25 nivôse an X, il fut nommé inspecteur aux revues.

Le 1er pluviôse suivant, on confia à son intégrité et à son infatigable activité tout ce qui concernait la garde des consuls. Le général Davoust le fit mettre alors à l'ordre de la garde et lui écrivit la lettre la plus flatteuse.

L'organisation de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, la création d'un état-major considérable, la réunion de régiments de toutes les armes, dont les bataillons grossissent tellement la garde, qu'elle devint une armée de plus de 40,000 hommes, tout cela fut l'ouvrage de Chadlas et l'on pourrait dire de lui seul, car il n'avait ni sous-inspecteurs, ni collaborateurs et n'était aidé que par des commis, dont il était l'âme. Malgré ce travail immense, il n'en était pas moins membre de la commission du contentieux et maître des requêtes en service ordinaire au Conseil d'Etat, dont il présidait souvent des sections par mission spéciale.

La garde municipale de Paris était dans le plus grand désordre de comptabilité. Chadlas en est nommé inspecteur et ordonnateur en chef; dès lors, tous les

comptes s'épurent et se règlent; toutes les fournitures et tous les marchés cessent d'être onéreux et frauduleux.

Levé tous les jours de grand matin, il ne quittait le travail que pour remplir un devoir; résistait à toutes les séductions, et à combien ne fut-il pas en but? Mais il ne fut jamais guidé que par le désintéressement le plus délicat et l'honneur le plus pur.

Le 29 avril 1808, il reçut l'ordre de quitter la garde pour aller prendre le service des revues de la 2e division militaire, à Mézières, où il mourut dans ses fonctions le 1er novembre 1813, avec le regret de n'avoir pas été dignement apprécié, mais avec la consolation d'avoir toujours strictement suivi les lois de la délicatesse en servant son pays avec dévouement.

Du mariage de M. Chadlas avec Mlle Mallet, sœur de l'amiral Mallet, major-général de la flotte au siège d'Alger, sont nées trois filles.

Premièrement. — Appoline Chadlas, qui épousa le colonel-baron Martenot. Mme Martenot eut cinq enfants :

1° Une fille, mariée à M. Goedorp, médecin-major, qui, elle-même, eut cinq enfants, dont trois militaires, l'un capitaine dans l'armée territoriale, le second mort à Sébastopol, en sortant de Saint-Cyr, et le troisième professeur à Saint-Cyr.

2° Octave, baron Martenot de Cordoux, décédé général à Colmar. Il avait fait les campagnes d'Anvers, d'Afrique, d'Italie, de Crimée. Son fils aîné est entré à Saint-Cyr en octobre.

3° Charles, décédé général à Vannes en 1872, après avoir réorganisé les régiments de cavalerie.

4° Eugène, décédé en 1879 médecin principal de l'hôpital de Besançon, eut deux fils morts jeunes, se destinant à Saint-Cyr.

5° Albert, décédé jeune encore, commandant dans un régiment de zouaves.

Deuxièmement. — Amélie, seconde fille de M. Chadlas, a été mariée en premières noces à M. Morroy, officier d'artillerie, et en secondes noces à M. Labatie, également officier d'artillerie. Un fils est mort en sortant de l'Ecole polytechnique.

Troisièmement. — Elisa, troisième fille de M. Chadlas, a été mariée à M. Dessirier, officier d'artillerie. Elle eut quatre enfants : 1° Une fille, mariée à M. Metzinger, intendant militaire, dont le fils est capitaine et les deux filles mariées à des capitaines. 2° Trois fils entrés dans la magistrature, mais l'aîné des trois a un fils capitaine dans l'armée.

Voilà vingt-trois hommes, descendants directs de M. Chadlas ou ayant épousé des filles et petites-filles de M. Chadlas, qui ont consacré leur vie au service de la France dans ses armées. Et le besoin de se dévouer est si fort dans cette famille qu'on a vu deux enfants, décidés à suivre la carrière de leur père, mais empêchés par la mort de réaliser leur généreux projet.

Autrefois, la noblesse française ne connaissait qu'un métier, celui des armes, et l'on pouvait citer beaucoup de familles qui avaient fourni aux armées un grand nombre de leurs membres ; serait-il téméraire d'affirmer que la famille Chadlas n'a été inférieure à aucune ?

M. Michaux communique à la Société le nouvel Album que vient de publier M. Frédéric Moreau, sur les fouilles d'Armentières et accompagne cette communication de la note ci-dessous:

LES FOUILLES D'ARMENTIÈRES

M. Frédéric Moreau, qui a fait tant de découvertes importantes, à Caranda, la Sablonnière, Arcy-Sainte-Restitue, Breny et Trugny, a opéré l'année dernière à Armentières et publie aujourd'hui un splendide album contenant la description et les figures du résultat de ses intelligentes et consciencieuses recherches.

Armentières est une commune du canton de Neuilly-Saint-Front ; son nom latin : *Armentariæ* signifie où l'on fait paître les troupeaux. Elle est située sur le bord de la voie antique conduisant de Château-Thierry à Soissons, et non loin de l'Ourcq, qui arrose les prairies des environs. Sur le versant de la colline qui domine Armentières, à 2 kilomètres de Breny, M. Moreau a mis à jour un cimetière mérovingien.

Pendant les mois de septembre, octobre et novembre 1881, 500 sépultures ont été visitées.

Parmi les objets trouvés, nous citerons :

Des armes et ustensiles en silex, un briquet en fer avec sa pierre à feu, un petit scramasaxe avec un silex votif. La présence des silex dans les tombes mérovingiennes n'est plus contestée aujourd'hui. On trouve partout le silex, à côté d'objets en bronze et en fer. Evidemment leur présence n'est justifiée que comme instrument votif.

Des armes en fer, épée, fers de lance, pointes de flèches, poinçons, ciseaux, clefs, crochets, éperons.

Des vases en terre, rouge, blanche, noire, de toutes formes et de toutes dimensions, une coupe en verre

un seau en bois cerclé de fer, à peu près de la forme des seaux modernes ;

Des boucles de ceinturons, les unes grossières et sans ornements, les autres guillochées, émaillées, en fer et en bronze.

Des ornements et bijoux en bronze, argent et or, bagues, boucles, pendant d'oreilles, colliers, bracelets, broches, épingles à cheveux, stylets, fibules, anneaux, perles en verre de couleur.

Tout cela en quantité considérable.

Des fragments de poterie gallo-romaine ornée de sujets et de dessins curieux.

Nous ne pouvons tout citer, on le comprend, mais il nous faut cependant parler d'une petite statuette en bronze représentant un individu à demi couché tenant un petit serpent : Esculape peut-être.

Le texte explicatif se termine par la statistique des fouilles opérées par M. Frédéric Moreau ; c'est l'inventaire complet des objets funéraires recueillis dans les diverses nécropoles visitées depuis 1873, savoir :

A Caranda, outre le dolmen, 395 vases gaulois, romains ou mérovingiens, 52 en verre, 84 monnaies gauloises et romaines, 797 objets en bronze, 906 en fer.

A Sablonnières, 670 vases en terre, 80 en verre, 148 monnaies, 595 bronze, 855 fer.

A Arcy 231 vases, 42 en verre, 120 monnaies, 812 objets en bronze, 477 en fer,

A Trugny, 84 vases, 3 monnaies, 68 objets en bronze, 33 en fer.

A Br ny, 488 vases, 90 en verre, 121 monnaies, 355 objets en bronze, 331 en fer.

A Armentières, 139 vases, 20 en verre, 18 monnaies 273 objets en bronze, 390 en fer.

Soit pour le tout :

Vases en terre 2057.

Vases en verre 284.
Monnaies gauloises 44.
id. romaines 450.
Objets en bronze 2900.
id. en fer 2995.
Silex 31,515.

On peut le dire sans crainte, aucune fouille, jusqu'à présent n'avait donné un si merveilleux résultat. Pour réussir aussi complètement, il fallait la persévérance qui ne se décourage point, l'intelligence qui met tout à profit, la science qui classe tout à sa place. M. Frédéric Moreau a vu le succès couronner ses efforts et son œuvre, sera utile à tous : elle ouvre aux savants des horizons nouveaux ; elle trace à ses successeurs la voie à suivre pour entreprendre des fouilles sérieuses et importantes.

En terminant félicitons M. Pilloy, l'habile dessinateur qui a reproduit avec tant de fidélité les principaux objets découverts, et M. Bourbier qui a fait de cet album une œuvre d'art.

M. l'abbé Pécheur donne communication d'un rapport fait par lui sur l'inventaire des titres de l'Hôpital de Villers-Cotterêts entrepris par M. Tronchet, ancien maire de cette ville.

RAPPORT SUR L'INVENTAIRE DES TITRES

de l'Hôpital de Villers-Cotterêts.

MESSIEURS,

L'hôpital de Villers-Cotterêts a été fondé au XVIIe siècle, par Philippe de France, duc d'Orléans, 2e fils de Louis XIII et de Anne d'Autriche. L'acte de fondation fut passé le 17 septembre 1701 par Philippe d'Orléans, régent du royaume, en exécution du testament de son père.

Cette date récente vous indique assez, Messieurs, que nous ne pouvions pas espérer de trouver, dans les archives de cet établissement, de ces documents rares et précieux que nous offrent souvent les Maisons-Dieu ou Hôpitaux dont la fondation remonte aux époques les plus florissantes du moyen âge. Il faut que le temps passe sur ces sortes d'écrits, comme sur certains monuments, pour leur donner cette valeur indépendante de l'art, qu'on pourrait appeler la valeur des siècles. Ainsi, la charte de donation, par laquelle un baron dotait une église ou une Maison-Dieu, *pour le remède de son âme et des âmes de ses ancêtres*, qu'il ornait de son sceau, qu'il faisait signer par ses *hommes* et écrire par son clerc, en caractères presque mystérieux, a un tout autre mérite à nos yeux que le contrat de vente passé devant le notaire, garde-notes ou tabellion du lieu, comme celui-ci, à son tour, l'em-

porte sur nos contrats modernes. Le nom même des bienfaiteurs semble grandir à raison de l'éloignement des temps.

Ainsi, de quelqu'intérêt que puissent être pour la ville de Villers-Cotterêts, les documents des archives de son hôpital, ils ne nous paraissent pas encore avoir acquis, au point de vue historique ou archéologique, cette valeur qu'on recherche et qu'on aime à trouver dans les monuments de ce genre.

L'inventaire de ces archives, dont nous avons à vous rendre compte, a été achevé en 1847 par les soins de M. Tronchet, ancien maire et juge de paix de Villers-Cotterêts. Il a été précédé, comme il devait l'être, du classement des titres. Ce double travail, qui fait honneur à celui qui l'a entrepris, nous en rappelle un autre non moins intéressant de M. Tronchet, celui du dépouillement des archives de la ville.

Villers-Cotterêts, ville forestière, ville royale, chef-lieu d'administration et de domaines importants, offrait en effet le plus beau champ aux amateurs d'antiquités locales.

L'inventaire se divise en deux parties, dont la première contient les documents antérieurs à 1790 et la deuxième ceux postérieurs à 1790. Celle-ci n'est point achevée. A l'inventaire se rattache, comme complément, un tableau des bienfaiteurs de l'hôpital. Pensée heureuse qui, en conservant les souvenirs de la charité, provoque de nouveaux bienfaits.

La première partie ne nous offre d'abord que des désignations de baux, de comptes, de recettes et de dépenses, de constitution de rentes, de délibérations, donations, états, procès-verbaux, et un inventaire de 1702 où l'on voit que l'hôpital possédait un grand nombre de tableaux, mais dont la valeur artistique n'est pas indiquée. Viennent ensuite des pièces plus

précieuses : c'est en premier lieu une copie du texte du contrat de fondation passé à Paris, au Palais-Royal, le 12 septembre 1701 ; puis, les lettres patentes accordées par le roi Louis XIV, et données à Versailles en 1704 ; enfin, diverses pièces concernant la suppression des Célestins du diocèse de Soissons, opérée par Mgr de Bourdeilles, notamment une copie du du texte du décret de suppression des Célestins de Villeneuve, rendu le 12 mai 1781 par l'archevêque de Reims Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris sous l'Empire et oncle du célèbre diplomate de ce nom dont l'hôpital possède une expédition sur parchemin, un extrait d'un autre décret du 17 septembre 1786, du même archevêque, pour la suppression des Célestins de Saint-Pierre à la Châtre, près Villers-Cotterêts, les deux décrets rendus en exécution et fulmination du bref de Pie VI, du 30 septembre 1778.

Le premier de ces décrets porte application d'une partie des revenus des Célestins de Villeneuve au Séminaire de Soissons, à la charge pour celui-ci, de payer à l'Hôtel-Dieu de Villers-Cotterêts le prix de 4 muids de blé, et au régent du collège de la même ville, le prix de 2 muids, à condition qu'il acquittera ou fera acquitter 60 messes à la décharge du monastère supprimé.

Le second porte transport de la ferme de Soulemont et de toutes les recettes et surcens appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre à la Châtre, sur le terroir de Taillefontaine, à l'Hôtel-Dieu de Villers-Cotterêts, à la charge de payer annuellement : 1° au régent du collège le prix de 2 muids de froment, et à la ville de Coucy, 500 livres ; 2° de verser à la caisse des décimes, pour la pension des religieuses dépossédées, 900 livres ; 3° de renoncer, tant par l'Hôtel-Dieu que par le collège, à la prestation des 6 muids de blé qui leur avait été attribuée par le décret précédent.

Il parait que ces deux décrets, en ce qui regarde les donations faites à l'Hôtel-Dieu, ne furent jamais mis à éxécution,

A la tête des bienfaiteurs paraissent les ducs d'Orléans, depuis le frère unique de Louis XIV jusqu'au roi Louis-Philippe, inclusivement. Tous ces princes accordèrent à l'hôpital des allocations annuelles sur les coupes de bois de leur forêt de Retz, tant par arpent de taillis, tant par arpent de futaie, indépendamment des secours prélevés sur les recettes de leurs domaines. A l'exemple de ces princes, divers particuliers augmentèrent par des donations, par des legs testamentaires, les revenus de l'Hôtel-Dieu. Ce furent, en 1696 Nicolas Lefranc, conseiller du roi. notaire honoraire au Châtelet de Paris, et natif de Villers-Cotterêts, qui fit une donation de 200 livres pour l'instruction des enfants pauvres ; — en 1702, Mlle de Saint-Omer ; — en 1717, Marie Salomon, veuve de Jean Beaufort, receveur du fisc ; — Jean Chéron, ancien curé de Bézu le Guéry (canton de Charly), mort en 1745 ; — en 1753, le prieur de Bourg-Fontaine ; — en 1754, Vivier-Duclos, avocat au Parlement · — en 1766, René-Christophe Levasseur ; — en 1814, Jacques Conseil, ancien aumônier et sous-gouverneur des pages du duc d'Orléans, maire de Largny et doyen du Conseil général de l'Aisne ; — en 1843, Marthe Copié ; — en 1819, Mme Alexandre Gay, née Magdeleine Bourgeois; — en 1836, Marie-Fabio-Louis Guillot, ancien maire de Villers-Cotterêts ; de 1839 à 1843, M. de Cambacérès, propriétaire à Montgobert — en 1843, Louise-Augustine-Marguerite Debatz ; — enfin, en 1846, Jeanne-Eléonore-Marguerite Mitelet. Tous ces noms s'entremèlent heureusement sur le tableau des bienfaiteurs, à ceux des princes d'Orléans, et méritent également les bénédictions des pauvres.

Il ne nous reste plus, Messieurs, qu'à louer le zèle éclairé avec lequel M. Tronchet a su réunir dans un

simple inventaire qui se distingue par sa clarté, par un ordre parfait, et par les notes historiques qui l'accompagnent, les titres ou les copies de toutes ces pièces éparses, dont quelques-unes sont déjà rongées par le temps. Il serait à désirer que nos archives communales tombassent toujours dans de pareilles mains, et fussent traitées avec autant de soin et autant de goût. Notre histoire s'enrichirait de faits nouveaux ou se retremperait, si l'on peut ainsi dire, à ces sources précieuses qu'on a trop longtemps négligées, au lieu que souvent ces dépôts, par l'état de désordre où on les laisse, désespèrent la patience de l'amateur le plus studieux. Des inventaires, du genre de celui de M. Tronchet, lui offriraient l'immense avantage de pouvoir découvrir en un instant, et pour ainsi dire d'un seul coup d'œil, les pièces qui offrent un intérêt véritable, et ainsi de consacrer à l'étude des originaux curieux, le temps qu'il passe à les chercher au milieu d'une foule de documents inutiles ou d'un intérêt secondaire.

Au sortir du lieu de ses séances, les membres présents ont parcouru, avec le plus vif intérêt, les diverses salles du Musée, dont la Société de Soissons revendique, à bon droit, la fondation. Ils ont constaté ses progrès incessants et remarqué le classement méthodique et chronologique des objets d'antiquités dû en grande partie aux soins incessants de M. Collet, leur collègue, remplissant les fonctions de conservateur.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SIXIÈME SÉANCE

Lundi 2 Octobre 1882.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1. *Congrès archéologique de France*, 47e section, séances générales tenues à Arras et Tournay en 1880.— *idem*, les séances tenues à Senlis, en 1877 et au Mans et à Laval en 1878.

2. *Mémoires de la Société Eduenne* ; nouvelle série t. 2 (1881).

3. Société royale belge de géographie, 6e année 1882, n° 4, juillet-août.

4. *Bulletin* de la Société philotechnique du Maine, 1er fascicule, 1881.

5. *Répertoire* des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. 40, 5e de la 8e série. 3e partie.

6. *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, 9e année, 4e livraison, juillet-août 1882.

7. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny* (Jura), 23e année, nos 5 et 6, Mai-Juin 1882.

8. *Société des antiquaires de la Morinie*, Bulletin historique, 31e année, nouvelle série, avril-juin 1882.

9. *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne.

10. *Académie des sciences, belles-lettres et arts* de Lyon Mémoires, classe des lettres, t. 20 et 25 et Table des Mémoires de 1845-1881.

11. *Journal des Savants*, mai, juin, juillet 1882.

12. *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France* ; séances du 29 avril 1881 au 4 avril 1882.

13. *Mémoires* de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. 3, 1880.

14. *Mémoires* de la Société de biologie, t, 1er, 7e série, 1879-1880.

15. *Recueil* des publications de la Société hâvraise d'études diverses de la 46e année, 1879.

16. *Répertoire des travaux historiques*, 1882. N° 3.

17. *Annales* de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. 7.

18. *Bulletin de la Société archéologique et historique de Langres*, t. 2.

19. *Mémoires* de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, t. 8, 1re partie et t. 11, 2e partie.

29. Instructions du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, section de Philologie.

21. *Mémoires* de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, t. 12, 1879-1880.

22. *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. 20.

23. *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1882.

24. *Bulletin* de l'Académie d'Hippone, n° 17.

25. Les Instruments de musique sur les Monuments du moyen-âge du département de l'Aisne, *Essai* d'un chapitre de l'*Histoire de la Musique dans les âges,*

NOMINATION DE MEMBRES.

M. Vauvillé, propriétaire à Pommiers, est nommé membre titulaire.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. le Président informe la Société que le Conseil général lui a voté, dans sa séance d'aout, une allocation de 200 fr. pour l'année 1883, sur la proposition de M. le Préfet. Des remerciements sont adressés au Conseil et à M. Sébline.

M. le Président expose qu'une demande d'échange de publications lui est adressée par l'Académie d'Hippone, en date de Bône du mois d'août 1882. L'importance des découvertes qui se font sur la terre d'Afrique fait agréer cette demande avec empressement.

M. le Président donne lecture d'une réponse par lui adressée à M. le Président de la Société académique

de Laon, relativement au projet d'une réunion annuelle des Sociétée savantes du département.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'ai communiqué à la Société archéologique et scientifique de Soissons la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : votre projet d'une réunion annuelle des diverses Sociétés académiques, archélogiques et scientifiques du département de l'Aisne lui a parue une idée heureuse et elle désire qu'il puisse se réaliser, elle vous engage à y donner suite et elle est toute prête à se joindre à la Société académique de Laon et aux Sociétés de Saint-Quentin, de Vervins et de Château-Thierry, pour la réalisation de votre projet d'un Congrès départemental. Mais avant de s'engager elle a besoin que vous lui communiquiez un programme détaillé de ces futurs Congrès, des questions qui pourront y être traitées et du temps qu'ils dureraient.

Dans notre pays on se déplace difficilement et ce qui me paraît le plus à redouter pour le succès de ces réunions c'est qu'elles ne sont pas nombreuses. »

M. Michaux donne lecture du compte-rendu du 4e volume que vient de publier M. Edouard Fleury sur *Antiquités et Monuments* du département de l'Aisne.

ANTIQUITÉS ET MONUMENTS

DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Par M. Edouard FLEURY.

(4e VOLUME.)

La Société, dans la séance de mai, m'a chargé de rendre compte du 4e volume récemment paru sur les Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, par M. Edouard Fleury. Je viens m'acquitter de cette mission :

Ce quatrième volume est de tout point digne de ses ainés et aura nécessairement autant de succès, peut-être même plus, car les monuments qu'il décrit, étant plus modernes, sont plus connus du public.

Avec le troisième volume, l'auteur était arrivé à l'époque du style ogival dans les édifices religieux ; il commence le 4e volume par l'apogée de l'ogive ; dans une revue rapide des monuments déjà décrit, il pose en fait cette conclusion logique : « Une notable partie de nos églises exclusivement ogivales que l'histoire de l'architecture chrétienne attribue au XIIIe siècle sont des enfants du XIIe: »

Comme exemple, il cite la cathédrale de Soissons, l'église abbatiale de Longpont et celle de Braine. En effet, puisque ces édifices ont été consacrés au culte

au commencement du XIIe siècle, il est évident qu'ils ont été construits avant, c'est-à-dire dans les dernières années du siècle précédent. Donc pour l'architecture, c'est à ce dernier siècle qu'ils doivent appartenir.

Comme preuve :

A Longpont, le projet de construction remonte à 1144, sous l'influence personnelle de Saint-Bernard.

A Soissons, aussitôt la seconde moitié du XIIe siècle, on commence les travaux de la cathédrale.

A Braine, il faut faire remonter à 1130 le projet d'édification de l'église St-Yved et les travaux sont entrepris peu d'années après, et exécutés avec tant de soin que ce monument peut être pris comme type de perfection de l'architecture du siècle.

M. Fleury ne s'occupe pas seulement de l'ensemble, il nous montre comment on préparait alors la construction d'une cathédrale et nous renseigne sur le plan, les sculptures, les ornements, etc. Il nous fait, pour ainsi dire, assister à l'exécution de ces œuvres gigantesques et admirables de nos ancêtres. Il nous montre les chiffres cabalistiques dans ces constructions d'un autre âge

Après ces trois monuments consciencieusement décrits, nous admirons, avec l'auteur, la belle église de Mont-Notre-Dame, l'église abbatiale de Vauclaire, la collégiale de Saint-Quentin, Saint-Léger à Soissons, avec sa crypte, l'église de Saint-Gobain. Malheureusement la plupart de ses monuments sont mutilés ou en ruines, détruits en partie par la révolution, vendus comme biens nationaux ou devenus la proie du vandalisme.

Arrivant aux monuments d'ordre inférieur de la même époque l'auteur cite l'église en ruines de Montrond ; celles de Mézy-Moulins et de Lesges, conservant un dernier souvenir des influences romaines ; l'ar-

chitecture hybride de Saint Julien de Royaucourt ; celle de Mons-en-Laonnois, qui offre l'apogée de l'ogive ; la chapelle des Templiers à Touny, le prieuré de Saint-Lambert, le calvaire de Courcelles.

Un chapitre entier est consacré au dallage mortuaire, les pierres tombales avec leurs sculptures, leurs gravures, leurs inscriptions, les dalles émaillées et ciselées, et dans ce chapitre on trouve de précieux et intéressants renseignements sur l épigraphie et la topographie des dalles gravées.

La statuaire n'est pas oubliée et nous voyons ensuite les statues mortuaires de Braine, d'Artaud, de Nogent, du guerrier noir de Saint-Martin, d'un abbé d'Essommes, de Vauclair, le briseur de lames de Cuissy et celles détruites, hélas ! de Longpont.

Les vitraux de couleur sont aussi l'objet d'un chapitre important qui a été traité *ex professo*. Le XIIIe siécle offre, dans le département de l'Aisne, une collection encore assez riche de vitraux peints, Laon, Soissons, Braine, Saint-Quentin, Etrepilly, etc., en conservent des vestiges.

L'auteur aborde ensuite le pavage de couleur, ce sont tantôt des carreaux de personnages, tantôt des pavés à rosaces, à fleurs, à ornements divers, parmi lesquels apparaît souvent la fleur de lys.

Enfin pour terminer cette époque où l'ogive fut à son apogée, l'auteur dans une heureuse anthithèse, nous fait voir la perfection de la statuaire en même temps que la barbarie grossière de la gravure sur médaille et de la glyptique ; il n'oublie pas non plus la serrurerie artistique, avec ses meilleurs produits parmi lesquels on peut citer : La grille de fer de Saint-Yved de Braine, les vieilles croix des cimetières de Barbonval, Fossoy, Crézancy, Mézy-Moulins, et la porte de fer de la collégiale de Saint-Quentin, etc., etc.

Nous suivons le livre pas à pas, page par page, dans

cette trop brève analyse, aussi ne pouvons nous que citer un nom, sans nous apesantir comme nous l'eussions désiré pour une œuvre de cette importance.

Et cependant ici nous croyons devoir insister sur cette affirmation sur cette règle fondamentale posée par l'auteur : pendant les XIIe et XIIIe siècles, l'art architectural est national et ne procède que de lui-même. »

Cette règle établie, M. Fleury réfute victorieusement les savants qui, comme MM. Vitet, Champollion-Figeac, Viollet-le-Duc, etc., voyaient dans nos vieilles cathédrales, un reflet de l'Orient, l'influence des architectures asiatique et mauresque, influence qu'ils attribuaient aux croisades. Non, les grandes expéditions du moyen-âge ont été sans effet sur la construction de nos spendides édifices religieux des XIIe et XIIIe siècles et cette période est sans contredit la plus belle époque monumentale et archéologique de France. « Nul temps ne l'égalera plus comme invention, fécondité, perfection et variété dans une production indiscontinue et qui dura plus de 100 ans.

La seconde partie du volume est consacrée à la décadence de l'ogive et va jusqu'aux prodromes de la renaissance.

Nous sommes au XIVe siècle. On commence, en 1347, la reconstruction de l'église Saint-Jean-des-Vignes à Soissons ; c'est encore de l'ogive, mais modifié, c'est ce qu'on appelle le style ogival rayonnant.

Les détails se transforment ; les ornements des chapiteaux et des frises, composées de feuillages, d'animaux ou parfois de figures humaines, réelles ou fantastiques, se modernisent et perdent leur forme archaïque ; les nervures des voûtes affectent la forme du dos de carpe ; les gargouilles, courtes et massives, s'allongent et s'amincissent.

Outre Saint-Jean-des-Vignes, son église et son cloî-

tre, la même époque nous donne le cloître Saint-Léger de Soissons, le portail de Saint-Martin et de la cathédrale de Laon, des portions de la collégiale de Saint-Quentin, de Prémontré, Concevreux, Saint-Mard, etc.

Mais bientôt commence cette guerre de cent ans si funeste à la France, si désastreuse pour l'art.

Le style flamboyant apparaît au xve siècle, mais ici encore continuent, sans trêve d'abord, les malheurs de la nation. Pendant ce temps néfaste, on n'édifie plus grand chose, l'œuvre artistique s'arrête. Comment construire une église quand les ennemis foulent le sol et détruisent ? Ce n'est que sous Charles VII, avec Jeanne d'Arc victorieuse et chassant les Anglais que le calme commence à renaître et alors seulement les travaux sont repris et continués.

C'est ainsi que nous voyons s'élever les beaux clochers de pierres, si finement dentelés, si coquettement découpés. Ceux de Saint-Jean-des-Vignes, de Coucy-la-Ville, de Terny, de Taillefontaine ; le clocher à 4 pignons de Vasseny, le portail des églises de Missy-sur-Aisne, de Vailly, de Saint-Jean de Laon ; les fenêtres de Marteville.

Alors les colonnes n'ont plus de chapiteaux, une simple nervure les joint à la voûte. Il en est ainsi notamment à l'église de Saint-Crépin de Château-Thierry et à celle de Fère-en-Tardenois.

L'art s'affaiblit, vieillit et ne produit rien de beau ni de grand. Il faut une rénovation, un changement ; avec le siècle qui tombe, tombe aussi le style ogival, — mais le siècle qui va naître, le xve siècle, apportera avec lui un art nouveau, imité des antiques monuments de la Grèce et de Rome et que, pour cela, on nommera Renaissance.

Mais arrêtons nous, la Renaissance fera l'objet du Ve volume.

On voit que rien n'échappe à M. Fleury et l'on comprend à peine comment il soit possible de se reconnaître, sans faiblir un instant, au milieu de cette multitude de monuments épars sur notre sol, sans se perdre dans cette forêt de détails. Avec un art et une science extrême, M. Fleury prend chaque monument, le décompose, l'étudie, le classe, et cette masse de documents sert a la clarté de l'ensemble qui apparaît à l'esprit du lecteur, net, logique, irréfutable.

Des centaines de dessins, exacts comme des photographies, dus à MM. Fleury lui-même, Amédée Piette, P. Laurent, Pilloy, Barbey, Varin, Malézieux, Midoux, etc., enrichissent cette œuvre colossale qui restera comme le plus beau et le plus complet monument élevé à l'archéologie du département de l'Aisne.

M. de La Prairie continue de décrire les inscriptions de Cloches existant avant 1793 dans le diocèse de Soissons.

HUITIÈME RAPPORT

sur les anciennes Cloches du Diocèse de Soissons.

La Société a vu que, dans mes précédents rapports sur les cloches, je ne m'étais pas pas borné à décrire celles existant encore, que j'avais voulu aussi réunir, autant que cela était possible, tous les renseignements qui se trouvent dispersés de différents côtés, notamment dans les registres de paroisse : c'est ce que je continue à faire aujourd'hui.

XVIe Siècle.

1° Moyenne cloche d'Oulchy-le-Château, brisée pendant la Révolution, baptisée par messire Antoine Finasse, curé de Cugny, soubs messire Anthoine, prieur d'Oulchie.

(Registre de l'état civil, année 1600).

XVIIe Siècle.

2° Cloche de Fussigny-Courtrisy, ayant de haut 67c. et de diamètre 75c.

Catherine je suis nommée par messire Charles le Danois, chevalier seigneur de Fussigny-Courtrisy, du Grand-Saint-Hilaire et Robersa, et par madame Catherine-Diane de Bezanne, dame de Prouvay, son épouse, et bénite l'an 1657 par maître Hubert Bontan, prb. curé de ce lieu

Louis de l'Orme, clerc, Toussaint Desouche, marguillier, Philippe Beauvisage, lieutenant, Jean Chedville, greffier, Nicole Bontan.

En relief sur la cloche : armes de la famille Bezanne.

XVIIIe Siècle.

Ancienne cloche d'Oulchy-le-Château, fondue en 1827, dont l'inscription suivante a été conservée dans les registres de cette commune :

Je suis bénite par messire François Génée, chanoine régulier de Saint-Jean-des-Vignes, prieur de Notre-Dame d'Oulchy et curé dudit lieu, assisté de messire Nicolas Barbereux, son vicaire, et suis nommée Gabrielle par très haut et puissant seigneur messire Michel de Conflan, marquis d'Armentières, vicomte du dit Oulchy, seigneur de Nanteuil et autres lieux, premier gentilhomme de la

chambre de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, petit-fils de France, régent du royaume, et par très haute et très puissante Dame Diane-Gabrielle de Jussac, dame du palais de Mme la Duchesse de Berry, fille de France, son épouse, représentés par Darlus de Givray, major de Soissons, et par Dle Françoise Darlus de Givray, son épouse. 1716.

François Breffort, p. marguillier.

4° Dans les archives de la commune de Vénizel, on trouve que trois cloches ont été fondues à Braine pour cette paroisse, le 15 septembre 1742, savoir : la plus grosse, la seule qui existe encore, dont j'ai donné la description (*Bulletin* de la Société, vol. 20, p. 26).

La moyenne, qui avait été bénite par Me Jacques Delettre, prêtre-curé de Vénizel, et nommée Barbe par Me Jean-François Coquilliette, marchand à Soissons, et par Mlle Barbe Grévin, son épouse. Elle pesait 445 livres.

5° La petite, qui avait été nommée Madelaine et bénite par Me Jacques Delettre, prêtre-curé de Vénizel ; elle pesait 304 livres.

XVIIIe Siècle.

6° Grosse cloche de Coucy-la-Ville, canton de Coucy-le-Château.

J'ai été bénite par Me Re Bd Sauvage, curé de ce lieu, et j'ai été nommée Marie Elisabeth Alexie par très haut et très Pt Sgr Mre Alexis du Bois, conseiller au parlement de Paris, Seigr de ce lieu, et très haute et paissante Dame Madle Joly, de Fleury, sa nièce. 1770.

S. Le Cointe, margr, Lescareux, syndic, L. Legrand, B. Jaquet, M. Marguerite et de B. A. Douvry, clerc, J. R. Tria, J. B. Malé.

Fondue et mes deux sœurs par P. et F. les Guillaume.

7° On vient de voir par l'inscription de la cloche précédente que trois cloches ont été fondues en même temps pour l'église de Coucy-la-Ville; deux ont été enlevées au moment de la Révolution et n'existent plus, mais l'acte de baptême de ces cloches conservé dans les registres de cette paroisse donne les noms des deux cloches et ceux de leurs parrains et marraines.

Seconde cloche (1770) :

Seconda nominata fuit Maria Anna Ludovica a DD. Du Bois de Pinon in eodem Supremo Senatu conciliario et DD. de de Couëlin de Kerdrain prediati DD. Alexii du Bois sponsa hujus Villæ Domina.

8° Troisième cloche de Coucy-la-Ville :

Tertia nominata fuit Onézime Ludovica Francisca a DD. Ludivico Francisco Joly de Fleury in eodem Senatu advocato regio et Domina Ludovica Prospera Hyacintha Buniatre.

9° Cloche de Bourguignon :

J'ai été bénite par Claude-Antoine Parvillé, curé d'Ossencourt, et nommée Marie-Claudine-Antoinette par les habitants dudit lieu. 1774.

Cette cloche, comme l'indique son inscription, avait été fondue pour l'église d'Ossencourt, qui reste aujourd'hui isolée.

10° et 11° Deux cloches à Cuffies, dont les registres de la municipalité conservent le souvenir par ces mots : Deux de ces cloches avaient été fondues le 7 avril 1788 par Jean Simon, résidant à Frène, près de Fère-en-Tardenois.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : L'abbé Pêcheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE

Lundi 6 Novembre 1882.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1. *Bulletin* de la Société académique de Brest, t. 7, 1881-1882.

2. *Mémoires* de la Societé d'Emulation du Jura, 3me série, 22e vol. 1881.

3. *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, (Jura) 23e année, 1882, juillet-août.

4. Charles-Jean-Baptiste-Barthélemy Perin, 23 juillet 1882.

5. *Commission de l'inventaire des richesses d'art*, 1880, (département de l'Oise, 1881, 2 fascicules.)

6. *Restitution et nouvelle interprétation du chant dit des frères Arvales*, par M. Georges Edon, 1882.

7. *La Thiérache* (Vervins), t. 7.

8. *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1882, 36e vol., 5e de la 3me série.

9. *Journal des Savants*, Août 1882.

10. *Mémoires* de la Société historique du Cher 3e série, t. 2, 3e livraison.

11. *Rapport* sur l'activité de la Commission impériale, archéologique pour l'année 1880 (Saint-Pétersbourg).

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX,

M. Joffroy, reprend l'examen de l'inscription romaine trouvée à Ambleny, dont il a déjà entretenu la Société dans la séance de juin dernier.

Il se propose de donner ultérieurement une note complète sur cette découverte.

A ces détails il ajoute la description de deux petites meules romaines portatives à l'usage des soldats. Elles sont en pierre de nummulites ; la meule supérieure est percée d'un trou destiné à recevoir le grain et d'un autre pour le bâton qui doit le mettre en mouvement sur la meule gisante.

M. De la Prairie cite des lieux où l'on fabriquait de ces moulins, tels que Pierrefonds ; M. Joffroy à son tour mentionne le camp de Maquenoise.

M. Michaux entretient la réunion des découvertes si

importantes faites par le P. Delacroix, à Sanxai près de Poitiers : Thermes, théâtre, hypocaustes, temple en forme de croix, d'après un intéressant rapport de M. Berthelet, archiviste des Deux-Sèvres, à Niort.

M. Michaux, chargé de rendre compte des ouvrages récemment publiés par M. Edouard Fleury, notre éminent collègue, intitulés : *Des origines et développements de l'art théâtral dans la province de Reims*, — et *Les instruments de musique au moyen âge*, donne lecture des articles ci-après :

ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ART THÉATRAL

DANS LA PROVINCE DE REIMS.

M. Ed. Fleury est infatigable. Entre deux volumes de son grand ouvrage sur les Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, il trouve encore le moyen de publier des travaux spéciaux.

La nouvelle œuvre qui vient de paraître est intitulée : « Origine et développement de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims. » Ce n'est pas une simple brochure, c'est une étude complète, un volume grand in-4° de 400 pages ; sa lecture nous a vivement intéressé, d'autant plus que nous ne connaissions rien ou très peu de choses concernant le théâtre chez nous, dans l'antiquité et au moyen-âge. L'auteur nous apprend des faits très curieux, sur ce point laissé dans l'oubli.

Nous voudrions pouvoir résumer l'ouvrage qui comprend le théâtre chez les Romains et les Francs, et va ensuite de siècle en siècle jusqu'au XVIIe ; nous y voyons, après les cirques, les spectacles dans les églises, les danses ritiques, les mystères, les charivaris, les concours de grimaces et les spectacles populaires, la royauté des pages, la jeunesse et les violons du roi.

Le volume se termine par un appendice contenant des pièces justificatives.

Pour nous borner, nous citerons seulement ce qui se rapporte à notre Soissonnais.

Les Gaulois avaient-ils des jeux, des spectacles? c'est probable. De quel genre? il ne reste ni trace, ni tradition.

Sous les Gallo-Romains, nous avons les cirques. Le cirque de Soissons dont parle Grégoire de Tours qui a été reconstruit ou réparé sous Chilpéric et dont M. de la Prairie nous a donné la description d'après les fouilles opérées dans le jardin du Grand Séminaire.

On est réduit aux conjectures relativement aux représentations qui y avaient lieu. On suppose qu'on y continuait les traditions romaines, par suite, ce devait être des jeux de cirque, des courses, des luttes, des combats d'animaux ou peut-être de gladiateurs; y donnait-on aussi des comédies de Plaute ou de Terence, des tragédies comme celles de Sénèque au IVe siècle? Ceci est difficile à avancer.

Vers le IVe siècle de l'ère chrétienne, apparaissent en Orient les premiers drames religieux.

Sous les Carlovingiens, ces pièces ont pris un nouvel essor; composées par des moines inconnus, parfois par des évêques, Grégoire de Naziance notamment, elles sont représentées par des bandes d'histrions nomades, les jours de fête, dans l'intérieur même des églises.

C'est là, croyons-nous avec M. Fleury, l'origine des mystères du moyen âge. Bientôt, la musique, puis la danse servirent d'accompagnement. On mettait en scène l'Ancien et le Nouveau Testament, la Passion surtout et les vies des saints.

Dès le Xe siècle, chaque Vendredi Saint, dans le Sanctuaire de la Cathédrale de Soissons, dit M. Ed. Fleury, les trois Maries se chargaient les bras de vases d'aromates, des diacres habillés en anges se tenaient aux coins du Sépulcre. A la Pentecôte, pendant la grand'messe, on voyait tomber des voutes des étoupes enflammées, représentant les langues de feu des apôtres ; à Saint-Pierre-au-Marché, on jetait, avec des étoupes et du feu, de l'herbe et des nyeules (sortes d'oublies).

Le 26 décembre, on jouait un mystère célébrant les souffrances et la mort du premier diacre de l'église chrétienne ; cette « pyeuseté » était intitulée le Jeu de Monsieur Saint-Etienne.

Au XIVe siècle, dans le mois de mai, avait lieu la fête des prez ; les chanoines de Notre-Dame revenaient de l'abbaye de Saint-Crépin, portant chacun un quartier de lard sur la tête, ce qui faisait donner à la fête le nom de procession aux lards.

La fête des fous où les clercs dansent dans l'église et hors de l'église.

Au XVIe siècle, il existait à Soissons une confrérie, celle des apôtres, qui se réunissait dans l'Octave du Saint-Sacrement pour jouer, à l'issue de la messe, le mystère de la Passion. En 1565, l'un de ces apôtres, Pierre Lesueur, est frappé de mort subite, en plein milieu de la Passion.

Un fait curieux, une coutume bizarre, c'est la fête des grimaces à Villemontoire. A Noël, entre la messe et les vêpres, en présence de trois chanoines de Soissons et des officiers de justice, avait lieu ce concours

original : celui qui faisait la plus belle grimace gagnait un beau pourpoint rouge.

L'auteur s'occupe de tout ce qui se rapporte à la province ecclésiastique de Reims, et son livre donne de très intéressants détails sur des coutumes locales, aujourd'hui perdues.

Il termine par un appendice renfermant des pièces justificatives, parmi lesquelles nous citerons notamment le mystère de Saint-Quentin, contenant de curieuses péripéties sur la « Passion de Messieurs Saint-Crépin et Saint-Crépinien. » Nous voudrions pouvoir extraire les passages principaux de cette œuvre magistrale, mais l'espace nous manque et nous sommes obligés de nous borner à de simples et froides mentions.

Il faut lire ce livre plein de renseignements, souvent inconnus et nouveaux, toujours curieux et intéressants, pour connaître ce qu'était au moyen âge l'art dramatique dans nos contrées. Pour traiter un tel sujet, il fallait la science historique de M. Fleury, son talent multiple, sa puissance comme écrivain et son incontestable habileté. Mais nous ne voulons pas faire l'éloge de l'auteur qui s'est consacré au département de l'Aisne, et dont les précédents travaux si estimés sont si nombreux que l'on disait : « Après M. Fleury, il n'y a plus rien à faire, il a tout traité. »

Nous avons voulu simplement vous faire connaître cette nouvelle publication. Heureux si, par ces quelques lignes, nous n'avons pas déplu à celui qui est et sera toujours un de nos maîtres et que les historiens futurs prendront pour modèle.

LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE AU MOYEN-AGE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

Une parole imprudente, prononcée à la Sorbonne par le secrétaire de la section des beaux-arts, a donné naissance à ce livre.

A la dernière réunion des Sociétés savantes des départements, le 11 avril dernier, M. de Florival, membre de la Société académique de Laon, a lu un mémoire sur les instruments de musique du moyen âge peints ou sculptés sur les monuments de notre département.

En faisant l'éloge de ce travail, le président de la section des beaux-arts dit à l'assemblée : « *Sachez voir, Messieurs,* » — et le secrétaire, M. Jouin, crut devoir ajouter : « Ces instruments de musique sont exposés depuis *700 ans aux regards et* PERSONNE NE LES AVAIT VUS. »

C'est à cette affirmation d'aveuglement, trop légèrement formulée, que M. Fleury répond victorieusement, en publiant son nouvel ouvrage. Il explique lui-même, mieux que nous pourrions le faire, le but qu'il s'est proposé.

Nous laissons donc la parole à l'auteur :

« Le compte rendu rédigé en ces termes par M. Henri Jouin n'a pas été inséré seulement dans l'*Officiel* du 24 avril 1882, mais il a été reproduit comme document

local intéressant notre pays par plusieurs journaux du département de l'Aisne, entre autres par le *Journal de l'Aisne* du 27 avril dernier, par le *Progrès de l'Aisne* du 30 avril, et par la *Semaine religieuse* du diocèse de Soissons et Laon dans son numéro du 13 mai suivant. Le passage en question a été consigné aussi dans le procès-verbal d'une des dernières séances de la Société académique de Laon.

« La publicité acquise à une accusation d'ignorance et d'inattention lancée de si haut et avec ce retentissement contre les studieux qui, depuis 40 ans, interrogent et décrivent le pays avec tant de persistance et de soin; est donc, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, aussi considérable que compromettante.

« Par conséquence forcée, il est utile de questionner le passé et ses constatations authentiques pour savoir et décider en dernier ressort s'il a été aussi inattentif et peu perspicace qu'on vient de le proclamer en Sorbonne, ou si, au contraire, il ne prouvera pas sans réplique qu'en fait d'instruments de musique, il a à peu près tout VU, à peu près tout constaté, parfois dessiné et décrit souvent avec détails tout ce que lui ont offert les frises, les chapiteaux et archivoltes des monuments du moyen âge, les vitraux, les peintures murales, les pavages de couleur, les manuscrits du XIVe siècle. Ce sont là tout autant de chapitres où vont être exactement, sincèrement, textuellement reproduits les passages de livres et mémoires, les mentions de documents graphiques plus ou moins récents et dans lesquels les instruments de musique, du XIVe siècle à la fin du XVe, ont été soit cités incidemment, soit décrits compendieusement, soit dessinés, par conséquent VUS et surtout étudiés non par un seul, mais par plusieurs archéologues et historiens de notre contrée, en bien des passages de ces livres et

mémoires acquis à la publicité depuis nombre d'années.

« Ce n'est pas là une querelle de jaloux, un simple mouvement d'irritation vaniteuse, mais la constatation et la revendication de travaux sérieux et de droits acquis qu'un secrétaire de section même en Sorbonne n'est pas autorisé à méconnaître, surtout à nier absolument, et qu'il n'aurait pas blessés avec un peu plus de prudence et de retenue dans l'expression, surtout quand il était si facile de s'enquérir auprès de l'auteur du mémoire sur les Instruments de musique du Soissonnais et du Laonnois, s'il était ou s'il croyait être le premier qui se fût occupé de cette intéressante partie de notre archéologie du moyen âge. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

ONZIEME SÉANCE.

Lundi 4 Décembre 1882.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1. *Société Smithsonnienne,* 2 vol. 1882.
2. *Annales de la Société malacologique de Belgique*, t. 14, 2e série, t. 4. 1879, t. 16, 3e série, t. 1er
3. *Bulletins* de la même Société depuis la séance du 5 février 1882.
4. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France,* t, 8, 1881.
5. *Romania*, avril-juillet 1882, t. XI.

6. *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 5e série, t. 4.

7. *Bulletin de la société d'Emulation du département de l'Allier*, t. 16, 4e livrais.

8. *Bulletins et mémoires de la Société archéologique du département de l'Ille et Vilaine*, t. 15, 2e partie.

9. *Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts*, 3e série, t. 1er, 11e vol. de la collection, 3e fascicule 1882.

10. *Journal des Savants*, septembre 1882.

11. *Société des sciences et arts de Vitry-le-Français*, 1879-80.

12. *Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis*, par Auguste Longnon.

13. *Société des antiquaires de la Morinie, bulletin historique*, 31e année, livraison de juillet-septembre 1882.

14. *Revue des Travaux scientifiques*, t. 2, nos 7, 8, 9.

15. *Mémoires et documents* de la Société archéologique de Rambouillet, t. 6, 1881-82.

16. *Société royale belge de Géographie, Bulletin*, 6e année, 1882, nos 2-6.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. De la Prairie dépose sur le bureau, pour le Musée, deux très-beaux jetons en argent d'une parfaite conservation, l'un de Louis XV, (1771) et l'autre de Louis XVI (1777). Des remerciements sont adressés au donateur, dont le Musée a déjà reçu un bon nombre de médailles.

M. Joffroy revient sur l'interprétation de l'inscrip-

tion latine trouvée à Ambleny et qui rappelle le décès d'un soldat romain ; il espère parvenir à lui donner le sens le plus probable.

M. De la Prairie annonce que le Conseil de fabrique de la Cathédrale s'occupe de faire poser sur une nouvelle croix le Christ de Girardon que possède cette église, et du lieu où il conviendrait de le placer pour que cet objet précieux ne soit pas exposé à disparaître. L'avis de la Société serait que la croix fût en ébène.

Un membre consacre quelques mots de souvenir à M. Laurendeau et s'exprime ainsi sur cet ancien sociétaire, démissionnaire depuis plusieurs années, alors qu'il s'était senti atteint par la maladie qui vient de l'enlever :

« Soissonnais de naissance, M. Laurendeau avait voué un culte à la ville de Soissons. Il en recherchait et connaissait toutes les antiquités. Pas une fouille ne s'opérait, pas une pierre ne se déplaçait sans qu'il fut là présent. Il a laissé dans les archives et dans les bulletins de la Société un grand nombre de travaux et lui a donné divers écrits sur les découvertes qu'il avait suivies. On lui doit surtout une *Notice sur M. Hoyer*, peintre soissonnais, son maître de dessin, dont plusieurs tableaux ornent le Musée de Soissons ; et les *Sièges de Soissons en 1814 et 1815*, brochure où il a cru devoir rectifier quelques erreurs de détail de l'illustre auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire.*

Ancien professeur de dessin, M. Laurendeau avait monté un cabinet, qui n'est pas sans valeur au point de vue de l'art et de l'antiquité. On y remarque surtout plusieurs fragments des célèbres vitraux du pavillon de l'Arquebuse de Soissons. »

M. l'abbé Pécheur donne lecture d'un passage d'une Vie inédite de saint *Edibius*, évêque de Soissons, mais citée par le P. de Buch, bollandiste, dans les Actes de sainte Ursule. Il s'agit dans ce passage de l'itinéraire suivi par Attila dans les Gaules, duquel il résulte que le *Fléau de Dieu* serait passé par Oulchy, Coincy et Château-Thierry.

LES HUNS D'ATTILA

A REIMS, SOISSONS, OULCHY & CHATEAU-THIERRY

Une polémique des plus intéressantes s'est élevée, il y a quelques années, entre feu l'abbé Darras, le savant auteur d'une grande Histoire de l'Eglise demeurée inachevée, et des ecclésiastiques érudits du diocèse de Reims sur la date de la mort du métropolitain saint Nicaise et sur l'auteur de cette mort, lors de la grande invasion des Huns dans les Gaules. L'abbé Darras avait adopté la date de 452 et ses contradicteurs celle de 407 ; c'était un écart d'un demi-siècle, et la mémoire d'Attila était chargée du meurtre de l'archevêque. Selon le *Chronicon breve remensis* édité par Labbe : *Anno 453 Nichasius Remorum archiepiscopus decollatur*, 19 calend. *Januarii* (14 décembre), cette date se rapprocherait de celle de 451 et donnerait déjà raison à l'abbé Darras. En effet Amédée Thierry, auteur de l'*Histoire d'Attila*, trouve, dans les Actes primitifs de sainte Ursule, la preuve que les Huns ont tra-

versé, de 451 à 453, Reims, Troyes, Orléans, etc., ce qui a été vérifié par le P. Victor de Buch, bollandiste dans son travail sur les Actes de cette sainte (t. IX, septembre) auquel il joint une étude sur l'itinéraire d'Attila depuis son passage du Rhin, à Coblentz (*Confluentes*), jusqu'à Orléans.

Telle était pour Reims l'état de la question. La date de 451-453 est-elle celle du passage d'Attila à Reims et Attila aurait-il fait tuer saint Nicaise ? Nous ne pouvons nous occuper spécialement de celle-ci, mais en voici une autre qui s'y rattache et qui concerne le Soissonnais : L'évêque de Soissons, saint Edibius, aurait-il détourné Attila en personne de saccager Soissons, et, par la protection des saints Crépin et Crépinien, arrêté le fléau de Dieu sous ses murs ? Les historiens de Soissons, qui devaient avoir connaissance des Actes d'Edibius, le disent, faute sans doute, de les avoir étudiés avec assez de soin.

« Nous avons, dit Dormay (1), *l'Histoire de saint Edibe* qui nous assure qu'Attila adouci par la veue et par la harangue de ce prélat, n'attaqua pas la ville de Soissons, comme nous le verrons en la Vie de ce saint évesque. Toutefois il faut avouer que les Soissonnais souffrirent d'étranges misères en ce temps là, ayant les Romains dans leur province, les François à leur dos et les Huns de front et aux costés qui pilloient la campagne, brusloient les villages et saccageoient les bourgs et les petites villes. Quelques-uns et Sigebert entre les autres, ont cru que ce fut en cette irruption que saint Nicaise, évesque de Reims, a souffert le martyr. Mais il semble qu'ils se sont mépris puisque cette mort arriva 47 ou 48 ans auparavant sous la persécu-

(1) *Histoire de Soissons*, t. I, p. 128.

tion des Vandales, comme le témoigne Flodoart au chapitre 6 du premier livre de son Histoire, etc.

Le même historien, n'est pas moins explicite dans l'article consacré à *S. Edibius ou Herlube* XIe *evesque de Soissons*. «..... De toutes ces choses (les actes de son épiscopat, il n'y a rien de plus admirable que la victoire qu'il remporta sur Attila, roi des Huns....) Nostre évesque alla au devant avec son clergé, et par son éloquence jointe à une force secrette et divine, le persuada de changer de route et de ne rien entreprendre sur cette ville. » (1)

Un autre auteur, Le Moyne, dans ses *Antiquités de la ville de Soissons*, est du même sentiment. « Quant à ce qui regarde cette dernière ville en particulier, dit-il, nous trouvons dans l'histoire d'Edibe, onzième évêque de Soissons, qu'Attila désarmé par l'éloquence persuasive du saint Prélat changea de route à sa prière et n'entreprit rien contre la ville...» (2). Les auteurs de la dernière *Histoire de Soissons*, H. Martin et Paul Lacroix reproduisent le récit de Dormay et de Le Moyne et adoptent la date de 451 (3).

Voici enfin l'itinéraire d'Attila depuis *Confluentes* (Coblentz) jusqu'à *Aurelianum* (Orléans) par le P. de Buck, d'après les Actes de sainte Ursule et ceux de saint Edibe qui va modifier sensiblement les récits de nos historiens et prouver qu'Attila ne s'arrêta ni à Reims, ni à Soissons. (4)

De Trèves, dit-il, une route facile longeant la Meuse, tantôt à gauche, tantôt à droite, conduisait à Metz. Les Huns arrivèrent à cette dernière ville, selon le témoignage de Grégoire de Tours, la veille de Pâques,

(1) Dormay, t. 1, p. 142.
(2) *Histoire des Antiquités de Soissons*, par Le Moyne, t. 1, p. 188.
(3) T. 1, p 120.
(4) *Bolland*. t. IX, septembre, *sainte Ursule*.

VII des calendes d'avril (26 mars). Ils la saccagèrent, ajoute notre annaliste dont le récit est en ce point confirmé par un auteur contemporain, Idace. Abandonnant les ruines de Metz, Attila se dirigea vers l'ouest, ainsi qu'il résulte d'une vie manuscrite de saint Edibius, évêque de Soissons que j'ai en manuscrit (1). »

Les religieux de Saint-Maur, auteurs du *Gallia christiana* et Le Moyne (*Histoire des Antiquités de la ville de Soissons*), ont eu connaissance de cette vie qui n'a pas encore été publiée. (2) »

Voici ce qu'on y lit : « Igitur eum hic Attila, exercitu præmisso ad urbes Rhemensium et Trecensium, imperante Marciano, regnante que super Francos Meroveo, per Ulcheium (Oulchy-la-Ville et Oulchy-le-Chatel) et Cungiacum (Cougny-lès-Oulchy) oppida transiret, misitque partem exercitus sui ut Suessionem everteret, aliam secum tenuit, tertiam ad Castrum Theodorici (Château-Thierry) subvertendum destinavit. »

« Oulchy, dit le P. de Buck, est à environ quatre lieues de Soissons, vers le midi ; Cougny-les-Oulchy est à la même distance, mais à l'est. Château-Thierry, ajoute-t-il, plus au midi est une ville assez connue et ce nom est un indice que la Vie de saint Edibe a été rajeunie (*innovatam*) pour le style. Le nom de *Castrum Theodorici* ne fut donné que plus tard à ce lieu ; le texte primitif a donc été remanié en cet endroit, mais cette circonstance n'ote rien à la valeur intrinsèque de ce monument (*quanquam hoc nomine spernendum monumentum non sit*).

(1) La fête de saint Edibe tombant le 11 décembre, ce n'est qu'à cette date que les Bollandistes publieront sa Vie *in extenso*. Le P. de Buck, l'un d'eux, en a communiqué le fragment inédit que l'on cite ici à l'abbé Darras qui l'a inséré dans son *Histoire de l'Eglise* (t. 15, p. 608. Appendice).

(2) *Gall. Christ.*, t. IX, col. 335.

Attila se tenait donc, selon lui, entre Soissons et Château-Thierry, menaçant à la fois ces deux points. L'évêque de Soissons, Edibius, par ses prières et l'intercession des saints Crespin et Crespinien, obtint de Dieu qu'Attila rappelât les troupes qu'il avait envoyées à Soissons. Cette aile de l'armée des Huns est sans nul doute la même qui menaça Lutèce et dont les prières de sainte Geneviève délivrèrent les *Parisii*. Avec les bataillons restés près de lui, Attila se dirigea sur Troyes où, sans nul doute, il fit revenir les troupes qu'il avait laissées à Reims, et d'où il alla attaquer Orléans, entrainant avec lui saint Loup, évêque de Troyes, pour revenir se faire battre dans les Champs catalauniens.

De ces explications tirées du texte de la Vie de saint Edibe, il résulterait qu'Attila n'alla de sa personne ni a Reims, ni à Soissons, mais qu'il envoya vers ces villes et vers Château-Thierry des détachements de Huns ; que ce ne serait pas par lui, mais par un capitaine de son armée que saint Nicaise aurait été décapité, enfin que c'est le capitaine du détachement de Soissons et non Attila que saint Edibe aurait arrêté aux portes de cette ville. Et encore, pour avoir le dernier mot sur ce fait historique d'une importance incontestable pour notre pays, convient-il d'attendre la publication intégrale de la Vie de saint Edibe par les Bollandistes et les savants commentaires dont ils l'accompagneront.

Il importe toutefois de revenir dès à présent sur les circonstances du séjour d'Attila au centre du Soissonnais, telles que le P.de Buck nous les présente, et de contrôler,en même temps que de confirmer,l'exactitude de l'itinéraire d'Attila décrit avec tant de sagacité par le savant Bollandiste.

Ulcheium est bien Oulchy-le-Château et Oulchy-la-Ville, ici pas de doute possible. Mais *Cungiacum* est-il

Cougny ou plutôt Cugny-lès-Oulchy? Cela peut être contestable. Il y a non loin d'Oulchy le bourg de Coincy, *Consiacum* au moyen-âge, qui diffère peu du *Congiacum* qu'un auteur croit avoir été le nom primitif de ce lieu. Quoiqu'il en soit, en admettant l'interprétation du P. de Buck, on voit que les mouvements d'Attila et de ses hordes correspondent bien avec les voies qu'il a dû suivre. En effet, outre le *Vieux chemin de Paris à Reims* qui passait par Meaux, Gandelu, La Croix et Crugny, deux autres chemins se croisaient à Oulchy, l'un la voie romaine ou Chaussée Brunehauld conduisant de Soissons à Château-Thierry, l'autre se dirigeant aussi de Reims sur Paris, connu encore aujourd'hui sous le nom de *Chemin de Reims*, anciennement sous celui *du Sacre* et de *Chemin militaire*. C'est précisément à ce point d'intersection qu'Attila ayant incliné du côté de Reims, établit son camp à Oulchy et de là envoya des troupes sur Soissons d'une part et sur Château-Thierry de l'autre. Quant au nom de *Castrum Theodoricum*, le P de Buck dit avec raison que c'était celui que portait la ville à l'époque où la Vie de saint Edibius a été rédigée ou revue. Le nom primitif a dû être *Castrum Tideriacum* que portent certaines monnaies et qui se corrompit en *Castrum Theodorici*.

En terminant ce court exposé nous ferons observer une fois de plus quels secours prête à l'histoire l étude attentive des *Acta sanctorum* et combien de renseignements on peut puiser dans cet immense répertoire de la science sacrée! Souhaitons donc de voir poser bien tôt le couronnement du monumental édifice, comme on souhaite de voir placer la croix sur la haute tour d'une cathédrale arrivée à ses dernières assises.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : De la Prairie.
Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1882.

Bureau.

MM. DE LA PRAIRIE, Président.
PIETTE, Vice-Président.
PÉCHEUR, (l'abbé) curé de Crouy, Secrétaire.
BRANCHE DE FLAVIGNY, Vice-Secrétaire-Archiviste.
COLLET, Secrétaire de la Mairie de Soissons, Trésorier.

Membres Titulaires

1847 DE LA PRAIRIE, Propriétaire à Soissons, Chevalier de l'Ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand.

1847 FOSSÉ D'ARCOSSE, ✱, ancien Président du Tribunal de Commerce de Soissons.

1849 Blanche de Flavigny, propriétaire à Soissons.

1849 Fleury (Edouard) ✻ propriétaire à Vorges.

1850 Pécheur (l'abbé), Curé de Crouy, Officier d'Académie.

1855 Sieyes (le comte) au château de Chevreux.

1859 Choron, ancien Maire, ancien Député,

1863 Laurent, Professeur de dessin à Soissons, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Officier d'Académie.

1864 Macé, Architecte à Soissons.

1865 Delaplace (l'abbé), curé d'Urcel.

1867 Migneaux ✻, Principal du Collège de Soissons, Officier de l'Université.

1867 Deviolaine (Emile), Manufacturier à Vauxrot, Conseiller général.

1868 Péronne (l'abbé), Chanoine de la Cathédrale de Soissons.

1868 Piette (Amédée), Officier d'Académie, à Soissons.

1869 Waddington, Membre de l'Institut, sénateur de l'Aisne, à Paris.

1869 Truchy, Architecte à Soissons.

1870 Collet, Secrétaire de la Mairie de Soissons.

1872 Salingre, Artiste peintre à Soissons.

1872 Deschamps, Artiste peintre, à Soissons.

1874 Michaux, Alexandre, Imprimeur à Soissons.

1874 Brancourt (l'abbé), Curé de Fluquières.

1874 SALANSON, Conseiller général, à Villers-Cotterêts.

1874 LEGRY, Conseiller général à Vailly.

1874 SALLERON (Henri), ✻, Conseiller général à Soissons.

1874 MOREAU (Frédéric), ✻, propriétaire à Fère-en-Tardenois.

1875 CORNEAUX (l'abbé), Curé de Longpont, Officier d'Académie.

1875 LEROY (Octave), propriétaire à Soissons.

1875 LHOTTE, conducteur-principal des ponts-et-chaussées à Soissons.

1876 Monseigneur ODON THIBAUDIER, ✻ Evêque de Soissons et Laon.

1876 Vicomte DE MONTESQUIOU (Fernand), ✻, ancien Conseiller d'Etat, à Longpont.

1877 LABARRE, Président du Tribunal de commerce à Soissons.

1877 DELORME, Notaire à Soissons.

1878 BRUN (Félix), Propriétaire à Bucy.

1878 JOFFROY, Officier d'Académie, Juge de paix à Soissons.

1878 HAPPILLON, Curé de Mons-en-Laonnois

1878 DAVRIL, Propriétaire à Soissons.

1879 DE BARRAL (le baron), ✻, ancien Sous-Préfet de Soissons.

1879 BOURBIER, conducteur des Ponts-et-Chaussées faisant fonctions d'Ingénieur à Soissons.

1879 LELORRAIN, propriétaire à Bucy-le Long.

1879 FÈVRE-DARCY, libraire à Soissons.

1882 QUINETTE DE ROCHEMONT, ✻, ingénieur en chef au Hâvre.

1882 D'URCLÉ, receveur des finances, à Soissons.

Membres Correspondants.

MM.

1847 Poquet (l'abbé), Doyen de Berry-au-Bac.

1847 Souliac-Boileau, propriétaire à Château-Thierry

1849 Matton, Archiviste du département, à Laon, Officier de l'Université.

1852 Parizot, (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu de Laon.

1853 Barbey, vice-président de la Société archéologique de Château-Thierry.

1853 Gomart, ✻, propriétaire à Saint-Quentin.

1856 Pilloy, agent-voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.

1863 Doublemart, statuaire à Paris.

1863 De Marsy (Arthur), propriétaire à Compiègne

1863 Morsaline, architecte à Château-Thierry.

1869 Chervin, directeur de l'Institut des Bègues, à Paris.

1869 Piette (Edouard), ✻, président de la Société archéologique de Vervins.

1869 Papillon, propriétaire à Vervins.

1871 Miller, membre de l'Institut, à Paris.

1871 Montaiglon (de) professeur à l'école des Chartes.

1873 Barthélemy (de) à Courmelon.

1874 Cesson (Victor), artiste peintre à Coincy.

1874 ANGOT (l'abbé), curé-doyen, de Villers-Cotterêts
1874 PALANT (l'abbé), Curé de Cilly.
1874 PIGNON (l'abbé), doyen de Coucy-le-Château.
1875 JACOBS (Alphonse), attaché aux Archives de la Belgique.
1876 MORILLON, membre de la Société de *l'Histoire de Paris et des villes de France*, à Paris.
1877 LEDIEU, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.
1878 CORROYER, Architecte à Paris.
1878 DAEMERS DE CACHARD, à Bruxelles.
1879 Le R. P. CALIXTE, au couvent de Cerfroid.
1881 GHIO, libraire à Paris.
1881 BINART, ancien notaire à Braine.
1882 WOLFF, ancien commissaire-priseur à Soissons
1882 BOUCHEL, instituteur à Presles-et-Boves.
1882 TOULOUZE, Antiquaire à Paris.
1882 GAUGUET, libraire à Paris.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TREIZIÈME VOLUME

(2e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

ANNÉE 1882

PAGES

SÉANCE DE JANVIER.

Renouvellement du Bureau 6
MM. Wolff et Bouchel sont nommés membres correspondants 6
Rapport de M. De la Prairie sur les travaux de l'année précédente 7
Note de M. Mazard, sur les fouilles de Breny par M. Frédéric Moreau 11
Inscription funéraire de Saint-Remy-Blanzy . . 14

SÉANCE DE FÉVRIER.

M. Levacher d'Urclé est nommé membre titulaire et M. Toulouse, membre correspondant . . 18

Découvertes à Ambleny et Soissons sur le chemin de fer, par M. Bourbier 18
Statuette de cuivre trouvée à Vic-sur-Aisne. . 18
Cimetière de Vierzy 18
Inscription romaine trouvée à Ambleny. . . 18
Siège pliant romain, en fer 19
Sépulture de Cugny, par M. Pilloy . . . 19
Dépôt d'une note sur une série de saisons et récoltes, par M. Bouchel. 19
Le marquis de Bussy, par M. Van der Haegen . 20

SÉANCE DE MARS.

M. Binard, de Braine, est nommé membre correspondant 52
Acte relatif à des difficultés survenues entre le monastère de Saint-Yved et le curé de Braine pour la procession du Saint Sacrement (27 mai 1723) . 52
Broc d'étain de 1700 54
L'ancienne corporation des maîtres charrons à Soissons, par M. Choron 55

SÉANCE D'AVRIL.

M. Elie Gauguet est nommé membre correspondant 78
Cuve baptismale de Concevreux . . . 78
Les monnaies gauloises trouvées dans le camp de Pommiers, par M. Vauvillé 80

SÉANCE DE MAI.

Construction d'un plafond à la nef de l'église d'Oulchy-le-Château. 95
Un crucifix de la cathédrale de Soissons par M. l'abbé Pécheur. 95
Biographie d'Antoine Poiteau, par M. Choron . . 97
Réunion des Sociétés savantes à Paris. . . 153

SÉANCE DE JUIN.

Itinéraire projeté pour l'excursion à Compiègne . 156
Ile Saint-Lambert, par De la Prairie 157
L'inscription romaine d'Ambleny 158
L'abbé Congnet par M. Fossé d'Arcosse . . 159
Un procès de presse de Marat, d'après un dossier de M. Quinquet, par M. l'abbé Pécheur . . 165

SÉANCE DE JUILLET.

M. Quinette de Rochemont est nommé membre titulaire 182
Compte-rendu de l'excursion à Compiègne, par M. Fossé d'Arcosse 183
Quelques ordres donnés à Soissons par Napoléon Ier en 1814, par M. l'abbé Pécheur . . . 190
Notes sur la famille Delahante, par M. Michaux . 196
Un trait de bravoure du marquis de Bussy . . 207

SÉANCE D'AOUT.

Henri de Bourbon, abbé de la Couture, comte de Soissons 212
Réunion des Sociétés savantes du département. . 213
Biographie du général Chadlas 214
Les fouilles d'Armentières de M. Frédéric Moreau, par M. Michaux 220
Rapport sur l'inventaire des titres de l'hôpital de Villers-Cotterêts, par l'abbé Pécheur. . . 223

SÉANCE D'OCTOBRE.

M. Vauvillé est nommé membre titulaire. . . 231
Allocation du département 231
Demande d'échange avec l'académie d'Hippone . 231
Réponse par M. De la Prairie à Société de Laon, pour la réunion des Sociétés du département . . 232
Les Antiquités et Monuments du département de l'Aisne (4e vol.), de M. Fleury ; Compte-rendu par M. Michaux 233

8me Rapport sur les anciennes Cloches du diocèse de Soissons, par M. De la Prairie . . . 238

SÉANCE DE NOVEMBRE.

Meules romaines 244
Découverte des Thermes de Sanxai, par le P. Delacroix 245
Origine et développement de l'Art théâtral, par M. Ed. Fleury ; compte-rendu par M. Michaux . 245
Les instruments de musique au moyen-âge dans le département de l'Aisne, par M. Ed. Fleury, compte-rendu 249

SÉANCE DE DÉCEMBRE.

Jetons donnés par M. De la Prairie . . . 254
Inscription d'Ambleny, par M. Joffroy . . . 254
Le Christ de Girardon 255
Notice sur M. Laurendeau 255
Les Huns d'Attila à Reims, Soissons, Oulchy et Château-Thierry, par M. l'abbé Pécheur. . 256

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU TREIZIÈME VOLUME

(2e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

PAGES

A

Académie d'Hippone 231
Aisne (antiquités et monuments de) 233
— (Art théatral) 245
— (Instruments de musique) 249
Allocation du conseil général 231
Ambleny (découvertes à) 18
— (inscriptions romaines) 158
Anciennes cloches 238
Ancienne corporation des charrons 55
Antiquités et monuments de l'Aisne 233
Archives de l'hôpital de Villers-Cotterêts. 223
Armentières (fouilles de M. Frédéric Moreau) 220
Art théatral dans l'Aisne 245
Attila à Soissons, Reims, Oulchy et Château-Thierry 256

B

Binard, nommé membre correspondant 52

Biographie du général Chadlas 214
— de l'abbé Congnet 159
— de M. Laurendeau 255
— de Poiteau 97
Bouchel ,nommé membre correspondant 6
Bourbon (Henri de) comte de Soissons 212
Bourguignon (cloches de) 241
Braine (différend entre le monastère de Saint-Yved et le curé de) 52
Breny (fouilles de) 11
Broc d'Etain 54
Bussy (le Marquis de) 20-207

C

Camp de Pommiers (monnaies trouvées) 80
Cathédrale (crucifix de la) 153-255
Chadlas (le général) 214
Charrons (corporation des) 55
Château-Thierry (Attila à) 256
Christ de Girardon 153-255
Cimetière de Vierzy 18
Cloches anciennes 238
Coincy (Attila à) 256
Comédien (statuette de) 18
Compiègne (itinéraire de l'excursion) 156
— compte rendu 183
Comte de Soissons, Henri de Bourbon 212
Concevreux, cuve baptismale 78
Congnet (l'abbé) 159
Conseil général (allocation du) 231
Coucy-la-Ville, cloches 240
Couture (abbé de la) Henri de Bourbon 212
Crucifix de Girardon 153-255
Cuffies, cloches 241
Cuve baptismale de Concevreux 78

D

Découverte d'Ambleny 18-158
— de Breny 11

— de Sanxai 244
— de Vic-sur-Aisne 18
Delahante (famille) 196
Département (allocation) 231
— antiquités et monuments 233
— art théâtral 245
— instruments de musique 249
Difficultés entre le curé de Braine et le monastère Saint-Yved 52

E

Excursion à Compiègne 156
— compte rendu 183

F

Famille Delahante 196
Fouilles d'Armentières 220
— de Breny 11
— de Sanxai 244
Fussigny-Courtrisy (cloches) 239

G

Gauguet, Elie, membre correspondant 78
Girardon (christ de) 153-255

H

Henri de Bourbon, comte de Soissons 212
Hippone, académie 231
Hôpital de Villers-Cotterêts 223
Huns (les) à Soissons 256

I

Ile Saint-Lambert 157
Inscription funéraire de Saint-Remy-Blanzy 14
— romaine d'Ambleny 158
Instruments de musique dans l'Aisne 249
Inventaire des titres de l'hôpital de Villers-Cotterêts 223
Itinéraire de l'excursion 156

J

Jetons de Louis XV & Louis XVI 254

K

L

Laurendeau, notice 255
Levacher d'Urclé 18
Louis XV (jetons de) 254

M

Marat, procès de presse 165
Meules romaines 244
Monnaies gauloises du camp de Pommiers 80
Monuments du département de l'Aisne 233
Moreau (Frédéric) fouilles 11-220
Musique (instruments de) 249

N

Napoléon, ses ordres à Soissons en 1814 190
Notice sur M. Laurendeau 255
— l'abbé Congnet 159

O

Origine de l'art théâtral 245
Ordres de Napoléon en 1814 190
Oulchy-le-Château, cloches 239
— passage d'Attila 256
— plafond de l'église 95

P

Plafond de l'église d'Oulchy 95
Poiteau, Antoine 97
Pommiers, monnaies gauloises 80
Procès de Marat 165

Q

Quinette de Rochemont, membre titulaire 182
Quinquet de Monjour, procès de Marat 165

R

Rapport de M. de la Prairie 7
Récoltes (séries de) 19
Reims, passage d'Attila 256
Renouvellement du bureau 6
Réunion des sociétés savantes à Paris 153
— des sociétés du département 213

S

Saint-Lambert (ile) 157
Saint-Remy-Blanzy, inscription 14
Saint-Yved, difficultés avec le curé de Braine 52
Saisons, récoltes à Presles 19
Sanxai, (les thermes de) 244
Sépultures de Breny 11
— de Cugny 19
— de Vierzy 18
Siège pliant romain 19
Sociétés savantes, réunion 153-213
Soissons, Attila à 256
— découvertes 18
— (Henri de Bourbon, comte de) 212
Statuette de Vic-sur-Aisne 18

T

Théâtre, origine 245
Thermes de Sanxai 244

U

V

Vauvillé, nommé membre titulaire 231
Vénizel, cloches 240

Vic-sur-Aisne, découverte 18
Vierzy, cimetière 18
Villers-Cotterêts, archives de l'hôpital 223

W

Wolf, nommé membre correspondant 6

Soissons. — Imp. A. Michaux.